

MANDARINE FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable

R.C.S. Luxembourg n° B 151 691

Rapport Annuel, incluant les Etats Financiers Auditées au 31 décembre 2023

MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE

MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS

MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP

MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL CLIMATE ACTION*

Aucune souscription ne peut être acceptée sur base des rapports annuels, incluant les états financiers audités. Les souscriptions ne sont valables que si elles ont été effectuées sur base du dernier prospectus en vigueur et du document d'information clés pour l'investisseur ("KIID") qui sera accompagné du dernier rapport Annuel, incluant les états financiers audités et du dernier rapport semi-annuel non-audité si celui-ci est plus récent que le rapport Annuel.

*Voir note 1

Table des matières

Organisation de la SICAV	3
Informations aux Actionnaires	5
Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV	6
Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé	35
Statistiques	38
Etat combiné des Actifs Nets au 31 décembre 2023	41
Etat combiné des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023	41
MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE	42
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2023	42
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023	42
Etat des Variations du nombre d'actions	42
Portefeuille-titres et Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2023	43
Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres	45
Les dix principales positions	45
MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS	46
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2023	46
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023	46
Etat des Variations du nombre d'actions	46
Portefeuille-titres au 31 décembre 2023	47
Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres	48
Les dix principales positions	48
MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP	49
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2023	49
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023	49
Etat des Variations du nombre d'actions	49
Portefeuille-titres et Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2023	50
Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres	53
Les dix principales positions	53
MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP	54
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2023	54
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023	54
Etat des Variations du nombre d'actions	54
Portefeuille-titres et Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2023	55
Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres	59
Les dix principales positions	59
MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS	60
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2023	60
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023	60
Etat des Variations du nombre d'actions	60
Portefeuille-titres au 31 décembre 2023	61
Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres	62
Les dix principales positions	62
MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION	63
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2023	63

Table des matières

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023	63
Etat des Variations du nombre d'actions	63
Portefeuille-titres et Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2023	64
Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres	65
Les dix principales positions	65
MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT	66
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2023	66
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023	66
Etat des Variations du nombre d'actions	66
Portefeuille-titres et Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2023	67
Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres	68
Les dix principales positions	68
MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL CLIMATE ACTION*	69
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2023	69
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023	69
Etat des Variations du nombre d'actions	69
Portefeuille-titres au 31 décembre 2023	70
Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres	72
Les dix principales positions	72
Notes aux états financiers au 31 décembre 2023	73
Informations additionnelles (non révisées)	96
Information for Shareholders in Germany (unaudited)	97

*Voir note 1

Organisation de la SICAV

Siège social

MANDARINE FUNDS
60, avenue J. F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Conseil d'Administration de la SICAV

Président

Rémi LESERVOISIER
MANDARINE GESTION
40, Avenue George V
F-75008 Paris
France

Administrateurs

Guillaume BRICKA
LFFS Luxembourg Branch
60, Grande Rue
L-1660 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Arthur CLOUARD
MANDARINE GESTION
40, avenue George V
F-75008 Paris
France

Société de Gestion

Mandarine Gestion S.A.
Société Anonyme
40 Avenue George V
F-75008 Paris
France

Banque Dépositaire, Agent Payeur et Administration Centrale

BNP Paribas, Succursale de Luxembourg
60, avenue John Fitzgerald Kennedy
L-1855 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Distributeur

MANDARINE GESTION S.A.
Société Anonyme
40, Avenue George V
F-75008 Paris
France

Gestionnaire

MANDARINE GESTION S.A.
Société Anonyme
40, Avenue George V
F-75008 Paris
France

Organisation de la SICAV (suite)

Cabinet de révision agréé

Deloitte Audit
Société à responsabilité limitée
20, Boulevard de Kockelscheuer
L-1821 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Représentants et Agents payeurs en dehors du Luxembourg

Allemagne

BNP Paribas S.A. Niederlassung
Deutschland
Senckenberganlage 19, D-60327 Francfort
Allemagne

Autriche

Erste Bank der österreichischen
Sparkassen AG
Am Belvedere 1
AT-1010 Vienne
Autriche

Suisse

Agent Payeur
Banque Cantonale de Genève
Quai de l'Île 17 - CP 2251
1211 Genève 2
Suisse

Représentant
Carnegie Fund Services
11, Rue du Général-Dufour
1204 Genève
Suisse

France

BNP Paribas Paris
16, boulevard des Italiens
F-75009 Paris
France

Suède

MFEX
Grev Turegatan 19,
114 28 Stockholm,
Suède

Italie

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Milan
Piazza Lina Bo Bardi, 3,
I-20124 Milan
Italie

Royaume Uni

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Londres
Harewood Ave, 10
Marylbone, London NW16AA
Royaume-Uni

Informations aux Actionnaires

Constitution

MANDARINE FUNDS (la «SICAV») est une Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments multiples de droit luxembourgeois constituée le 3 mars 2010, soumise à la partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, partie reprenant les dispositions de la directive européenne du 13 juillet 2009 (2009/65/CE). Les statuts de la SICAV ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg, et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg auprès duquel des copies peuvent être obtenues.

Le capital minimum de la SICAV est de EUR 1.250.000. Le capital de la SICAV est exprimé en euro (EUR) et il est à tout moment égal à la somme des valeurs des actifs nets des compartiments.

Communication et rapports aux actionnaires

1. Rapports périodiques

Les Rapports Annuels incluant les états financiers audités de l'exercice clôturé le 31 décembre, les rapports semi-annuels non-audités au 30 juin de même que la liste des changements intervenus dans la composition des Portefeuilles-Titres sont tenus sans frais à la disposition des actionnaires aux guichets de la Banque Dépositaire, ainsi qu'au siège social de la SICAV. Ces rapports portent à la fois sur chacun des compartiments et sur les avoirs de la SICAV dans son ensemble.

Les Rapports Annuels incluant les états financiers audités sont disponibles dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Les rapports semestriels sont rendus publics dans les deux mois qui suivent la fin du semestre considéré.

2. Informations aux actionnaires

a) Valeur nette d'inventaire

Les valeurs nettes d'inventaire des actions, des catégories ou classes d'actions des compartiments sont disponibles chaque jour ouvré au siège social de la SICAV. Le Conseil d'Administration de la SICAV peut décider ultérieurement de publier ces valeurs nettes dans des journaux des pays où les actions de la SICAV sont offertes ou vendues. Elles sont en outre affichées chaque jour ouvré sur Fundsquare ou Reuters.

Elles peuvent être obtenues également au siège social de la Banque Dépositaire.

b) Prix d'émission et de rachat

Les prix d'émission et de rachat des actions de chaque compartiment de la SICAV, de chaque catégorie ou classes d'actions de la SICAV sont rendus publics chaque jour aux guichets de la Banque Dépositaire.

c) Notification aux actionnaires

Les autres informations destinées aux actionnaires sont publiées au «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» du Luxembourg (jusqu'au 31 mai 2016) et «Recueil Electronique des Sociétés et Associations» (depuis le 1er juin 2016), à Luxembourg, si cette publication est prescrite par la Loi. Par ailleurs, elles peuvent être publiées dans un journal luxembourgeois.

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV

Modifications significatives concernant MANDARINE FUNDS au cours de l'année 2023 sous revue :

Au cours de l'année 2023, les principales modifications apportées au Prospectus ont été les suivantes :

- Janvier 2023 :
 - 1 janvier 2023 : Mise en conformité de la SICAV avec la réglementation européenne SFDR
 - Intégration au prospectus des annexes d'informations précontractuelles relatives aux compartiments articles 8 et 9 ;
 - Mention dans le prospectus d'un renvoi aux dites annexes d'informations précontractuelles afin d'informer les actionnaires de la SICAV de la mise à disposition des informations requises sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales (pour les Compartiments classés article 8) et les objectifs d'investissement durable (pour les Compartiments classés article 9) ;
 - 5 janvier 2023 : Lancement du compartiment Mandarine Global Climate Action

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

Nota bene : Les commentaires des performances des compartiments tels que relatés ci-dessous ne sont que des commentaires de la performance générale du compartiment. Pour plus de détails concernant la performance de chaque classe d'actions active de chacun des compartiments, nous vous invitons à vous référer au paragraphe intitulé « Performances ».

MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE

➤ **Environnement économique et contexte boursier**

Après un début d'année 2023 en forte hausse tirée par les valeurs cycliques et liée en partie à la réouverture de la Chine, les marchés ont oscillé jusqu'à fin juillet entre d'une part des données macroéconomiques qui se sont dégradées, notamment en Europe et en Chine, et d'autre part des résultats semestriels de bonne facture des entreprises. De fin juillet à fin octobre, les marchés actions ont baissé dans un contexte de discours restrictifs des banquiers centraux, de rendements obligataires élevés et de tensions géopolitiques fortes au Moyen-Orient. A noter le fort rebond des marchés depuis fin octobre, petites et moyennes valeurs européennes en tête. Ils sont portés par la détente des taux longs sur fond d'espoirs de fin de cycle de hausse des taux par les banques centrales à la suite du ralentissement de l'inflation. Sur l'année 2023, les secteurs cycliques surperforment avec en tête les secteurs du commerce de détail, la technologie ou encore la construction alors que les secteurs plus défensifs sous performent, à l'instar de la consommation non discrétionnaire, l'énergie ou encore les télécoms.

➤ **Positionnement du compartiment**

• **Premier semestre 2023**

Au cours du premier semestre 2023, Mandarine Unique (classe d'action I) progresse de 7.4% contre 5.7% pour son indice de référence, le Stoxx Europe Small 200.

Le Compartiment bénéficie du rebond des valeurs liées à la consommation tant dans le secteur des loisirs (Jet2, Dalata, Elis) et du luxe (Moncler), que celui de la distribution (JD Sports et Pets at Home). De même, certaines de nos entreprises liées à la technologie (ASM International, VAT) surperforment.

A l'inverse, certaines de nos sociétés les plus défensives souffrent d'un effet de déstockage, comme Sartorius Stedim (Santé, France), et Croda (Chimie, Royaume Uni). De même le cours de bourse de Finecobank (banque, Italie) baisse avec les craintes soulevées par la crise des banques régionales américaines en mars. Enfin certaines entreprises classées parfois rapidement dans des paniers de valeurs identifiées comme potentiellement perdantes de l'intelligence artificielle, pèsent (Keywords, Future).

Au cours du semestre, nous avons continué à augmenter le poids de nos valeurs liées aux loisirs, sur fond de forte reprise du tourisme, en initiant Do & Co, société autrichienne spécialiste de la restauration premium pour les compagnies aériennes. Nous renforçons aussi la santé en initiant ALK abello, un laboratoire danois spécialisé sur les allergies respiratoires, et El En, un spécialiste italien des systèmes de lasers pour les applications médicales et industrielles. Enfin nous augmentons le poids de la technologie, avec l'initiation de VAT Group, leader suisse incontesté (75% de part de marché) des vannes pour l'industrie des semi-conducteurs.

Parallèlement, après un fort rebond des valeurs cycliques depuis septembre 2022, nous prenons nos profits sur Andritz (Autriche) et vendons Bucher (Suisse) dont les perspectives de croissance pour l'année 2023 sont incertaines. Par ailleurs nous prenons nos profits sur Subsea 7 (parapétrolier, Norvège) après sa forte hausse ainsi que sur B&M (retail, Royaume Uni) dont l'activité devrait continuer à se normaliser post covid. Enfin, nous prenons quelques profits sur Moncler (luxe, Italie), Elis (pressings industriels, France) et Straumann (implants dentaires, Suisse).

Au 30/06/2023, le Compartiment détient environ 6% de liquidités, et est positionné 51% défensif / 49% cyclique.

• **Second semestre 2023**

Au cours du second semestre 2023, Mandarine Unique (classe d'action I) progresse de 3.7% contre 6.3% pour son indice de référence, le Stoxx Europe Small 200.

Le Compartiment bénéficie de la solide performance de Kingspan (matériaux de construction, Irlande) qui parvient à surperformer dans un contexte difficile. A noter aussi que nos valeurs liées aux semiconducteurs (ASM International, Aixtron, VAT) continuent à bien performer, comme au premier semestre. Enfin, l'amélioration des situations d'inventaires excessifs bénéficie à plusieurs entreprises du portefeuille, comme De Longhi (machine à café, Italie).

A l'inverse, certaines de nos sociétés souffrent de publications décevantes, comme Barco (technologie, Belgique), Befesa (recyclage poussières d'acier, Allemagne), Plastic Omnium (équipementier automobile, France) ou Mips (casques vélos, Suède). Par ailleurs, des craintes de changements réglementaires en France et en Italie pèsent sur Edenred (services de paiement) et Amplifon (distribution d'aides auditives).

Au cours du second semestre, nous avons continué à augmenter le poids de nos valeurs liées aux semiconducteurs en initiant Aixtron, leader dans les systèmes de déposition pour les matériaux composés dans l'industrie des semi-conducteurs (MOCVD). Nous renforçons aussi le poids de la consommation dans des différents secteurs avec les initiations d'Intercos (Italie), leader mondial dans le développement et la fabrication B2B de produits cosmétiques ; Inchcape, société anglaise spécialisée dans la distribution automobile B2B ; De Longhi, spécialiste italien des machines à café et enfin MIPS (Suède), leader mondial des systèmes de sécurité intégrés aux casques (vélo, moto, ski).

Parallèlement, nous prenons des profits sur Edenred (services de paiement, France) et Kingspan (construction, Irlande). Par ailleurs, nous vendons plusieurs sociétés dont la visibilité nous semble réduite, comme Essity (produits d'hygiène, Suède), El.En (spécialiste du laser, Italie), Befesa (recyclage de poussière d'acier, Allemagne) et Tinexta, expert italien des services digitaux aux PME.

Au 29/12/2023, le Compartiment détient environ 5% de liquidités, et est positionné 51% défensif / 49% cyclique.

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE (continued)

➤ Perspectives 2024

En positif :

- Les perspectives de croissance économique en Europe sont faibles mais positives pour 2024.
- La détente des taux longs sur fond d'espoirs de fin de cycle de hausse des taux par les banques centrales est une bonne nouvelle pour les actions.
- Certaines entreprises devraient bénéficier de la baisse de certains coûts (matières premières, énergie) et de l'amélioration des situations d'inventaires excessifs qui ont pesé en 2023.
- En ce qui concerne les niveaux de valorisation, les petites et moyennes valeurs européennes souffrent d'une décote d'environ 13% par rapport aux indices généraux, alors qu'elles traitent historiquement avec une prime de 8-9%. Après 2 ans de sous performance, leurs niveaux de valorisations nous semblent donc attractifs.

En négatif :

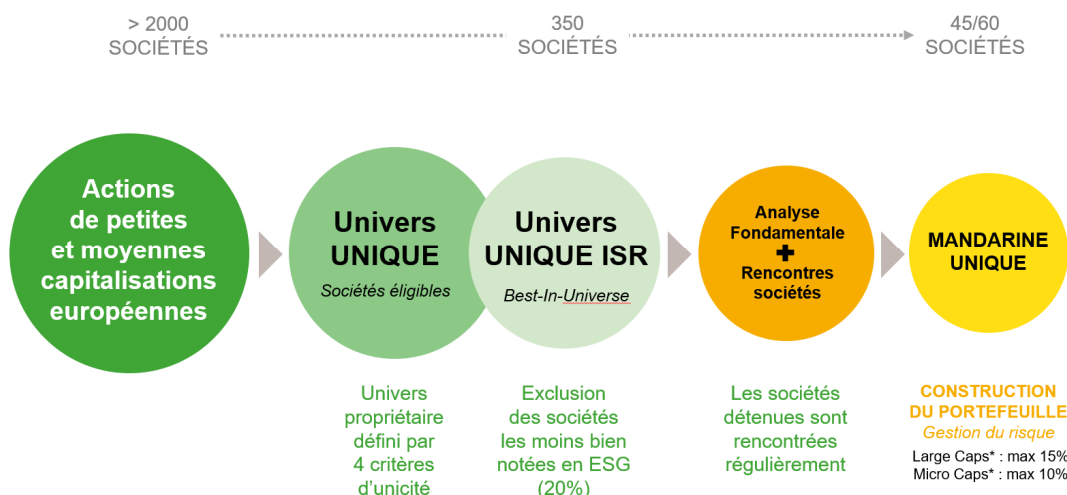
- Lors de nos entretiens réguliers, certaines de nos entreprises mentionnent des hausses de coûts sur les salaires et des effets de déstockage toujours présents. Nous surveillons leur capacité à faire passer des hausses de prix ainsi que leur visibilité sur les niveaux d'activité hors effet de stocks.
- Nous suivons attentivement les conséquences des politiques monétaires des banques centrales, notamment l'impact de la hausse des taux d'intérêt sur les coûts de l'endettement de nos entreprises et sur leur activité.
- Nous suivons attentivement l'évolution des guerres en Ukraine et au Moyen Orient, ainsi que les tensions commerciales entre les Etats Unis et la Chine (Taiwan).

➤ Informations sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG

L'information sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG figure sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.mandarine-gestion.com.

Rappel de la méthode ESG mise en œuvre dans le portefeuille.

En premier lieu, il convient de rappeler qu'un filtre ESG est appliqué en amont du processus d'investissement de Mandarine Unique Small & Mid Caps Europe comme le montre le schéma ci-dessous :

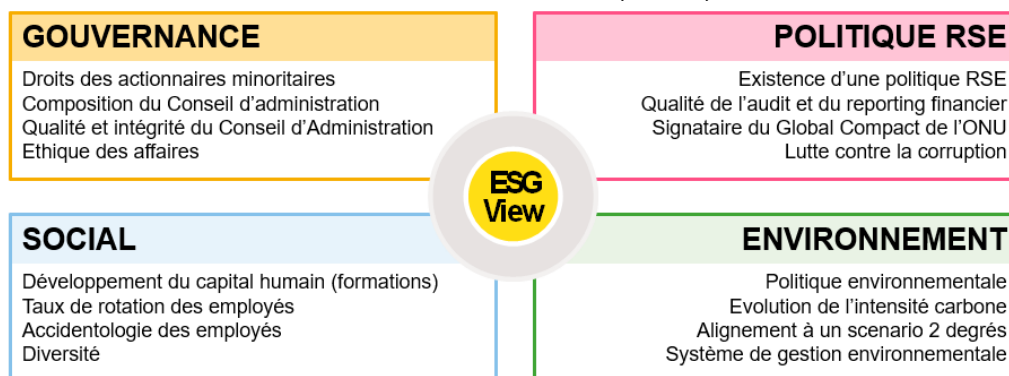


Le pôle ESG de Mandarine Gestion procède à une analyse extra-financière des entreprises, qui aboutit pour chacune à une notation ESG en 5 paliers, de A (meilleure note) à E (note la plus défavorable).

L'obtention de cette note s'appuie sur une recherche externe (Sustainalytics et Ethifinance) et interne et s'articule autour de 4 piliers ESG :

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

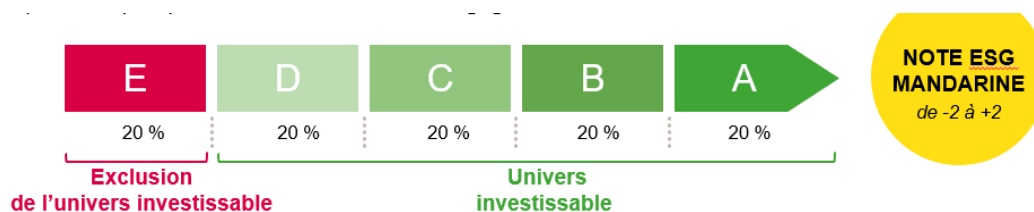
MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE (continued)



liste non exhaustive, indicateurs susceptibles d'évoluer dans le temps

La note ESG France est comprise entre [-2 et +2], affinée au fil de l'eau au gré des mises à jour des notes provenant des agences de notations, de l'actualité et des rencontres avec les sociétés.

- ⇒ Les notes ESG de l'univers des sociétés françaises sont classées en quintiles (A-B-C-D-E)
- ⇒ Le dernier quintile (E) est exclu du périmètre d'investissement



Notation du portefeuille vs notation du benchmark

Nous avons noté que tendanciellement sur l'année 2023, la note ESG du Compartiment était supérieure à celle de l'indice. A fin 2023, la note ESG du Compartiment était de 0.18 contre 0.05 pour l'indice.

Mesure d'impact ESG du Compartiment et de l'indice

Un reporting d'impact ESG trimestriel est réalisé pour comparer les performances du Compartiment et de l'indice. Les 4 indicateurs ESG utilisés sont :

- Les émissions de gaz à effet de serre (empreinte carbone)
- Le taux d'indépendance des organes de gouvernance
- La part des entreprises qui s'engagent aux grands principes du Pacte Mondial de l'ONU
- Le taux de rotation des employés.

Le lien internet pour accéder au rapport est le suivant : <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/docs/funds/mandarine-unique/SRI>

Émissions de gaz à effet de serre

L'empreinte carbone du portefeuille par rapport à son indice de référence a été structurellement inférieure à celle de son indice tout au long de l'année 2023 pour finir à 89 tonnes de CO2 par million d'euros investis, contre 306 pour l'indice. Ceci est dû à une surpondération dans des secteurs peu émetteurs en CO2 comme la technologie.

Les données utilisées sont fournies le fournisseur de données environnementales Trucost, issues de rapports annuels ou d'estimations. Les résultats exprimés en Tonnes équivalent CO2 par M€ investis sont basés, pour chaque société, sur la part de la capitalisation boursière détenue par le compartiment, puis rapportés à 1M€ investi. Les données retenues sont celles des scope 1, 2 et 1er rang des fournisseurs du scope 3.

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE (continued)

Top 5 et Bottom 5 du rating ESG des sociétés du Compartiment

Au 31/12/2023, les cinq meilleures valeurs et les cinq moins bonnes notes en termes de notation ESG sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

TOP 5	Note ESG [-2 ;+2]	BOTTOM 5	Note ESG [-2 ;+2]
FinecoBank	1.00	Technogym	-0.42
Edenred	0.77	Jet2	-0.4
Croda International	0.71	Interpump	-0.32
Plastic Omnium	0.68	Kinepolis	-0.25
Uniphar	0.58	Do & Co	-0.24

SWOT ESG (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats)

Opportunités Marché de la construction verte en plein essor	Forces Empreinte carbone inférieure à son indice Alignement du portefeuille à l'accord de Paris
Menaces Protection des données dans le secteur de la santé	Faiblesses Indépendance des conseils en dessous de la moyenne due aux sociétés familiales

Controverses

Un suivi des controverses est réalisé tous les 15 jours grâce à l'outil Sustainalytics, allant d'une échelle de gravité de 1 à 5, 1 étant les controverses les moins graves. Une seule controverse de niveau 3 est à noter à fin décembre (Kingspan).

Politique d'engagement suivie au niveau du compartiment

Mandarine Gestion a établi une politique d'engagement depuis 2017. Cette politique s'applique à l'ensemble de la gamme de Mandarine Gestion et n'est pas spécifique au compartiment Mandarine Unique Small&Mid Caps Europe. Le rapport Dialogue et Engagement de Mandarine Gestion est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Les derniers échanges autour des thèmes ESG du compartiment concernaient les sociétés suivantes :

Société	Thèmes ESG abordés
Kingspan	Biodiversité, normes ISO, politique anti-corruption.
Moncler	Approvisionnement responsable, salaire décent, comité RSE
Plastic Omnium	Mobilité durable, digitalisation, cybersécurité, rémunération ESG.

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS

➤ **Environnement économique et contexte boursier :**

Les investisseurs ont entamé l'année 2023 avec une grande prudence. En effet, la persistance de l'inflation a forcé de nombreuses Banques Centrales (FED, BCE, BOE ...) à fortement remonté leurs taux directeurs ce qui a historiquement conduit à un ralentissement marqué de la croissance économique. Dès lors, les économistes s'attendaient à voir l'économie européenne entrer en récession durant l'hiver et craignaient également une récession technique aux USA. La seule grande économie supposée connaître une forte reprise était la Chine en raison de l'abandon aussi brutal qu'inattendu de sa politique anti-Covid. La réalité a été très différente puisque la Chine n'a pas connu la reprise tant attendue même si le chiffre officiel de croissance pour 2023 semble, à l'heure où nous écrivons ces lignes avoir été atteint. En revanche, l'économie américaine a déjoué les pronostics unanimement pessimistes et affiché une croissance économique forte et en accélération tout au long de l'année. Même la forte secousse survenue courant mars sur le secteur bancaire régional américain, avec la retentissante faillite de la banque SVB, n'a finalement eu aucune conséquence économique majeure.

Le positionnement prudent de la plupart des investisseurs en début d'année a donc permis un rallye assez marqué pour les actifs risqués et notamment les actions à mesure que le scénario macro-économique pessimiste était contredit par les faits. Seul le bref passage des taux longs américains au-dessus de la barre des 5% au début du quatrième trimestre a provoqué un petit trou d'air passager sur les marchés. Le retour rapide de ces taux vers 4% en fin d'année, en raison de la forte baisse des pressions inflationnistes laissant entrevoir le fameux « pivot » plus accommodant des banquiers centraux pour 2024, a donc apporté un grand soulagement sur les marchés d'actions et conduit à un très fort rebond de fin d'année.

Les marchés actions mondiaux enregistrent donc des performances très satisfaisantes sur l'année. La palme revient aux valeurs technologiques américaines qui progressent de plus de 50% mais les marchés actions européens ne sont pas en reste avec des performances à deux chiffres. A noter la meilleure performance des actions de la zone Euro par rapport aux actions européennes en raison de la moindre performance de la Suisse, marché plus « défensif » en raison de la forte présence de sociétés agro-alimentaires et pharmaceutiques et du Royaume-Uni, marché où les matières premières sont un segment important de la cote.

• **Premier semestre 2023**

Au cours du premier semestre, le portefeuille a bénéficié de la bonne dynamique des marchés actions. La hausse des marchés a été très forte jusqu'à fin février avant que la crise des banques régionales américaines ne se déclenche. Le trou d'air a cependant été de courte durée et les marchés ont rapidement repris leur marche en avant. Compte tenu de la forte remontée des taux courts l'an dernier, les poches obligataires à maturité courte et monétaires ont également affiché des contributions modestes mais positives.

La performance de la poche actions a donc été importante mais légèrement en retrait par rapport à la hausse affichée par les indices de grandes valeurs de la zone Euro. Le léger effet de sélection négatif est dû à quelques titres sous-performants comme Teleperformance ou Finecobank.

Au cours du semestre, les principaux achats concernent Mercedes, Rational, Enel et Essilor ; les principales ventes Merck, Linde, Eni, Beiersdorf et D'ietren.

• **Second semestre 2023**

Le second semestre a été plus hésitant en termes de performance et de direction pour les marchés actions européens. En effet, les incertitudes macro-économiques et les fortes hausses des taux longs en cours de période ont entraîné une baisse du marché de fin juillet à fin octobre avant un puissant rebond de fin d'année. Le portefeuille a très bien su tirer parti de ce contexte plus hésitant et Mandarin Multi-Assets affiche une performance supérieure à l'indice action Euro Stoxx R malgré une exposition aux actions de l'ordre de 65% seulement.

Cette fois, l'effet de sélection a été favorable, le portefeuille bénéficiant notamment de la forte hausse de DCC et Kingspan, deux de ses principales positions.

Nous avons, durant le second semestre, acheté Imerys, RWE, ASM International, BNP Paribas et Stellantis en toute fin de période. En parallèle, nous avons vendu Commerzbank et EDP Renovaveis et des mouvements de vente ont également été opérés sur ENEL et Engie, deux titres sur lesquels nous avons effectué des allers-retours cette année.

Au final, et malgré un taux d'exposition aux actions de seulement 65% en moyenne dans cette année de forte hausse, notre compartiment parvient à afficher une performance supérieure à quatre des six OPCVM actions de Mandarin Gestion dans lesquels Mandarin Multi Assets viens sélectionner ses lignes actions. Le Compartiment affiche une performance calendaire à deux chiffres très satisfaisante.

➤ **Perspectives 2024**

La valorisation du marché des actions européennes reste relativement basse mais, si c'est généralement un gage de bonne performance à long terme, cela ne donne malheureusement aucune indication sur la performance des marchés à horizon douze mois. Le marché table déjà sur un scénario favorable avec un reflux de l'inflation, de nombreuses baisses des taux directeurs (environ six en zone Euro et aux Etats-Unis), une remontée de la croissance bénéficiaire des entreprises et aucune récession. La hausse de 2023 a été en grande partie alimentée par un positionnement très prudent des investisseurs en anticipation d'une récession qui ne s'est finalement pas matérialisée. Le principal risque de 2024 pourrait bien être l'inverse : des prévisions relativement optimistes (trop ?) sur le scénario micro-économique et les politiques monétaires qui pourraient entraîner une moins bonne capacité de résistance des marchés financiers si finalement le scénario central des investisseurs ne se matérialisait pas.

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP

➤ Environnement économique et contexte boursier :

Après un début d'année 2023 en hausse, les marchés ont oscillé jusqu'à fin juillet, bousculés d'une part par des données macroéconomiques qui se sont dégradées, particulièrement en Europe et en Chine, et soutenus d'autre part par de bonnes publications semestrielles des entreprises. De fin juillet à fin octobre, les marchés actions ont baissé dans un contexte de discours restrictifs des banquiers centraux, de rendements obligataires élevés et de tensions géopolitiques fortes au Proche et Moyen-Orient. La fin d'année a été marquée par un fort rebond des marchés actions avec en figure de proue, les petites capitalisations, portées par l'espoir d'un ralentissement de l'inflation et d'une fin de cycle de hausse de taux par les banques centrales.

• Premier semestre 2023

Après un début d'année 2023 en hausse, les microcaps ont été pénalisées par un attentisme généralisé des investisseurs, plutôt averse aux risques. Le contexte de tensions géopolitiques mondiales, illustré notamment par la guerre aux portes de l'Europe, et des banques centrales concentrées sur leur lutte contre les pressions inflationnistes ont ainsi favorisé une dynamique de flux plutôt négative sur les petites valeurs du vieux continent.

MANDARINE EUROPE MICROCAP (part I) a plutôt mieux résisté en reculant de -0,3% et surperformant son indice de référence (-1,8%). Dans un environnement peu favorable, les microcaps européennes ont ainsi sous-performé les petites, moyennes et grandes valeurs.

• Second semestre 2023

Le second semestre a été coupé en deux périodes distinctes : D'une part des marchés actions baissiers dans un contexte de discours restrictifs des banquiers centraux, de rendements obligataires élevés et de tensions géopolitiques fortes au Proche et Moyen-Orient et d'autre part, en fin d'année, un fort rebond porté par une inflation mondiale qui ralentit, suggérant de potentielles baisses de taux à venir et un scénario d'atterrissage en douceur de l'économie mondiale. Le positionnement équilibré et dynamique des compartiments a ainsi permis à la stratégie de surperformer son indice de référence durant ces différents cycles de marché.

MANDARINE EUROPE MICROCAP finit le semestre en hausse de +2,3% et surperforme son indice de référence, qui progresse de +0.5%.

➤ Perspectives envisagées pour 2024

Les investisseurs abordent l'année 2024 avec une vision plus positive que celle ressentie tout au long de l'année 2023. En fin d'année, les chiffres de l'inflation ont relancé les espoirs du pivot plus accommodant des banques centrales dès 2024. Cependant, d'autres risques importants ne doivent pas être ignorés, notamment les tensions géopolitiques au Proche et Moyen Orient qui restent fortes et la probabilité de catastrophes naturelles qui s'accroît en raison du changement climatique. Fidèles à notre processus d'investissement, nous continuerons de favoriser les sociétés en croissance avec des valorisations raisonnables. Ce processus, qui nous permet d'être équilibré entre le style croissance et le style value, devrait se montrer résilient dans cet environnement contrasté. A noter que les niveaux de croissance attendus des sociétés en portefeuille sont toujours à deux chiffres. Ces derniers devraient continuer à être les moteurs de la surperformance structurelle des microcapitalisations par rapport aux grandes valeurs sur le long terme.

On peut notamment souligner la contribution de quelques titres :

• **BIOCORP (+0,63%) :**

BIOCORP est spécialisée dans le développement et la fabrication de dispositifs et de systèmes d'administration médicaux. La société doit principalement son succès à son produit phare, Mallya, un dispositif intelligent pour stylo à insuline capable de collecter automatiquement les données d'injection telles que la dose, la date et l'heure, afin de les transmettre à une application mobile dédiée. Bien que principalement utilisé pour le diabète, le dispositif pourrait être utilisé pour d'autres maladies chroniques. Largement reconnu par de grands laboratoires tels que Sanofi ou Novo Nordisk, Mallya est vendu en Europe et a reçu l'approbation de commercialisation aux Etats Unis en fin d'année 2022. Finalement, BIOCORP se fait racheter en juin 2023 par Novo Nordisk, l'un de ses partenaires, à 35€ par titre (20% de prime) après avoir déjà effectué un excellent parcours boursier sur le premier semestre de l'année.

• **BONESUPPORT (+0,60%) :**

BONESUPPORT développe et commercialise des substituts de greffe osseuse en biocéramique injectables, pour les accidents touchant les extrémités (tibias, pieds, mains, ect...). Breveté jusqu'en 2034, ce liquide permet de remodeler l'os hôte et, grâce à une récente innovation, il a la capacité d'éluer un antibiotique directement dans le vide osseux afin d'éviter les infections et maximiser l'effet des médicaments tout en limitant l'impact sur la santé des patients. Déjà active en Europe, l'entreprise est désormais présente aux Etats Unis via leur propre réseau de distribution et voit sa croissance s'accroître considérablement. Dans le futur, l'entreprise pourrait adresser les accidentés gravement atteints à la colonne vertébrale, un marché deux fois plus important que celui des extrémités. Malgré le très beau parcours, nous croyons toujours au potentiel de croissance à long terme de l'entreprise et nous conservons le titre dans le portefeuille.

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP (continued)

- **TEQNION (+0,46%) :**

TEQNION est spécialisée dans le rachat de petites sociétés industrielles, génératrices de cash, en Suède, et dans le nord de l'Europe. L'idée étant de se concentrer sur des entreprises rentables, dans des secteurs délaissés des investisseurs, car loin des thématiques à la mode, et donc peu chères. Elle rentabilise ainsi son investissement en 5 ans en moyenne, pour continuer à faire croître son portefeuille d'actifs. Grâce à un endettement maîtrisé, notamment lié à la prudence du management dans les années récentes de forte inflation sur les multiples de valorisation des cibles, la société s'est ainsi démarquée des concurrents avec une stratégie similaire. Contrairement à d'autres groupes dont les récents excès ont amené des cessions forcées d'actifs à vil prix en raison de bilans tendus et du renchérissement du coût de la dette, TEQNION a lui profité de cette période pour continuer à acquérir plusieurs sociétés en 2023.

A contrario, certains dossiers en portefeuille ont également eu un impact négatif, on citera notamment :

- **INTERVACC (-0,71%) :**

INTERVACC est une société qui développe des vaccins à base de protéines recombinantes pour les soins de santé animale. Le vaccin de la société contre la gourme, Strangvac, se compose de protéines solubles qui suppriment tout agent infectieux vivant, et a été approuvé en Europe. A cause d'un lancement commercial plus long que prévu, la société a dû se refinancer à des conditions peu favorables pour soutenir son développement. De plus, la croissance des ventes a largement déçu les investisseurs, expliquée par des restrictions réglementaires peu favorables et par une forte aversion au risque des vétérinaires et des propriétaires de chevaux. Le départ du PDG, les difficultés opérationnelles, la faible dynamique des ventes nous ont poussé à solder nos positions.

- **XILAM ANIMATION (-0,68%) :**

Connu notamment pour sa franchise « Oggy et les Cafards », XILAM ANIMATION est un spécialiste français de la production de séries et de films d'animation pour les enfants. En pleine évolution stratégique, la société a annoncé des résultats décevants tout au long de l'année, impactés par un mix défavorable, des dépenses de production en forte croissance, une faiblesse du catalogue et une intégration de Cube Créative plus lente que prévue, qui a lourdement pesé sur les marges du groupe. En fin d'année, les annulations simultanées de deux commandes de la part de Netflix et Disney + poussent le groupe à suspendre sa guidance 2026 et tabler sur un exercice 2024 en forte décroissance. Nous avons décidé de sortir le titre du portefeuille après cette nouvelle déception.

- **STARBREEZE (-0,57%) :**

STARBREEZE est une entreprise suédoise qui développe des jeux vidéo en coopération avec des éditeurs de jeux internationaux. La société est largement reconnue pour son blockbuster PAYDAY, dont la deuxième édition, sortie en 2013, génère encore plusieurs millions de chiffre d'affaires en 2022. Après avoir attendu 10 ans la sortie du troisième opus, les fans de PAYDAY ont été fortement déçus après le lancement du jeu en septembre 2023. Les problèmes techniques de serveurs ont bloqué l'accès au mode en ligne, impactant significativement les avis sur la franchise et le cours de bourse. Nous avons décidé de sortir le titre du portefeuille pour des craintes réputationnelles sur la franchise et sur le studio.

➤ **Positionnement du compartiment pour 2024**

Pour 2024, MANDARINE EUROPE MICROCAP reste fidèlement aligné sur son processus d'investissement cherchant à investir dans des sociétés GARP (de la croissance à un prix raisonnable), en limitant ses biais sectoriels et géographiques par rapport à son indice pour se concentrer sur la sélection de valeurs. A moyen terme, nous restons positifs sur notre classe d'actifs et nos investissements. A court terme, le moment du rebond sera sans doute lié aux flux. Après un environnement de flux négatifs sur la classe d'actif depuis plus de deux ans, un regain d'intérêt pour les actions pourrait ainsi amener un retour en grâce d'autant plus important sur les microcaps. Ces dernières traitent en effet sur des multiples de valorisation attractifs et des décotes importantes par rapport aux grandes valeurs, tout en gardant un meilleur profil de croissance.

➤ **Informations sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG**

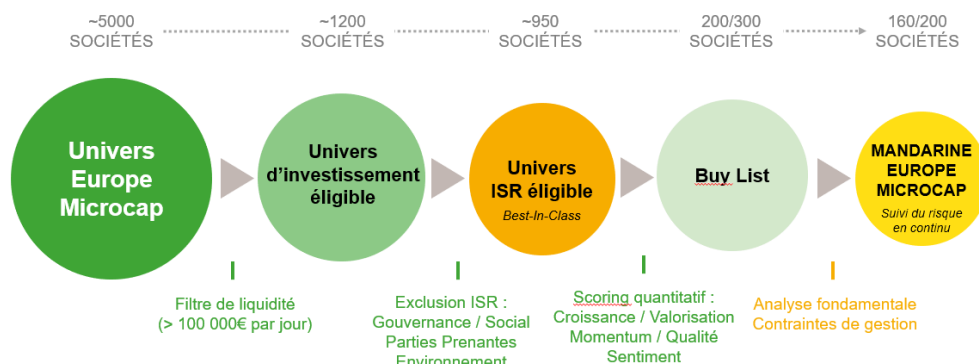
L'information sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG figure sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.mandarine-gestion.com

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

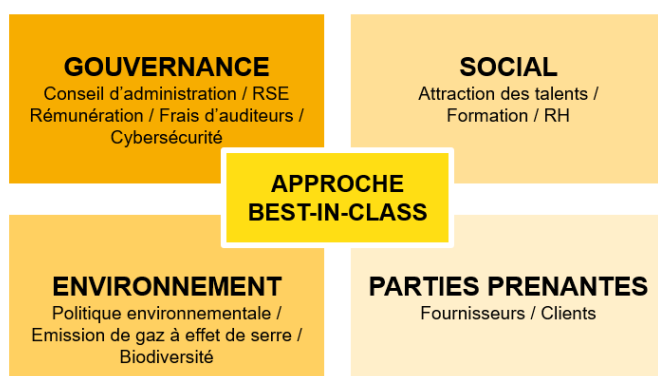
MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP (continued)

Rappel de la méthode ESG mise en œuvre dans le portefeuille

En premier lieu il convient de rappeler qu'un filtre ESG est appliqué en amont du processus d'investissement de Mandarine Europe Microcap comme le montre le schéma ci-dessous :

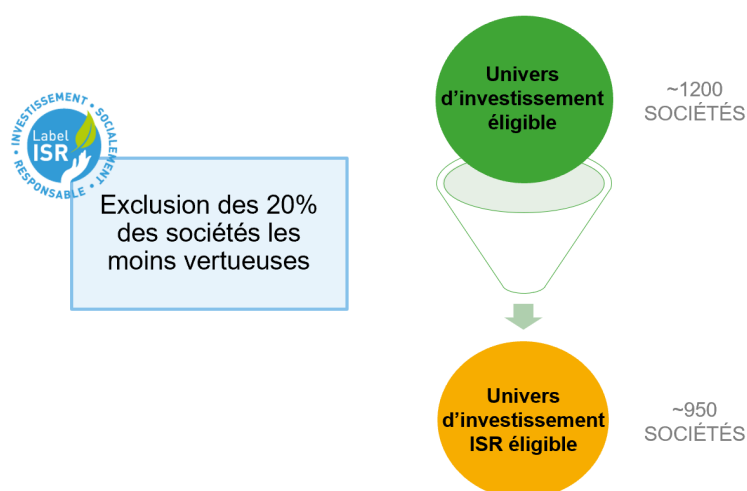


La note ESG retenue est issue de la recherche menée en interne. C'est une note propriétaire fondée sur 15 indicateurs extra-financiers répartis en 4 grands thèmes :



La note ESG est la moyenne équipondérée des 15 indicateurs. Elle est comprise entre [-2 et +2], affinée au fil de l'eau au gré des dialogues actionnaires avec les sociétés.

- ⇒ Les **notes ESG** de l'univers sont classées en **quintiles** par secteur (A-B-C-D-E)
- ⇒ Le **dernier quintile (E)** de chaque secteur est **exclu** du périmètre d'investissement



Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP (continued)

Notation du portefeuille vs notation du benchmark

Nous avons noté que structurellement sur l'année 2023, la note ESG du Compartiment était en ligne par rapport à l'indice. A fin décembre 2023, la note ESG du Compartiment était à -0.02 et celle de l'indice à -0.01.

Mesure d'impact ESG du Compartiment et de l'indice

Un reporting d'impact ESG trimestriel est réalisé pour comparer les performances du Compartiment et de l'indice.

Les 4 indicateurs ESG utilisés sont :

- Les émissions de gaz à effet de serre (empreinte carbone)
- Le taux d'indépendance des organes de gouvernance
- Existence d'un DRH
- Enquête satisfaction client

Le lien internet pour accéder au rapport est le suivant :

<https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/docs/funds/mandarine-europe-microcap/SRI>

Émissions de gaz à effet de serre

L'empreinte carbone du portefeuille par rapport à son indice de référence a été structurellement inférieure à celle de son indice tout au long de l'année 2023 pour finir à 145 tonnes de CO2 par million d'euros investis, contre 322 pour l'indice. Comme le compartiment a une pondération sectorielle proche de l'indice, ceci est dû à une sélection de titres parmi les moins émetteurs par secteur. L'information est disponible dans chacun des reportings mensuels du compartiment Mandarine Europe Microcap.

Les données utilisées sont fournies le fournisseur de données environnementales Trucost, issues de rapports annuels ou d'estimations. Les résultats exprimés en Tonnes équivalent CO2 par M€ investis sont basés, pour chaque société, sur la part de la capitalisation boursière détenue par le compartiment, puis rapportés à 1M€ investi. Les données retenues sont celles des scope 1, 2 et 1er rang des fournisseurs du scope 3.

Top 5 et Bottom 5 du rating ESG des sociétés du compartiment

Au 31/12/2023, les cinq meilleures valeurs et les cinq moins bonnes notes en termes de notation ESG sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

TOP 5	Note ESG Microcaps® [-2 ;+2]	BOTTOM 5	Note ESG Microcaps® [-2 ;+2]
Harworth Group	2.00	Genovis	-0.80
Fasadgruppen	1.93	Xvivo Perfusion	-0.53
Wit	1.87	Integrum	-0.53
Soltec Power	1.80	C-Rad	0.53
Synsam	1.80	Basilea Pharma	0.-53

SWOT ESG (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats)

Opportunités Réglementation Européenne grandissante sur la mise à disposition des informations extra-financières	Forces Empreinte carbone du portefeuille inférieure par rapport à son indice
Menaces Besoin d'investir massivement en ressources dédiées à la stratégie RSE des sociétés.	Faiblesses Hétérogénéité des publications ESG selon les secteurs et les pays

Controverses

Le suivi des controverses ne peut pas être effectué de la même manière que pour les mid/large caps en raison de l'accès restreint à la recherche pour les microcaps. Les enjeux de réputation existent néanmoins mais demeurent plus mesurés que les sociétés de plus grandes capitalisations.

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP (continued)

Politique d'engagement suivie au niveau du Compartiment

Mandarine Gestion a établi une politique d'engagement depuis 2017. Cette politique s'applique à l'ensemble de la gamme de Mandarine Gestion et n'est pas spécifique au Compartiment Mandarine Europe Microcap. Le rapport Dialogue et Engagement de Mandarine Gestion est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Les derniers échanges autour des thèmes ESG du Compartiment concernaient les sociétés suivantes

Société	Thème ESG Abordés
Guerbet	Risques liés au changement climatique, bilan carbone, santé/sécurité des collaborateurs, culture d'entreprise familiale.
Thermador	Réduction des émissions scope 3, audit RSE des fournisseurs, plan d'actions gratuites après 3 ans d'ancienneté pour les employés
LU-VE Group	Collecte de donnée RSE, diversité des différentes hiérarchies, formation continue, rémunération des managers alignés à des critères ESG.

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP

➤ Environnement économique et contexte boursier

Après un début d'année 2023 en hausse, les marchés ont oscillé jusqu'à fin juillet, bousculés d'une part par des données macroéconomiques qui se sont dégradées, particulièrement en Europe et en Chine, et soutenus d'autre part par de bonnes publications semestrielles des entreprises. De fin juillet à fin octobre, les marchés actions ont baissé dans un contexte de discours restrictifs des banquiers centraux, de rendements obligataires élevés et de tensions géopolitiques fortes au Proche et Moyen-Orient. La fin d'année a été marquée par un fort rebond des marchés actions avec en figure de proue, les petites capitalisations, portées par l'espoir d'un ralentissement de l'inflation et d'une fin de cycle de hausse de taux par les banques centrales.

• Premier semestre 2023

Après un début d'année 2023 en hausse, les microcaps ont été pénalisées par un attentisme généralisé des investisseurs, plutôt averse aux risques. Le contexte de tensions géopolitiques mondiales, illustré notamment par la guerre aux portes de l'Europe, et des banques centrales concentrées sur leur lutte contre les pressions inflationnistes ont ainsi favorisé une dynamique de flux plutôt négative sur les petites valeurs du vieux continent.

MANDARINE EUROPE MICROCAP (part I) a plutôt mieux résisté en reculant de -0,3% et surperformant son indice de référence (-1,8%). Dans un environnement peu favorable, les microcaps européennes ont ainsi sous-performé les petites, moyennes et grandes valeurs.

• Second semestre 2023

Le second semestre a été coupé en deux périodes distinctes : D'une part des marchés actions baissiers dans un contexte de discours restrictifs des banquiers centraux, de rendements obligataires élevés et de tensions géopolitiques fortes au Proche et Moyen-Orient et d'autre part, en fin d'année, un fort rebond porté par une inflation mondiale qui ralentit, suggérant de potentielles baisses de taux à venir et un scénario d'atterrissage en douceur de l'économie mondiale. Le positionnement équilibré et dynamique des compartiments a ainsi permis à la stratégie de surperformer son indice de référence durant ces différents cycles de marché.

MANDARINE EUROPE MICROCAP finit le semestre en hausse de +2,3% et surperforme son indice de référence, qui progresse de +0.5%.

➤ Perspectives envisagées pour 2024

Les investisseurs abordent l'année 2024 avec une vision plus positive que celle ressentie tout au long de l'année 2023. En fin d'année, les chiffres de l'inflation ont relancé les espoirs du pivot plus accommodant des banques centrales dès 2024. Cependant, d'autres risques importants ne doivent pas être ignorés, notamment les tensions géopolitiques au Proche et Moyen Orient qui restent fortes et la probabilité de catastrophes naturelles qui s'accroît en raison du changement climatique. Fidèles à notre processus d'investissement, nous continuerons de favoriser les sociétés en croissance avec des valorisations raisonnables. Ce processus, qui nous permet d'être équilibré entre le style croissance et le style value, devrait se montrer résilient dans cet environnement contrasté. A noter que les niveaux de croissance attendus des sociétés en portefeuille sont toujours à deux chiffres. Ces derniers devraient continuer à être les moteurs de la surperformance structurelle des microcapitalisations par rapport aux grandes valeurs sur le long terme.

Avec des biais sectoriels et géographiques limités, c'est principalement la sélection de valeurs qui explique la performance relative.

On peut notamment souligner la contribution de quelques titres :

• BIOCORP (+0,63%) :

BIOCORP est spécialisée dans le développement et la fabrication de dispositifs et de systèmes d'administration médicaux. La société doit principalement son succès à son produit phare, Mallya, un dispositif intelligent pour stylo à insuline capable de collecter automatiquement les données d'injection telles que la dose, la date et l'heure, afin de les transmettre à une application mobile dédiée. Bien que principalement utilisé pour le diabète, le dispositif pourrait être utilisé pour d'autres maladies chroniques. Largement reconnu par de grands laboratoires tels que Sanofi ou Novo Nordisk, Mallya est vendu en Europe et a reçu l'approbation de commercialisation aux Etats Unis en fin d'année 2022. Finalement, BIOCORP se fait racheter en juin 2023 par Novo Nordisk, l'un de ses partenaires, à 35€ par titre (20% de prime) après avoir déjà effectué un excellent parcours boursier sur le premier semestre de l'année.

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP (suite)

- **BONESUPPORT (+0,60%) :**

BONESUPPORT développe et commercialise des substituts de greffe osseuse en biocéramique injectables, pour les accidents touchant les extrémités (tibia, pieds, mains, etc...). Breveté jusqu'en 2034, ce liquide permet de remodeler l'os hôte et, grâce à une récente innovation, il a la capacité d'éluer un antibiotique directement dans le vide osseux afin d'éviter les infections et maximiser l'effet des médicaments tout en limitant l'impact sur la santé des patients. Déjà active en Europe, l'entreprise est désormais présente aux Etats Unis via leur propre réseau de distribution et voit sa croissance s'accroître considérablement. Dans le futur, l'entreprise pourrait adresser les accidentés gravement atteints à la colonne vertébrale, un marché deux fois plus important que celui des extrémités. Malgré le très beau parcours, nous croyons toujours au potentiel de croissance à long terme de l'entreprise et nous conservons le titre dans le portefeuille.

- **TEQNION (+0,46%) :**

TEQNION est spécialisée dans le rachat de petites sociétés industrielles, génératrices de cash, en Suède, et dans le nord de l'Europe. L'idée étant de se concentrer sur des entreprises rentables, dans des secteurs délaissés des investisseurs, car loin des thématiques à la mode, et donc peu chères. Elle rentabilise ainsi son investissement en 5 ans en moyenne, pour continuer à faire croître son portefeuille d'actifs. Grâce à un endettement maîtrisé, notamment lié à la prudence du management dans les années récentes de forte inflation sur les multiples de valorisation des cibles, la société s'est ainsi démarquée des concurrents avec une stratégie similaire. Contrairement à d'autres groupes dont les récents excès ont amené des cessions forcées d'actifs à vil prix en raison de bilans tendus et du renchérissement du coût de la dette, TEQNION a lui profité de cette période pour continuer à acquérir plusieurs sociétés en 2023.

A contrario, certains dossiers en portefeuille ont également eu un impact négatif, on citera notamment :

- **INTERVACC (-0,71%) :**

INTERVACC est une société qui développe des vaccins à base de protéines recombinantes pour les soins de santé animale. Le vaccin de la société contre la gourme, Strangvac, se compose de protéines solubles qui suppriment tout agent infectieux vivant, et a été approuvé en Europe. A cause d'un lancement commercial plus long que prévu, la société a dû se refinancer à des conditions peu favorables pour soutenir son développement. De plus, la croissance des ventes a largement déçu les investisseurs, expliquée par des restrictions réglementaires peu favorables et par une forte aversion au risque des vétérinaires et des propriétaires de chevaux. Le départ du PDG, les difficultés opérationnelles, la faible dynamique des ventes nous ont poussé à solder nos positions.

- **XILAM ANIMATION (-0,68%) :**

STARBREEZE est une entreprise suédoise qui développe des jeux vidéo en coopération avec des éditeurs de jeux internationaux. La société est largement reconnue pour son blockbuster PAYDAY, dont la deuxième édition, sortie en 2013, générait encore plusieurs millions de chiffre d'affaires en 2022. Après avoir attendu 10 ans la sortie du troisième opus, les fans de PAYDAY ont été fortement déçus après le lancement du jeu en septembre 2023. Les problèmes techniques de serveurs ont bloqué l'accès au mode en ligne, impactant significativement les avis sur la franchise et le cours de bourse. Nous avons décidé de sortir le titre du portefeuille pour des craintes réputationnelles sur la franchise et sur le studio.

➤ **Positionnement du compartiment pour 2024**

Pour 2024, MANDARINE EUROPE MICROCAP reste fidèlement aligné sur son processus d'investissement cherchant à investir dans des sociétés GARP (de la croissance à un prix raisonnable), en limitant ses biais sectoriels et géographiques par rapport à son indice pour se concentrer sur la sélection de valeurs. A moyen terme, nous restons positifs sur notre classe d'actifs et nos investissements. A court terme, le moment du rebond sera sans doute lié aux flux. Après un environnement de flux négatifs sur la classe d'actif depuis plus de deux ans, un regain d'intérêt pour les actions pourrait ainsi amener un retour en grâce d'autant plus important sur les microcaps. Ces dernières traitent en effet sur des multiples de valorisation attractifs et des décotes importantes par rapport aux grandes valeurs, tout en gardant un meilleur profil de croissance.

➤ **Informations sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG**

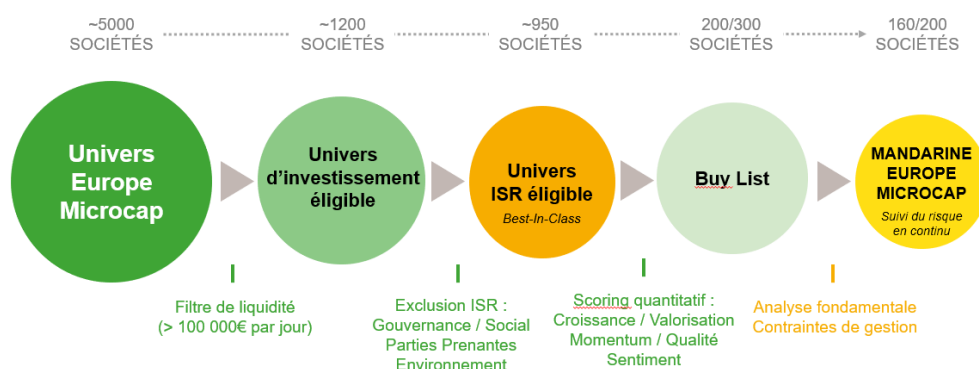
L'information sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG figure sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.mandarine-gestion.com

Rappel de la méthode ESG mise en œuvre dans le portefeuille

En premier lieu il convient de rappeler qu'un filtre ESG est appliqué en amont du processus d'investissement de Mandarine Europe Microcap comme le montre le schéma ci-dessous :

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP (suite)

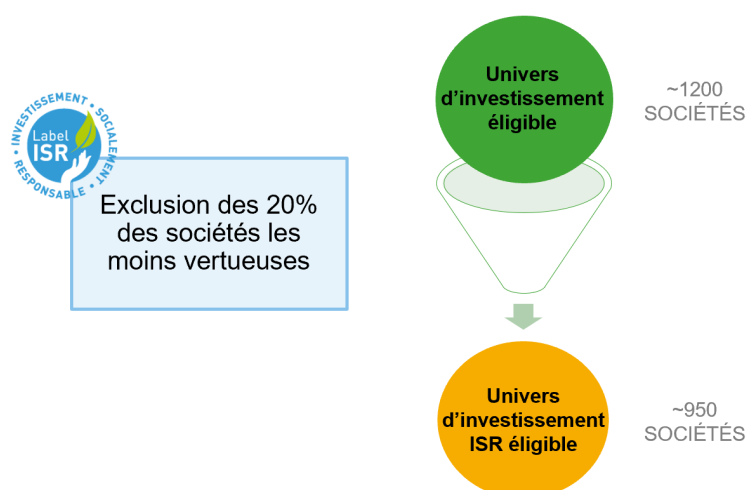


La note ESG retenue est issue de la recherche menée en interne. C'est une note propriétaire fondée sur 15 indicateurs extra-financiers répartis en 4 grands thèmes :



La note ESG est la moyenne équipondérée des 15 indicateurs. Elle est comprise entre [-2 et +2], affinée au fil de l'eau au gré des dialogues actionnaires avec les sociétés.

- ⇒ Les **notes ESG** de l'univers sont classées en **quintiles** par secteur (A-B-C-D-E)
- ⇒ Le **dernier quintile (E)** de chaque secteur est exclu du périmètre d'investissement



Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP (suite)

Notation du portefeuille vs notation du benchmark

Nous avons noté que structurellement sur l'année 2023, la note ESG du Compartiment était en ligne par rapport à l'indice. A fin décembre 2023, la note ESG du Compartiment était à -0.02 et celle de l'indice à -0.01.

Mesure d'impact ESG du Compartiment et de l'indice

Un reporting d'impact ESG trimestriel est réalisé pour comparer les performances du Compartiment et de l'indice.

Les 4 indicateurs ESG utilisés sont :

- Les émissions de gaz à effet de serre (empreinte carbone)
- Le taux d'indépendance des organes de gouvernance
- Existence d'un DRH
- Enquête satisfaction client

Le lien internet pour accéder au rapport est le suivant :

<https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/docs/funds/mandarine-europe-microcap/SRI>

Émissions de gaz à effet de serre

L'empreinte carbone du portefeuille par rapport à son indice de référence a été structurellement inférieure à celle de son tout au long de l'année 2023 pour finir à 145 tonnes de CO2 par million d'euros investis, contre 322 pour l'indice. Comme le compartiment a une pondération sectorielle proche de l'indice, ceci est dû à une sélection de titres parmi les moins émetteurs par secteur. L'information est disponible dans chacun des reportings mensuels du compartiment Mandarine Europe Microcap."

Les données utilisées sont fournies le fournisseur de données environnementales Trucost, issues de rapports annuels ou d'estimations. Les résultats exprimés en Tonnes équivalent CO2 par M€ investis sont basés, pour chaque société, sur la part de la capitalisation boursière détenue par le compartiment, puis rapportés à 1M€ investi. Les données retenues sont celles des scope 1, 2 et 1er rang des fournisseurs du scope 3.

Top 5 et Bottom 5 du rating ESG des sociétés du compartiment

Au 31/12/2023, les cinq meilleures valeurs et les cinq moins bonnes notes en termes de notation ESG sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

TOP 5	Note ESG Microcaps® [-2 ;+2]	BOTTOM 5	Note ESG Microcaps® [-2 ;+2]
Harworth Group	2.00	Genovis	-0.80
Fasadgruppen	1.93	Xvivo Perfusion	-0.53
Wiiit	1.87	Integrum	-0.53
Soltec Power	1.80	C-Rad	0.53
Synsam	1.80	Basilea Pharma	0.-53

SWOT ESG (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats)

Opportunités Règlementation Européenne grandissante sur la mise à disposition des informations extra-financières	Forces Empreinte carbone du portefeuille inférieure par rapport à son indice
Menaces Besoin d'investir massivement en ressources dédiées à la stratégie RSE des sociétés.	Faiblesses Hétérogénéité des publications ESG selon les secteurs et les pays

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP (suite)

Controverses

Le suivi des controverses ne peut pas être effectué de la même manière que pour les mid/large caps en raison de l'accès restreint à la recherche pour les microcaps. Les enjeux de réputation existent néanmoins mais demeurent plus mesurés que les sociétés de plus grandes capitalisations.

Politique d'engagement suivie au niveau du Compartiment

Mandarine Gestion a établi une politique d'engagement depuis 2017. Cette politique s'applique à l'ensemble de la gamme de Mandarine Gestion et n'est pas spécifique au Compartiment Mandarine Europe Microcap. Le rapport Dialogue et Engagement de Mandarine Gestion est disponible sur le site internet de la société de gestion.

derniers échanges autour des thèmes ESG du Compartiment concernaient les sociétés suivantes

Société	Thème ESG Abordés
Guerbet	Risques liés au changement climatique, bilan carbone, santé/sécurité des collaborateurs, culture d'entreprise familiale.
Thermador	Réduction des émissions scope 3, audit RSE des fournisseurs, plan d'actions gratuites après 3 ans d'ancienneté pour les employés
LU-VE Group	Collecte de donnée RSE, diversité des différentes hiérarchies, formation continue, rémunération des managers alignés à des critères ESG.

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION

➤ Environnement économique et contexte boursier :

Le contexte macroéconomique et géopolitique s'est détérioré au fil de l'année : crise des banques régionales américaines avec la faillite de SVB en mars, sauvetage de Crédit Suisse par UBS en Europe ou sur le plan géopolitique, la continuité de la guerre en Ukraine, une nouvelle guerre au Moyen-Orient et de nouvelles tensions sur les chaînes logistiques ainsi que des craintes d'une hausse du baril de pétrole. En revanche, la fin de l'année a été marquée par un fort rebond des marchés actions, sur fond d'espoirs de fin de cycle de hausse des taux par les banques centrales et d'un ralentissement de l'inflation.

Au premier trimestre 2023, malgré l'absence aux secteurs tels que les services financiers, le compartiment a sous-performé son indice de référence, en partie à cause d'une sous-pondération dans les grandes entreprises technologiques américaines. Les valeurs technologiques en portefeuille liées à l'IA, comme ADVANCED MICRO DEVICES, ont bien performé, tandis que celles affectées par la hausse des spreads de crédit, telles que AMERESCO, ont eu des performances mitigées. Les ajustements du portefeuille ont favorisé les valeurs de croissance de qualité, avec des nouvelles positions initiées dans TESLA et NVIDIA, en revanche des expositions cycliques comme UNION PACIFIC ont été réduites.

Au deuxième trimestre 2023, bien que le compartiment ait sous-performé son indice de référence, il a surpassé son univers d'investissement. Le marché a été tiré encore une fois par la performance des grandes entreprises technologiques ou liées à l'IA. Dans le compartiment, les principaux contributeurs incluaient TESLA, NVIDIA, ADVANCED MICRO DEVICES et SYNOPSIS, tandis que les actions dans les énergies renouvelables telles que EDP RENOVAVEIS, FIRST SOLAR, ENPHASE et AMERESCO ont sous-performé. Nous initié une nouvelle position dans NEXTRACKER, producteur d'équipement pour le solaire exposé aux utilities.

Au troisième trimestre 2023, le compartiment a également sous-performé son indice de référence, en raison notamment sous performance des actions dans le secteur des énergies renouvelables dû au changement du scénario macroéconomique avec la hausse des taux d'intérêt et aussi des préoccupations des investisseurs concernant les rendements des projets des renouvelables. Les ajustements du portefeuille ont inclus la vente de positions dans VERBUND et la sortie de NIBE en raison de préoccupations concernant leurs perspectives de marché et AMERESCO et à cause des craintes sur leur capacité de financement.

Au quatrième trimestre 2023, le compartiment a bien performé, surpassant son indice de référence, avec des actions comme EDP RENOVAVEIS et ERG bénéficiant de l'exposition aux actifs de production d'énergie renouvelable. Ce rebond a été stimulé par des facteurs tels que des chiffres d'inflation meilleurs que prévu et des perspectives de politiques monétaires plus accommodantes, qui ont atténué les préoccupations des investisseurs concernant le financement dans le secteur des énergies propres. Cependant, des participations liées à l'agriculture ont été soldés, y compris la vente de DEERE et CNH Industrial, ainsi que la liquidation de la plupart des expositions aux véhicules électriques, sauf BYD, qui a bénéficié de ventes internationales solides. Nous restons confiants sur les entreprises avec des carnets de commandes solides, telles que WABTEC et XYLEM, qui ont également contribué positivement à la performance du compartiment.

Ainsi, après une année 2022 marquée par le retour de l'inflation, 2023 a été caractérisée par une stabilisation des prix tout au long de l'année et une anticipation d'une souplesse dans la politique monétaire des banques centrales. Cependant, tenant compte d'un niveau de taux encore élevé, nos expositions à long terme et à des besoins importants en investissements ont souffert sur la période des douze mois jusqu'à fin décembre 2023. Pour notre indice de référence, la contribution des entreprises de technologie à très grande capitalisation, les "Magnificent 7", et l'impact de l'intelligence artificielle ont propulsé la performance de l'indice vers le haut, expliquant partiellement notre sous-performance relative.

Enfin, les thématiques dans notre univers qui ont mieux performé en 2023 sont la digitalisation, les services environnementaux, le traitement de l'eau et les bâtiments verts. Parmi nos meilleurs contributeurs, on peut citer AMD, fabricant de processeurs, Kingspan, producteur de produits d'isolation pour le bâtiment, et Schneider Electric, équipementier clé dans l'électrification de l'industrie. En revanche, les thèmes qui ont moins bien performé comprennent les énergies renouvelables, les biocarburants, l'agro-alimentaire et la chaîne de batteries pour véhicules électriques. Parmi nos moins bons contributeurs, on peut citer Enphase, producteur de micro-onduleurs, NextEra Energy Partners, producteur d'énergie solaire et éolienne, ainsi que First Solar, fabricant de panneaux solaires.

➤ Perspectives 2024

Pour 2024, nous privilégions les investissements aux États-Unis malgré l'incertitude autour des élections en novembre et le changement potentiel des politiques environnementales, notamment le plan Inflation Reduction Act. L'économie américaine restera robuste, confirmé par le dynamisme plus récent, et soutenue par la baisse des taux par la FED grâce à une inflation maîtrisée. En revanche, nous adoptons une approche prudente envers l'Europe, surtout les secteurs cycliques, en raison d'une reprise économique modérée et des politiques de resserrement fiscal pouvant réduire les subventions à la transition.

En Asie nous privilégions le Japon, car la position géopolitique de la Chine demeure une préoccupation. Un durcissement de la guerre commerciale pourrait impacter les leaders domestiques chinois, perturbant la chaîne de valeur, surtout dans le contexte de sa domination croissante dans les véhicules électriques et le solaire.

La stabilisation des facteurs inflationnistes en 2024 ouvre la voie à la baisse des taux d'intérêt. Ce scénario favorise les investissements dans la transition, en particulier dans le réseau électrique, et nous restons aussi confiants sur les fournisseurs de solutions et d'équipement liés à l'électrification dans l'industrie. Nous renforçons également notre exposition aux entreprises réduisant la consommation d'énergie, notamment celles spécialisées dans la rénovation des bâtiments et l'optimisation énergétique des centres de données.

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION (suite)

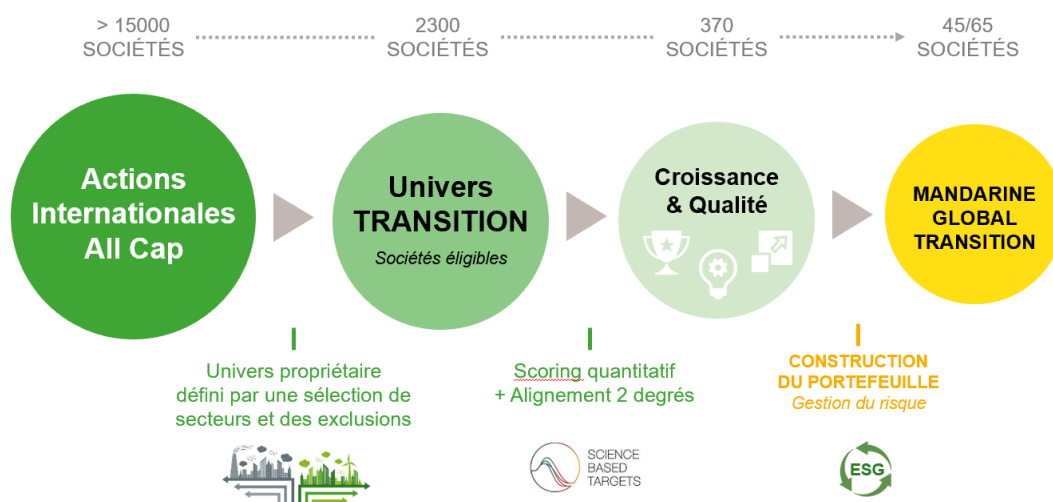
Concernant la chaîne de valeur des technologies peu matures comme l'hydrogène, nous restons à l'écart à cause d'une compétitivité plus forte que prévue. Nous restons prudents à l'égard des producteurs d'équipement solaire en raison d'un marché concurrentiel et d'une guerre des prix, notamment avec des acteurs chinois exclus d'exporter aux États-Unis. Nous gardons une approche dynamique sur l'ensemble de la chaîne de véhicules électriques.

➤ Informations sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG

L'information sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG figure sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.mandarine-gestion.com

Prise en compte du changement climatique et de la transition énergétique dans la construction du portefeuille

La stratégie d'investissement repose sur une sélection d'actions d'entreprises impliquées dans des thématiques ou des secteurs d'activité liés au développement durable et à l'environnement et, plus spécifiquement, à la transition énergétique et écologique.



L'analyse de l'éligibilité des sociétés s'établit tout d'abord par son exposition de chiffre d'affaires aux 8 éco-activités du label Greenfin (ci-dessous), sans dépasser le seuil de 5% du chiffre d'affaires dans des activités telles que le nucléaire ou l'exploration/exploitation de combustibles fossiles.

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION (suite)

Eco-activités du label Greenfin :

- Energie ;
- Bâtiment ;
- Gestion des déchets et lutte contre la pollution ;
- Industrie ;
- Transports propres ;
- Technologies de l'information et de la communication ;
- Agriculture et forêts ;
- Adaptation au changement climatique

Dans ce cadre, l'actif du Compartiment est composé :

- à 50% minimum de l'actif net dans les entreprises de Type I - "Part Verte élevée" (celles réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités, telles que définies par la nomenclature retenue) ;

- à 50% maximum de l'actif net dans les entreprises de Type II - "Part Verte modérée" (celles réalisant de 10% à 50% exclu de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités) ;

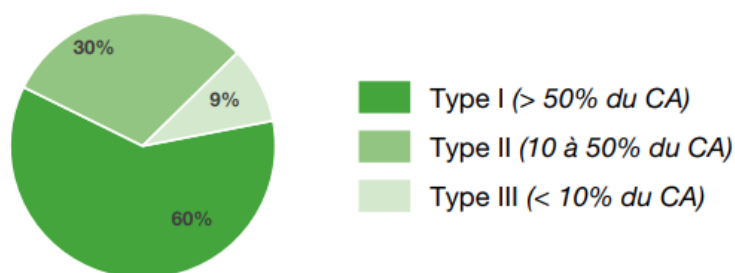
- à 20% maximum de l'actif net dans les entreprises de Type III - "Diversification" (celles réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités).

Mesure comparative de la répartition des émetteurs du portefeuille du Compartiment et de son indice de référence suivant la typologie « GreenFin » (répartition du portefeuille du Compartiment entre les émetteurs du types I, II, III)

Tout au long de l'année 2023, le Compartiment a respecté ses objectifs de répartition de l'actif en fonction de la typologie Greenfin. Au 30/12/2023, la répartition était la suivante :

► Intensité Greenfin

Répartition du portefeuille selon la part du chiffre d'affaires des entreprises lié aux éco-activités définies par le label Greenfin
(Taux de couverture : Fonds 100%)



Mesure comparative de la « part verte » du Compartiment et de son Indice de Référence suivant la « Taxonomie »

La part verte du portefeuille correspond au pourcentage de chiffre d'affaires des sociétés éligible à la taxonomie européenne. Cette taxonomie verte décrit les critères pour orienter la finance vers des activités climato-compatibles. 3 types d'activités et 6 grands objectifs environnementaux sont identifiées :

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION (suite)

3 types d'activités identifiées

Activités bas carbone,
déjà compatibles avec
une économie neutre
en carbone en 2050

Activités de transition
contribuant à une
économie neutre en
carbone en 2050

**Activités rendant
possible la neutralité
carbone** avec de fortes
réductions de GES*

6 grands objectifs environnementaux

Atténuation au
changement climatique

Adaptation au
changement climatique

Utilisation durable de la protection de
l'eau et des ressources marines

Lutte contre la pollution
(prévention & contrôle)

Transition vers une économie circulaire,
prévention des déchets & recyclage

Protection
des écosystèmes sains

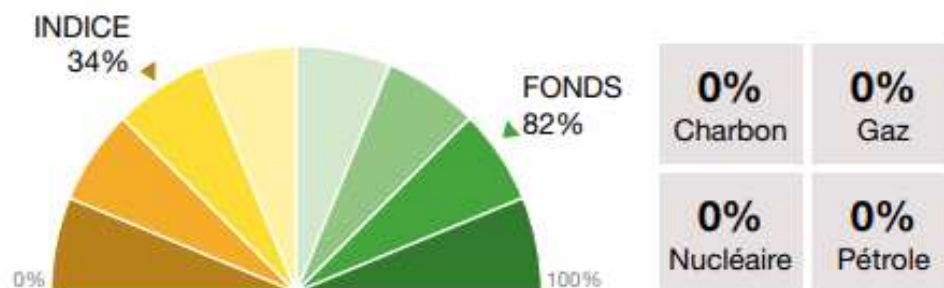
*GES : Gaz à effet de serre

Une activité est définie comme verte lorsqu'elle contribue de façon substantielle à un des 6 objectifs sans nuire de façon significative à un autre des objectifs, et lorsqu'elle est conforme à des garanties sociales minimales et aux critères de sélection.

Nous avons noté que structurellement en 2023, le Compartiment était davantage exposé à la taxonomie européenne (part verte) que son indice de référence. Au 31/12/2023, la comparaison était la suivante :

► Part Verte

% moyen du chiffre d'affaires des entreprises éligible à la taxonomie verte européenne (Taux de couverture : Fonds 91% / Indice 94%)



Mesure d'alignement +2°C accord de Paris et température de portefeuille

L'initiative Science Based Targets (SBT) permet aux entreprises de définir et de soumettre leurs objectifs de réduction de gaz à effet de serre (Scopes 1 et 2 + Scope 3 si celui-ci représente plus de 40% des émissions) dans le but de respecter l'Accord de Paris sur le climat (signé en 2015), qui a pour objectif de limiter le réchauffement climatique en dessous de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle et de poursuivre les efforts pour le limiter à 1.5°C. Plus de 1000 entreprises à travers le monde ont déjà soumis leur scénario au SBT. La liste est accessible sur le site <https://sciencebasedtargets.org/companies-taking-action>

Tout au long de l'année, le Compartiment comportait plus d'entreprises ayant ratifié le SBTi par rapport à son indice de référence. Au 31/12/2023, le pourcentage d'entreprise ayant ratifié les SBTi dans le portefeuille était supérieur à celui des entreprises de l'indice :

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION (suite)

► Scénario d'alignement 2°C

% des entreprises ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement 2°C de l'Accord de Paris



MANDARINE GLOBAL TRANSITION

71%

INDICE

49%

► Scénario d'alignement 2°C

% des entreprises ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement 2°C de l'Accord de Paris



MANDARINE GLOBAL TRANSITION

65%

INDICE

48%

La température du Compartiment et de son indice, mesurée en hausse de la température d'ici 2100 par rapport à l'ère préindustrielle et à partir des données fournies par Trucost, nous avons observé que tout au long de l'année, la température du portefeuille était en-dessous de celle de son indice de référence. Au 31/12/2023, le biais est positif pour le Compartiment par rapport à son indice :

► Température

Trajectoire d'alignement actuelle des investissements

(Taux de couverture : Fonds 95% / Indice 93%)

MANDARINE GLOBAL TRANSITION

<1,5°C

1,5 - 2°C

2 - 3°C

> 3°C

INDICE

<1,5°C

1,5 - 2°C

2 - 3°C

> 3°C

La température du portefeuille est inférieure à celle de son indice grâce à une plus grande part de sociétés ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement 2°C de l'Accord de Paris.

Politique d'engagement

Mandarine Gestion a établi une politique d'engagement depuis 2017. Cette politique s'applique à l'ensemble de la gamme de Mandarine Gestion et n'est pas spécifique au Compartiment Mandarine Global Transition. Le rapport Dialogue et Engagement de Mandarine Gestion est disponible sur le site internet de la société de gestion :

Les derniers échanges autour des thèmes climat/ESG du Compartiment concernaient les sociétés suivantes :

Société	Thème ESG Abordés
Kingspan	Biodiversité, standards ISO, politique anti-corruption
CNH Industrial	Réduction des émissions de CO2, formation des employés, bien-être au travail, relation fournisseurs
Linde	Validation de la stratégie climat par SBTi, parité homme / femme, accidentologie.

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT

➤ Environnement économique et contexte boursier :

Les opérateurs de marché ont dû composer dans un contexte macro-économique et géopolitique qui s'est détérioré au fil de l'année : crise des banques régionales américaines avec la retentissante faillite de SVB en mars, sauvetage de Credit Suisse par UBS en Europe ou sur le plan géopolitique, la continuité de la guerre en Ukraine et une nouvelle guerre au Moyen Orient. Dans ce contexte, le marché des actions internationales termine l'année en hausse de +18% (MSCI WORLD ACWI dividendes réinvestis) tirées par les « Magnificent Seven » qui constituent les 7 capitalisations boursières les plus élevées de l'indice. Plus impressionnant encore, ces 7 valeurs représentent 17% de l'indice MSCI World All Country sur les quelques 2946 valeurs qui y figurent.

Dans ce contexte, le Compartiment Mandarin Global Sport finit l'année à +9,3% après avoir subi de nombreux vents contraires. L'inflation a entamé le potentiel de consommation des ménages et mis sous pression leurs revenus disponibles. Ainsi, le Compartiment, qui est exposé structurellement à plus de 60% au secteur de la consommation discrétionnaire, a souffert du ralentissement des dynamiques de consommation de court terme. La fin d'année a été marquée par un fort rebond des marchés actions, sur fond d'espoirs de fin de cycle de hausse des taux par les banques centrales et d'un ralentissement de l'inflation.

• Premier semestre 2023

Après un début d'année 2023 en forte hausse, les marchés ont oscillé jusqu'à fin juillet entre d'une part des données macroéconomiques qui se sont dégradées, particulièrement en Europe et en Chine, et d'autre part des résultats semestriels de bonne facture des entreprises. Parmi les meilleurs contributeurs, on peut citer ON HOLDING (+92%) qui, par son positionnement haut de gamme et sa différenciation technologique, gagne rapidement des parts de marchés en Europe et aux Etats Unis. CELSIUS HOLDING (+43%), qui bénéficie d'une base de consommateurs en expansion et d'une distribution considérablement améliorée, ainsi que NVIDIA (+190%), porté par la forte demande de microprocesseurs notamment pour les projets d'intelligence artificielle, figurent également parmi les meilleurs contributeurs du premier semestre. A l'inverse, VITASOY INTERNATIONAL (-39%), impacté par la hausse des coûts des intrants, LI NING (-38%), dont la stratégie d'escompte et les inventaires importants ont pesé sur les marges et KEYWORDS STUDIOS (-34%) dont le métier est jugé « à risque » par le marché avec le développement rapide de l'IA, figurent parmi les moins bons contributeurs. Nous avons initié BELLRING BRANDS, producteur de produits protéinés (boissons, poudres, barres), qui élargit ses capacités de production afin de répondre à la demande croissante sur ce marché et DESCENTE, fournisseur japonais d'équipements haut de gamme de sport d'hiver. Nous avons soldé XPONENTIAL FITNESS pour un manque de visibilité extra financière, ce qui nous a évité de subir une controverse quelques mois plus tard, ainsi que BASIC FIT dont la conjoncture macroéconomique nous laissait douter de la viabilité de leur plan de croissance.

• Second semestre 2023

De fin juillet à fin octobre, les marchés actions ont baissé dans un contexte de discours restrictifs des banquiers centraux, de rendements obligataires élevés et de tensions géopolitiques fortes au Moyen-Orient. La fin d'année a été marquée par un fort rebond des marchés actions soutenu par des messages bien plus accommodants délivrés par les banquiers centraux. Parmi les meilleurs contributeurs, on peut citer DECKERS OUTDOORS (+27%), plus connu sous sa marque « Hoka One One » ainsi que LULULEMON ATHLETICA (+35%), qui continuent de gagner des parts de marché aux Etats-Unis et en Europe sans baisser ses prix. BELLRING BRANDS (+51%), profite de la forte demande pour ses produits pour augmenter ses prix dans un contexte où les coûts d'intrants commencent à baisser. A l'inverse, LI NING (-50%) continue de souffrir de la situation macroéconomique en Chine et de ses inventaires importants et TOP GOLF CALLAWAY (-28%), sort du portefeuille après avoir réduit ses objectifs annuels impactés par les mauvais résultats de son acquisition TOPGOLF. Nous avons initié GL EVENTS, géant mondial de l'événementiel et partenaire officiel des Jeux olympiques de Paris 2024 qui pourrait bénéficier de la reprise des activités hors Europe après avoir passé une période de crise sanitaire compliquée. SKECHERS, fabricant de chaussures américain reconnu, fait également son entrée dans le portefeuille. L'entreprise gagne des parts de marché aux Etats Unis et poursuit sa croissance rapide en Inde. Nous avons soldé BRUNSWICK pour des craintes sur la demande de leur marché final, BRP INC, dont la situation des inventaires reste compliquée. Nous prenons également des bénéfices sur GLANBIA après le beau parcours sur le semestre.

➤ Perspectives 2024

La fin d'année a été marquée par un fort rebond des marchés actions, sur fond d'espoirs de fin de cycle de hausse des taux par les banques centrales et d'un ralentissement de l'inflation. Si ce scénario se confirmait en 2024, les vents de face que le consommateur a subi durant les deux dernières années pourraient devenir des vents dans le dos. En effet, certains signaux positifs nous permettent d'être optimiste sur le secteur et plus particulièrement sur la thématique du sport. L'inflation a été accompagnée de hausses des salaires améliorant les revenus disponibles et la confiance des consommateurs dans un marché de l'emploi qui reste résilient. Bien que des inquiétudes subsistent géopolitiques et macroéconomiques subsistent, la diversification géographique du portefeuille nous permettra de naviguer dans cet environnement tout en restant agiles et sélectifs.

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

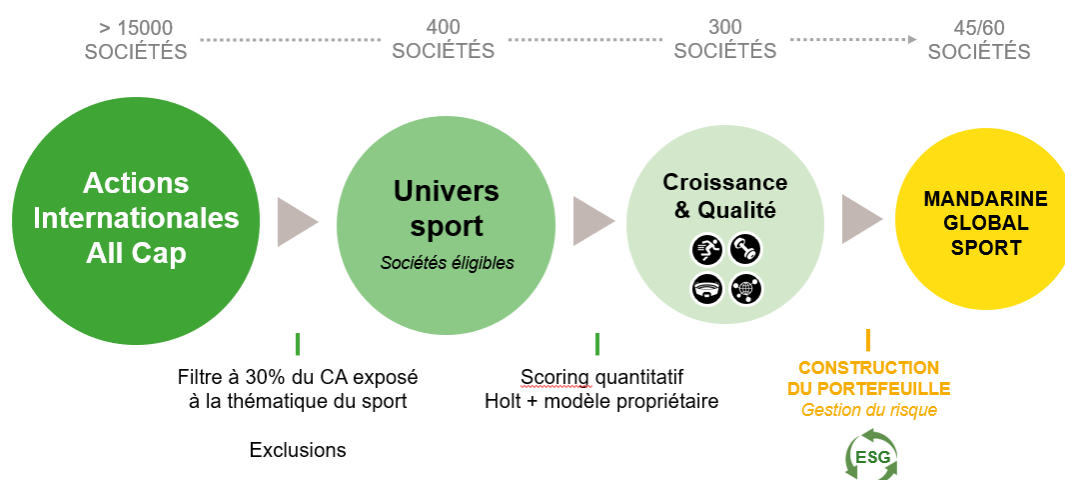
MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT (suite)

➤ Information sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG

L'information sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG figure sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.mandarine-gestion.com

Rappel de la méthode ESG mise en œuvre dans le portefeuille

En premier lieu, il convient de rappeler qu'un filtre ESG est appliqué en amont du processus d'investissement de Mandarin Global Sport comme le montre le schéma ci-dessous :



Le pôle ESG de Mandarin Gestion procède à une analyse extra-financière des entreprises, qui aboutit pour chacune à une notation ESG en 5 paliers, de A (meilleure note) à E (note la plus défavorable).

Cette note ESG est composée de 4 grands piliers :

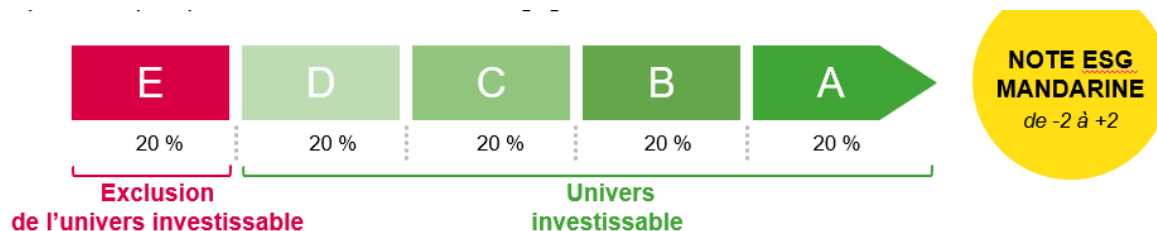


Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT (suite)

La note ESG finale est comprise entre [-2 et +2], affinée au fil de l'eau au gré des mises à jour des notes provenant des agences de notations, de l'actualité et des rencontres avec les sociétés.

- ⇒ Les **notes ESG** de l'univers des sociétés françaises sont classées en **quintiles** (A-B-C-D-E)
- ⇒ Le **dernier quintile (E) est exclu** du périmètre d'investissement



Notation du portefeuille vs notation du benchmark

Nous avons noté que tendanciuellement sur l'année 2023, la note ESG du Compartiment était inférieure à celle de l'indice. Ceci est principalement dû au manque d'information ESG de la part des valeurs hors Europe.

Mesure d'impact ESG du Compartiment et de l'indice

Un reporting d'impact ESG trimestriel est réalisé pour comparer les performances du Compartiment et de l'indice. Les 4 indicateurs ESG utilisés sont :

- Les émissions de gaz à effet de serre (empreinte carbone)
- Le taux d'indépendance des organes de gouvernance
- La part des entreprises qui s'engagent aux grands principes du Pacte Mondial de l'ONU
- Le taux de rotation des employés.

Le lien internet pour accéder au rapport est le suivant : <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/docs/funds/mandarine-global-sport/SRI>

Émissions de gaz à effet de serre

L'empreinte carbone du Compartiment par rapport à son indice de référence a été structurellement inférieure à celle de son indice tout au long de l'année 2023 pour finir à 44 tonnes de CO2 par million d'euros investis, contre 163 pour l'indice. Ceci est dû à une absence d'exposition aux secteurs intenses en carbone et énergivores comme les matières premières, les utilities et l'énergie.

Les données utilisées sont fournies par le fournisseur de données environnementales Trucost, issues de rapports annuels ou d'estimations. Les résultats exprimés en Tonnes équivalent CO2 par M€ investis sont basés, pour chaque société, sur la part de la capitalisation boursière détenue par le compartiment, puis rapportés à 1M€ investi. Les données retenues sont celles des scope 1, 2 et 1^{er} rang des fournisseurs du scope 3.

Top 5 et Bottom 5 du rating ESG des sociétés du Compartiment

Au 31/12/2023, les cinq meilleures valeurs et les cinq moins bonnes notes en termes de notation ESG sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

TOP 5	Note ESG [-2 ;+2]	BOTTOM 5	Note ESG [-2 ;+2]
Symrise	1.19	Madison Square Garden Sports	-1.18
Nvidia	1.18	Biogaia	-1.15
Brembo	1.07	Celcius Holding	-1.1
GL Events	0.97	Skechers USA	-1.08
Advanced Micro Devices	0.82	Descente	-1

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT (suite)

SWOT ESG (*Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats*)

Opportunités La santé est un vecteur d'adhésion sociétale	Forces Le sport permet l'inclusion sociale
Menaces Des controverses touchent l'industrie du textile	Faiblesses Conditions de travail perfectibles

Controverses

Un suivi des controverses est réalisé tous les 15 jours grâce à l'outil Sustainalytics, allant d'une échelle de gravité de 1 à 5, 1 étant les controverses les moins graves. Trois controverses de niveau 3 sont à noter à fin décembre Microsoft, Symrise et Li Ning Co.

Politique d'engagement suivie au niveau du compartiment

Mandarine Gestion a établi une politique d'engagement depuis 2017. Cette politique s'applique à l'ensemble de la gamme de Mandarine Gestion et n'est pas spécifique au compartiment Mandarine Global Sport. Le rapport Dialogue et Engagement de Mandarine Gestion est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Les derniers échanges autour des thèmes ESG du Compartiment concernaient les sociétés suivantes :

Société	Thèmes ESG abordés
Moncler	Cartographie biodiversité, salaire décent, comité RSE, rémunération du top management.
JD Sports	Engagements SBTi validés, attraction et rétention des talents, lanceurs d'alerte, rémunération ESG.
Ferrari	Production voitures hybrides et électriques, attractivité employeur, formation des employés, comité de durabilité

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL CLIMATE ACTION

➤ Environnement économique et contexte boursier :

Le contexte macroéconomique et géopolitique s'est détérioré au fil de l'année : crise des banques régionales américaines avec la faillite de SVB en mars, sauvetage de Crédit Suisse par UBS en Europe, et sur le plan géopolitique, persistance du conflit en Ukraine, émergence d'un nouveau conflit au Moyen-Orient, tensions accrues sur les chaînes logistiques, ainsi que des préoccupations concernant une éventuelle hausse du prix du baril de pétrole. En revanche, la fin de l'année a été marquée par un fort rebond des marchés boursiers, porté par l'espoir d'une fin du cycle de hausse des taux par les banques centrales et d'un ralentissement de l'inflation.

• Premier semestre 2023

Au premier semestre 2023, le compartiment a sous-performé son indice de référence. Notre sous-pondération dans des secteurs tels que les services financiers a contribué à la performance relative du compartiment, en revanche, notre sous-pondération dans les grandes entreprises technologiques américaines et, en particulier, celles liées à l'IA, a pesé sur notre performance relative à l'indice. Nos plus gros contributeurs sur le trimestre ont été les entreprises du secteur des technologies aux États-Unis et les valeurs bancaires européennes. En revanche, nos plus gros détracteurs ont été les entreprises des secteurs de l'assurance et des services publics américains. Nous avons allégé nos positions dans les services publics nécessitant d'importants investissements et présentant une qualité de bilan moins bonne, malgré la perspective de baisse des taux d'intérêt, en raison de la hausse des spreads bancaires à la suite des tensions liées aux banques régionales américaines. Nous avons renforcé nos positions dans les entreprises bénéficiant d'un carnet de commandes bien rempli, ce qui offre une meilleure visibilité sur les ventes.

• Second semestre 2023

Au deuxième semestre 2023, le compartiment a également sous-performé son indice de référence, en particulier vers la fin de l'année, période où nous avons observé une reprise des titres à forte croissance ainsi qu'une poursuite du rebond des valeurs technologiques. Nos positions liées au secteur de l'énergie ont bénéficié de la hausse du prix du baril de pétrole au cours du troisième trimestre, poussé par des tensions au Moyen-Orient, et nos valeurs industrielles exposées à la robustesse de l'économie américaine ont été des contributeurs sur la période. En revanche, nos titres avec une faible capacité à augmenter les prix, tels que le secteur des biens de consommation de première nécessité, ont été des détracteurs en raison d'une augmentation des coûts des intrants. Nos positions dans le secteur du consommateur chinois, tel que le luxe, ont continué à décevoir en raison de la faiblesse de l'économie chinoise. Nous avons réduit nos positions dans les produits agricoles et avons réinvesti dans les secteurs des semi-conducteurs, des logiciels, de la technologie ainsi que dans les secteurs de la gestion des déchets.

• Perspectives 2024

Pour 2024, nous privilégions les investissements aux États-Unis malgré l'incertitude autour des élections en novembre. L'économie américaine reste robuste, confirmé par le dynamisme plus récent, et soutenue par le potentiel de baisse des taux par la FED grâce à une inflation maîtrisée. En revanche, nous adoptons une approche prudente envers l'Europe, surtout les secteurs cycliques, en raison d'une reprise économique modérée et des politiques de resserrement fiscal.

En Asie nous privilégions le Japon, car la position géopolitique de la Chine demeure une préoccupation. Un durcissement de la guerre commerciale pourrait impacter les leaders domestiques chinois, et pourrait favoriser les sociétés japonaises qui exportent à la fois aux pays occidentaux et à la Chine.

La stabilisation des facteurs inflationnistes en 2024 ouvre la voie à une baisse des taux d'intérêt. Ce scénario favorise une réévaluation à la hausse des marchés actions. Nous continuons à voir des opportunités dans les secteurs à forte croissance et dans ceux liés aux technologies, et demeurons confiants quant aux perspectives offertes par le déploiement de l'intelligence artificielle à travers l'ensemble du secteur de la technologie, au-delà des fournisseurs de puces électroniques.

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE

Performance de l'indicateur de référence STOXX® Europe Small 200 (EUR) Net Return : 12,37%

Performances des classes d'actions du Compartiment :

Classe d'actions	B3	F	G	I	ICH	IUH	L
Performance 2023	8,72%	11,14%	11,36%	11,35%	9,15%	13,71%	11,54%
31/12/2022	1845,48\$	128,84€	15598,02€	15627,42€	98,41 CHF	9878,43\$	16639,99€
31/12/2023	2006,57\$	143,2€	17370,97€	17401,32€	107,42 CHF	11232,79\$	18561,05€

Classe d'actions	M	MG	R	RCH	RD	RUH	S
Performance 2023	11,70%	11,38%	10,21%	8,04%	10,22%	12,74%	12,32%
31/12/2022	100544,74€	1320,13€	1345,53€	93,2 CHF	120,54€	886,35\$	13250€
31/12/2023	112312,68€	1470,39€	1482,93€	100,7 CHF	132,86€	999,28\$	14883,33€

MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS

Performance de l'indicateur de référence €STR + 300 BPS : 6,90%

Performances des classes d'actions du Compartiment :

Classe d'actions	I	M	R
Performance 2023	11,51%	11,72%	10,54%
31/12/2022	1152,01€	11747,75€	110,2€
31/12/2023	1284,65€	13125,52€	121,82€

MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP

Performance de l'indicateur de référence 50% MSCI® Europe Microcap Net Return + 50% MSCI® Europe Micro Ex UK Net Return: -1,31%

Performances des classes d'actions du Compartiment :

Classe d'actions	B4	F	G	I	L	M	R
Performance 2023	4,16%	1,88%	1,95%	1,98%	2,78%	2,16%	1,17%
31/12/2022	186,32\$	171,17€	173€	246,81€	181,3€	174,39€	23,04€
31/12/2023	194,07\$	174,4€	176,38€	251,71€	186,34€	178,17€	23,31€

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP

Performance de l'indicateur de référence MSCI® World Micro Cap Net Return: 3,08%

Performances des classes d'actions du Compartiment :

Classe d'actions	F	G	I	IU	IUH	R
Performance 2023	5,60%	5,74%	5,67%	9,37%	7,61%	4,89%
31/12/2022	129,64€	167,72€	165,86€	123,65\$	92,44\$	158,9€
31/12/2023	136,91€	177,35€	175,28€	135,24\$	99,48\$	166,67€

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS

Performance de l'indicateur de référence EURO STOXX® Net Return (EUR) : 18,55%

Performances des classes d'actions du Compartiment :

Classe d'actions	R	F	I
Performance 2023	11,57%	12,81%	13,03%
31/12/2022	871,27€	618,04€	9798,25€
31/12/2023	972,10€	697,20€	11074,99€

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION

Performance de l'indicateur de référence MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (all countries world index) Net Return : 18,06%

Performances des classes d'actions du Compartiment :

Classe d'actions	F	FD	FUH	I	ICH	IU	IUH
Performance 2023	6,72%	6,79%	8,85%	6,84%	4,72%	10,59%	8,97%
31/12/2022	148,16€	92,9€	114,64\$	1485,97€	1297,72 CHF	1000\$	1145,58\$
31/12/2023	158,13€	99,21€	124,79\$	1587,62€	1359,01 CHF	1064,44\$	1248,39\$

Classe d'actions	L	M	R	RCH	RUH	U
Performance 2023	6,99%	7,15%	5,72%	3,57%	7,84%	5,46%
31/12/2022	803,81€	1498,29€	143,96€	126,47 CHF	112,86\$	765,45\$
31/12/2023	860,07€	1605,56€	152,2€	130,99 CHF	112,86\$	807,28\$

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT

Performance de l'indicateur de référence MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (all countries world index) Net Return : 18,06%

Performances des classes d'actions du Compartiment :

Classe d'actions	F	I	ICH	IUH	R
Performance 2023	9,15%	9,29%	7,18%	11,49%	8,17%
31/12/2022	93,43€	936,25€	862,32 CHF	829,84\$	91,64€
31/12/2023	101,98€	1023,24€	924,26 CHF	925,25\$	99,13€

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Rapport du Conseil d'Administration de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL CLIMATE ACTION*

Performance de l'indicateur de référence MSCI World Index (EUR) Net Return : 18.22%

Performances des classes d'actions du Compartiment :

Classe d'actions	I	R	M
Performance 2023	10.17%	9.04%	10.50%
05/01/2023	1000€	100€	1000€
31/12/2023	1101,72€	109,04€	1104,95€

*Voir note 1

Informations fiscales françaises (régime français du plan d'épargne en actions ci-après PEA)

Au 29 décembre 2023 :

- Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE est investi à hauteur de 75,93% en titres éligibles au PEA,
- Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP est investi à plus de 78,18% en titres éligibles au PEA et 77,12% en titres éligibles PEA- PME ;
- Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS est investi à hauteur de 86,76% en titres éligibles au PEA.

Information sur la mesure du risque

Evaluation par les risques :

Noms des compartiments	Méthode de calcul du risque de marché
MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE	<i>Commitment</i>
MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS	<i>Commitment</i>
MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP	<i>Commitment</i>
MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP	<i>Commitment</i>
MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS	<i>Commitment</i>
MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION	<i>Commitment</i>
MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT	<i>Commitment</i>

Impacts liés à la guerre en Ukraine

Aucun compartiment n'a directement pris avec des actifs russes ni d'investisseurs russes ou d'entités liées personnes ou entités soumises à embargo.

Depuis 1989, pour des raisons consuméristes et globalistes, on n'a cru que plus personne n'avait d'adversaires mais uniquement des clients et des fournisseurs. En 1992, Fukuyama déclare que c'est la « fin de l'histoire » avec la victoire idéologique du libéralisme occidental dont la suprématie ne signifie pas pour autant l'absence de conflits. Puis, Brzezinski dessine le « grand échiquier » dont dépendrait un monde fondé sur la prépondérance des Etats-Unis alliés à l'Europe, riche mais impuissante. La Pax Europae est menacée par la guerre en Ukraine, nous assistons désormais à la montée d'un Sud-Global, nouvel acteur de la géopolitique mondiale, faisant entendre sa voix pour un ordre mondial plus multipolaire qui fait échos au « choc des civilisations » annoncé par Samuel Huntington, qui considérait qu'après avoir été prédatrices puis idéologiques, les guerres futures verront s'affronter quelques grands blocs déterminés par leur identité culturelle et culturelle. L'actualité politique et géopolitique devrait rester animée en 2024...

Le Conseil d'Administration de la SICAV

Luxembourg, le XX/XX/2024

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Aux Actionnaires de
MANDARINE FUNDS
60, avenue J.F.Kennedy
L-1855 Luxembourg
Grand-Duchy of Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de MANDARINE FUNDS (la « SICAV ») et de chacun de ses compartiments comprenant l'état des actifs nets, le portefeuille-titres et les instruments financiers dérivés au 31 décembre 2023, ainsi que l'état des opérations et des variations des actifs nets à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la SICAV et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de leurs opérations et des variations de leurs actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la SICAV conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration de la SICAV. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration de la SICAV pour les états financiers

Le Conseil d'Administration de la SICAV est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration de la SICAV qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration de la SICAV a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SICAV.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de la SICAV, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration de la SICAV du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la SICAV à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé


Elisabeth Layer

Elisabeth Layer, Réviseur d'entreprises agréé

Partner

5 juin 2024

Statistiques

		31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE				
Actifs nets	EUR	271.674.119,81	285.964.268,52	504.558.894,85
Valeur nette d'inventaire par action				
G	EUR	17.369,86	15.597,53	20.977,63
I	EUR	17.400,21	15.626,93	21.016,06
I (USDH)	USD	11.233,01	9.878,75	12.861,03
M	EUR	112.307,37	100.542,41	134.809,82
R	EUR	1.482,75	1.345,45	1.828,67
R (USDH)	USD	999,24	886,36	1.165,53
S	EUR	14.883,33	13.250,00	19.165,23
B3 (GBP)	GBP	2.006,44	1.845,42	2.349,74
F	EUR	143,19	128,83	173,61
F (CHF)	CHF	-	99,87	134,82
F (d)	EUR	-	-	173,27
I (CHF)	CHF	107,40	98,40	132,57
L	EUR	18.560,02	16.639,53	22.345,57
MG	EUR	1.470,30	1.320,09	1.775,29
R (CHF)	CHF	100,68	93,19	126,85
R (USD)	USD	-	-	130,24
R (d)	EUR	132,84	120,53	163,81
Nombre d'actions				
G		488,21	456,21	909,52
I		2.473,55	4.139,65	4.677,93
I (USDH)		338,33	389,23	523,63
M		746,76	765,76	1.266,73
R		85.507,93	94.394,59	102.383,56
R (USDH)		867,90	2.458,05	6.615,64
S		-	-	1,21
B3 (GBP)		18,03	18,03	18,03
F		7.402,87	15.026,86	24.903,90
F (CHF)		-	600,00	600,00
F (d)		-	-	100,00
I (CHF)		3.350,00	3.350,00	7.060,00
L		19,42	19,42	394,42
MG		10,00	10,00	10,00
R (CHF)		31.415,00	19.075,00	17.955,05
R (USD)		-	-	230,00
R (d)		63,19	126,00	128,00
MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS				
Actifs nets	EUR	94.887.343,09	92.335.234,24	111.808.871,61
Valeur nette d'inventaire par action				
I	EUR	1.284,60	1.151,99	1.271,40
L	EUR	-	-	12.988,31
M	EUR	13.125,20	11.747,62	12.939,94
R	EUR	121,81	110,19	122,70
Nombre d'actions				
I		150,00	150,00	280,00
L		-	-	10,00
M		7.179,00	7.808,00	8.545,00
R		3.849,18	3.965,93	6.122,64
MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP				
Actifs nets	EUR	212.175.866,65	235.330.575,94	223.081.129,16
Valeur nette d'inventaire par action				
B4 (GBPH)	GBP	194,07	186,32	241,22
F	EUR	174,39	171,16	224,23
G	EUR	176,37	173,00	226,41
I	EUR	251,69	246,81	323,00
I (USDH)	USD	-	205,92	262,23
L	EUR	186,32	181,30	237,26
M	EUR	178,16	174,39	227,66
MG	EUR	-	-	237,29

Statistiques (suite)

		31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
R	EUR	23,31	23,04	30,44
Nombre d'actions				
B4 (GBPH)		177,48	451,93	361,72
F		47.680,35	79.106,10	61.125,13
G		740,00	740,00	200,00
I		116.214,79	59.282,54	54.368,97
I (USDH)		-	13.775,38	12.649,38
L		100,00	100,00	100,00
M		353.825,27	324.753,08	85.020,69
MG		-	-	100,00
R		4.778.322,39	6.408.176,76	5.563.248,36

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP

Actifs nets	EUR	23.870.294,44	63.114.303,33	77.172.791,62
Valeur nette d'inventaire par action				
F	EUR	136,90	129,63	154,50
G	EUR	177,34	167,72	199,69
I	EUR	175,27	165,85	197,47
I (USD)	USD	135,23	123,65	156,87
I (USDH)	USD	99,48	92,44	107,74
L	EUR	-	-	206,12
M	EUR	-	169,77	201,63
MG	EUR	-	-	205,75
R	EUR	166,65	158,89	190,99
R (USD)	USD	-	-	170,17

Nombre d'actions

F		1.239,59	5.616,43	4.912,40
G		8.294,46	4.228,46	6.586,46
I		20.410,16	18.631,41	24.532,98
I (USD)		190,00	190,00	490,00
I (USDH)		8.856,00	63.919,57	55.568,57
L		-	-	100,00
M		-	2.000,00	16.000,00
MG		-	-	100,00
R		107.001,92	331.611,23	322.728,50
R (USD)		-	-	100,00

MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS

Actifs nets	EUR	53.235.275,14	265.423.874,98	-
Valeur nette d'inventaire par action				
F	EUR	697,15	618,01	-
I	EUR	11.074,29	9.797,94	-
M	EUR	-	100.372,45	-
R	EUR	971,96	871,21	-

Nombre d'actions

F		2.059,01	5.223,28	-
I		2.089,59	1.343,25	-
M		-	2.170,00	-
R		29.485,79	35.842,61	-

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION

Actifs nets	EUR	415.470.648,01	403.639.961,72	246.027.767,00
Valeur nette d'inventaire par action				
F	EUR	158,12	148,15	185,80
F (CHF)	CHF	134,95	-	163,09
F (USDH)	USD	124,79	114,64	140,08
F (d)	EUR	99,20	92,90	-
I	EUR	1.587,52	1.485,93	1.861,63
I (CHF)	CHF	1.358,75	1.297,62	1.633,22
I (USD)	USD	1.064,37	962,47	-
I (USDH)	USD	1.248,41	1.145,61	1.398,84
L	EUR	860,02	803,78	1.005,50
M	EUR	1.605,49	1.498,25	1.871,41

Statistiques (suite)

		31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
MGA	EUR	923,03	867,16	-
R	EUR	152,18	143,95	182,24
R (CHF)	CHF	130,97	126,45	160,84
R (USDH)	USD	121,70	112,86	139,28
U	EUR	807,17	765,40	971,24
Nombre d'actions				
F		85.653,66	213.999,99	76.322,84
F (CHF)		4.070,00	-	300,00
F (USDH)		152,00	152,00	200,00
F (d)		551,25	500,00	-
I		55.142,93	43.848,81	44.198,57
I (CHF)		4.970,00	5.098,00	6.382,13
I (USD)		4.740,53	50,00	-
I (USDH)		9.046,43	8.389,08	7.642,69
L		60.300,00	55.800,00	30.000,00
M		23.755,31	32.981,29	10.043,31
MGA		18.679,00	2.525,00	-
R		1.093.698,59	1.233.374,25	396.889,37
R (CHF)		14.790,20	11.892,20	13.482,07
R (USDH)		28.069,78	35.442,78	35.789,57
U		15.869,19	15.280,94	2.335,00

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT

Actifs nets	EUR	8.841.048,78	20.090.869,94	26.985.765,75
Valeur nette d'inventaire par action				
F	EUR	101,97	93,43	122,64
G	EUR	-	933,09	1.225,67
I	EUR	1.023,17	936,22	1.227,66
I (CHF)	CHF	924,08	862,26	1.133,38
I (USDH)	USD	925,28	829,86	1.059,94
M	EUR	-	941,95	1.231,48
R	EUR	99,12	91,64	121,43
R (CHF)	CHF	-	-	105,19
R (USDH)	USD	-	-	105,67
Nombre d'actions				
F		1.020,00	5.510,00	6.400,00
G		-	100,00	100,00
I		4.034,02	4.156,00	4.713,78
I (CHF)		603,00	621,00	925,00
I (USDH)		221,00	391,00	291,00
M		-	1.100,00	1.100,00
R		38.591,30	149.604,06	144.738,54
R (CHF)		-	-	400,00
R (USDH)		-	-	400,00

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL CLIMATE ACTION (lancé le 5 janvier 2023)*

Actifs nets	EUR	555.705,70	-	-
Valeur nette d'inventaire par action				
I	EUR	1.101,61	-	-
M	EUR	1.104,86	-	-
R	EUR	109,02	-	-
Nombre d'actions				
I		130,00	-	-
M		250,00	-	-
R		1.250,00	-	-

*Voir note 1

Etat combiné

Etat combiné des Actifs Nets au 31 décembre 2023

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		992.233.011,71
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur Portefeuille-Titres		47.520.046,03
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	3.3	1.039.753.057,74
Avoirs en banque	3.3	40.334.468,53
Produits à recevoir sur vente de titres		1.900.093,87
A recevoir sur souscriptions d'actions		555.918,69
Remboursement fiscal à recevoir	3.5	1.490.470,78
Plus-value non réalisée sur contrats de change à terme	3.3	4.912,27
Intérêts et dividendes à recevoir	3.3	405.442,07
Total actifs		1.084.444.363,95
Passifs		
Découvert bancaire	3.3	0,22
Charges à payer	10	4.351.794,91
A payer sur achat de titres		1.853.503,62
A payer sur rachat d'actions		290.009,89
Moins-value non réalisée sur contrats de change à terme	3.3	171.419,69
Total passifs		6.666.728,33
Actifs nets à la fin de l'exercice / la période		1.077.777.635,62

Etat combiné des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice / la période clôturé le 31 décembre 2023

	Notes	EUR
Revenus		
Dividendes (prélèvement net à la source)	3.4	20.455.480,71
Intérêts sur obligations		445.662,75
Intérêts bancaires	3.4	1.193.525,22
Autres revenus		193.474,94
Total revenus		22.288.143,62
Charges		
Commission de gestion	6	15.385.579,42
Commission de performance		1.653.287,35
Commission de banque dépositaire		54.062,92
Commission de services	7	3.085.786,37
Frais professionnels		103.931,28
Frais de transaction	12	2.716.944,56
Taxe d'abonnement	9	120.794,18
Intérêts bancaires et charges		102.007,10
Frais d'impression et de publication		459,21
Autres charges	11	52.213,14
Total charges		23.275.065,53
Bénéfice / (Perte) net(te) des investissements		(986.921,91)
Bénéfice / (Perte) nette réalisé(e) sur :		
Portefeuille-Titres	3.3	45.971,90
Change	3.2	(732.644,39)
Contrats de change à terme	3.3	328.885,18
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice / la période		(1.344.709,22)
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-Titres	3.3	90.984.072,27
Contrats de change à terme	3.3	(112.127,41)
Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations		89.527.235,64
Souscriptions		257.732.220,91
Rachats		(635.229.518,34)
Distribution de dividendes	16	(151.391,26)
Actifs nets en début de l'exercice / la période		1.365.899.088,67
Actifs nets à la fin de l'exercice / la période		1.077.777.635,62

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE (in EUR)

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2023

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		270.733.162,04
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur Portefeuille-Titres		(3.975.931,77)
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	3.3	266.757.230,27
Avoirs en banque	3.3	4.663.375,38
A recevoir sur souscriptions d'actions		64.564,70
Remboursement fiscal à recevoir	3.5	824.630,10
Intérêts et dividendes à recevoir	3.3	143.333,91
Total actifs		272.453.134,36
Passifs		
Charges à payer	10	724.596,23
A payer sur rachat d'actions		15.877,72
Moins-value non réalisée sur contrats de change à terme	3.3	38.540,60
Total passifs		779.014,55
Actifs nets à la fin de l'exercice		271.674.119,81

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023

	Notes	EUR
Revenus		
Dividendes (prélèvement net à la source)	3.4	4.724.973,71
Intérêts bancaires	3.4	147.801,01
Autres revenus		14.491,84
Total revenus		4.887.266,56
Charges		
Commission de gestion	6	3.686.752,59
Commission de performance		39.778,86
Commission de services	7	709.416,48
Frais professionnels		4.740,00
Frais de transaction	12	197.544,37
Taxe d'abonnement	9	27.797,13
Intérêts bancaires et charges		15.774,62
Autres charges	11	4.990,32
Total charges		4.686.794,37
Bénéfice / (Perte) net(te) des investissements		200.472,19
Bénéfice / (Perte) nette réalisé(e) sur:		
Portefeuille-Titres	3.3	5.967.942,57
Change	3.2	72.384,23
Contrats de change à terme	3.3	28.339,89
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice		6.269.138,88
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-Titres	3.3	23.871.918,67
Contrats de change à terme	3.3	(27.062,01)
Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations		30.113.995,54
Souscriptions		21.297.754,51
Rachats		(65.701.898,76)
Actifs nets en début d'exercice		285.964.268,52
Actifs nets à la fin de l'exercice		271.674.119,81

Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
G	456,21	167,00	135,00	488,21
I	4.139,65	313,29	1.979,39	2.473,55
I (USDH)	389,23	-	50,90	338,33
M	765,76	-	19,00	746,76
R	94.394,59	8.275,89	17.162,55	85.507,93
R (USDH)	2.458,05	35,00	1.625,15	867,90
S	-	-	-	-
B3 (GBP)	18,03	-	-	18,03
F	15.026,86	-	7.623,99	7.402,87
F (CHF)	600,00	-	600,00	-
F (d)	-	-	-	-
I (CHF)	3.350,00	-	-	3.350,00
L	19,42	-	-	19,42
MG	10,00	-	-	10,00
R (CHF)	19.075,00	14.240,00	1.900,00	31.415,00
R (USD)	-	-	-	-
R (d)	126,00	1,19	64,00	63,19

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE (in EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI	Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs									
Actions					Immobilier				
Cosmétiques					278.000,00	CTP NV	EUR	4.247.840,00	1,56
390.000,00	ALK-ABELLO A/S	DKK	5.294.484,58	1,95	1.500.000,00	GRAINGER PLC	GBP	4.576.769,95	1,68
260.000,00	AMPLIFON SPA	EUR	8.148.400,00	3,00	240.000,00	INSTONE REAL ESTATE GROUP SE	EUR	1.752.000,00	0,64
180.000,00	FAGRON	EUR	2.989.800,00	1,10				10.576.609,95	3,88
200.000,00	INTERCOS SPA	EUR	2.860.000,00	1,05	Energie				
23.000,00	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	5.508.500,00	2,03	57.300,00	DCC PLC	GBP	3.820.661,24	1,41
7.000,00	SIEGFRIED HOLDING AG-REG	CHF	6.471.442,40	2,38	50.500,00	GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	6.054.950,00	2,23
28.200,00	STRAUMANN HOLDING AG-REG	CHF	4.113.068,73	1,51				9.875.611,24	3,64
1.760.000,00	UNIPHAR PLC	EUR	4.752.000,00	1,75	Divertissement				
			40.137.695,71	14,77	49.000,00	EURAZEO SE	EUR	3.520.650,00	1,30
Commerce & Distribution					137.000,00	KINEPOLIS	EUR	6.123.900,00	2,25
136.000,00	DELONGHI SPA	EUR	4.150.720,00	1,53				9.644.550,00	3,55
26.300,00	DIETEREN GROUP	EUR	4.652.470,00	1,71	Internet				
270.000,00	GRAFTON GROUP PLC-UTS -CDI	GBP	2.838.809,07	1,04	216.000,00	FUTURE PLC	GBP	1.982.897,70	0,73
420.000,00	INCHCAPE PLC	GBP	3.467.889,91	1,28	105.000,00	SCOUT24 SE	EUR	6.736.800,00	2,48
2.400.000,00	JD SPORTS FASHION PLC	GBP	4.596.157,18	1,69				8.719.697,70	3,21
115.300,00	MONCLER SPA	EUR	6.422.210,00	2,36	Banque				
640.000,00	PETS AT HOME GROUP PLC	GBP	2.350.100,98	0,87	487.000,00	FINECOBANK SPA	EUR	6.615.895,00	2,44
11.700,00	RATIONAL AG	EUR	8.184.150,00	3,01				6.615.895,00	2,44
			36.662.507,14	13,49	Hébergement et restauration				
Appareils électriques & électroniques					1.000.000,00	DALATA HOTEL GROUP PLC	EUR	4.620.000,00	1,70
172.000,00	AIXTRON SE	EUR	6.649.520,00	2,45				4.620.000,00	1,70
15.300,00	ASM INTERNATIONAL NV	EUR	7.190.235,00	2,65	Equipement et matériel de bureau				
244.000,00	BARCO N.V.	EUR	4.038.200,00	1,49	209.000,00	KEYWORDS STUDIOS PLC	GBP	4.008.516,53	1,48
160.000,00	HALMA PLC	GBP	4.217.183,08	1,55				4.008.516,53	1,48
24.800,00	S.O.I.T.E.C.	EUR	4.012.640,00	1,48	Publicité				
			26.107.778,08	9,62	70.000,00	STROEER SE + CO KGAA	EUR	3.762.500,00	1,38
Services diversifiés								3.762.500,00	1,38
89.000,00	EDENRED	EUR	4.818.460,00	1,77	Télécommunication				
521.400,00	ELIS SA -W/I	EUR	9.849.246,00	3,64	155.000,00	GN STORE NORD A/S	DKK	3.572.180,75	1,31
85.000,00	MIPS AB	SEK	2.783.067,59	1,02				3.572.180,75	1,31
383.000,00	TECHNOGYM SPA	EUR	3.471.895,00	1,28	Chimie				
			20.922.668,59	7,71	61.000,00	CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	3.554.901,62	1,31
Alimentation								3.554.901,62	1,31
48.000,00	DO + CO AG	EUR	6.451.200,00	2,37	Assurances				
600,00	LOTUS BAKERIES	EUR	4.938.000,00	1,82	430.000,00	STOREBRAND ASA	NOK	3.451.192,23	1,27
54.800,00	REMY COINTREAU	EUR	6.302.000,00	2,32				3.451.192,23	1,27
56.000,00	VISCOFAN SA	EUR	3.001.600,00	1,10	Transport et matériel de transport				
			20.692.800,00	7,61	230.000,00	JET2 PLC	GBP	3.315.100,11	1,22
Accessoires & Equipements automobiles								3.315.100,11	1,22
89.000,00	DUERR AG	EUR	1.902.820,00	0,70				257.792.814,92	94,89
146.000,00	INTERPUMP GROUP SPA	EUR	6.843.020,00	2,52	Fonds				
181.000,00	PLASTIC OMNIUM	EUR	2.172.000,00	0,80	Organismes de placement collectif				
34.000,00	SPIRAX-SARCO ENGINEERING PLC	GBP	4.121.747,16	1,52	OPC de type ouvert				
			15.039.587,16	5,54	827,00	FEDERAL SUPPORT MONETAIRE	EUR	8.964.415,36	3,30
Matériaux de construction								8.964.415,36	3,30
28.800,00	ACKERMANS & VAN HAAREN	EUR	4.573.440,00	1,68				8.964.415,36	3,30
78.000,00	IMERYS SA	EUR	2.221.440,00	0,82	Total du portefeuille-titres				
94.000,00	KINGSPAN GROUP PLC	EUR	7.369.600,00	2,71				266.757.230,27	98,19
			14.164.480,00	5,21					
Machinerie diversifiée									
75.000,00	AALBERTS NV	EUR	2.944.500,00	1,08					
450.000,00	GRANGES AB	SEK	4.688.973,73	1,73					
10.400,00	VAT GROUP AG	CHF	4.715.069,38	1,74					
			12.348.543,11	4,55					

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE (in EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2023

Achat		Vente		Echéance	Engagement in EUR	Unrealised appreciation / (depreciation) in EUR
Contrats de change à terme						
4.922.329,95	USD	4.539.417,62	EUR	28/03/24	4.456.008,64	(99.181,83)
3.464.860,14	CHF	3.689.429,97	EUR	28/03/24	3.726.858,27	57.640,82
33,97	EUR	32,00	CHF	28/03/24	34,42	(0,63)
264.056,17	EUR	289.410,71	USD	28/03/24	261.993,13	3.001,04
Total Contrats de change à terme						(38.540,60)

Récapitulatif de l'actif net

		% NAV
Total portefeuille titres	266.757.230,27	98,19
Total Autres instruments financiers	(38.540,60)	(0,01)
Avoirs en banque	4.663.375,38	1,72
Autres actifs et passifs	292.054,76	0,10
Total actif net	271.674.119,81	100,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE (in EUR)

Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets
Actions	96,64	94,89
Organismes de placement collectif	3,36	3,30
	100,00	98,19

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets
France	20,02	19,69
Italie	14,45	14,18
Grande-Bretagne	13,57	13,33
Allemagne	10,88	10,66
Belgique	10,23	10,05
Irlande	8,76	8,61
Suisse	5,74	5,63
Pays-Bas	5,39	5,29
Danemark	3,32	3,26
Suede	2,80	2,75
Autriche	2,42	2,37
Autres	2,42	2,37
	100,00	98,19

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché EUR	% des actifs nets
ELIS SA -W/I	Services diversifiés	9.849.246,00	3,64
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE	OPC de type ouvert	8.964.415,36	3,30
RATIONAL AG	Commerce & Distribution	8.184.150,00	3,01
AMPLIFON SPA	Cosmétiques	8.148.400,00	3,00
KINGSPAN GROUP PLC	Matériaux de construction	7.369.600,00	2,71
ASM INTERNATIONAL NV	Appareils électriques & électroniques	7.190.235,00	2,65
INTERPUMP GROUP SPA	Accessoires & Equipements automobiles	6.843.020,00	2,52
SCOUT24 SE	Internet	6.736.800,00	2,48
AIXTRON SE	Appareils électriques & électroniques	6.649.520,00	2,45
FINECOBANK SPA	Banque	6.615.895,00	2,44

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS (in EUR)

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2023

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		85.302.985,00
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur Portefeuille-Titres		6.464.749,93
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	3.3	91.767.734,93
Avoirs en banque	3.3	2.931.588,80
Remboursement fiscal à recevoir	3.5	199.316,67
Intérêts et dividendes à recevoir	3.3	106.721,31
Total actifs		95.005.361,71
Passifs		
Charges à payer	10	118.018,62
Total passifs		118.018,62
Actifs nets à la fin de l'exercice		94.887.343,09

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023

	Notes	EUR
Revenus		
Dividendes (prélèvement net à la source)	3.4	1.413.183,48
Intérêts sur obligations		445.662,75
Intérêts bancaires	3.4	74.606,35
Autres revenus		511,50
Total revenus		1.933.964,08
Charges		
Commission de gestion	6	460.695,22
Commission de banque dépositaire		8.271,60
Commission de services	7	239.322,48
Frais professionnels		6.242,00
Frais de transaction	12	143.659,96
Taxe d'abonnement	9	9.068,89
Intérêts bancaires et charges		7.751,91
Autres charges	11	410,35
Total charges		875.422,41
Bénéfice / (Perte) net(te) des investissements		1.058.541,67
Bénéfice / (Perte) nette réalisé(e) sur :		
Portefeuille-Titres	3.3	3.289.360,10
Change	3.2	765,62
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice		4.348.667,39
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-Titres	3.3	6.067.642,58
Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations		10.416.309,97
Souscriptions		1.193.665,67
Rachats		(9.057.866,79)
Actifs nets en début d'exercice		92.335.234,24
Actifs nets à la fin de l'exercice		94.887.343,09

Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
I	150,00	-	-	150,00
L	-	-	-	-
M	7.808,00	-	629,00	7.179,00
R	3.965,93	10.127,26	10.244,01	3.849,18

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS (in EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs				
Actions				
Energie				
42.080,00	DCC PLC	GBP	2.805.818,94	2,96
142.000,00	ENEL SPA	EUR	955.660,00	1,01
34.521,00	RWE AG	EUR	1.421.574,78	1,50
41.722,00	TOTALENERGIES SE	EUR	2.570.075,20	2,71
			7.753.128,92	8,18
Cosmétiques				
87.434,00	AMPLIFON SPA	EUR	2.740.181,56	2,89
9.965,00	ESSILORLUXOTTICA	EUR	1.809.644,00	1,91
14.850,00	FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	416.839,50	0,44
3.384,00	LOREAL	EUR	1.524.999,60	1,61
			6.491.664,66	6,85
Banque				
710.067,00	BANCO SANTANDER SA	EUR	2.683.698,23	2,83
20.516,00	BNP PARIBAS	EUR	1.284.096,44	1,35
69.678,00	FINECOBANK SPA	EUR	946.575,63	1,00
93.498,00	ING GROEP NV	EUR	1.264.653,95	1,33
			6.179.024,25	6,51
Appareils électriques & électroniques				
2.971,00	ASM INTERNATIONAL NV	EUR	1.396.221,45	1,47
2.123,00	ASML HOLDING NV	EUR	1.447.249,10	1,53
15.399,00	SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	2.799.230,22	2,95
			5.642.700,77	5,95
Matériaux de construction				
10.579,00	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	705.196,14	0,74
60.428,00	IMERYS SA	EUR	1.720.989,44	1,81
34.221,00	KINGSPAN GROUP PLC	EUR	2.682.926,40	2,83
			5.109.111,98	5,38
Logiciel				
14.084,00	CAPGEMINI SE	EUR	2.658.355,00	2,80
42.273,00	DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	1.869.946,16	1,97
			4.528.301,16	4,77
Commerce & Distribution				
43.667,00	MONCLER SPA	EUR	2.432.251,90	2,56
2.726,00	RATIONAL AG	EUR	1.906.837,00	2,01
			4.339.088,90	4,57
Alimentation				
41.289,00	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	2.412.103,38	2,54
13.686,00	KERRY GROUP PLC-A	EUR	1.076.540,76	1,13
			3.488.644,14	3,67
Assurances				
5.570,00	ALLIANZ SE-REG	EUR	1.347.661,50	1,42
3.626,00	MUENCHENER RUECKVER AG-REG	EUR	1.360.112,60	1,43
			2.707.774,10	2,85
Industrie textile				
3.481,00	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	2.553.661,60	2,69
			2.553.661,60	2,69
Accessoires & Equipements automobiles				
14.839,00	MERCEDES-BENZ GROUP AG	EUR	928.179,45	0,98
35.103,00	STELLANTIS NV	EUR	742.428,45	0,78
			1.670.607,90	1,76
Chimie				
8.315,00	AIR LIQUIDE SA	EUR	1.464.437,80	1,54
			1.464.437,80	1,54

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Internet				
22.702,00	SCOUT24 SE	EUR	1.456.560,32	1,54
			1.456.560,32	1,54
Média				
9.660,00	WOLTERS KLUWER	EUR	1.243.242,00	1,31
			1.243.242,00	1,31
Télécommunication				
43.414,00	DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	944.254,50	1,00
			944.254,50	1,00
Equipement et materiel de bureau				
6.785,00	TELEPERFORMANCE	EUR	895.959,25	0,94
			895.959,25	0,94
Services diversifiés				
12.526,00	EDENRED	EUR	678.157,64	0,71
			678.157,64	0,71
			57.146.319,89	60,22
Obligations et autres titres de créance				
Gouvernement				
7.000.000,00	FRANCE O.A.T. 0% 18-25/03/2024	EUR	6.942.600,00	7,32
7.000.000,00	FRANCE O.A.T. 0% 22-25/02/2025	EUR	6.773.270,00	7,14
7.000.000,00	FRANCE O.A.T. 1.75% 14-25/11/2024	EUR	6.911.170,00	7,28
7.000.000,00	FRANCE O.A.T. 2.25% 13-25/05/2024	EUR	6.959.680,00	7,33
			27.586.720,00	29,07
			27.586.720,00	29,07
Fonds				
Organismes de placement collectif				
OPC de type ouvert				
125,00	FEDERAL SUPPORT MONETAIRE	EUR	1.354.960,00	1,43
1.440,00	MANDARINE - GLOBAL SPORT ICI	EUR	1.473.724,80	1,55
2.475,00	MANDARINE EQUITY INCOME 13C	EUR	417.681,00	0,44
125,00	MANDARINE GLOBAL CLIMATE ACTION MCI	EUR	137.625,00	0,15
15.200,00	MANDARINE GLOBAL MICROCAP ICI	EUR	2.657.416,00	2,80
952,00	PALATINE OPPO 6-12 MOIS-I	EUR	993.288,24	1,05
			7.034.695,04	7,42
			7.034.695,04	7,42
Total du portefeuille-titres			91.767.734,93	96,71

Récapitulatif de l'actif net

		% NAV
Total portefeuille titres	91.767.734,93	96,71
Avoirs en banque	2.931.588,80	3,09
Autres actifs et passifs	188.019,36	0,20
Total actif net	94.887.343,09	100,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS (in EUR)

Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets
Actions	62,26	60,22
Obligations et autres titres de créance	30,06	29,07
Organismes de placement collectif	7,68	7,42
	100,00	96,71

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets
France	57,64	55,72
Allemagne	10,65	10,32
Italie	7,71	7,46
Irlande	7,15	6,92
Pays-Bas	6,64	6,42
Luxembourg	4,66	4,50
Espagne	2,92	2,83
Belgique	2,63	2,54
	100,00	96,71

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché EUR	% des actifs nets
FRANCE O.A.T. 2.25% 13-25/05/2024	Gouvernement	6.959.680,00	7,33
FRANCE O.A.T. 0% 18-25/03/2024	Gouvernement	6.942.600,00	7,32
FRANCE O.A.T. 1.75% 14-25/11/2024	Gouvernement	6.911.170,00	7,28
FRANCE O.A.T. 0% 22-25/02/2025	Gouvernement	6.773.270,00	7,14
DCC PLC	Energie	2.805.818,94	2,96
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Appareils électriques & électroniques	2.799.230,22	2,95
AMPLIFON SPA	Cosmétiques	2.740.181,56	2,89
BANCO SANTANDER SA	Banque	2.683.698,23	2,83
KINGSPAN GROUP PLC	Matériaux de construction	2.682.926,40	2,83
CAPGEMINI SE	Equipement et materiel de bureau	2.658.355,00	2,80

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP (in EUR)

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2023

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		208.987.026,47
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur Portefeuille-Titres		1.946.527,39
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	3.3	210.933.553,86
Avoirs en banque	3.3	3.190.725,03
Produits à recevoir sur vente de titres		608.713,92
A recevoir sur souscriptions d'actions		83.809,51
Remboursement fiscal à recevoir	3.5	258.798,64
Intérêts et dividendes à recevoir	3.3	46.419,71
Total actifs		215.122.020,67
Passifs		
Charges à payer	10	2.057.886,90
A payer sur achat de titres		805.111,02
A payer sur rachat d'actions		82.901,45
Moins-value non réalisée sur contrats de change à terme	3.3	254,65
Total passifs		2.946.154,02
Actifs nets à la fin de l'exercice		212.175.866,65

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023

	Notes	EUR
Revenus		
Dividendes (prélèvement net à la source)	3.4	5.188.049,43
Intérêts bancaires	3.4	91.615,82
Autres revenus		82.978,75
Total revenus		5.362.644,00
Charges		
Commission de gestion	6	3.263.696,17
Commission de performance		1.496.068,68
Commission de services	7	551.049,86
Frais professionnels		41.946,06
Frais de transaction	12	341.329,41
Taxe d'abonnement	9	21.670,04
Intérêts bancaires et charges		13.683,39
Frais d'impression et de publication		459,21
Autres charges	11	1.772,15
Total charges		5.731.674,97
Bénéfice / (Perte) net(te) des investissements		(369.030,97)
Bénéfice / (Perte) nette réalisé(e) sur :		
Portefeuille-Titres	3.3	(8.247.015,01)
Change	3.2	(24.844,94)
Contrats de change à terme	3.3	1.823,00
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice		(8.639.067,92)
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-Titres	3.3	11.340.850,04
Contrats de change à terme	3.3	5.222,00
Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations		2.707.004,12
Souscriptions		47.927.060,42
Rachats		(73.788.773,83)
Actifs nets en début d'exercice		235.330.575,94
Actifs nets à la fin de l'exercice		212.175.866,65

Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
B4 (GBPH)	451,93	15,00	289,45	177,48
F	79.106,10	16.126,96	47.552,71	47.680,35
G	740,00	-	-	740,00
I	59.282,54	77.906,25	20.974,00	116.214,79
I (USDH)	13.775,38	250,00	14.025,38	-
L	100,00	-	-	100,00
M	324.753,08	36.172,19	7.100,00	353.825,27
MG	-	-	-	-
R	6.408.176,76	868.042,35	2.497.896,72	4.778.322,39

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP (in EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI	Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs									
Actions									
Cosmétiques									
1.353.032,00	ADVISE GROUP AB - B	SEK	1.657.790,84	0,77	60.000,00	GROUPE OKWIND SAS	EUR	1.176.000,00	0,55
180.000,00	ADVICENNE	EUR	478.800,00	0,23	600.000,00	PANORO ENERGY ASA	NOK	1.446.182,64	0,68
190.000,00	ATRY'S HEALTH SA	EUR	697.300,00	0,33	525.000,00	SERICA ENERGY PLC	GBP	1.391.033,41	0,66
20.000,00	BASILEA PHARMACEUTICA-REG	CHF	759.384,75	0,36	575.000,00	SEVAN MARINE ASA	NOK	1.691.402,59	0,79
20.000,00	BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	536.000,00	0,25	72.000,00	SFC ENERGY AG-BR	EUR	1.405.440,00	0,66
25.000,00	BIOVENTIX PLC	GBP	1.240.551,61	0,58	435.000,00	SOLTEC POWER HOLDINGS SA	EUR	1.497.270,00	0,71
65.000,00	BONESUPPORT HOLDING AB	SEK	1.098.854,70	0,52				18.034.492,28	8,51
320.000,00	C-RAD AB-B SHS	SEK	1.213.024,93	0,57	Commerce & Distribution				
60.000,00	FINE FOODS & PHARMACEUTICALS	EUR	526.200,00	0,25	87.500,00	BRDR A & O JOHANSEN AS-B	DKK	825.167,18	0,39
205.000,00	GAROFALO HEALTH CARE SPA	EUR	951.200,00	0,45	115.000,00	DUNI AB	SEK	1.072.265,89	0,51
255.000,00	GENOVIS AB	SEK	1.191.107,12	0,56	85.000,00	FILA SPA	EUR	746.300,00	0,35
62.500,00	GUERBET	EUR	1.218.750,00	0,57	47.500,00	HARVIA OYJ	EUR	1.292.000,00	0,61
5.300.000,00	HVIVO PLC	GBP	1.452.599,39	0,68	259.000,00	KAMUX CORP	EUR	1.452.990,00	0,68
46.000,00	HYLORIS PHARMACEUTICALS SA	EUR	586.500,00	0,28	800.000,00	MACFARLANE GROUP PLC	GBP	1.080.145,40	0,51
230.000,00	INTEGRUM AB	SEK	943.139,46	0,44	102.500,00	MATAS A/S	DKK	1.586.749,03	0,74
65.000,00	ION BEAM APPLICATIONS	EUR	750.100,00	0,35	45.000,00	MOBILEZONE HOLDING AG-REG	CHF	664.085,19	0,31
46.000,00	MEDCAP AB	SEK	1.394.565,46	0,66	155.000,00	NOHO PARTNERS OYJ	EUR	1.339.200,00	0,63
185.000,00	MEDINCELL SA	EUR	1.332.000,00	0,63	375.000,00	SYNSAM GROUP AB	SEK	1.542.780,15	0,73
22.500,00	MEDISTIM ASA	NOK	429.201,76	0,20	72.000,00	TEQNION AB	SEK	1.607.186,17	0,75
275.000,00	OSE IMMUNO	EUR	1.177.000,00	0,55	7.000,00	THERMADOR GROUPE	EUR	591.500,00	0,28
27.500,00	PHARMANUTRA SPA	EUR	1.551.000,00	0,73	1.550.000,00	VERTU MOTORS PLC	GBP	1.269.978,65	0,60
1.250.000,00	PHARMING GROUP NV	EUR	1.288.750,00	0,61				15.070.347,66	7,09
255.000,00	PHOTOCURE ASA	NOK	1.532.023,00	0,72	Services financiers				
165.000,00	RAYSEARCH LABORATORIES AB	SEK	1.338.378,62	0,63	240.000,00	ABC ARBITRAGE	EUR	1.153.200,00	0,54
680.000,00	SEDANA MEDICAL AB	SEK	1.414.668,76	0,67	2.000.000,00	ABG SUNDAL COLLIER HOLDING	NOK	1.212.283,28	0,57
250.000,00	TOBII DYNAX AB	SEK	945.430,05	0,45	62.500,00	ALANTRA PARTNERS SA	EUR	527.500,00	0,25
250.000,00	TRISTEL PLC	GBP	1.327.101,73	0,63	960.000,00	BEGBIES TRAYNOR GROUP PLC	GBP	1.296.174,49	0,61
52.500,00	XVIVO PERFUSION AB	SEK	1.553.896,25	0,73	35.000,00	BELLEVUE GROUP AG	CHF	922.340,54	0,43
			30.585.318,43	14,40	32.500,00	BROOKS MACDONALD GROUP PLC	GBP	731.348,45	0,34
Logiciel					338.215,00	CATELLA AB	SEK	984.340,09	0,46
7.200,00	ATOSS SOFTWARE AG	EUR	1.504.800,00	0,71	175.000,00	EQUITA GROUP SPA	EUR	644.000,00	0,30
46.000,00	BETTER COLLECTIVE A/S	SEK	1.059.869,75	0,50	240.000,00	FORESIGHT GROUP HOLDINGS LTD	GBP	1.193.699,15	0,56
90.000,00	DIGITAL BROS	EUR	967.500,00	0,46	740.000,00	FRP ADVISORY GROUP PLC	GBP	1.165.656,92	0,55
37.500,00	FOCUS ENTERTAINMENT	EUR	583.500,00	0,28	270.000,00	MLP SE	EUR	1.495.800,00	0,70
650.000,00	F-SECURE CORP	EUR	1.322.750,00	0,62	150.000,00	MORTGAGE ADVICE BUREAU HOLDI	GBP	1.419.421,85	0,67
250.000,00	IQGEO GROUP PLC	GBP	891.466,16	0,42	280.000,00	PARETO BANK ASA	NOK	1.345.277,89	0,63
52.500,00	LIME TECHNOLOGIES AB	SEK	1.398.270,83	0,66	62.500,00	TAALERI OYJ	EUR	561.875,00	0,26
115.000,00	MEDIAN TECHNOLOGIES	EUR	546.250,00	0,26				14.652.917,66	6,87
90.000,00	MICRO SYSTEMATION AB-B	SEK	519.829,33	0,24	Immobilier				
26.000,00	NEXUS AG	EUR	1.513.200,00	0,71	28.000,00	ASCENCIO	EUR	1.391.600,00	0,66
425.000,00	ORIGIN ENTERPRISES PLC	EUR	1.462.000,00	0,69	165.000,00	ATENOR	EUR	1.227.600,00	0,58
42.500,00	PSI SOFTWARE SE	EUR	1.075.250,00	0,51	340.000,00	BELVOIR GROUP PLC	GBP	1.016.213,72	0,48
35.000,00	REMEDY ENTERTAINMENT OYJ	EUR	889.000,00	0,42	450.000,00	BRINOVA FASTIGHETER AB	SEK	782.169,32	0,37
14.000,00	STREAMWIDE	EUR	292.600,00	0,14	675.000,00	HARWORTH GROUP PLC	GBP	946.425,48	0,45
127.500,00	TRACSIS PLC	GBP	1.368.357,28	0,64	140.000,00	LOKNSTORE GROUP PLC	GBP	1.431.423,46	0,67
65.000,00	TXT E-SOLUTIONS SPA	EUR	1.288.300,00	0,61	75.000,00	NP3 FASTIGHETER AB	SEK	1.569.728,27	0,74
651.136,00	VOLUE ASA	NOK	1.233.377,01	0,58	20.000,00	PEACH PROPERTY GROUP AG	CHF	246.961,39	0,12
77.500,00	WIIT SPA	EUR	1.511.250,00	0,71	530.000,00	SELVAAG BOLIG ASA	NOK	1.563.756,30	0,74
			19.427.570,36	9,16	87.500,00	STENDORREN FASTIGHETER AB	SEK	1.441.500,11	0,68
Energie					40.000,00	VIB VERMOEGEN AG	EUR	556.000,00	0,26
60.000,00	2G ENERGY AG	EUR	1.362.000,00	0,64				12.173.378,05	5,75
420.000,00	7C SOLARPARKEN AG	EUR	1.522.500,00	0,72	Matériaux de construction				
170.000,00	ARISE AB	SEK	694.048,96	0,33	125.000,00	ABITARE IN SPA	EUR	627.500,00	0,30
1.500.000,00	CLOUDBERRY CLEAN ENERGY ASA	NOK	1.545.661,18	0,73	1.150.000,00	CAIRN HOMES PLC	EUR	1.520.300,00	0,72
35.173,00	EKOPAK NV	EUR	673.562,95	0,32	120.000,00	EOLUS VIND AB-B SHS	SEK	956.119,47	0,45
525.000,00	ELMERA GROUP ASA	NOK	1.413.290,55	0,67	250.000,00	FASADGRUPPEN GROUP AB	SEK	1.578.710,98	0,73
17.000,00	ENVITEC BIOGAS AG	EUR	654.500,00	0,31	27.500,00	KAUFMAN ET BROAD SA	EUR	827.750,00	0,39
30.500,00	FRANCAISE ENERGIE	EUR	1.561.600,00	0,74	27.500,00	LU-VE SPA	EUR	635.250,00	0,30
					350.000,00	NORCROS PLC	GBP	775.489,01	0,37
					80.000,00	NORDIC WATERPROOFING HOLD AB	SEK	1.181.405,79	0,56

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP (in EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI	Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
157.000,00	RENEW HOLDINGS PLC	GBP	1.556.321,04	0,73	17.500,00	STEMMER IMAGING AG	EUR	581.000,00	0,27
2.275.000,00	SIGMAROC PLC	GBP	1.401.938,72	0,66	275.000,00	TUBACEX SA	EUR	962.500,00	0,45
18.000,00	WAGA ENERGY SA	EUR	458.100,00	0,22	275.000,00	VOLUTION GROUP PLC	GBP	1.376.031,39	0,65
			11.518.885,01	5,43				6.688.698,97	3,14
	Services diversifiés					Accessoires & Equipements automobiles			
22.500,00	AB DYNAMICS PLC	GBP	464.774,10	0,22	75.000,00	EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	1.447.500,00	0,68
250.000,00	ALPHA FINANCIAL MARKETS CONS	GBP	1.125.151,46	0,53	15.000,00	JENSEN-GROUP NV	EUR	498.000,00	0,23
30.000,00	ASSYSTEM	EUR	1.485.000,00	0,70	30.000,00	KENDRION NV	EUR	362.400,00	0,17
650.000,00	FRANCHISE BRANDS PLC	GBP	1.211.413,07	0,57	50.000,00	MIKRON HOLDING AG-REG NEW	CHF	822.846,08	0,39
235.000,00	GREEN LANDSCAPING GROUP AB	SEK	1.483.988,32	0,70	105.000,00	PIOVAN SPA	EUR	1.123.500,00	0,53
32.500,00	MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLO	EUR	529.750,00	0,25	120.000,00	POLYTEC HOLDING AG	EUR	420.600,00	0,20
102.500,00	REJLERS AB	SEK	1.127.891,31	0,53	82.500,00	SAF-HOLLAND SE	EUR	1.254.000,00	0,59
425.000,00	VOW ASA	NOK	440.968,04	0,21	140.000,00	TALGO SA	EUR	614.600,00	0,29
10.000,00	VOYAGEURS DU MONDE	EUR	1.290.000,00	0,61				6.543.446,08	3,08
260.000,00	WILMINGTON PLC	GBP	996.134,10	0,47		Alimentation			
275.000,00	XPS PENSIONS GROUP PLC	GBP	739.426,46	0,35	30.000,00	ACOMO NV	EUR	526.200,00	0,25
			10.894.496,86	5,14	35.000,00	ICELANDIC SALMON AS	NOK	452.377,77	0,21
	Equipement et materiel de bureau				48.000,00	ITALIAN WINE BRANDS SPA	EUR	911.040,00	0,43
60.000,00	ALLGEIER SE	EUR	1.290.000,00	0,61	215.000,00	MAASOEVAL AS	NOK	498.284,08	0,23
190.000,00	BOUVET ASA	NOK	1.031.421,31	0,49	37.500,00	OLVI OYJ-A SHARES	EUR	1.051.875,00	0,50
80.000,00	CY4GATE SPA	EUR	654.400,00	0,31	30.000,00	ORSERO SPA	EUR	508.800,00	0,24
28.000,00	DATAGROUP SE	EUR	1.607.200,00	0,75	470.000,00	RAISIO OYJ-V SHS	EUR	928.720,00	0,44
60.000,00	GOFOR OYJ	EUR	1.344.000,00	0,63	250.000,00	SCANDI STANDARD AB	SEK	1.291.264,32	0,61
74.430,00	PREVAS AB-B SHS	SEK	806.311,07	0,38				6.168.561,17	2,91
75.000,00	QUADIENT SA	EUR	1.441.500,00	0,68		Télécommunication			
500.000,00	SDI GROUP PLC	GBP	504.875,66	0,24	127.500,00	ASCOM HOLDING AG-REG	CHF	1.127.299,13	0,53
35.000,00	SWORD GROUP	EUR	1.394.750,00	0,66	9.000.000,00	BREDBAND2 I SKANDINAVIEN AB	SEK	1.225.600,72	0,58
			10.074.458,04	4,75	115.000,00	EKINOPS	EUR	673.900,00	0,32
	Appareils électriques & électroniques				82.000,00	LUMENRADIO AB	SEK	1.103.399,96	0,52
34.000,00	CEMBRE SPA	EUR	1.264.800,00	0,60	65.000,00	NOTE AB	SEK	867.055,92	0,41
52.000,00	EVS BROADCAST EQUIPMENT S.A.	EUR	1.500.200,00	0,71				4.997.255,73	2,36
10.000,00	JUDGES SCIENTIFIC PLC	GBP	1.052.449,37	0,50		Internet			
250.000,00	KITRON ASA	NOK	746.534,74	0,35	50.000,00	ALKEMY SPA	EUR	459.500,00	0,22
295.000,00	NORBIT ASA	NOK	1.498.863,48	0,71	420.000,00	BAHNHOF AB-B SHS	SEK	1.412.890,19	0,67
33.000,00	NYNOMIC AG	EUR	1.049.400,00	0,49	85.000,00	IAR SYSTEMS GROUP AB	SEK	945.250,39	0,45
78.000,00	PVA TEPLA AG	EUR	1.591.200,00	0,74	950.000,00	TEAM INTERNET GROUP PLC	GBP	1.370.376,78	0,65
			8.703.447,59	4,10				4.188.017,36	1,99
	Banque					Stockage et entreposage			
30.000,00	GLARNER KANTONALBANK	CHF	738.948,05	0,35	600.000,00	ELOPAK ASA	NOK	1.607.166,73	0,75
70.000,00	OMA SAASTOPANKKI OYJ	EUR	1.487.500,00	0,70	36.000,00	VETROPACK HOLDING-REGISTERED	CHF	1.514.036,79	0,71
75.000,00	SECURE TRUST BANK PLC	GBP	595.464,77	0,28				3.121.203,52	1,46
2.050.000,00	SIAULIU BANKAS	EUR	1.420.650,00	0,67		Chimie			
150.000,00	SPAREBANKEN MORE-CAP CERT	NOK	1.123.144,81	0,53	140.000,00	ASSTEAD TECHNOLOGY HOLDINGS	GBP	991.979,69	0,47
52.000,00	SPAREKASSEN SJAE LLAND-FYN AS	DKK	1.393.725,98	0,66	22.500,00	CARBIO	EUR	631.125,00	0,30
75.000,00	TF BANK AB	SEK	1.147.990,12	0,54	10.621,00	IBU-TEC ADVANCED MATERIALS A	EUR	191.815,26	0,09
			7.907.423,73	3,73	37.500,00	NABALTEC AG	EUR	727.500,00	0,34
	Transport et materiel de transport				90.000,00	TREATT PLC	GBP	522.416,48	0,25
33.000,00	ALA SPA	EUR	526.350,00	0,25				3.064.836,43	1,45
370.000,00	CADELER A/S	NOK	1.547.479,61	0,73		Divertissement			
10.000,00	CLASQUIN	EUR	1.235.000,00	0,58	47.500,00	DEUTSCHE BETEILIGUNGS AG	EUR	1.394.125,00	0,66
155.000,00	KLAIVENESS COMBINATION CARRIE	NOK	1.202.032,36	0,57	250.000,00	MOLTEN VENTURES PLC	GBP	800.877,04	0,38
50.000,00	OKEANIS ECO TANKERS CORP	NOK	1.201.140,97	0,57				2.195.002,04	1,04
280.000,00	WINCANTON PLC	GBP	1.008.135,71	0,48		Industrie textile			
			6.720.138,65	3,18	95.000,00	BASICNET SPA	EUR	432.250,00	0,20
	Machinerie diversifiée				40.000,00	CHARGEURS SA	EUR	467.200,00	0,22
10.000,00	DELTA PLUS GROUP	EUR	774.000,00	0,36	65.000,00	MARIMEKKO OYJ	EUR	865.150,00	0,41
8.000,00	GURIT HOLDING AG-BR	CHF	702.161,99	0,33				1.764.600,00	0,83
185.000,00	HANZA AB	SEK	1.417.516,28	0,67		Média			
200.000,00	HEXAGON COMPOSITES ASA	NOK	514.863,84	0,24	270.000,00	BLOOMSBURY PUBLISHING PLC	GBP	1.464.427,90	0,69
250.000,00	ME GROUP INTERNATIONAL PLC	GBP	360.625,47	0,17					

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP (in EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
			1.464.427,90	0,69
	Métal			
200.000,00	BULTEN AB	SEK	1.437.233,33	0,68
			1.437.233,33	0,68
	Publicité			
385.000,00	REWORLD	EUR	1.370.600,00	0,65
			1.370.600,00	0,65
	Assurances			
60.000,00	FBD HOLDINGS PLC	EUR	681.000,00	0,32
40.000,00	PROTECTOR FORSIKRING ASA	NOK	641.797,03	0,30
			1.322.797,03	0,62
	Hébergement et restauration			
40.000,00	UBM DEVELOPMENT AG	EUR	844.000,00	0,40
			844.000,00	0,40
			210.933.553,88	99,41
Total du portefeuille-titres			210.933.553,86	99,41

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2023

Achat		Vente		Echéance	Engagement in EUR	Unrealised appreciation / (depreciation) in EUR
Contrats de change à terme						
45.454,00	GBP	52.592,97	EUR	28/03/24	52.453,99	(300,95)
13.417,54	EUR	11.622,86	GBP	28/03/24	13.412,80	46,30
Total Contrats de change à terme						(254,65)

Récapitulatif de l'actif net

		% NAV
Total portefeuille titres	210.933.553,86	99,41
Total Autres instruments financiers	(254,65)	-
Avoirs en banque	3.190.725,03	1,50
Autres actifs et passifs	(1.948.157,59)	(0,91)
Total actif net	212.175.866,65	100,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP (in EUR)

Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets
Actions	100,00	99,42
	100,00	99,42

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets
Suede	20,06	19,95
Grande-Bretagne	17,22	17,16
France	11,06	10,98
Norvege	10,97	10,90
Allemagne	9,85	9,76
Italie	7,28	7,24
Finlande	5,96	5,90
Suisse	3,55	3,53
Belgique	3,15	3,13
Danemark	3,03	3,02
Espagne	2,04	2,03
Autres	5,83	5,82
	100,00	99,42

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché EUR	% des actifs nets
SEVAN MARINE ASA	Energie	1.691.402,59	0,79
ADDVISE GROUP AB - B	Cosmétiques	1.657.790,84	0,77
DATAGROUP SE	Equipeement et materiel de bureau	1.607.200,00	0,75
TEQNION AB	Commerce & Distribution	1.607.186,17	0,75
ELOPAK ASA	Stockage et entreposage	1.607.166,73	0,75
PVA TEPLA AG	Appareils électriques & électroniques	1.591.200,00	0,74
MATAS A/S	Commerce & Distribution	1.586.749,03	0,74
FASADGRUPPEN GROUP AB	Matériaux de construction	1.578.710,98	0,73
NP3 FASTIGHETER AB	Immobilier	1.569.728,27	0,74
SELVAAG BOLIG ASA	Immobilier	1.563.756,30	0,74

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP (in EUR)

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2023

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition	22.094.157,21	
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur Portefeuille-Titres	1.642.829,94	
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	3.3	23.736.987,15
Avoirs en banque	3.3	254.909,21
Produits à recevoir sur vente de titres		141.423,11
A recevoir sur souscriptions d'actions		24.219,04
Remboursement fiscal à recevoir	3.5	17.296,47
Intérêts et dividendes à recevoir	3.3	37.101,16
Total actifs		24.211.936,14
Passifs		
Découvert bancaire	3.3	0,11
Charges à payer	10	192.786,30
A payer sur achat de titres		100.383,80
A payer sur rachat d'actions		31.252,64
Moins-value non réalisée sur contrats de change à terme	3.3	17.218,85
Total passifs		341.641,70
Actifs nets à la fin de l'exercice		23.870.294,44

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023

	Notes	EUR
Revenus		
Dividendes (prélèvement net à la source)	3.4	697.495,12
Intérêts bancaires	3.4	29.271,86
Autres revenus		77.278,72
Total revenus		804.045,70
Charges		
Commission de gestion	6	643.883,44
Commission de performance		117.433,14
Commission de services	7	91.929,14
Frais professionnels		18.850,86
Frais de transaction	12	100.537,78
Taxe d'abonnement	9	3.039,46
Intérêts bancaires et charges		4.636,04
Autres charges	11	4.819,51
Total charges		985.129,37
Bénéfice / (Perte) net(te) des investissements		(181.083,67)
Bénéfice / (Perte) nette réalisé(e) sur :		
Portefeuille-Titres	3.3	291.386,01
Change	3.2	23.929,40
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice		134.231,74
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-Titres	3.3	923.706,09
Contrats de change à terme	3.3	(8.681,26)
Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations		1.049.256,57
Souscriptions		8.435.991,59
Rachats		(48.729.257,05)
Actifs nets en début d'exercice		63.114.303,33
Actifs nets à la fin de l'exercice		23.870.294,44

Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
F	5.616,43	1.187,17	5.564,01	1.239,59
G	4.228,46	8.886,00	4.820,00	8.294,46
I	18.631,41	15.800,00	14.021,25	20.410,16
I (USD)	190,00	-	-	190,00
I (USDH)	63.919,57	1.570,00	56.633,57	8.856,00
L	-	-	-	-
M	2.000,00	-	2.000,00	-
MG	-	-	-	-
R	331.611,23	25.564,28	250.173,59	107.001,92
R (USD)	-	-	-	-

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP (in EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI	Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs									
Actions									
Cosmétiques									
16.500,00	ABSCI CORP	USD	62.734,80	0,26	3.000,00	ITURAN LOCATION AND CONTROL	USD	73.978,18	0,31
25.500,00	ADMA BIOLOGICS INC	USD	104.340,74	0,44	3.000,00	KIMBALL ELECTRONICS INC	USD	73.190,60	0,31
120.000,00	ARVIDA GROUP LTD	NZD	75.657,71	0,32	14.000,00	KITRON ASA	NOK	41.805,95	0,18
6.400,00	ASKA PHARMACEUTICAL HOLDINGS	JPY	73.314,97	0,31	800,00	KOHOKU KOGYO CO LTD	JPY	25.530,79	0,11
1.800,00	BASILEA PHARMACEUTICA-REG	CHF	68.344,63	0,29	50.000,00	LUCECO PLC	GBP	71.548,09	0,30
4.500,00	BONESUPPORT HOLDING AB	SEK	76.074,56	0,32	4.800,00	NAGANO KEIKI CO LTD	JPY	63.061,56	0,26
15.000,00	C4 THERAPEUTICS INC	USD	76.721,13	0,32	4.400,00	PVA TEPLA AG	EUR	89.760,00	0,38
2.400,00	CALIAN GROUP LTD	CAD	94.395,17	0,40	1.300,00	SANYO DENKI CO LTD	JPY	52.339,40	0,22
3.500,00	CATALYST PHARMACEUTICALS INC	USD	53.261,21	0,22	4.500,00	SENSHU ELECTRIC CO LTD	JPY	93.621,45	0,39
4.000,00	CLINUVEL PHARMACEUTICALS LTD	AUD	39.533,02	0,17	2.300,00	SHIBaura MECHATRONICS CORP	JPY	87.726,76	0,37
45.000,00	COGSTATE LTD	AUD	40.166,16	0,17	4.000,00	SWCC CORP	JPY	73.433,12	0,31
3.300,00	DAITO PHARMACEUTICAL CO LTD	JPY	40.367,02	0,17	7.000,00	TAKAOKA TOKO CO LTD	JPY	94.886,43	0,40
3.200,00	EIKEN CHEMICAL CO LTD	JPY	35.116,39	0,15	5.200,00	TAZMO CO	JPY	92.491,31	0,39
10.000,00	ELAN CORP	JPY	71.660,86	0,30	9.000,00	TURTLE BEACH CORP	USD	89.213,78	0,37
3.000,00	FUJI PHARMA CO LTD	JPY	33.499,53	0,14	105.000,00	UMS HOLDINGS LTD	SGD	96.558,35	0,40
22.500,00	GENFIT	EUR	79.650,00	0,33	17.500,00	VOLEX PLC	GBP	64.422,13	0,27
14.000,00	GENOVIS AB	SEK	65.394,12	0,27	220.000,00	WASION HOLDINGS LTD	HKD	99.979,71	0,42
3.500,00	HARROW INC	USD	35.486,35	0,15	6.000,00	W-SCOPE CORP	JPY	34.481,97	0,14
19.000,00	HARVARD BIOSCIENCE INC	USD	92.020,10	0,39	2.100,00	YAMAICHI ELECTRONICS CO LTD	JPY	26.106,13	0,11
325.000,00	HVIVO PLC	GBP	89.074,49	0,37				2.316.549,49	9,72
430.000,00	IMMUTEP LTD	AUD	91.636,30	0,38	Services diversifiés				
17.500,00	INTEGRUM AB	SEK	71.760,61	0,30	8.000,00	ACADEMEDIA AB	SEK	37.152,48	0,16
3.500,00	ION BEAM APPLICATIONS	EUR	40.390,00	0,17	7.700,00	BRUNEL INTERNATIONAL	EUR	86.086,00	0,36
19.500,00	KAMADA LTD	ILS	108.144,05	0,44	4.600,00	CECO ENVIRONMENTAL CORP	USD	84.450,28	0,35
21.000,00	KOA SHOJI HOLDINGS CO LTD	JPY	98.707,05	0,41	200.000,00	CHINA NEW HIGHER EDUCATION G	HKD	49.387,01	0,21
4.000,00	LIQUIDIA CORP	USD	43.561,31	0,18	7.500,00	CREEK & RIVER CO LTD	JPY	105.853,88	0,44
14.000,00	LYRA THERAPEUTICS INC	USD	66.410,18	0,28	255.000,00	EDVANTAGE GROUP HOLDINGS LTD	HKD	74.793,50	0,31
2.900,00	MEDCAP AB	SEK	87.918,26	0,37	2.000,00	FULLCAST HOLDINGS CO LTD	JPY	23.540,21	0,10
11.000,00	MEDINCELL SA	EUR	79.200,00	0,33	6.500,00	GRAPHITE DESIGN INC	JPY	33.390,36	0,14
5.000,00	MEDIOS AG	EUR	79.300,00	0,33	16.000,00	GREEN LANDSCAPING GROUP AB	SEK	101.037,50	0,42
5.000,00	PHARMA FOODS INTERNATIONAL	JPY	32.170,33	0,13	31.000,00	HOLLYWOOD BOWL GROUP PLC	GBP	109.468,58	0,45
1.700,00	PHARMANUTRA SPA	EUR	95.880,00	0,40	22.500,00	INFORMATION SERVICES GROUP	USD	95.935,36	0,40
16.500,00	PHOTOCURE ASA	NOK	99.130,90	0,42	25.000,00	JP-HOLDINGS INC	JPY	72.078,24	0,30
16.000,00	QUIPT HOME MEDICAL CORP	CAD	74.145,27	0,31	1.400,00	KEEPER TECHNICAL LABORATORY	JPY	62.658,30	0,26
1.500,00	REVENIO GROUP OYJ	EUR	40.740,00	0,17	16.000,00	KOSAIDO HOLDINGS CO LTD	JPY	78.082,08	0,33
22.500,00	SCICLONE PHARMACEUTICALS HOL	HKD	36.309,89	0,15	10.000,00	LINCOLN EDUCATIONAL SERVICES	USD	90.888,52	0,38
2.300,00	SEMLER SCIENTIFIC INC	USD	92.216,54	0,39	2.200,00	MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLO	EUR	35.860,00	0,15
4.000,00	SHOFU INC	JPY	70.684,83	0,30	2.500,00	MIPS AB	SEK	81.854,93	0,34
18.000,00	SIGA TECHNOLOGIES INC	USD	91.250,62	0,38	1.400,00	MIZUNO CORP	JPY	35.329,57	0,15
3.500,00	SURGICAL SCIENCE SWEDEN AB	SEK	57.377,05	0,24	800,00	NOMURA MICRO SCIENCE CO LTD	JPY	76.695,10	0,32
600,00	UFP TECHNOLOGIES INC	USD	93.444,98	0,39	5.360,00	PARK LAWN CORP	CAD	72.639,30	0,30
800,00	WDB COCO CO LTD	JPY	23.861,27	0,10	9.800,00	SIGMAXYZ HOLDINGS INC	JPY	91.245,59	0,38
76.000,00	YICHANG HEC CHANGJIANG PHA-H	HKD	83.614,76	0,35	38.000,00	TOURISM HOLDINGS LTD	NZD	83.853,96	0,35
4.500,00	ZYNEX INC	USD	44.362,47	0,19	1.100,00	TRANSCAT INC	USD	108.869,78	0,45
			3.009.029,63	12,60	3.500,00	TRE HOLDINGS CORP	JPY	24.721,71	0,10
					4.800,00	WILLDAN GROUP INC	USD	93.423,26	0,39
					30.000,00	XPS PENSIONS GROUP PLC	GBP	80.664,70	0,34
					8.000,00	YONEX CO LTD	JPY	68.732,78	0,29
								1.958.692,98	8,17
Appareils électriques & électroniques					Commerce & Distribution				
2.000,00	AVAL DATA CORP	JPY	86.558,10	0,36	2.100,00	ACME UNITED CORP	USD	81.479,20	0,34
160.000,00	AZTECH GLOBAL LTD	SGD	102.117,15	0,43	3.700,00	ADENTRA INC	CAD	81.208,98	0,34
1.600,00	BEL FUSE INC-CL B	USD	96.711,18	0,41	4.800,00	BOOKOFF GROUP HOLDINGS LTD	JPY	35.136,94	0,15
4.000,00	BH CO LTD	KRW	59.465,28	0,25	400,00	CEWE STIFTUNG + CO KGAA	EUR	40.480,00	0,17
10.500,00	COSEL CO LTD	JPY	92.706,42	0,39	10.000,00	COLLINS FOODS LTD	AUD	73.136,08	0,31
10.000,00	DISCOVERIE GROUP PLC	GBP	91.166,12	0,38	10.000,00	ENVELA CORP	USD	43.995,84	0,18
2.500,00	ENOMOTO CO LTD	JPY	25.010,67	0,10	12.500,00	FOCUSRITE PLC	GBP	85.107,61	0,36
5.000,00	ESPEC CORP	JPY	75.738,34	0,32	5.700,00	GIFT HOLDINGS INC	JPY	94.430,52	0,40
1.200,00	EVS BROADCAST EQUIPMENT S.A.	EUR	34.620,00	0,15	200.000,00	GIORDANO INTERNATIONAL LTD	HKD	61.212,07	0,26
110.000,00	FRENCKEN GROUP LTD	SGD	101.911,27	0,43	1.200,00	HIBBETT INC	USD	78.236,55	0,33
1.800,00	HAMMOND POWER SOLUTIONS INC	CAD	100.961,14	0,42	5.000,00	HONEYYS HOLDINGS CO LTD	JPY	56.057,29	0,23
35.417,00	IPD GROUP LTD	AUD	105.448,11	0,44					

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP (in EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI	Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
8.500,00	HUDSON TECHNOLOGIES INC	USD	103.802,11	0,43	10.500,00	GOOD COM ASSET CO LTD	JPY	48.948,99	0,21
17.500,00	JVCKENWOOD CORP	JPY	83.267,22	0,35	50.000,00	IMPACT HEALTHCARE REIT PLC	GBP	51.987,77	0,22
18.500,00	KAMUX CORP	EUR	103.785,00	0,43	5.800,00	JSB CO LTD	JPY	93.405,69	0,39
30.000,00	LOUNGERS PLC	GBP	78.241,30	0,33	3.400,00	LEGACY HOUSING CORP	USD	77.624,59	0,33
5.000,00	MATAS A/S	DKK	77.402,39	0,32	330.000,00	LHN LTD	SGD	74.734,93	0,31
18.000,00	MATSUYA CO LTD	JPY	108.878,27	0,45	8.500,00	LOKNSTORE GROUP PLC	GBP	86.907,85	0,36
5.000,00	NICK SCALI LTD	AUD	38.050,53	0,16	4.400,00	NP3 FASTIGHETER AB	SEK	92.090,73	0,39
400,00	THERMADOR GROUPE	EUR	33.800,00	0,14	1.000,00	PEACH PROPERTY GROUP AG	CHF	12.348,07	0,05
1.500,00	TITAN MACHINERY INC	USD	39.216,04	0,16	55.000,00	PIERRE & VACANCES	EUR	85.360,00	0,36
110.000,00	VERTU MOTORS PLC	GBP	90.127,52	0,38	45.000,00	URBAN LOGISTICS REIT PLC	GBP	66.158,91	0,28
1.400,00	VSE CORP	USD	81.884,76	0,34	2.500,00	VIB VERMOEGEN AG	EUR	34.750,00	0,15
22.500,00	VT HOLDINGS CO LTD	JPY	74.694,89	0,31				1.185.100,78	4,98
4.400,00	YOSSIX HOLDINGS CO LTD	JPY	76.792,70	0,32					
			1.720.423,81	7,19					
	Banque					Services financiers			
3.300,00	BANK7 CORP	USD	81.704,61	0,34	12.500,00	ABC ARBITRAGE	EUR	60.062,50	0,25
3.542,00	BANKWELL FINANCIAL GROUP INC	USD	96.770,52	0,41	60.000,00	BEGBIES TRAYNOR GROUP PLC	GBP	81.010,91	0,34
4.000,00	CAPITAL BANCORP INC/MD	USD	87.629,57	0,37	2.000,00	BELLEVUE GROUP AG	CHF	52.705,17	0,22
2.000,00	CIVISTA BANCSHARES INC	USD	33.386,14	0,14	7.000,00	EGUARANTEE INC	JPY	92.054,67	0,39
1.400,00	COASTAL FINANCIAL CORP/WA	USD	56.283,89	0,24	40.000,00	EQUALS GROUP PLC	GBP	56.084,47	0,23
2.300,00	ESQUIRE FINANCIAL HOLDINGS I	USD	104.022,09	0,44	8.700,00	FINANCIAL PARTNERS GROUP	JPY	93.964,34	0,39
5.300,00	FIRST BANK/HAMILTON NJ	USD	70.529,13	0,30	2.700,00	FP PARTNER INC	JPY	89.980,61	0,38
4.000,00	MAINSTREET BANCSHARES INC	USD	89.838,41	0,38	57.500,00	FRP ADVISORY GROUP PLC	GBP	90.574,69	0,38
1.800,00	MERCHANTS BANCORP/IN	USD	69.383,06	0,29	7.700,00	J-LEASE CO LTD	JPY	106.501,14	0,45
1.000,00	NICOLET BANCSHARES INC	USD	72.855,66	0,31	25.000,00	OMNI BRIDGEWAY LTD	AUD	20.924,70	0,09
1.700,00	NORTHEAST BANK	USD	84.934,59	0,36	600,00	OTC MARKETS GROUP INC-A	USD	30.362,56	0,13
5.000,00	OLD SECOND BANCORP INC	USD	69.886,39	0,29	19.000,00	PARETO BANK ASA	NOK	91.286,71	0,38
4.000,00	OMA SAASTOPANKKI OYJ	EUR	85.000,00	0,36	9.400,00	PREMIUM GROUP CO LTD	JPY	110.035,38	0,45
7.500,00	OP BANCORP	USD	74.344,82	0,31	42.000,00	RECORD PLC	GBP	34.412,32	0,14
5.300,00	SECURE TRUST BANK PLC	GBP	42.079,51	0,18	4.500,00	SWK HOLDINGS CORP	USD	71.411,76	0,30
1.600,00	SMARTFINANCIAL INC	USD	35.471,87	0,15	7.500,00	TRINITY CAPITAL INC	USD	98.651,16	0,41
2.500,00	SUMMIT FINANCIAL GROUP INC	USD	69.456,39	0,29				1.180.023,09	4,93
2.500,00	TF BANK AB	SEK	38.266,34	0,16					
3.800,00	UNITY BANCORP INC	USD	101.789,71	0,43					
			1.363.632,70	5,75					
	Equipement et materiel de bureau					Chimie			
3.800,00	BASE CO LTD	JPY	90.038,40	0,38	67.000,00	ALPHA HPA LTD	AUD	43.455,43	0,18
4.600,00	CERILLION PLC	GBP	85.199,93	0,36	9.000,00	ASHTAD TECHNOLOGY HOLDINGS	GBP	63.770,12	0,27
39.000,00	D4T4 SOLUTIONS PLC	GBP	97.888,18	0,41	40.000,00	CES ENERGY SOLUTIONS CORP	CAD	94.741,18	0,40
11.000,00	DATA3 LTD	AUD	57.347,58	0,24	1.600,00	HAWKINS INC	USD	101.997,92	0,43
1.800,00	DATAGROUP SE	EUR	103.320,00	0,43	4.500,00	HODOGAYA CHEMICAL CO LTD	JPY	107.491,29	0,44
600,00	DIGITAL VALUE SPA	EUR	37.080,00	0,16	14.000,00	HOKKO CHEMICAL INDUSTRY CO	JPY	96.549,52	0,40
400.000,00	EVA PRECISION INDUSTRIAL HLD	HKD	36.634,50	0,15	80.000,00	INDEX LTD	AUD	93.149,67	0,39
4.700,00	ILL INC	JPY	96.424,31	0,40	2.500,00	NIPPON CARBIDE INDUSTRIES CO	JPY	22.971,93	0,10
10.500,00	JAPAN BUSINESS SYSTEMS INC	JPY	108.213,68	0,44	5.000,00	NORTH AMERICAN CONSTRUCTION	CAD	94.912,81	0,40
11.500,00	MCJ CO LTD	JPY	81.006,95	0,34	17.500,00	PHX ENERGY SERVICES CORP	CAD	97.315,67	0,41
7.700,00	MITEK SYSTEMS INC	USD	90.895,76	0,38	3.000,00	T HASEGAWA CO LTD	JPY	59.813,70	0,25
25.500,00	PRESTIGE INTERNATIONAL INC	JPY	98.244,73	0,41	1.600,00	TOYO GOSOI CO LTD	JPY	85.684,81	0,36
35.000,00	SDI GROUP PLC	GBP	35.341,30	0,15	6.500,00	TREATT PLC	GBP	37.730,08	0,16
2.300,00	SWORD GROUP	EUR	91.655,00	0,38	1.200,00	TRI CHEMICAL LABORATORIES IN	JPY	27.816,74	0,12
7.700,00	SYSTEM SUPPORT INC	JPY	95.277,48	0,40	20.000,00	TRICAN WELL SERVICE LTD	CAD	56.570,09	0,24
			1.204.567,80	5,03				1.083.970,96	4,55
	Immobilier					Métal			
2.700,00	ALPINE INCOME PROPERTY TRUST	USD	41.331,64	0,17	48.000,00	AMERIGO RESOURCES LTD	CAD	45.805,30	0,19
5.000,00	AOYAMA ZAISAN NETWORKS CO LT	JPY	33.294,05	0,14	12.500,00	BULTEN AB	SEK	89.827,08	0,38
9.900,00	AUTOMOTIVE PROPERTIES REAL E	CAD	73.267,88	0,31	53.500,00	CAPITAL LTD	GBP	55.565,17	0,23
2.000,00	BRT REALTY TRUST	USD	33.657,72	0,14	550.000,00	FENIX RESOURCES LTD	AUD	96.825,00	0,41
6.500,00	CARE PROPERTY INVEST	EUR	92.690,00	0,39	1.500,00	HAYNES INTERNATIONAL INC	USD	77.467,98	0,32
8.000,00	CRE INC/JAPAN	JPY	72.431,41	0,30	31.000,00	KARORA RESOURCES INC	CAD	103.645,48	0,43
120.000,00	DAIWA HOUSE LOGISTICS TRUST	SGD	53.940,91	0,23	22.000,00	MADER GROUP LTD	AUD	93.087,90	0,39
55.000,00	EMPIRIC STUDENT PROPERTY PLC	GBP	60.169,64	0,25	14.000,00	MAJOR DRILLING GROUP INTL	CAD	88.521,21	0,37
					145.000,00	PERENTI LTD	AUD	93.149,67	0,39
					95.000,00	RAMELIUS RESOURCES LTD	AUD	98.878,87	0,41
					350.000,00	RESOLUTE MINING LTD	AUD	96.207,30	0,40
					100.000,00	SILVER LAKE RESOURCES LTD	AUD	73.506,70	0,31
								1.012.487,66	4,23

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP (in EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI	Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Matériaux de construction					3.400,00	LIFEDRINK CO INC	JPY	101.628,71	0,43
135.000,00	ACROW LTD	AUD	86.308,60	0,36	16.000,00	MAMAS CREATIONS INC	USD	71.117,55	0,30
12.000,00	ALIMAK GROUP AB	SEK	88.497,64	0,37	1.800,00	ORSERO SPA	EUR	30.528,00	0,13
3.800,00	ASAHI YUKIZAI CORP	JPY	92.600,47	0,39	19.000,00	RAISIO OYJ-V SHS	EUR	37.544,00	0,16
8.200,00	BIRD CONSTRUCTION INC	CAD	81.065,50	0,34	50.000,00	RIDLEY CORP LTD	AUD	84.934,21	0,36
80.000,00	CAIRN HOMES PLC	EUR	105.760,00	0,44	3.400,00	VITA COCO CO INC/THE	USD	78.948,08	0,33
7.000,00	ENERGY SERVICES OF AMERICA	USD	37.894,36	0,16	3.200,00	WARABEYA NICHIO HOLDINGS CO	JPY	70.376,61	0,29
20.000,00	JOHNS LYNG GROUP LTD	AUD	75.606,89	0,32				715.247,61	3,01
65.000,00	KIER GROUP PLC	GBP	80.410,82	0,34	Internet				
5.700,00	LSI INDUSTRIES INC	USD	72.652,88	0,30	1.500,00	AFREECATV CO LTD	KRW	90.252,28	0,38
28.000,00	NORCROS PLC	GBP	62.039,12	0,26	11.000,00	EDREAMS ODIGEO SL	EUR	84.370,00	0,35
700,00	PER AARSLEFF A/S-CL B	DKK	30.283,52	0,13	11.000,00	LIFEMD INC	USD	82.551,03	0,35
150.000,00	SIGMAROC PLC	GBP	92.435,52	0,39	4.500,00	MARKLINES CO LTD	JPY	85.039,48	0,36
175.000,00	SRG GLOBAL LTD	AUD	72.425,72	0,30	2.800,00	PERION NETWORK LTD	USD	78.247,41	0,33
			977.981,04	4,10	19.500,00	SHARINGTECHNOLOGY INC	JPY	70.370,19	0,29
Energie					10.000,00	SOLO BRANDS INC - CLASS A	USD	55.764,27	0,23
4.300,00	2G ENERGY AG	EUR	97.610,00	0,41	25.000,00	ZIGEXN CO LTD	JPY	85.241,75	0,36
29.000,00	7C SOLARPARKEN AG	EUR	105.125,00	0,44				631.836,41	2,65
10.000,00	ARISE AB	SEK	40.826,41	0,17	Machinerie diversifiée				
1.020.000,00	CONCORD NEW ENERGY GROUP LTD	HKD	75.680,38	0,32	600,00	GURIT HOLDING AG-BR	CHF	52.662,15	0,22
8.100,00	GLOBAL WATER RESOURCES INC	USD	95.910,92	0,40	12.000,00	HANZA AB	SEK	91.947,00	0,39
7.500,00	GREMZ INC	JPY	101.182,44	0,42	7.500,00	JSP CORP	JPY	88.227,62	0,37
41.000,00	PANORO ENERGY ASA	NOK	98.822,48	0,41	2.500,00	NIPPON PILLAR PACKING CO LTD	JPY	71.516,38	0,30
6.300,00	SANDRIDGE ENERGY INC	USD	77.962,25	0,33	4.500,00	OKADA AIYON CORP	JPY	71.314,11	0,30
37.000,00	SERICA ENERGY PLC	GBP	98.034,74	0,41	23.000,00	SKELLERUP HOLDINGS LTD	NZD	66.441,22	0,28
39.000,00	SEVAN MARINE ASA	NOK	114.721,22	0,47	8.400,00	TOCALO CO LTD	JPY	80.583,79	0,34
2.700,00	SILVERBOW RESOURCES INC	USD	71.077,72	0,30				522.692,27	2,20
			976.953,56	4,08	Télécommunication				
Logiciel					4.000,00	ACCESSO TECHNOLOGY GROUP PLC	GBP	26.680,51	0,11
8.500,00	AVANT GROUP CORP	JPY	77.613,33	0,33	2.900,00	AVIAT NETWORKS INC	USD	85.741,19	0,36
3.000,00	BETTER COLLECTIVE A/S	SEK	69.121,94	0,29	7.000,00	EKINOPS	EUR	41.020,00	0,17
700,00	CLIMB GLOBAL SOLUTIONS INC	USD	34.744,94	0,15	14.000,00	FIBERGATE INC/JAPAN	JPY	82.885,16	0,35
8.000,00	CRESO LTD	JPY	98.578,63	0,41	3.300,00	IPS INC	JPY	44.350,75	0,19
5.000,00	EGAIN CORP	USD	37.704,25	0,16	18.000,00	LANTRONIX INC	USD	95.487,26	0,40
600,00	ESKER SA	EUR	95.760,00	0,40	8.500,00	VISION INC/TOKYO JAPAN	JPY	67.133,90	0,28
2.500,00	ISSUER DIRECT CORP	USD	41.031,10	0,17				443.298,77	1,86
5.000,00	JAPANACE CO LTD	JPY	99.207,91	0,42	Transport et matériel de transport				
1.500,00	SOFTWARE SERVICE INC	JPY	94.680,95	0,40	7.500,00	KLAVENESS COMBINATION CARRIE	NOK	58.162,86	0,24
7.000,00	TDC SOFT INC	JPY	95.695,50	0,40	115.000,00	LINDSAY AUSTRALIA LTD	AUD	82.756,81	0,35
7.500,00	TECHMATRIX CORPORATION	JPY	84.374,88	0,35	3.300,00	MARUZEN SHOWA UNYU CO LTD	JPY	82.853,05	0,35
			828.513,43	3,48	3.600,00	OKEANIS ECO TANKERS CORP	NOK	86.482,15	0,36
Accessoires & Equipements automobiles					6.000,00	RADIANT LOGISTICS INC	USD	36.065,72	0,15
7.500,00	AISAN INDUSTRY CO LTD	JPY	56.683,35	0,24	2.200,00	SBS HOLDINGS INC	JPY	34.723,41	0,15
14.000,00	ASAHI DIAMOND INDUSTRIAL CO	JPY	75.783,29	0,32				381.044,00	1,60
12.000,00	COMMERCIAL VEHICLE GROUP INC	USD	76.150,82	0,32	Divertissement				
8.000,00	DEUTZ AG	EUR	38.400,00	0,16	4.800,00	ALARIS EQUITY PARTNERS INCOM	CAD	53.681,18	0,22
2.700,00	DOUGLAS DYNAMICS INC	USD	72.544,24	0,30	3.100,00	DEUTSCHE BETEILIGUNGS AG	EUR	90.985,00	0,38
8.000,00	ICHIKOH INDUSTRIES LTD	JPY	25.993,11	0,11	23.000,00	STINGRAY GROUP INC	CAD	95.688,59	0,40
70.000,00	PRECISION TSUGAMI CHINA CORP	HKD	75.877,46	0,32	12.900,00	VECTOR INC	JPY	93.933,52	0,39
12.000,00	PWR HOLDINGS LTD	AUD	72.345,42	0,30				334.288,29	1,39
2.000,00	SAKAI HEAVY INDUSTRIES LTD	JPY	76.926,26	0,32	Ingénierie et recherche				
19.500,00	TALGO SA	EUR	85.605,00	0,36	420.000,00	DRONESHIELD LTD	AUD	95.991,11	0,40
4.300,00	TEIKOKU ELECTRIC MFG CO LTD	JPY	81.370,39	0,34	20.000,00	REDWIRE CORP	USD	51.600,05	0,22
3.000,00	TOPRE CORP	JPY	36.177,18	0,15	7.500,00	VIRTRA INC	USD	64.296,38	0,27
2.300,00	UNION TOOL CO	JPY	49.327,84	0,21				211.887,54	0,89
			823.184,36	3,45	Publicité				
Alimentation					800,00	MACBEE PLANET INC	JPY	95.034,11	0,40
3.900,00	AXIAL RETAILING INC	JPY	104.052,72	0,44	28.000,00	REWORLD	EUR	99.680,00	0,42
800,00	INGLES MARKETS INC-CLASS A	USD	62.550,13	0,26				194.714,11	0,82
25.000,00	KITWAVE GROUP PLC	GBP	73.567,60	0,31					

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP (in EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Stockage et entreposage				
1.200,00	CLEARWATER PAPER CORP	USD	39.237,77	0,16
2.300,00	KARAT PACKAGING INC	USD	51.740,37	0,22
2.400,00	VETROPACK HOLDING-REGISTERED	CHF	100.935,79	0,42
			191.913,93	0,80
Hébergement et restauration				
2.800,00	FUJITA KANKO INC	JPY	106.078,62	0,44
2.500,00	PPHE HOTEL GROUP LTD	GBP	34.620,05	0,15
			140.698,67	0,59
Industrie textile				
6.500,00	BASICNET SPA	EUR	29.575,00	0,12
6.200,00	LAKELAND INDUSTRIES INC	USD	104.058,30	0,44
			133.633,30	0,56
Assurances				
4.200,00	TRISURA GROUP LTD	CAD	98.036,52	0,41
			98.036,52	0,41
Agriculture				
6.800,00	VITAL FARMS INC	USD	96.584,44	0,40
			96.584,44	0,40
			23.736.987,15	99,44
Total du portefeuille-titres			23.736.987,15	99,44

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2023

Achat		Vente		Echéance	Engagement in EUR	Unrealised appreciation / (depreciation) in EUR
Contrats de change à terme						
865.430,12	USD	797.888,53	EUR	28/03/24	783.442,82	(17.218,85)
Total Contrats de change à terme						(17.218,85)

Récapitulatif de l'actif net

	% NAV	
Total portefeuille titres	23.736.987,15	99,44
Total Autres instruments financiers	(17.218,85)	(0,07)
Avoirs en banque	254.909,10	1,07
Autres actifs et passifs	(104.382,96)	(0,44)
Total actif net	23.870.294,44	100,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP (in EUR)

Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets
Actions	100,00	99,44
	100,00	99,44

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets
Japon	29,10	28,87
Etats-Unis	22,88	22,77
Grande-Bretagne	8,78	8,73
Australie	7,26	7,23
Canada	5,92	5,89
Suede	4,29	4,28
Allemagne	2,85	2,85
France	2,55	2,55
Norvege	2,12	2,10
Autres	14,25	14,17
	100,00	99,44

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché EUR	% des actifs nets
SEVAN MARINE ASA	Energie	114.721,22	0,47
PREMIUM GROUP CO LTD	Services financiers	110.035,38	0,45
HOLLYWOOD BOWL GROUP PLC	Services diversifiés	109.468,58	0,45
MATSUYA CO LTD	Commerce & Distribution	108.878,27	0,45
TRANSCAT INC	Services diversifiés	108.869,78	0,45
JAPAN BUSINESS SYSTEMS INC	Equipeement et materiel de bureau	108.213,68	0,44
KAMADA LTD	Cosmétiques	108.144,05	0,45
HODOGAYA CHEMICAL CO LTD	Chimie	107.491,29	0,44
J-LEASE CO LTD	Services financiers	106.501,14	0,44
FUJITA KANKO INC	Hébergement et restauration	106.078,62	0,44

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS (in EUR)

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2023

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		43.161.577,90
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur Portefeuille-Titres		6.807.925,13
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	3.3	49.969.503,03
Avoirs en banque	3.3	3.304.831,27
A recevoir sur souscriptions d'actions		9.487,38
Remboursement fiscal à recevoir	3.5	123.432,79
Intérêts et dividendes à recevoir	3.3	1.008,92
Total actifs		53.408.263,39
Passifs		
Charges à payer	10	152.916,04
A payer sur rachat d'actions		20.072,21
Total passifs		172.988,25
Actifs nets à la fin de l'exercice		53.235.275,14

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023

	Notes	EUR
Revenus		
Dividendes (prélèvement net à la source)	3.4	3.608.340,18
Intérêts bancaires	3.4	220.647,19
Autres revenus		8.725,39
Total revenus		3.837.712,76
Charges		
Commission de gestion	6	1.554.798,63
Commission de banque dépositaire		12.189,45
Commission de services	7	413.635,07
Frais professionnels		15.229,82
Frais de transaction	12	513.033,06
Taxe d'abonnement	9	15.574,18
Intérêts bancaires et charges		9.132,31
Autres charges	11	4.323,71
Total charges		2.537.916,23
Bénéfice / (Perte) net(te) des investissements		1.299.796,53
Bénéfice / (Perte) nette réalisé(e) sur:		
Portefeuille-Titres	3.3	21.950.413,06
Change	3.2	(1.711,38)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice		23.248.498,21
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-Titres	3.3	(1.935.529,26)
Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations		21.312.968,95
Souscriptions		22.327.167,81
Rachats		(255.828.736,60)
Actifs nets en début d'exercice		265.423.874,98
Actifs nets à la fin de l'exercice		53.235.275,14

Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
F	5.223,28	1.451,69	4.615,96	2.059,01
I	1.343,25	1.894,07	1.147,73	2.089,59
M	2.170,00	-	2.170,00	-
R	35.842,61	1.384,31	7.741,13	29.485,79

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS (in EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs				
Actions				
Cosmétiques				
56.646,00	AMPLIFON SPA	EUR	1.775.285,64	3,33
7.361,00	CARL ZEISS MEDITEC AG - BR	EUR	727.561,24	1,37
11.330,00	ESSILORLUXOTTICA	EUR	2.057.528,00	3,86
4.771,00	LOREAL	EUR	2.150.051,15	4,04
7.213,00	MERCK KGAA	EUR	1.039.393,30	1,95
6.599,00	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	1.580.460,50	2,97
32.546,00	SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	1.711.919,60	3,22
4.843,00	STRAUMANN HOLDING AG-REG	CHF	706.368,51	1,33
			11.748.567,94	22,07
Appareils électriques & électroniques				
4.309,00	ASML HOLDING NV	EUR	2.937.445,30	5,52
1.661,00	S.O.I.T.E.C.	EUR	268.749,80	0,50
14.966,00	SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	2.720.519,48	5,11
57.418,00	STMICROELECTRONICS NV	EUR	2.597.877,41	4,88
			8.524.591,99	16,01
Logiciel				
16.765,00	CAPGEMINI SE	EUR	3.164.393,75	5,94
65.684,00	DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	2.905.531,74	5,46
			6.069.925,49	11,40
Matériaux de construction				
31.090,00	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	2.072.459,40	3,89
26.946,00	KINGSPAN GROUP PLC	EUR	2.112.566,40	3,97
			4.185.025,80	7,86
Services diversifiés				
736,00	ADYEN NV	EUR	858.617,60	1,61
59.749,00	EDENRED	EUR	3.234.810,86	6,09
			4.093.428,46	7,70
Chimie				
7.748,00	AIR LIQUIDE SA	EUR	1.364.577,76	2,56
3.521,00	LINDE PLC	USD	1.309.111,40	2,46
13.835,00	SYMRISE AG	EUR	1.378.519,40	2,59
			4.052.208,56	7,61
Industrie textile				
1.259,00	HERMES INTERNATIONAL	EUR	2.415.769,20	4,54
16.884,00	PUMA SE	EUR	852.979,68	1,60
			3.268.748,88	6,14
Commerce & Distribution				
312.955,00	JD SPORTS FASHION PLC	GBP	599.329,32	1,13
38.482,00	MONCLER SPA	EUR	2.143.447,40	4,03
21.463,00	ZALANDO SE	EUR	460.381,35	0,86
			3.203.158,07	6,02
Alimentation				
107,00	CHOCOLADEFABRIKEN LINDT-PC	CHF	1.161.267,08	2,18
11.019,00	KERRY GROUP PLC-A	EUR	866.754,54	1,63
			2.028.021,62	3,81
Média				
14.689,00	WOLTERS KLUWER	EUR	1.890.474,30	3,55
			1.890.474,30	3,55
Télécommunication				
39.284,00	GN STORE NORD A/S	DKK	905.351,93	1,70
			905.351,93	1,70
			49.969.503,04	93,87
Total du portefeuille-titres			49.969.503,03	93,87

Récapitulatif de l'actif net

		% NAV
Total portefeuille titres	49.969.503,03	93,87
Avoirs en banque	3.304.831,27	6,21
Autres actifs et passifs	(39.059,16)	(0,08)
Total actif net	53.235.275,14	100,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS (in EUR)

Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets
Actions	100,00	93,87
	100,00	93,87

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets
France	47,89	44,96
Allemagne	12,37	11,59
Pays-Bas	11,38	10,68
Suisse	8,93	8,39
Italie	7,84	7,36
Irlande	5,96	5,60
Grande-Bretagne	3,82	3,59
Autres	1,81	1,70
	100,00	93,87

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché EUR	% des actifs nets
EDENRED	Services diversifiés	3.234.810,86	6,09
CAPGEMINI SE	Equipeement et materiel de bureau	3.164.393,75	5,94
ASML HOLDING NV	Appareils électriques & électroniques	2.937.445,30	5,52
DASSAULT SYSTEMES SE	Logiciel	2.905.531,74	5,46
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Appareils électriques & électroniques	2.720.519,48	5,11
STMICROELECTRONICS NV	Appareils électriques & électroniques	2.597.877,41	4,88
HERMES INTERNATIONAL	Industrie textile	2.415.769,20	4,54
LOREAL	Cosmétiques	2.150.051,15	4,04
MONCLER SPA	Commerce & Distribution	2.143.447,40	4,03
KINGSPAN GROUP PLC	Matériaux de construction	2.112.566,40	3,97

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION (in EUR)

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2023

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		355.881.286,23
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur Portefeuille-Titres		34.544.144,47
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	3.3	390.425.430,70
Avoirs en banque	3.3	25.652.249,01
Produits à recevoir sur vente de titres		1.149.956,84
A recevoir sur souscriptions d'actions		373.838,06
Remboursement fiscal à recevoir	3.5	61.195,31
Intérêts et dividendes à recevoir	3.3	66.302,43
Total actifs		417.728.972,35
Passifs		
Charges à payer	10	1.063.182,87
A payer sur achat de titres		945.184,11
A payer sur rachat d'actions		134.551,77
Moins-value non réalisée sur contrats de change à terme	3.3	115.405,59
Total passifs		2.258.324,34
Actifs nets à la fin de l'exercice		415.470.648,01

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023

	Notes	EUR
Revenus		
Dividendes (prélèvement net à la source)	3.4	4.699.122,39
Intérêts bancaires	3.4	612.296,75
Autres revenus		557,17
Total revenus		5.311.976,31
Charges		
Commission de gestion	6	5.583.334,60
Commission de performance		6,67
Commission de banque dépositaire		25.358,95
Commission de services	7	1.048.226,78
Frais professionnels		7.682,25
Frais de transaction	12	1.359.158,27
Taxe d'abonnement	9	42.472,32
Intérêts bancaires et charges		40.622,07
Autres charges	11	16.533,15
Total charges		8.123.395,06
Bénéfice / (Perte) net(te) des investissements		(2.811.418,75)
Bénéfice / (Perte) nette réalisé(e) sur :		
Portefeuille-Titres	3.3	(20.791.163,92)
Change	3.2	(799.312,24)
Contrats de change à terme	3.3	284.621,93
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice		(24.117.272,98)
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-Titres	3.3	49.223.775,23
Contrats de change à terme	3.3	(87.477,62)
Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations		25.019.024,63
Souscriptions		151.398.370,38
Rachats		(164.435.317,46)
Distribution de dividendes		(151.391,26)
Actifs nets en début d'exercice		403.639.961,72
Actifs nets à la fin de l'exercice		415.470.648,01

Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
F	213.999,99	37.100,67	165.447,00	85.653,66
F (CHF)	-	6.030,00	1.960,00	4.070,00
F (USDH)	152,00	130,00	130,00	152,00
F (d)	500,00	51,25	-	551,25
I	43.848,81	44.954,01	33.659,89	55.142,93
I (CHF)	5.098,00	1.061,00	1.189,00	4.970,00
I (USD)	50,00	4.831,35	140,82	4.740,53
I (USDH)	8.389,08	1.489,00	831,65	9.046,43
L	55.800,00	4.500,00	-	60.300,00
M	32.981,29	149,02	9.375,00	23.755,31
MGA	2.525,00	20.351,00	4.197,00	18.679,00
R	1.233.374,25	286.463,54	426.139,20	1.093.698,59
R (CHF)	11.892,20	14.357,00	11.459,00	14.790,20
R (USDH)	35.442,78	1.186,00	8.559,00	28.069,78
U	15.280,94	1.948,83	1.360,58	15.869,19

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION (in EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs				
Actions				
Accessoires & Equipements automobiles				
324.000,00	BYD CO LTD-H	HKD	8.053.282,32	1,94
763.200,00	HEXAGON AB-B SHS	SEK	8.291.851,79	2,00
18.630,00	KEYENCE CORP	JPY	7.431.254,22	1,79
1.214.873,00	NARI TECHNOLOGY CO LTD-A	CNY	3.461.141,29	0,83
15.300,00	TESLA INC	USD	3.441.582,40	0,83
96.300,00	VERTIV HOLDINGS CO-A	USD	4.187.108,13	1,01
153.630,00	WABTEC CORP	USD	17.648.709,55	4,24
176.310,00	XYLEM INC	USD	18.252.669,71	4,38
			70.767.599,41	17,02
Services diversifiés				
231.300,00	KURITA WATER INDUSTRIES LTD	JPY	8.198.464,62	1,97
103.500,00	REPUBLIC SERVICES INC	USD	15.451.215,32	3,72
28.800,00	SHIMANO INC	JPY	4.037.973,83	0,97
108.630,00	TETRA TECH INC	USD	16.415.702,62	3,94
63.810,00	WASTE MANAGEMENT INC	USD	10.345.694,11	2,49
			54.449.050,50	13,09
Appareils électriques & électroniques				
39.600,00	ADVANCED MICRO DEVICES	USD	5.284.421,31	1,27
42.300,00	LEGRAND SA	EUR	3.980.430,00	0,96
96.300,00	NEXTRACKER INC-CL A	USD	4.084.239,35	0,98
267.300,00	PRYSMIAN SPA	EUR	11.004.741,00	2,65
105.300,00	SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	19.141.434,00	4,60
168.300,00	STMICROELECTRONICS NV	EUR	7.614.733,50	1,83
			51.109.999,16	12,29
Energie				
135.000,00	AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	16.130.584,35	3,88
1.080.000,00	CHINA DATANG CORP RENEWABL-H	HKD	225.371,71	0,05
726.300,00	EDP RENOVAVEIS SA	EUR	13.454.707,50	3,24
60.300,00	ELIA GROUP SA/NV	EUR	6.831.990,00	1,64
315.000,00	ERG SPA	EUR	9.090.900,00	2,19
132.300,00	HYDRO ONE LTD	CAD	3.605.869,83	0,87
			49.339.423,39	11,87
Matériaux de construction				
114.300,00	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	7.619.238,00	1,83
177.300,00	KINGSPAN GROUP PLC	EUR	13.900.320,00	3,35
423.000,00	SEKISUI HOUSE LTD	JPY	8.507.068,64	2,05
351.000,00	SVENSKA CELLULOSA AB SCA-B	SEK	4.764.078,15	1,15
55.530,00	TRANE TECHNOLOGIES PLC	USD	12.260.686,19	2,95
			47.051.390,98	11,33
Chimie				
54.630,00	AIR LIQUIDE SA	EUR	9.621.435,60	2,32
43.200,00	LINDE PLC	USD	16.061.804,19	3,87
168.300,00	NOVOZYMES A/S-B SHARES	DKK	8.378.256,23	2,02
83.610,00	SYMRISE AG	EUR	8.330.900,40	2,01
			42.392.396,42	10,22
Logiciel				
21.330,00	ANSYS INC	USD	7.006.952,79	1,69
243.000,00	DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	10.749.105,00	2,59
35.100,00	MICROSOFT CORP	USD	11.948.584,62	2,88
17.100,00	SYNOPSYS INC	USD	7.970.815,19	1,92
			37.675.457,60	9,08
Immobilier				
15.930,00	EQUINIX INC	USD	11.614.414,25	2,80
			11.614.414,25	2,80

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Stockage et entreposage				
83.610,00	VIDRALA SA	EUR	7.842.618,00	1,89
			7.842.618,00	1,89
Machinerie diversifiée				
23.400,00	VALMONT INDUSTRIES	USD	4.946.484,41	1,19
			4.946.484,41	1,19
Agriculture				
50.310,00	ARCHER-DANIELS-MIDLAND CO	USD	3.289.175,94	0,79
			3.289.175,94	0,79
Forêt et papier				
13.500,00	SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	484.380,00	0,12
			484.380,00	0,12
			380.962.390,06	91,69
Fonds				
Organismes de placement collectif				
OPC de type ouvert				
873,00	FEDERAL SUPPORT MONETAIRE	EUR	9.463.040,64	2,28
			9.463.040,64	2,28
			9.463.040,64	2,28
Total du portefeuille-titres			390.425.430,70	93,97

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2023

Achat		Vente		Echéance	Engagement in EUR	Unrealised appreciation / (depreciation) in EUR
Contrats de change à terme						
14.592.528,06	USD	13.429.788,14	EUR	28/03/24	13.210.091,94	(266.455,74)
9.190.526,56	CHF	9.788.043,55	EUR	28/03/24	9.885.475,48	151.045,49
30.289,02	EUR	28.004,96	CHF	28/03/24	32.780,92	3,41
55,19	EUR	59,80	USD	28/03/24	54,13	1,25
Total Contrats de change à terme						(115.405,59)

Récapitulatif de l'actif net

		% NAV
Total portefeuille titres	390.425.430,70	93,97
Total Autres instruments financiers	(115.405,59)	(0,03)
Avoirs en banque	25.652.249,01	6,17
Autres actifs et passifs	(491.626,11)	(0,11)
Total actif net	415.470.648,01	100,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION (in EUR)

Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets
Actions	97,58	91,69
Organismes de placement collectif	2,42	2,28
	100,00	93,97

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets
Etats-Unis	43,61	40,96
France	15,51	14,58
Japon	7,22	6,78
Espagne	5,47	5,13
Italie	5,15	4,84
Grande-Bretagne	4,11	3,87
Irlande	3,68	3,47
Suede	3,34	3,15
Chine	3,01	2,82
Danemark	2,15	2,02
Allemagne	2,13	2,01
Autres	4,62	4,34
	100,00	93,97

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché EUR	% des actifs nets
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Appareils électriques & électroniques	19.141.434,00	4,60
XYLEM INC	Accessoires & Equipements automobiles	18.252.669,71	4,38
WABTEC CORP	Accessoires & Equipements automobiles	17.648.709,55	4,24
TETRA TECH INC	Services diversifiés	16.415.702,62	3,94
AMERICAN WATER WORKS CO INC	Energie	16.130.584,35	3,88
LINDE PLC	Chimie	16.061.804,19	3,87
REPUBLIC SERVICES INC	Services diversifiés	15.451.215,32	3,72
KINGSPAN GROUP PLC	Matériaux de construction	13.900.320,00	3,35
EDP RENOVAVEIS SA	Energie	13.454.707,50	3,24
TRANE TECHNOLOGIES PLC	Matériaux de construction	12.260.686,19	2,95

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT (in EUR)

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2023

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		8.382.951,18
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur Portefeuille-Titres		202.406,53
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	3.3	8.585.357,71
Avoirs en banque	3.3	286.579,23
Remboursement fiscal à recevoir	3.5	5.738,60
Plus-value non réalisée sur contrats de change à terme	3.3	4.912,27
Intérêts et dividendes à recevoir	3.3	4.201,03
Total actifs		8.886.788,84
Passifs		
Découvert bancaire	3.3	0,11
Charges à payer	10	40.385,85
A payer sur rachat d'actions		5.354,10
Total passifs		45.740,06
Actifs nets à la fin de l'exercice		8.841.048,78

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023

	Notes	EUR
Revenus		
Dividendes (prélèvement net à la source)	3.4	115.133,08
Intérêts bancaires	3.4	16.324,12
Autres revenus		8.917,49
Total revenus		140.374,69
Charges		
Commission de gestion	6	187.129,78
Commission de banque dépositaire		8.242,92
Commission de services	7	30.897,19
Frais professionnels		9.055,29
Frais de transaction	12	60.513,00
Taxe d'abonnement	9	1.118,20
Intérêts bancaires et charges		6.079,93
Autres charges	11	19.363,95
Total charges		322.400,26
Bénéfice / (Perte) net(te) des investissements		(182.025,57)
Bénéfice / (Perte) nette réalisé(e) sur:		
Portefeuille-Titres	3.3	352.184,33
Change	3.2	(3.808,95)
Contrats de change à terme	3.3	14.100,36
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice		180.450,17
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-Titres	3.3	1.604.314,51
Contrats de change à terme	3.3	5.871,48
Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations		1.790.636,16
Souscriptions		4.647.210,53
Rachats		(17.687.667,85)
Actifs nets en début d'exercice		20.090.869,94
Actifs nets à la fin de l'exercice		8.841.048,78

Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
F	5.510,00	-	4.490,00	1.020,00
G	100,00	-	100,00	-
I	4.156,00	949,98	1.071,96	4.034,02
I (CHF)	621,00	-	18,00	603,00
I (USDH)	391,00	-	170,00	221,00
M	1.100,00	-	1.100,00	-
R	149.604,06	36.118,53	147.131,29	38.591,30
R (CHF)	-	-	-	-
R (USDH)	-	1.250,00	1.250,00	-

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT (in EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs				
Actions				
Commerce & Distribution				
15.600,00	ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	HKD	136.996,78	1,55
4.100,00	GOLDWIN INC	JPY	266.824,33	3,02
170.000,00	JD SPORTS FASHION PLC	GBP	325.561,13	3,68
45.500,00	LI NING CO LTD	HKD	110.245,49	1,25
580,00	LULULEMON ATHLETICA INC	USD	268.454,44	3,04
4.680,00	MONCLER SPA	EUR	260.676,00	2,95
2.700,00	SONY GROUP CORP	JPY	232.493,26	2,63
			1.601.251,43	18,12
Industrie textile				
7.200,00	ASICS CORP	JPY	204.256,57	2,31
785,00	DECKERS OUTDOOR CORP	USD	475.007,97	5,37
7.200,00	DESCENTE LTD	JPY	171.986,06	1,95
7.245,00	ON HOLDING AG-CLASS A	USD	176.886,48	2,00
5.630,00	PUMA SE	EUR	284.427,60	3,22
4.556,00	SKECHERS USA INC-CL A	USD	257.114,05	2,91
			1.569.678,73	17,76
Services diversifiés				
3.110,00	ACUSHNET HOLDINGS CORP	USD	177.847,01	2,01
21.600,00	GIANT MANUFACTURING	TWD	117.231,16	1,33
10.900,00	GL EVENTS	EUR	213.858,00	2,42
4.000,00	MIPS AB	SEK	130.967,89	1,48
5.980,00	SANLORENZO SPA/AMEGLIA	EUR	253.253,00	2,86
1.149,00	SHIMANO INC	JPY	161.098,33	1,82
20.600,00	TECHNOGYM SPA	EUR	186.739,00	2,11
33.100,00	YONEX CO LTD	JPY	284.381,88	3,22
			1.525.376,27	17,25
Divertissement				
3.430,00	CTS EVENTIM AG + CO KGAA	EUR	214.718,00	2,43
3.900,00	DRAFTKINGS INC-CL A	USD	124.451,18	1,41
1.893,00	FLUTTER ENTERTAINMENT PLC-DI	GBP	304.522,76	3,44
1.710,00	MADISON SQUARE GARDEN SPORTS	USD	281.473,14	3,18
1.945,00	TKO GROUP HOLDINGS INC	USD	143.641,06	1,62
956,00	VAIL RESORTS INC	USD	184.743,87	2,09
			1.253.550,01	14,17
Cosmétiques				
3.600,00	BELLRING BRANDS INC	USD	180.643,64	2,04
19.800,00	BIOGAIA AB-B SHS	SEK	179.991,92	2,04
3.360,00	PHARMANUTRA SPA	EUR	189.504,00	2,14
			550.139,56	6,22
Accessoires & Equipements automobiles				
15.500,00	BREMBO SPA	EUR	172.050,00	1,95
727,00	FERRARI NV	EUR	221.880,40	2,51
			393.930,40	4,46
Alimentation				
6.019,00	CELSIUS HOLDINGS INC	USD	297.067,74	3,36
6.130,00	GLANBIA PLC	EUR	91.398,30	1,03
			388.466,04	4,39
Appareils électriques & électroniques				
1.911,00	ADVANCED MICRO DEVICES	USD	255.013,36	2,88
90,00	NVIDIA CORP	USD	40.347,44	0,46
			295.360,80	3,34
Logiciel				
781,00	MICROSOFT CORP	USD	265.864,52	3,01
			265.864,52	3,01

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Média				
4.119,00	LIBERTY MEDIA CORP-LIB-NEW-C	USD	235.398,06	2,66
			235.398,06	2,66
Chimie				
1.945,00	SYMRISE AG	EUR	193.799,80	2,19
			193.799,80	2,19
Equipement et materiel de bureau				
9.120,00	KEYWORDS STUDIOS PLC	GBP	174.917,09	1,98
			174.917,09	1,98
			8.447.732,71	95,55
Fonds				
Organismes de placement collectif				
OPC de type ouvert				
125,00	MANDARINE GLOBAL CLIMATE ACTION MCI	EUR	137.625,00	1,56
			137.625,00	1,56
			137.625,00	1,56
Total du portefeuille-titres			8.585.357,71	97,11

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2023

Achat		Vente		Echéance	Engagement in EUR	Unrealised appreciation / (depreciation) in EUR
Contrats de change à terme						
206.586,94	USD	190.566,34	EUR	28/03/24	187.015,74	(4.212,57)
551.469,97	CHF	587.262,44	EUR	28/03/24	593.169,81	9.124,41
949,90	EUR	978,52	CHF	28/03/24	1.021,73	48,75
978,52	EUR	949,90	CHF	28/03/24	1.021,73	(48,49)
2.400,75	EUR	2.611,54	USD	28/03/24	2.364,13	45,15
2.611,54	EUR	2.400,75	USD	28/03/24	2.364,13	(44,98)
Total Contrats de change à terme						4.912,27

Récapitulatif de l'actif net

	% NAV
Total portefeuille titres	8.585.357,71 97,11
Total Autres instruments financiers	4.912,27 0,06
Avoirs en banque	286.579,12 3,24
Autres actifs et passifs	(35.800,32) (0,41)
Total actif net	8.841.048,78 100,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT (in EUR)

Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets
Actions	98,40	95,55
Organismes de placement collectif	1,60	1,56
	100,00	97,11

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets
Etats-Unis	37,11	36,04
Japon	15,39	14,95
Italie	12,38	12,01
Allemagne	8,07	7,84
Grande-Bretagne	5,83	5,66
Irlande	4,61	4,47
Suede	3,63	3,52
Iles Caimans	2,88	2,80
Pays-Bas	2,58	2,51
France	2,49	2,42
Suisse	2,06	2,00
Autres	2,97	2,89
	100,00	97,11

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché EUR	% des actifs nets
DECKERS OUTDOOR CORP	Industrie textile	475.007,97	5,37
JD SPORTS FASHION PLC	Commerce & Distribution	325.561,13	3,68
FLUTTER ENTERTAINMENT PLC-DI	Divertissement	304.522,76	3,44
CELSIUS HOLDINGS INC	Alimentation	297.067,74	3,36
PUMA SE	Industrie textile	284.427,60	3,22
YONEX CO LTD	Services diversifiés	284.381,88	3,22
MADISON SQUARE GARDEN SPORTS	Divertissement	281.473,14	3,18
LULULEMON ATHLETICA INC	Commerce & Distribution	268.454,44	3,04
GOLDWIN INC	Commerce & Distribution	266.824,33	3,02
MICROSOFT CORP	Logiciel	265.864,52	3,01

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL CLIMATE ACTION* (in EUR)

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2023

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		453.641,64
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur Portefeuille-Titres		56.284,45
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	3.3	509.926,09
Avoirs en banque	3.3	50.210,60
Remboursement fiscal à recevoir	3.5	62,20
Intérêts et dividendes à recevoir	3.3	353,60
Total actifs		560.552,49
Passifs		
Charges à payer	10	2.022,10
A payer sur achat de titres		2.824,69
Total passifs		4.846,79
Actifs nets à la fin de la période		555.705,70

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour la période clôturé le 31 décembre 2023

	Notes	EUR
Revenus		
Dividendes (prélèvement net à la source)	3.4	9.183,32
Intérêts bancaires	3.4	962,12
Autres revenus		14,08
Total revenus		10.159,52
Charges		
Commission de gestion	6	5.288,99
Commission de services	7	1.309,37
Frais professionnels		185,00
Frais de transaction	12	1.168,71
Taxe d'abonnement	9	53,96
Intérêts bancaires et charges		4.326,83
Total charges		12.332,86
Bénéfice / (Perte) net(te) des investissements		(2.173,34)
Bénéfice / (Perte) nette réalisé(e) sur :		
Portefeuille-Titres	3.3	(3.359,28)
Change	3.2	(46,13)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de la période		(5.578,75)
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-Titres	3.3	56.284,45
Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations		50.705,70
Souscriptions		505.000,00
Actifs nets à la fin de la période		555.705,70

Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début de période	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin de période
I	-	130,00	-	130,00
M	-	250,00	-	250,00
R	-	1.250,00	-	1.250,00

*Voir note 1

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL CLIMATE ACTION* (in EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI	Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					300,00	PANASONIC HOLDINGS CORP	JPY	2.690,17	0,48
Actions					129,00	TJX COMPANIES INC	USD	10.955,04	1,97
Cosmétiques								27.337,66	4,92
69,00	ASTRAZENECA PLC	GBP	8.440,37	1,52	Chimie				
68,00	CENCORA INC	USD	12.642,77	2,28	45,00	LINDE PLC	USD	16.731,05	3,00
22,00	LOREAL	EUR	9.914,30	1,78	150,00	SCHLUMBERGER LTD	USD	7.066,49	1,27
29,00	MCKESSON CORP	USD	12.154,46	2,19				23.797,54	4,27
94,00	MERCK & CO. INC.	USD	9.277,04	1,67	Accessoires & Equipements automobiles				
24,00	MERCK KGAA	EUR	3.458,40	0,62	64,00	BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	6.449,92	1,16
60,00	NOVARTIS AG-REG	CHF	5.477,25	0,99	110,00	WABTEC CORP	USD	12.636,58	2,27
347,00	TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	JPY	9.032,98	1,63				19.086,50	3,43
			70.397,57	12,68	Services diversifiés				
Appareils électriques & électroniques					72,00	REPUBLIC SERVICES INC	USD	10.748,67	1,93
73,00	AMPHENOL CORP-CL A	USD	6.550,93	1,18	50,00	WASTE MANAGEMENT INC	USD	8.106,64	1,46
12,00	ANALOG DEVICES INC	USD	2.156,99	0,39				18.855,31	3,39
13,00	ASML HOLDING NV	EUR	8.862,10	1,59	Assurances				
26,00	EATON CORP PLC	USD	5.668,15	1,02	381,00	AXA SA	EUR	11.235,69	2,02
100,00	JABIL INC	USD	11.533,06	2,08	80,00	METLIFE INC	USD	4.789,21	0,86
7,00	KLA CORP	USD	3.683,61	0,66				16.024,90	2,88
77,00	MICRON TECHNOLOGY INC	USD	5.948,65	1,07	Internet				
67,00	SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	12.179,26	2,19	48,00	PALO ALTO NETWORKS INC	USD	12.813,33	2,31
70,00	STMICROELECTRONICS NV	EUR	3.164,70	0,57				12.813,33	2,31
			59.747,45	10,75	Matériel informatique				
Energie					64,00	APPLE INC	USD	11.154,59	2,01
697,00	ENGIE	EUR	11.094,85	2,00				11.154,59	2,01
106,00	OCCIDENTAL PETROLEUM CORP	USD	5.729,65	1,03	Services financiers				
270,00	RWE AG	EUR	11.118,60	2,00	43,00	VISA INC-CLASS A SHARES	USD	10.134,48	1,82
63,00	VALERO ENERGY CORP	USD	7.414,11	1,33				10.134,48	1,82
270,00	VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	7.711,20	1,39	Immobilier				
140,00	WEATHERFORD INTERNATIONAL PL	USD	12.398,68	2,23	7,00	EQUINIX INC	USD	5.103,63	0,92
			55.467,09	9,98	400,00	MITSUBISHI ESTATE CO LTD	JPY	4.990,58	0,90
Logiciel								10.094,21	1,82
276,00	CAPCOM CO LTD	JPY	8.074,41	1,45	Equipement et materiel de bureau				
16,00	INTUIT INC	USD	9.053,08	1,63	50,00	FUJITSU LIMITED	JPY	6.830,58	1,23
48,00	MICROSOFT CORP	USD	16.339,94	2,93	143,00	HEWLETT PACKARD ENTERPRISE	USD	2.198,11	0,40
64,00	ORACLE CORP	USD	6.108,29	1,10				9.028,69	1,63
9,00	SERVICENOW INC	USD	5.756,04	1,04	Transport et materiel de transport				
			45.331,76	8,15	85,00	DELTA AIR LINES INC	USD	3.095,60	0,56
Matériaux de construction					293,00	RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	5.588,98	1,01
199,00	CRH PLC	GBP	12.423,86	2,24				8.684,58	1,57
400,00	SEKISUI HOUSE LTD	JPY	8.044,51	1,45	Télécommunication				
52,00	TRANE TECHNOLOGIES PLC	USD	11.481,28	2,07	7.500,00	NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	JPY	8.297,83	1,49
			31.949,65	5,76				8.297,83	1,49
Banque					Média				
2.659,00	BANCO SANTANDER SA	EUR	10.049,69	1,81	190,00	COMCAST CORP-CLASS A	USD	7.542,21	1,36
153,00	BANK OF AMERICA CORP	USD	4.663,48	0,84				7.542,21	1,36
700,00	ING GROEP NV	EUR	9.468,20	1,70	Industrie textile				
565,00	SKANDINAVISKA ENSKILDA BAN-A	SEK	7.044,42	1,27	7,00	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	5.135,20	0,92
			31.225,79	5,62				5.135,20	0,92
Alimentation								509.926,09	91,76
214,00	COCA-COLA CO/THE	USD	11.416,30	2,05	Total du portefeuille-titres				
225,00	COMPASS GROUP PLC	USD	5.542,70	1,00					
11,00	HERSHEY CO/THE	USD	1.856,55	0,33					
216,00	KROGER CO	USD	8.938,00	1,61					
1,00	SYSCO CORP	USD	66,20	0,01					
			27.819,75	5,00					
Commerce & Distribution									
20,00	LOWES COS INC	USD	4.029,33	0,73					
36,00	MCDONALDS CORP	USD	9.663,12	1,74					

*Voir note 1

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL CLIMATE ACTION* (in EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Récapitulatif de l'actif net

		% NAV
Total portefeuille titres	509.926,09	91,76
Avoirs en banque	50.210,60	9,04
Autres actifs et passifs	(4.430,99)	(0,80)
Total actif net	555.705,70	100,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL CLIMATE ACTION* (in EUR)

Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets
Actions	100,00	91,76
	100,00	91,76

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets
Etats-Unis	54,60	50,12
France	11,23	10,30
Japon	9,41	8,63
Grande-Bretagne	6,03	5,52
Irlande	5,97	5,48
Allemagne	4,12	3,78
Pays-Bas	3,60	3,29
Autres	5,04	4,64
	100,00	91,76

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché EUR	% des actifs nets
LINDE PLC	Chimie	16.731,05	3,00
MICROSOFT CORP	Logiciel	16.339,94	2,93
PALO ALTO NETWORKS INC	Internet	12.813,33	2,31
AMERISOURCEBERGEN CORP	Cosmétiques	12.642,77	2,28
WABTEC CORP	Accessoires & Equipements automobiles	12.636,58	2,27
CRH PLC	Matériaux de construction	12.423,86	2,24
WEATHERFORD INTERNATIONAL PL	Energie	12.398,68	2,23
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Appareils électriques & électroniques	12.179,26	2,19
MCKESSON CORP	Cosmétiques	12.154,46	2,19
JABIL INC	Appareils électriques & électroniques	11.533,06	2,08

*Voir note 1

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

Note 1 - Informations générales

MANDARINE FUNDS (la « SICAV ») est une Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments multiples de droit luxembourgeois, soumise à la Partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010, concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, partie reprenant les dispositions de la directive européenne du 13 juillet 2009 (2009/65/CE) telle que modifiée. Le minimum capital est EUR 1,250,000.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement européen SFDR le 10 mars 2021, le prospectus de la SICAV Mandarin Funds a été mis à jour afin d'une part, de classer les compartiments selon les deux catégories « article 8 » ou « article 9 » et, d'autre part, de tenir compte, dans le processus de gestion, du risque de durabilité (défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement).

L'information sur l'évolution de la VNI (chiffres non audités) des différents compartiments est accessible sur les plateformes d'information financières ainsi que sur le site internet de la société de gestion www.mandarine-gestion.com. Les factsheets mensuelles éditées par la société de gestion sont également librement accessibles sur le site internet.

Au 31 décembre 2023, les compartiments suivants sont ouverts à la souscription :

MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE libellé en EUR
 MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS libellé en EUR
 MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP libellé en EUR
 MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP libellé en EUR
 MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS libellé en EUR
 MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION libellé en EUR
 MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT libellé en EUR
 MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL CLIMATE ACTION libellé en EUR (lancé le 5 janvier 2023)

Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE, a pour objectif de fournir aux investisseurs une croissance du capital à long terme, provenant d'un portefeuille diversifié dont les valeurs mobilières sont gérées activement et de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice de référence Stoxx Europe Small 200 (EUR) Net Return. Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE investit au moins 75% dans des titres présentant des caractéristiques durables.

Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS, a pour objectif de favoriser la constitution d'un patrimoine à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié exposé à différentes classes d'actifs. Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS investit au moins 90 % de son actif net (hors liquidités) dans des titres présentant des caractéristiques durables.

Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP a pour objectif de fournir aux investisseurs une croissance à long terme, provenant d'un portefeuille géré de façon active composé d'actions cotées sélectionnées dans l'univers des sociétés européennes de micro et petite capitalisations et de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice de référence composite 50% MSCI® Europe Microcap NR et 50% MSCI® Europe Microcap NR Ex UK.

Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP a pour objectif de fournir aux investisseurs une croissance à long terme, provenant d'un portefeuille géré de façon active composé d'actions cotées sélectionnées dans l'univers des sociétés de micro et petite capitalisations sur les marchés développés au niveau mondial et de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice de référence MSCI® World Micro Cap - Net Return.

Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS a pour objectif de fournir aux investisseurs une croissance du capital à long terme, provenant d'un portefeuille diversifié et de réaliser et de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice EURO STOXX® Net Return (EUR) en sélectionnant via une stratégie active de « stock picking » des entreprises de la zone euro répondant positivement à des critères ESG (Environnemental, Social, Governance) et possédant un profil de croissance supérieur à la moyenne.

Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION a pour objectif réaliser une performance nette supérieure à MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (all countries world index), sur la durée de placement recommandée de 5 ans, au travers d'un portefeuille diversifié composé d'actions d'entreprises, de toutes tailles de capitalisation et de toutes zones géographiques, dont le modèle économique, les produits ou services répondent, selon l'analyse de la société de gestion, significativement et positivement aux défis de la transition énergétique et écologique.

Le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT a pour objectif de fournir aux investisseurs une croissance du capital à long terme provenant d'un portefeuille diversifié composé d'actions d'entreprises, de toutes tailles de capitalisation et de toutes zones géographiques, dont le modèle économique, les produits ou services participent ou offrent des solutions dans des thématiques liées au Sport (infrastructures sportives, équipements sportifs, matériel sportif, économie du sport, mesure de la performance et accompagnement médical, eSport, nutrition du sportif) et de réaliser une performance nette supérieure à MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (all countries world index).

Le compartiment MANDARINE FUNDS - GLOBAL CLIMATE ACTION libellé en EUR (lancé le 5 janvier 2023) a pour objectif de réaliser une performance nette supérieure à l'indice MSCI World Net Return EUR ("Indice"), sur la durée de placement recommandée de 5 ans, au travers d'un portefeuille diversifié composé d'actions d'entreprises des pays de l'OCDE, dont la capitalisation est supérieure à 1 milliard \$, qui ont initié ou qui ont pour objectif d'initier une démarche de transition vers des activités ou des secteurs d'activités liés au développement durable et à l'environnement, et plus spécifiquement, à la transition énergétique et écologique.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 2 - Actions de la SICAV

Les actions de la SICAV sont des actions de capitalisation et de distribution.

La SICAV peut émettre des actions des catégories suivantes :

MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE

	Montant minimum de souscription initiale	Investisseurs
Actions de la catégorie Z	50 EUR	réservées aux investisseurs particuliers, souscrivant directement auprès de la SICAV
Actions de la catégorie R, R (USD), R (d), R (CHF) et R (USDH)	50 EUR/USD/CHF	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie F, F (d) et F (CHF)	50 EUR/USD/CHF	réservées à tout investisseur
Actions de la catégorie I, I (USD), I (USDH) et I (CHF)	500.000 EUR/USD/CHF	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie G	500.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels de droit allemand et autrichien: personnes morales soumises aux règles fiscales et légales allemandes
Actions de la catégorie S	250.000 EUR	réservées principalement aux investisseurs institutionnels espagnols et italiens
Actions de la catégorie M	20.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie L	20.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie L (d)	20.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie L (GBPd)	15.000.000 GBP	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie L (GBP)	15.000.000 GBP	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie B1 (GBP)	15.000.000 GBP	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie B2 (GBPH)	15.000.000 GBP	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie B3 (GBP)	1.000 GBP	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie B4 (GBPH)	1.000 GBP	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie MG	1.000 EUR	réservées à Mandarin Gestion et aux entités de son groupe

Pour les actions I (USDH), B2 (GBPH), B4 (GBPH), R (USDH), R (CHF), F (CHF) et I (CHF) une couverture de change est mise en place qui a pour objectif de limiter respectivement l'impact de l'évolution du taux de change EUR/USD, EUR/GBP et EUR/CHF sur la performance et de couvrir au mieux le risque de change USD/EUR, GBP/EUR et CHF/EUR.

Au 31 décembre 2023, seules des actions des catégories G, I, I (USDH), M, R, R (USDH), S, B3 (GBP), F, F (CHF), I (CHF), L, MG, R (CHF) et R (d) sont en circulation.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 2 - Actions de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS

	Montant minimum de souscription initiale	Investisseurs
Actions de la catégorie Z	50 EUR	réservées aux investisseurs particuliers, souscrivant directement auprès de la SICAV
Actions de la catégorie R et R (d)	50 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie F	50 EUR	réservées à tout investisseur
Actions de la catégorie I et I2	500.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie G et G2	500.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels de droit allemand et autrichien : personnes morales soumises aux règles fiscales et légales allemandes et autrichiennes
Actions de la catégorie S	500.000 EUR	réservées principalement aux investisseurs institutionnels espagnols et italiens
Actions de la catégorie M	20.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie L	20.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie MG	1.000 EUR	réservées à Mandarin Gestion et aux entités de son groupe

Au 31 décembre 2023, seule d'action des catégorie M est en circulation.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP

	Montant minimum de souscription initiale	Investisseurs
Actions de la catégorie Z	50 EUR	réservées aux investisseurs particuliers, souscrivant directement auprès de la SICAV
Actions de la catégorie R, R (USD) et R (USDH)	50 EUR/USD	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie I, I (USD) et I (USDH)	100.000 EUR/USD	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie G	100.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels de droit allemand et autrichien: personnes morales soumises aux règles fiscales et légales allemandes
Actions de la catégorie S	100.000 EUR	réservées principalement aux investisseurs institutionnels espagnols et italiens
Actions de la catégorie M	10.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie L	10.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie F	50 EUR	réservées à tout investisseur
Actions de la catégorie MG	1.000 EUR	réservées à Mandarin Gestion et aux entités de son groupe
Actions de la catégorie B1 (GBP) et B2 (GBPH)	10.000.000 GBP	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie B3 (GBP) et B4 (GBPH)	1.000 GBP	réservées aux investisseurs institutionnels

Pour les actions I (USDH), R (USDH), B2 (GBPH) et B4 (GBPH), une couverture de change est mise en place qui a pour objectif de limiter respectivement l'impact de l'évolution du taux de change EUR/USD, EUR/GBP sur la performance et de couvrir au mieux le risque de change USD/EUR, GBP/EUR.

Au 31 décembre 2023, seules des actions des catégories B4 (GBPH), F, G, I, L, M et R sont en circulation.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 2 - Actions de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP

	Montant minimum de souscription initiale	Investisseurs
Actions de la catégorie Z	50 EUR	réservées aux investisseurs particuliers, souscrivant directement auprès de la SICAV
Actions de la catégorie R, R (USD) et R (USDH)	50 EUR/USD	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie F	50 EUR/USD	réservées à tout investisseur
Actions de la catégorie I, I (USD) et I (USDH)	100.000 EUR/USD	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie G	100.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels de droit allemand et autrichien: personnes morales soumises aux règles fiscales et légales allemandes
Actions de la catégorie S	100.000 EUR	réservées principalement aux investisseurs institutionnels espagnols et italiens
Actions de la catégorie M	10.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie L	10.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie MG	1.000 EUR	réservées à Mandarin Gestion et aux entités de son groupe
Actions de la catégorie B1 (GBP) et B2 (GBPH)	10.000.000 GBP	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie B3 (GBP) et B4 (GBPH)	1.000 GBP	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie A1 (AUD) et A2 (AUD)	20.000.000 AUD	réservées aux investisseurs institutionnels

Pour les actions I (USDH), R (USDH), B2 (GBPH) et B4 (GBPH), une couverture de change est mise en place qui a pour objectif de limiter respectivement l'impact de l'évolution du taux de change EUR/USD, EUR/GBP sur la performance et de couvrir au mieux le risque de change USD/EUR, GBP/EUR.

Au 31 décembre 2023, seules des actions des catégories F, G, I, I (USD), I (USDH) et R sont en circulation.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS

	Montant minimum de souscription initiale	Investisseurs
Actions de la catégorie Z	50 EUR	réservées aux investisseurs particuliers, souscrivant directement auprès de la SICAV
Actions de la catégorie R, R (CHF) et R (USDH)	50 EUR/CHF/USD	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie F	50 EUR	réservées à tout investisseur
Actions de la catégorie I, I (CHF) et I (USDH)	1.000.000 EUR/CHF/USD	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie S	300.000 EUR	réservées principalement aux investisseurs institutionnels espagnols et italiens
Actions de la catégorie M	40.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie MG	1.000 EUR	réservées à Mandarin Gestion et aux entités de son groupe

Pour les actions I (CHF), I (USDH), R(CHF) et R (USDH), une couverture de change est mise en place qui a pour objectif de limiter respectivement l'impact de l'évolution du taux de change EUR/USD, EUR/CHF sur la performance et de couvrir au mieux le risque de change USD/EUR, CHF/EUR.

Au 31 décembre 2023, seules des actions des catégories F, I, M et R sont en circulation.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 2 - Actions de la SICAV (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION

	Montant minimum de souscription initiale	Investisseurs
Actions de la catégorie Z	50 EUR	réservées aux investisseurs particuliers, souscrivant directement auprès de la SICAV
Actions de la catégorie R, R (USD), R (USDH), R (CHF) et R (d)	50 EUR/USD/CHF	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie F, F (USDH), F (CHF) et F (d)	50 EUR/USD/GBP	réservées à tout investisseur
Actions de la catégorie I, I (USD), I (USDH) et I (CHF)	100.000 EUR/USD/CHF	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie G	100.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels de droit allemand et autrichien: personnes morales soumises aux règles fiscales et légales allemandes
Actions de la catégorie S	100.000 EUR	réservées principalement aux investisseurs institutionnels espagnols et italiens
Actions de la catégorie M	15.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie B3 (GBP) et B4 (GBPH)	1.000 GBP	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie L	15.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie MG	1.000 EUR	réservées à Mandarin Gestion et aux entités de son groupe
Actions de la catégorie U	50 EUR	réservées aux contrats d'assurance-vie distribués ou commercialisés auprès de l'Union Financière de France Banque (UFF Banque)
Actions de la catégorie MGA	50 EUR	réservées aux contrats d'assurance-vie distribués ou commercialisés auprès de clients de l'Union Financière de France Banque (UFF).

Pour les Actions I (USDH), R (USDH), B3 (GBP), B4 (GBPH), R (CHF), F (USDH), F (CHF) et I (CHF) une couverture de change est mise en place qui a pour objectif de limiter respectivement l'impact de l'évolution du taux de change EUR/USD, EUR/GBP et EUR/CHF sur la performance et de couvrir au mieux le risque de change USD/EUR, GBP/EUR et CHF/EUR. Pour les Classes libellées dans des devises autres que l'euro, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait qu'il pourra subsister un risque de change résiduel. La couverture peut générer un écart de performance entre les Classes en devises différentes.

Au 31 décembre 2023, seules des actions des catégories F, F(CHF) (lancé le 9 janvier 2023), F (USDH), F (d), I, I (USD), I (CHF), I (USDH), L, M, MGA, R, R (CHF), R (USDH) et U sont en circulation.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT

	Montant minimum de souscription initiale	Investisseurs
Actions de la catégorie Z	50 EUR	réservées aux investisseurs particuliers, souscrivant directement auprès de la SICAV
Actions de la catégorie R, R (USDH) (lancé le 12 Mai 2023), R (d) et R (CHF)	50 EUR/USD/CHF	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie F, F (d) et F (CHF)	50 EUR/USD/CHF	réservées à tout investisseur
Actions de la catégorie I, I (USDH) et I (CHF)	100.000 EUR/USD/CHF	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie G	100.000 EUR	réservées Institutionnels de droit allemand : personnes morales soumises directement ou indirectement aux règles fiscales et légales allemandes
Actions de la catégorie M et L	15.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie B3 (GBP) et B4 (GBPH)	1.000 EUR/GBP	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie MG	1.000 EUR	réservées à Mandarin Gestion et aux entités de son groupe

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 2 - Actions de la SICAV (suite)

Pour les Actions I (USDH), B4 (GBPH), R (CHF), R(USDH), F (CHF) et I (CHF) une couverture de change est mise en place qui a pour objectif de limiter respectivement l'impact de l'évolution du taux de change EUR/USD, EUR/GBP et EUR/CHF sur la performance et de couvrir au mieux le risque de change USD/EUR, GBP/EUR et CHF/EUR. Pour les Classes libellées dans des devises autres que l'euro, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait qu'il pourra subsister un risque de change résiduel. La couverture peut générer un écart de performance entre les Classes en devises différentes.

Au 31 décembre 2023, seules des actions des catégories F, I, I (CHF), I (USDH), R et R (USDH) (lancé le 12 Mai 2023) sont en circulation.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL CLIMATE ACTION libellé en EUR (lancé le 5 janvier 2023)

	Montant minimum de souscription initiale	Investisseurs
Actions de la catégorie F, F (d), F (USDH), R (lancé le 5 janvier 2023), R (USD), R (USDH), R (CHF), R (d) et Z	50 EUR/USD/CHF	réservées à tout investisseur
Actions de la catégorie I (lancé le 5 janvier 2023), I (CHF), I (USD) et I (USDH)	100.000 EUR/USD/CHF	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie M (lancé le 5 janvier 2023) et L	15.000.000 EUR	réservées aux investisseurs institutionnels
Actions de la catégorie MG	1.000 EUR	réservées à Mandarin Gestion et aux entités de son groupe

Pour les Actions I (USDH), R (USDH), R (CHF), et I (CHF), une couverture de change est mise en place qui a pour objectif de limiter respectivement l'impact de l'évolution du taux de change EUR/USD, EUR/GBP et EUR/CHF sur la performance et de couvrir au mieux le risque de change USD/EUR, GBP/EUR et CHF/EUR.

Pour les Classes libellées dans des devises autres que l'euro, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait qu'il pourra subsister un risque de change résiduel. La couverture peut générer un écart de performance entre les Classes en devises différentes.

Au 31 décembre 2023, seules des actions des catégories I, M et R sont en circulation (lancées le 5 janvier 2023).

Note 3 - Principales méthodes comptables

Les états financiers de la SICAV sont établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux principes comptables généralement admis.

3.1 Combinaison des différents compartiments

Les états financiers de MANDARINE FUNDS sont exprimés en euros (EUR) en convertissant et en additionnant les états financiers des compartiments libellés en devises autres que l'euro au taux de change en vigueur à la fin de l'année.

3.2 Conversion des devises

Les comptes de chaque compartiment sont tenus dans la devise de leur valeur nette d'inventaire (« VNI ») et les états financiers de chaque compartiment sont exprimés dans cette même devise.

Le prix d'acquisition des titres libellés dans une devise autre que celle du compartiment est converti dans la devise du compartiment sur base des cours de change en vigueur à la date d'acquisition des titres.

Les revenus et charges libellés en une devise autre que celle du compartiment sont convertis dans la devise du compartiment sur base des cours de change en vigueur à la date de transaction.

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023, les valeurs d'évaluation des titres (déterminées suivant la manière décrite ci-après), les créances, dépôts bancaires et dettes libellés dans une devise autre que celle du compartiment sont convertis dans la devise du compartiment sur base des cours de change en vigueur à cette date, les différences de change résultant de la conversion des créances, dépôts bancaires et dettes étant inclus dans le résultat des Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur Change dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

3.3 Evaluation des Investissements détenus par la SICAV

Les actifs et passifs de chaque compartiment de la SICAV sont évalués selon les principes suivants :

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 3 - Principales méthodes comptables (suite)

a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et des billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance et non encore touchés est constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être encaissée ; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un tel montant que la SICAV estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs ;

b) La valeur de toutes valeurs mobilières et instruments du marché monétaire qui sont cotés ou négociés sur une bourse est déterminée suivant leur dernier cours disponible ;

c) La valeur de toutes valeurs mobilières qui sont négociés sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est déterminée suivant le dernier cours disponible ;

d) Les instruments du marché monétaire et titres à revenu fixe pourront être évalués sur base du coût amorti, méthode qui consiste après l'achat à prendre en considération un amortissement constant pour atteindre le prix de remboursement à l'échéance du titre ;

e) La valeur des titres représentatifs de tout organisme de placement collectif sera déterminée suivant la dernière Valeur Nette d'Inventaire officielle. Dans la mesure où les valeurs mobilières en portefeuille au Jour d'Evaluation ne sont cotées ou négociées ni sur une bourse, ni sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ou au cas où, pour des valeurs cotées et négociées en bourse ou à un tel autre marché, le prix déterminé suivant les deuxième et troisième paragraphes ci-dessus ne serait pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, l'évaluation se base sur la valeur probable de réalisation, laquelle sera estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration de la SICAV ;

f) Les bénéfices et pertes réalisés sur ventes de titres sont calculés sur base du coût moyen d'acquisition ;

g) Les contrats de change à terme ouverts sont évalués en fonction du taux de change à terme correspondant à la durée de vie restante du contrat. Le bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) et la variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sont portés à l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets ;

Les bénéfice / (pertes) net(te)s réalisé(e)s et la variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sont portés à l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

3.4 Revenus

Les intérêts bancaires sont enregistrés lors de leur réception sur les comptes de la SICAV.

Les dividendes sont enregistrés à la date où les actions sont cotées pour la première fois « ex-dividende » nets.

Les intérêts obligataires sont provisionnés quotidiennement nette de la taxe.

3.5 Fiscalité de la SICAV

Les paiements de dividendes ou du prix de remboursement en faveur des actionnaires peuvent être soumis au prélèvement d'une retenue conformément aux dispositions de la directive européenne 2003/48/CE du Conseil du 3 juin 2003 et de la directive « Savings » sur les échanges automatiques d'information, en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts (conformément aux dispositions de la Directive européenne 2003/48/CE (« la Directive »)). Au cas où un tel paiement serait soumis à la retenue à la source, l'investisseur a la faculté d'éviter cette retenue par la remise d'un certificat d'exemption ou d'un mandat pour procéder à l'échange d'information, selon les possibilités offertes par l'agent payeur.

La Directive a été transcrite dans la législation luxembourgeoise par la loi du 21 juin 2005 (« la Loi »).

Les dividendes distribués par un compartiment de la SICAV seront soumis à la Directive et à la Loi si plus de 15% des actifs du compartiment sont investis dans des créances telles que définies dans la Loi.

La plus-value qu'un actionnaire réalise lors de la cession des actions d'un compartiment est soumise à la Directive et à la Loi si plus de 25% des actifs du compartiment sont investis dans les créances telles que définies dans la Loi.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 4 - Taux de change 31 décembre 2023

Les taux de change utilisés pour la conversion des éléments d'actif et de passif de la SICAV non libellés en EUR sont les suivants :

1 EUR	=	1.618900	AUD	1 EUR	=	5.075900	MYR
1 EUR	=	1.456600	CAD	1 EUR	=	11.218500	NOK
1 EUR	=	0.929700	CHF	1 EUR	=	1.744700	NZD
1 EUR	=	7.834400	CNY	1 EUR	=	4.343750	PLN
1 EUR	=	7.454550	DKK	1 EUR	=	11.132500	SEK
1 EUR	=	0.866550	GBP	1 EUR	=	1.457150	SGD
1 EUR	=	8.625750	HKD	1 EUR	=	33.902250	TWD
1 EUR	=	3.977750	ILS	1 EUR	=	1.104650	USD
1 EUR	=	155.73355	JPY	1 EUR	=	20.201300	ZAR
1 EUR	=	1,422.67880	KRW				

Note 5 - Commission à la charge du souscripteur

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE, les commissions à la charge du souscripteur par classe sont les suivantes :

	Commission de souscription	Commission de rachat	Commission de conversion
Toutes les catégories	2,00% max p.a.	-	1,00% max p.a.

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS, les commissions à la charge du souscripteur par classe sont les suivantes :

	Commission de souscription	Commission de rachat	Commission de conversion
Toutes les catégories	2,00% max p.a.	-	1,00% max p.a.

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP, les commissions à la charge du souscripteur par classe sont les suivantes :

	Commission de souscription	Commission de rachat	Commission de conversion
Toutes les catégories	2,00% max p.a.	-	1,00% max p.a.

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP, les commissions à la charge du souscripteur par classe sont les suivantes :

	Commission de souscription	Commission de rachat	Commission de conversion
Toutes les catégories	2,00% max p.a.	-	1,00% max p.a.

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS, les commissions à la charge du souscripteur par classe sont les suivantes :

	Commission de souscription	Commission de rachat	Commission de conversion
Toutes les catégories	2,00% max p.a.	-	1,00% max p.a.

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION, les commissions à la charge du souscripteur par classe sont les suivantes :

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 5 - Commission à la charge du souscripteur (suite)

	Commission de souscription	Commission de rachat	Commission de conversion
Toutes les catégories	2,00% max p.a.	-	1,00% max p.a.

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE - GLOBAL SPORT, les commissions à la charge du souscripteur par classe sont les suivantes :

	Commission de souscription	Commission de rachat	Commission de conversion
Toutes les catégories	2,00% max p.a.	-	1,00% max p.a.

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL CLIMATE ACTION libellé en EUR (lancé le 5 janvier 2023), les commissions à la charge du souscripteur par classe sont les suivantes :

	Commission de souscription	Commission de rachat	Commission de conversion
Toutes les catégories	2,00% max p.a.	-	1,00% max p.a.

Note 6 - Commission de gestion et commission de surperformance

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE, la commission de gestion et la commission de surperformance par classe sont les suivantes :

	Commission de gestion*	Commission de surperformance
Actions de la catégorie Z	2,20% max p.a.	15% de la surperformance au-delà du Stoxx Europe Small 200 (EUR) Net Return.
Actions de la catégorie R, R (USD), R (USDH) et R (CHF)	1,95% max p.a.	
Actions de la catégorie R (d)	1,95% max p.a.	
Actions de la catégorie F, F (d) et F (CHF)	1,10% max p.a.	
Actions de la catégorie I, I (USD), I (USDH) et I (CHF)	0,90% max p.a.	
Actions de la catégorie G	0,90% max p.a.	
Actions de la catégorie S	1,40% max p.a.	
Actions de la catégorie M	0,60% max p.a.	
Actions de la catégorie B1 (GBP)	0,60% max p.a.	
Action de la catégorie B2 (GBPH)	0,60% max p.a.	
Actions de la catégorie B3 (GBP)	0,95% max p.a.	-
Actions de la catégorie B4 (GBPH)	0,95% max p.a.	-
Actions de la catégorie L	0,75% max p.a.	-
Actions de la catégorie L (d)	0,75% max p.a.	-
Actions de la catégorie L (GBP)	0,75% max p.a.	-
Actions de la catégorie L (GBPd)	0,75% max p.a.	-
Actions de la catégorie MG	0,90% max p.a.	-

* La commission de gestion est payable mensuellement et basée sur les actifs nets moyens du compartiment durant le mois en question. Cette rémunération est payable dans le mois suivant la fin du mois en question.

Commission de surperformance:

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le compartiment d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du compartiment et celle d'un compartiment fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le compartiment réel.

La surperformance générée par le compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence entre l'actif net du compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

Provisionnement

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 6 - Commission de gestion et commission de surperformance (suite)

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance au-delà du STOXX® Europe Small 200 (EUR) Net Return) dès lors que la performance du compartiment est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée.

Cette période est fixée à 5 ans.

Condition de positivité

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du compartiment est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de 12 mois commençant au début de l'année 2023.

A la fin d'une période de cristallisation, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le compartiment est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, mais une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation) et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Vie du compartiment

En cas de clôture d'une classe de part existante en cours d'exercice, toute provision potentiellement accumulée par cette classe de part au titre de la commission de surperformance sera définitivement acquise à la société de gestion. En cas de création d'une nouvelle classe de part en cours d'exercice, la période d'observation initiale sera automatiquement prolongée de 12 mois supplémentaire pour se terminer à la fin de l'exercice suivant celui de la création de part, de manière à assurer une période d'observation d'au moins 12 mois.

Au 31 décembre 2023, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE a payé une commission de surperformance de 39,778.92 EUR.

Sous-Fond	Actions	Devise	Montant de la commission de surperformance en devise du fond	Valeur Nette d'inventaire moyenne par action de la devise du fond	Pourcentage de la commission de surperformance par Action
MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE	Class F	EUR	59,73	1,304,781.07	0,01%
MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE	Class G	EUR	2.383,87	7,324,056.78	0,03%
MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE	Class I	EUR	8.060,35	51,937,660.82	0,23%
MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE	Class M	EUR	5.009,09	81,641,639.38	0,64%
MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE	Class R	EUR	23.562,67	129,276,785.67	0,05%
MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE	Class I (USDH)	EUR	3,48	3,591,887.34	0,00%
MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE	Class R (USDH)	EUR	699,79	1,459,595.92	0,00%

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS, la commission de gestion et la commission de surperformance par classe sont les suivantes :

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 6 - Commission de gestion et commission de surperformance (suite)

	Commission de gestion*	Commission de surperformance
Actions de la catégorie Z	1,60% max p.a.	15%
Actions de la catégorie R	1,60% max p.a.	15%
Actions de la catégorie R (d)	2,00% max p.a.	15%
Actions de la catégorie F	0,80% max p.a.	15%
Actions de la catégorie I	0,70% max p.a.	15%
Actions de la catégorie I2	0,85% max p.a.	-
Actions de la catégorie G	0,70% max p.a.	15%
Actions de la catégorie G2	0,85% max p.a.	-
Actions de la catégorie S	1,00% max p.a.	15%
Actions de la catégorie M	0,50% max p.a.	15%
Actions de la catégorie L	0,75% max p.a.	-
Actions de la catégorie MG	1,00% max p.a.	-

* La commission de gestion est payable mensuellement et basée sur les actifs nets moyens du compartiment durant le mois en question. Cette rémunération est payable dans le mois suivant la fin du mois en question.

Commission de surperformance:

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le compartiment d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du compartiment et celle d'un compartiment fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le compartiment réel.

La surperformance générée par le compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence entre l'actif net du compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance de l'€STR capitalisé + 300 points de base) dès lors que la performance du compartiment est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée.

Cette période est fixée à 5 ans.

Condition de positivité

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du compartiment est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de 12 mois commençant au début de l'année 2023.

A la fin d'une période de cristallisation, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le compartiment est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, mais une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation) et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Vie du compartiment

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 6 - Commission de gestion et commission de surperformance (suite)

En cas de clôture d'une classe de part existante en cours d'exercice, toute provision potentiellement accumulée par cette classe de part au titre de la commission de surperformance sera définitivement acquise à la société de gestion. En cas de création d'une nouvelle classe de part en cours d'exercice, la période d'observation initiale sera automatiquement prolongée de 12 mois supplémentaire pour se terminer à la fin de l'exercice suivant celui de la création de part, de manière à assurer une période d'observation d'au moins 12 mois.

Au 31 décembre 2023, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS n'a pas payé de commission de surperformance.

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP, la commission de gestion et la commission de surperformance par classe sont les suivantes :

	Commission de gestion*	Commission de surperformance
Actions de la catégorie Z	1,95% max p.a.	20% de la surperformance au-delà de l'Indice (50% MSCI® Europe MicroCap NR et 50% MSCI® Europe Micro Cap - Ex UK NR)
Actions de la catégorie R	1,95% max p.a.	
Actions de la catégorie I	1,00% max p.a.	
Actions de la catégorie G	1,00% max p.a.	
Actions de la catégorie S	1,40% max p.a.	
Actions de la catégorie F	1,10% max p.a.	
Actions de la catégorie M	0,75% max p.a.	
Actions de la catégorie B1 (GBP)	0,75% max p.a.	
Actions de la catégorie B2 (GBPH)	0,75% max p.a.	
Actions de la catégorie R (USD) et R (USDH)	1,95% max p.a.	
Actions de la catégorie I (USD) et I (USDH)	1,00% max p.a.	
Actions de la catégorie MG	1,00% max p.a.	-
Actions de la catégorie L	1,00% max p.a.	-
Actions de la catégorie B3 (GBP)	1,00% max p.a.	-
Actions de la catégorie B4 (GBPH)	1,00% max p.a.	-

* La commission de gestion est payable mensuellement et basée sur les actifs nets moyens du compartiment durant le mois en question. Cette rémunération est payable dans le mois suivant la fin du mois en question.

Commission de surperformance :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le compartiment d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du compartiment et celle d'un compartiment fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le compartiment réel.

La surperformance générée par le compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence entre l'actif net du compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance au-delà de l'indice composite 50% MSCI® Europe Microcap NR et 50% MSCI® Europe Microcap Ex UK NR) dès lors que la performance du compartiment est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée.

Cette période est fixée à 5 ans.

Condition de positivité

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du compartiment est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 6 - Commission de gestion et commission de surperformance (suite)

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de 12 mois commençant au début de l'année 2023.

A la fin d'une période de cristallisation, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le compartiment est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, mais une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation) et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Vie du compartiment

En cas de clôture d'une classe de part existante en cours d'exercice, toute provision potentiellement accumulée par cette classe de part au titre de la commission de surperformance sera définitivement acquise à la société de gestion. En cas de création d'une nouvelle classe de part en cours d'exercice, la période d'observation initiale sera automatiquement prolongée de 12 mois supplémentaire pour se terminer à la fin de l'exercice suivant celui de la création de part, de manière à assurer une période d'observation d'au moins 12 mois.

Au 31 décembre 2023, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP a payé une commission de surperformance de 1,496,068.68 EUR.

Sous-Fond	Actions	Devise	Montant de la commission de surperformance en devise du fond	Valeur Nette d'inventaire moyenne par action de la devise du fond	Pourcentage de la commission de surperformance par Action
MANDARINE EUROPE MICROCAP	Class F	EUR	70.454,40	10,903,517.17	0,85%
MANDARINE EUROPE MICROCAP	Class G	EUR	1.042,80	126,542.84	0,80%
MANDARINE EUROPE MICROCAP	Class I	EUR	201.816,43	23,245,418.85	0,69%
MANDARINE EUROPE MICROCAP	Class M	EUR	517.700,39	58,822,765.43	0,82%
MANDARINE EUROPE MICROCAP	Class R	EUR	703.636,51	125,395,454.72	0,63%
MANDARINE EUROPE MICROCAP	Class I (USDH)	USD	1.418,15r	0	0,00%

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP, la commission de gestion et la commission de surperformance par classe sont les suivantes :

	Commission de gestion*	Commission de surperformance
Actions de la catégorie Z	1,95% max p.a.	20% de la surperformance au-delà du MSCI® World Micro Cap - Net Returns
Actions de la catégorie R	1,95% max p.a.	
Actions de la catégorie I	1,00% max p.a.	
Actions de la catégorie G	1,00% max p.a.	
Actions de la catégorie S	1,40% max p.a.	
Actions de la catégorie M	0,75% max p.a.	
Actions de la catégorie B1 (GBP)	0,75% max p.a.	
Actions de la catégorie B2 (GBPH)	0,75% max p.a.	
Actions de la catégorie R (USD) et R (USDH)	1,95% max p.a.	
Actions de la catégorie I (USD) et I (USDH)	1,00% max p.a.	
Actions de la catégorie F	1,10% max p.a.	
Actions de la catégorie A1 (AUD)	0,70% max p.a.	
Actions de la catégorie MG	1,00% max p.a.	-
Actions de la catégorie L	1,00% max p.a.	-
Actions de la catégorie B3 (GBP)	1,00% max p.a.	-
Actions de la catégorie B4 (GBPH)	1,00% max p.a.	-
Actions de la catégorie A2 (AUD)	0,85% max p.a.	-

* La commission de gestion est payable mensuellement et basée sur les actifs nets moyens du compartiment durant le mois en question. Cette rémunération est payable dans le mois suivant la fin du mois en question.

Commission de surperformance

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le compartiment d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 6 - Commission de gestion et commission de surperformance (suite)

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du compartiment et celle d'un compartiment fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le compartiment réel.

La surperformance générée par le compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence entre l'actif net du compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance au-delà de l'indice MSCI ® World Micro Cap – Net Return) dès lors que la performance du compartiment est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée.

Cette période est fixée à 5 ans.

Condition de positivité

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du compartiment est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de 12 mois commençant au début de l'année 2023.

A la fin d'une période de cristallisation, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le compartiment est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, mais une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation) et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Vie du compartiment

En cas de clôture d'une classe de part existante en cours d'exercice, toute provision potentiellement accumulée par cette classe de part au titre de la commission de surperformance sera définitivement acquise à la société de gestion. En cas de création d'une nouvelle classe de part en cours d'exercice, la période d'observation initiale sera automatiquement prolongée de 12 mois supplémentaire pour se terminer à la fin de l'exercice suivant celui de la création de part, de manière à assurer une période d'observation d'au moins 12 mois.

Au 31 décembre 2023, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP a payé une commission de surperformance de 117,433.14 EUR.

Sous-Fond	Actions	Devise	Montant de la commission de surperformance en devise du fond	Valeur Nette d'inventaire moyenne par action de la devise du fond	Pourcentage de la commission de surperformance par Action
MANDARINE GLOBAL MICROCAP	Class G	EUR	7.529,14	1,180,354.33	0,51%
MANDARINE GLOBAL MICROCAP	Class I	EUR	22.426,96	3,336,553.98	0,63%
MANDARINE GLOBAL MICROCAP	Class I (USD)	USD	142,77	21,987.82	0,61%
MANDARINE GLOBAL MICROCAP	Class M	EUR	415,40	0	0,00%
MANDARINE GLOBAL MICROCAP	Class R	EUR	78.522,99	28,955,904.56	0,44%
MANDARINE GLOBAL MICROCAP	Class I (USDH)	USD	6.629,79	2,641,393.25	0,83%
MANDARINE GLOBAL MICROCAP	Class F	EUR	1.766,09	463,741.16	1,04%

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 6 - Commission de gestion et commission de surperformance (suite)

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS, la commission de gestion et la commission de surperformance par classe sont les suivantes :

	Commission de gestion*	Commission de surperformance
Actions de la catégorie Z	1,95% max p.a.	15% de la surperformance au-delà du Euro STOXX® Net Return (EUR)
Actions de la catégorie R, R (CHF) et R (USDH)	2,20% max p.a.	
Actions de la catégorie F	1,10% max p.a.	
Actions de la catégorie I, I (CHF) et I (USDH)	0,90% max p.a.	
Actions de la catégorie S	1,40% max p.a.	
Actions de la catégorie M	0,60% max p.a.	-
Actions de la catégorie MG	0,90% max p.a.	

* La commission de gestion est payable mensuellement et basée sur les actifs nets moyens du compartiment durant le mois en question. Cette rémunération est payable dans le mois suivant la fin du mois en question.

Commission de surperformance:

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le compartiment d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du compartiment et celle d'un compartiment fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le compartiment réel. La surperformance générée par le compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence entre l'actif net du compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance au-delà de l'indice Euro STOXX® Net Return (EUR)) dès lors que la performance du compartiment est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée.

Cette période est fixée à 5 ans.

Condition de positivité

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du compartiment est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de 12 mois commençant au début de l'année 2023.

A la fin d'une période de cristallisation, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le compartiment est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, mais une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation) et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Vie du compartiment

En cas de clôture d'une classe de part existante en cours d'exercice, toute provision potentiellement accumulée par cette classe de part au titre de la commission de surperformance sera définitivement acquise à la société de gestion. En cas de création d'une nouvelle classe de part en cours d'exercice, la période d'observation initiale sera automatiquement prolongée de 12 mois supplémentaire pour se terminer à la fin de l'exercice suivant celui de la création de part, de manière à assurer une période d'observation d'au moins 12 mois.

Au 31 décembre 2023, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS n'a pas payé de commission de surperformance.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 6 - Commission de gestion et commission de surperformance (suite)

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION, la commission de gestion et la commission de surperformance par classe sont les suivantes :

	Commission de gestion*	Commission de surperformance
Actions de la catégorie Z	1,95% max p.a.	15% de la surperformance au-delà du MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (all countries world index) NR
Actions de la catégorie R, R (USD), R (USDH) et R (CHF)	1,95% max p.a.	
Actions de la catégorie R (d)	1,85% max p.a.	
Actions de la catégorie F, F (USDH) et F (CHF)	1,00% max p.a.	
Actions de la catégorie F (d)	0,95% max p.a.	
Actions de la catégorie I, I (USD), I (USDH) et I (CHF)	0,90% max p.a.	
Actions de la catégorie G	1,00% max p.a.	
Actions de la catégorie S	1,40% max p.a.	
Actions de la catégorie U	2,20% max p.a.	
Actions de la catégorie M	0,60% max p.a.	
Actions de la catégorie L	0,75% max p.a.	-
Actions de la catégorie MG	0,90% max p.a.	-
Actions de la catégorie B3 (GBP) et B4 (GBPH)	1,00% max p.a.	-
Actions de la catégorie MGA	0% max p.a.	-

* La commission de gestion est payable mensuellement et basée sur les actifs nets moyens du compartiment durant le mois en question. Cette rémunération est payable dans le mois suivant la fin du mois en question.

Commission de surperformance:

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le compartiment d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du compartiment et celle d'un compartiment fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le compartiment réel.

La surperformance générée par le compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence entre l'actif net du compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance au-delà du MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (all countries world index) NR) dès lors que la performance du compartiment est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée.

Cette période est fixée à 5 ans.

Condition de positivité

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du compartiment est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de 12 mois commençant au début de l'année 2023.

A la fin d'une période de cristallisation, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le compartiment est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, mais une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation) et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 6 - Commission de gestion et commission de surperformance (suite)

Vie du compartiment

En cas de clôture d'une classe de part existante en cours d'exercice, toute provision potentiellement accumulée par cette classe de part au titre de la commission de surperformance sera définitivement acquise à la société de gestion. En cas de création d'une nouvelle classe de part en cours d'exercice, la période d'observation initiale sera automatiquement prolongée de 12 mois supplémentaire pour se terminer à la fin de l'exercice suivant celui de la création de part, de manière à assurer une période d'observation d'au moins 12 mois.

Au 31 décembre 2023, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION a payé une commission de surperformance de 6,67 EUR.

Sous-Fond	Actions	Devise	Montant de la commission de surperformance en devise du fond	Valeur Nette d'inventaire moyenne par action de la devise du fond	Pourcentage de la commission de surperformance par Action
MANDARINE - GLOBAL TRANSITION	Class F(CHFH)	CHF	0,02	736,008.85	0,00%
MANDARINE - GLOBAL TRANSITION	Class I (USD)	USD	6,65	3,588,138.60	0,00%

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE - GLOBAL SPORT, la commission de gestion et la commission de surperformance par classe sont les suivantes :

	Commission de gestion*	Commission de surperformance
Actions de la catégorie Z	1,95% max p.a.	15% de la surperformance au-delà du MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (all countries world index) NR
Actions de la catégorie R	1,95% max p.a.	
Actions de la catégorie R (USDH) (lancé le 12 Mai 2023)	1,95% max p.a.	
Actions de la catégorie R (CHFH)	1,95% max p.a.	
Actions de la catégorie F	1,00% max p.a.	
Actions de la catégorie F (CHFH)	1,00% max p.a.	
Actions de la catégorie I	0,90% max p.a.	
Actions de la catégorie I (USDH)	0,90% max p.a.	
Actions de la catégorie I (CHFH)	0,90% max p.a.	
Actions de la catégorie M	0,60% max p.a.	
Actions de la catégorie B3 (GBP)	1,00% max p.a.	-
Actions de la catégorie B4 (GBPH)	1,00% max p.a.	-
Actions de la catégorie L	0,75% max p.a.	-
Actions de la catégorie MG	0,90% max p.a.	-

* La commission de gestion est payable mensuellement et basée sur les actifs nets moyens du compartiment durant le mois en question. Cette rémunération est payable dans le mois suivant la fin du mois en question.

Commission de surperformance :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le compartiment d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du compartiment et celle d'un compartiment fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le compartiment réel.

La surperformance générée par le compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence entre l'actif net du compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance au-delà du MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (all countries world index) NR) dès lors que la performance du compartiment est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée.

Cette période est fixée à 5 ans.

Condition de positivité

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 6 - Commission de gestion et commission de surperformance (suite)

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du compartiment est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de 12 mois commençant au début de l'année 2023.

A la fin d'une période de cristallisation, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le compartiment est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, mais une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation) et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Vie du compartiment

En cas de clôture d'une classe de part existante en cours d'exercice, toute provision potentiellement accumulée par cette classe de part au titre de la commission de surperformance sera définitivement acquise à la société de gestion. En cas de création d'une nouvelle classe de part en cours d'exercice, la période d'observation initiale sera automatiquement prolongée de 12 mois supplémentaire pour se terminer à la fin de l'exercice suivant celui de la création de part, de manière à assurer une période d'observation d'au moins 12 mois.

CLASSES D'ACTIONS SPECIFIQUEMENT DEDIEES AUX INVESTISSEURS ALLEMANDS

	Commission de gestion*	Commission de surperformance
Actions de la catégorie R (d)	1,90% max p.a.	15% de la surperformance au-delà du MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (all countries world index) NR
Actions de la catégorie F (d)	0,95% max p.a.	
Actions de la catégorie G	1,05% max p.a.	-

* La commission de gestion est payable mensuellement et basée sur les actifs nets moyens du compartiment durant le mois en question. Cette rémunération est payable dans le mois suivant la fin du mois en question.

Au 31 décembre 2023, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT n'a pas payé de commission de surperformance.

Pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL CLIMATE ACTION libellé en EUR (lancé le 5 janvier 2023), la commission de gestion et la commission de surperformance par classe sont les suivantes :

	Commission de gestion*	Commission de surperformance
Actions de la catégorie F	1,00% max p.a.	15% de la surperformance au-delà du MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (all countries world index) NR
Actions de la catégorie F (USDH)	1,00% max p.a.	
Actions de la catégorie F (d)	0,95% max p.a.	
Actions de la catégorie I (lancé le 5 janvier 2023)	0,90% max p.a.	
Actions de la catégorie I (CHF)	0,90% max p.a.	
Actions de la catégorie I (USD)	0,90% max p.a.	
Actions de la catégorie I (USDH)	0,90% max p.a.	
Actions de la catégorie M (lancé le 5 janvier 2023)	0,60% max p.a.	
Actions de la catégorie R (lancé le 5 janvier 2023)	1,95% max p.a.	

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 6 - Commission de gestion et commission de surperformance (suite)

	Commission de gestion*	Commission de surperformance
Actions de la catégorie R (CHF)	1,95% max p.a.	
Actions de la catégorie R (USD)	1,95% max p.a.	
Actions de la catégorie R (USDH)	1,95% max p.a.	
Actions de la catégorie R (d)	1,85% max p.a.	
Actions de la catégorie Z	1,95% max p.a.	
Actions de la catégorie MG	0,90% max p.a.	-
Actions de la catégorie L	0,75% max p.a.	-

* La commission de gestion est payable mensuellement et basée sur les actifs nets moyens du compartiment durant le mois en question. Cette rémunération est payable dans le mois suivant la fin du mois en question.

Commission de surperformance :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le compartiment d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du compartiment et celle d'un compartiment fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le compartiment réel.

La surperformance générée par le compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence entre l'actif net du compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance au-delà du MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (all countries world index) NR) dès lors que la performance du compartiment est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée.

Cette période est fixée à 5 ans.

Condition de positivité

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du compartiment est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de 12 mois commençant au début de l'année 2023. A la fin d'une période de cristallisation, l'un des trois cas suivants peut se présenter:

- Le compartiment est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, mais une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le compartiment est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation) et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 6 - Commission de gestion et commission de surperformance (suite)

Vie du compartiment

En cas de clôture d'une classe de part existante en cours d'exercice, toute provision potentiellement accumulée par cette classe de part au titre de la commission de surperformance sera définitivement acquise à la société de gestion. En cas de création d'une nouvelle classe de part en cours d'exercice, la période d'observation initiale sera automatiquement prolongée de 12 mois supplémentaire pour se terminer à la fin de l'exercice suivant celui de la création de part, de manière à assurer une période d'observation d'au moins 12 mois.

Au 31 décembre 2023, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL CLIMATE ACTION n'a payé pas commission de surperformance.

Note 7 - Commission de services

Par une convention de services, la SICAV a désigné Mandarin Gestion S.A., en tant que Société de Gestion pour lui rendre des services de gestion, d'administration et de commercialisation.

Ces commissions de services sont payables trimestriellement et basées sur les actifs nets moyens de chaque compartiment durant le trimestre en question avec un minimum de 25,000 EUR p.a.

La Société de Gestion de la SICAV a délégué, sous sa responsabilité et son contrôle, la fonction d'Administration Centrale à BNP Paribas, Succursale de Luxembourg*.

Il a été convenu que la Société de Gestion perçoive un revenu en échange de ses services, résumé dans les tableaux suivants :

MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE

	Commission de services
Toutes les catégories	0,25% max p.a.

Au 31 décembre 2023, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE a payé une commission de service de 884,327.21 EUR.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS

	Commission de services
Toutes les catégories	0,25% max p.a.

Au 31 décembre 2023, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS a payé une commission de service de 247,641.12 EUR.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP

	Commission de services
Toutes les catégories	0,25% max p.a.

Au 31 décembre 2023, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP a payé une commission de service de 517,734.36 EUR.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP

	Commission de services
Toutes les catégories	0,25% max p.a.

Au 31 décembre 2023, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP a payé une commission de service de 167,113.53 EUR.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS

	Commission de services
Toutes les catégories	0,25% max p.a.

Au 31 décembre 2023, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS a payé une commission de service de 583,801.45 EUR.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION

	Commission de services
Toutes les catégories	0,25% max p.a.

Au 31 décembre 2023, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION a payé une commission de service de 934,653.15 EUR.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 7 - Commission de services (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE FUNDS GLOBAL SPORT

	Commission de services
Toutes les catégories	0,25% max p.a.

CLASSES D'ACTIONS SPECIFIQUEMENT DEDIEES AUX INVESTISSEURS ALLEMANDS

	Commission de services
Actions de la catégorie R (d)	0,25% max p.a.
Actions de la catégorie F (d)	0,25% max p.a.
Actions de la catégorie G	0,25% max p.a.

Au 31 décembre 2023, pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT a payé une commission de service de 54,603.47 EUR.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL CLIMATE ACTION libellé en EUR (lancé le 5 janvier 2023)

	Commission de services
Toutes les catégories	0,25% max p.a.

Au 31 décembre 2023, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL CLIMATE ACTION libellé en EUR (lancé le 5 janvier 2023) n'a pas payé une commission de service.

Note 8 - Commission de banque dépositaire

BNP Paribas S.A., Succursale de Luxembourg (la « Banque ») a été désignée en tant que banque dépositaire et Agent Payeur par la SICAV, aux termes d'un contrat conclu le 3 mars 2010. La Banque remplit les obligations et devoirs tels que prévus par la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et les dispositions réglementaires en vigueur (Directive 2014/91/UE).

La commission de banque dépositaire est payable trimestriellement et basée sur les actifs nets moyens de chaque compartiment durant le trimestre en question, avec un minimum de 6,000 EUR p.a. et par compartiment.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE

	Commission de la banque dépositaire
Toutes les catégories	0,05% max p.a.

Au 31 décembre 2023, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE libellé en EUR n'a pas payé une commission de la banque dépositaire.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS

	Commission de la banque dépositaire
Toutes les catégories	0,05% max p.a.

Au 31 décembre 2023, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS libellé en EUR a payé une commission de la banque dépositaire de 8,271.60 EUR.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP

	Commission de la banque dépositaire
Toutes les catégories	0,05% max p.a.

Au 31 décembre 2023, le compartiment MANDARINE EUROPE MICROCAP libellé en EUR n'a pas payé une commission de la banque dépositaire.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP

	Commission de la banque dépositaire
Toutes les catégories	0,05% max p.a.

Au 31 décembre 2023, le compartiment MANDARINE - MANDARINE GLOBAL MICROCAP libellé en EUR n'a pas payé une commission de la banque dépositaire.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 8 - Commission de banque dépositaire (suite)

MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS

	Commission de la banque dépositaire
Toutes les catégories	0,05% max p.a.

Au 31 décembre 2023, le compartiment MANDARINE- MANDARINE SOCIAL LEADERS libellé en EUR a payé une commission de la banque dépositaire de 12,189.45 EUR.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION

	Commission de la banque dépositaire
Toutes les catégories	0,05% max p.a.

Au 31 décembre 2023, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION libellé en EUR a payé une commission de la banque dépositaire de 25,358.95 EUR.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT

	Commission de la banque dépositaire
Toutes les catégories	0,05% max p.a.

CLASSES D'ACTIONS SPECIFIQUEMENT DEDIEES AUX INVESTISSEURS ALLEMANDS

	Commission de la banque dépositaire
Actions de la catégorie R (d)	0,05% max p.a.
Actions de la catégorie F (d)	0,05% max p.a.
Actions de la catégorie G	0,05% max p.a.

Au 31 décembre 2023, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT libellé en EUR a payé une commission de la banque dépositaire de 8,242.92 EUR.

MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL CLIMATE ACTION libellé en EUR (lancé le 5 janvier 2023)

	Commission de la banque dépositaire
Toutes les catégories	0,05% max p.a.

Au 31 décembre 2023, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL CLIMATE ACTION libellé en EUR (lancé le 5 janvier 2023) n'a pas payé une commission de la banque dépositaire.

Note 9 - Taxe d'abonnement

En vertu de la législation et des règlements en vigueur, la SICAV est soumise à la taxe d'abonnement au taux de 0,01% p.a. pour les catégories « Investisseurs Institutionnels » et 0,05% p.a. pour les autres catégories calculées et payables trimestriellement, sur base des actifs nets moyens de la SICAV à la fin de chaque trimestre.

Est exonérée de la taxe d'abonnement, la valeur des avoirs représentée par des actions détenues dans d'autres organismes de placement collectif pour autant que ces actions aient déjà été soumises à la taxe d'abonnement au Luxembourg.

Note 10 - Charges à payer

Au 31 décembre 2023, le poste « Charges à payer » est principalement constitué de commission de gestion, de commission de surperformance et de commission de services à payer.

Note 11 - Autres charges

Au 31 décembre 2023, le poste « Autres charges » est constitué des frais CSSF et des frais d'agent de transfert.

Note 12 - Frais de transaction

La SICAV s'expose à des frais de transaction tels que des frais de courtage, certaines taxes et certains frais dépositaires relatifs aux achats et ventes d'investissements, de produits dérivés et autres actifs qualifiés. Ces frais sont inclus dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Note 13 - Changements intervenus dans la composition des Portefeuilles-Titres

Les changements intervenus dans la composition des Portefeuilles-Titres au cours de l'exercice sont disponibles à titre gratuit auprès de la Banque Dépositaire ainsi qu'au siège social de la SICAV.

Note 14 - Relations avec les parties liées

Au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS a investi une partie de son actif dans d'autres OPC du groupe Mandarin Gestion. Aucune commission de souscription ou de rachat n'a été mise à la charge de la SICAV et ces OPC n'ont pas supporté de commission de gestion.

Note 15 - Investissements croisés entre compartiments (art. 181 de la loi modifiée du 17 décembre 2010)

L'investissement entre compartiments prévoit que tout compartiment créé au sein d'un organisme de placement collectif (OPC) à compartiments multiples peut investir dans un ou plusieurs autres compartiments du même OPC. Cela permet à une structure juridique unique de souscrire, d'acquérir et de détenir ses propres actions dans le cadre d'un investissement au sein du même OPC.

Durant l'année, le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS a investi dans les compartiments MANDARINE GLOBAL MICROCAP et dans le compartiment MANDARINE GLOBAL CLIMATE ACTION.

Au 31 décembre 2023, le montant total des investissements croisés dans MANDARINE GLOBAL MICROCAP pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS était de 2.657.416,00EUR et représentait 2,80 % de la valeur nette d'inventaire de ce compartiment.

Au 31 décembre 2023, le montant total des investissements croisés dans MANDARINE GLOBAL CLIMATE ACTION pour le compartiment MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS était de 137.625,00 EUR et représentait 0,15 % de la valeur nette d'inventaire de ce compartiment.

Au 31 décembre 2023, le montant total des investissements croisés dans MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL CLIMATE ACTION pour le compartiment MANDARINE FUNDS - GLOBAL SPORT était de 137.625,00 EUR et représentait 1,56 % de la valeur nette d'inventaire de ce compartiment.

La valeur de marché des investissements, les montants réalisés et non réalisés ont été supprimés dans l'état combiné des actifs nets au 31 décembre 2023 et l'état combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé à cette même date.

Note 16 - Distribution de dividendes

Le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé de verser un dividende aux actionnaires des classes d'actions "Classe MGA" comme suit :

Classe	Compartiments	Montant distribué par action	Date ex-dividende
Classe MGA	MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION	EUR 5,43	20 février 2023
Classe MGA	MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION	EUR 0,48	25 avril 2023
Classe MGA	MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL TRANSITION	EUR 6.61	6 novembre 2023

Note 17 - Evénements ultérieurs

Un nouveau prospectus a été publié en date du 31 janvier 2024.

Fabien Bismuth a été nommé président du Conseil d'Administration au 29 janvier 2024, remplaçant Rémi Leservoisier.

Informations additionnelles (non révisées)

Règlementation “SFTR”

Au cours de l'exercice clôturé le 29 décembre 2023, la SICAV n'a pas effectué d'opérations qui font l'objet du règlement n° 2015/2365 de l'UE sur la transparence des opérations de financement de titres et de réutilisation. Par conséquent, aucune donnée globale, de concentration ou de transaction, ni aucune information sur la réutilisation ou la conservation des biens grevés ne doivent être déclarées.

Politique de rémunération

La Politique de rémunération à jour de Mandarin Gestion S.A. incluant une description de la méthode selon laquelle les rémunérations et bénéfices sont calculés, l'identité des personnes responsables d'accorder ces rémunérations et bénéfices est mise disponible sur <http://www.mandarine-gestion.com/france/fr/menu-bas/documents-reglementaires/>. Une copie papier est disponible gratuitement, sur demande au siège social de Mandarin Gestion S.A..

Montant des rémunérations fixes	Montant des rémunérations variables versées au titre de 2023	Total des rémunérations	Nombre de Bénéficiaires	Montant des rémunérations fixes des Preneurs de Risques	Montant des rémunérations Variables Fixes versées au titre de 2023	Total des rémunérations des Preneurs de risques au titre de 2023	Nombre de Preneurs de Risques	Montant des rémunérations variables différées versées en 2023 au titre des exercices antérieurs
5 040 911 €	1 536 500 €	6 577 411 €	47	3 909 679 €	1 091 500 €	5 001 179 €	19	1 365 902 €

SFDR

Le règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est entré en vigueur le 10 mars 2021. Ce règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence sur l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus d'investissement (article 8) ou les objectifs d'investissement durable (article 9).

Aux fins de répondre à ces exigences de transparence, Mandarin Gestion a, d'une part, mis à jour la documentation précontractuelle des fonds qu'elle gère de la façon suivante :

- La classification des Compartiments de la SICAV dans les catégories qui intègrent des critères extra-financiers, reflétant la démarche d'investisseur responsable et engagé de la société de gestion
- La prise en compte, dans les processus de gestion, du risque de durabilité (défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement).

D'autre part, Mandarin Gestion intègre dans les rapports périodiques de la SICAV les informations suivantes :

- la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées pour les Compartiments classés article 8 et
- l'incidence globale des Compartiments classés article 9 en matière de durabilité.

Le détail de ces données au titre de l'année 2023 figure dans les annexes d'informations périodiques jointes au présent Rapport Annuel.

Voir annexes

Information for Shareholders in Germany (unaudited)

Right to publicly market shares in Germany

The SICAV has notified the Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht ("BaFin") of its intention to publicly market shares in Germany. Since completion of the notification process the SICAV has the right to publicly market shares in Germany.

With respect to the following Sub-Fund no registration notification has been filed with BaFin and consequently Shares in the following Sub-Fund may not be publicly distributed in Germany:

MANDARINE FUNDS - MANDARINE MULTI-ASSETS

Paying and Information Agent in Germany

The function of the paying and information agent in the Federal Republic of Germany has been assumed by:

BNP Paribas S.A. Niederlassung

Deutschland

Senckenberganlage 19, D-60325 Frankfurt am Main

Germany

Redemption and conversion applications may be sent to the paying and information agent for onward transmission to the Depositary Bank.

Investors with their place of residence in Germany may request that all payments (redemption proceeds, any distributions and other payments) be forwarded to the investors through the paying and information agent.

Investors in Germany will be entitled to receive the same information and documents from the paying and information agent as investors may request in Luxembourg.

The Prospectus, the Key Investor Information Documents, the prospectus and articles of incorporation as well as the annual, including and semi-annual unaudited reports of the SICAV are available free of charge in hardcopy at the registered office of the paying and information agent.

The paying and information agent will also hold available all documents which shareholders are entitled to at the registered office of the SICAV.

The subscription, redemption and conversion prices are also available free of charge at the registered office of the paying and information agent.

No units of EU UCITS will be issued as printed individual certificates.

Publications

The subscription and redemption prices as well as any shareholder notifications will be published on the website <http://www.mandarine-gestion.com>.

In the cases enumerated in Sec. 298 (2) of the German Investment Code (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB)), shareholders will also be notified by means of a durable medium in accordance with the terms of Sec. 167 KAGB.

Dénomination du produit :

Mandarine Funds - Mandarine Europe
Microcap (le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique :

LEI : 549300QI6VJBIEEROD28

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne conduite.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social

☒ Non

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 14,26% d'investissements durables

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds a poursuivi sa promotion de caractéristiques environnementales et sociales (les « Caractéristiques E/S ») notamment par la mise en œuvre, durant la période sous revue, d'une série d'exclusions normatives et sectorielles suivantes :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité
- L'exclusion de 20% des émetteurs les moins bien notés au travers d'une approche « Best-In-Class »

La promotion des caractéristiques E/S s'est également matérialisée au travers :

De l'analyse d'indicateurs de durabilité :

- Du suivi de la performance d'une série d'indicateurs de durabilité ;
- Comparé à la période précédente lorsqu'applicable ;

Et d'Investissements Durables :

- D'un engagement à respecter une proportion minimum d'investissement durable au sein du portefeuille durant l'exercice sous revue ;
- Ces derniers étant soumis au contrôle de l'absence de préjudice important à un autre objectif d'investissement durable ;
- Notamment par l'analyse des principales incidences négatives desdits investissements.

○ **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Types d'indicateurs	Descriptions	Performance																		
Indicateur Synthétique de Risque de Durabilité (ISRD)	Construit sur la base de données ESG spécifiquement orientées risque, l'ISRD vise à établir un niveau de risque global pour chaque investissement du portefeuille considéré. Cet indicateur de suivi du risque de durabilité s'appuie sur des données externes d'un fournisseur d'informations extra-financières « Sustainalytics ». Il s'agit d'une note de mesure de risque de « durabilité » qui se décompose en 5 parties : • L'exposition au risque de l'entreprise, qui est principalement fonction des risques liés à son secteur d'activité ; • La part de risque pouvant être couverte par l'entreprise ; • La part de risque couvert par l'entreprise ; • La part de risque non couvert qui peut être couverte par l'entreprise ; Et enfin la part de risque non couvert qui ne peut pas être couverte par l'entreprise.	2022 Catégorie : 3 – Risque modéré 2023 Catégorie : 3 – Risque modéré *** Echelle de ISRD <table> <tr> <th>Catégorie de risque de durabilité</th><th>Fourchette indicateur</th><th>Niveau de risque</th></tr> <tr> <td>1</td><td>0-10</td><td>Risque négligeable</td></tr> <tr> <td>2</td><td>10-20</td><td>Risque faible</td></tr> <tr> <td>3</td><td>20-30</td><td>Risque modéré</td></tr> <tr> <td>4</td><td>30-40</td><td>Risque significatif</td></tr> <tr> <td>5</td><td>40+</td><td>Risque sévère</td></tr> </table>	Catégorie de risque de durabilité	Fourchette indicateur	Niveau de risque	1	0-10	Risque négligeable	2	10-20	Risque faible	3	20-30	Risque modéré	4	30-40	Risque significatif	5	40+	Risque sévère
Catégorie de risque de durabilité	Fourchette indicateur	Niveau de risque																		
1	0-10	Risque négligeable																		
2	10-20	Risque faible																		
3	20-30	Risque modéré																		
4	30-40	Risque significatif																		
5	40+	Risque sévère																		
Indicateurs relatifs au capital humain	Les données exploitées sont fournies par les entreprises. A l'heure actuelle, seules les informations relatives aux heures de formation proposées aux employés sont exploitables en termes de couverture de l'univers d'investissement. Les données proviennent des rapports annuels des sociétés et les résultats sont pondérés en fonction du poids de chaque société dans le fonds.	2022 : 87% 2023 : 83% En baisse																		
Empreinte Carbone	Exprimé en Mt CO2e/Mn€ investis elle correspond à la moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre	2022 : 164,28 2023 : 150																		

	correspondant aux activités directes des entreprises (scope 1), celles liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication des produits (scope 2) et celles liés aux fournisseurs de premiers rangs avec qui l'entreprise entretient des relations directes (une partie du scope 3 amont). Le calcul de l'empreinte carbone reflète les émissions de CO2 à un instant donné. Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont fournies par Trucost.	En baisse
Mise en place d'une politique RSE	La publication et la mise à jour d'un politique de responsabilité sociale de l'entreprise.	2022 : 83% 2023 : 86% En hausse
Diversité du Conseil	Les données utilisées sont fournies par les sociétés dans leurs rapports annuels et sont pondérées en fonction du poids de chaque société dans le fonds. Les membres du conseil sont considérés comme indépendants au regard des recommandations du code de gouvernance AFEP-MEDEF. Un administrateur indépendant est un membre libre d'intérêts, c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe et dépourvu de tous liens d'intérêts particuliers (actionnaire, salarié, autre...)	2022 : 41% 2023 : 41% Stable
Engagement des entreprises	Les données utilisées concernant l'engagement pour le Pacte Mondial proviennent des Nations Unies. Ces données binaires (Oui/Non) sont pondérées en fonction du poids relatif de chaque société dans le Fonds. Le Pacte Mondial est une initiative des Nations Unies lancée en 2000. Aujourd'hui, à travers le monde plus de 9 600 entreprises sont signataires du Pacte Mondial. Il s'agit de la plus grande initiative internationale d'engagement volontaire en matière de développement durable.	2022 : 83% 2023 : 83% Stable
Eligibilité à la taxinomie de l'UE ou « part verte »	La part verte du portefeuille correspond au pourcentage de chiffre d'affaires des sociétés éligible à la taxinomie européenne. Cette taxinomie verte décrit les critères pour orienter la finance vers des activités climato-compatibles. 3 types d'activités : - Activité bas carbone ; - Activité de transition ; et - Activité rendant possible la neutralité carbone.	2022 : 26% 2023 : 26% Stable
Suivi de l'alignement 2°C définis dans les accords de Paris.	Le Fonds met en œuvre un suivi de l'alignement de sa température avec la trajectoire +2°C principalement sur la base de l'initiative Science Based Targets (SBT) qui permet aux entreprises de définir et de soumettre leurs objectifs de réduction de gaz à effet de serre (Scopes 1 et 2 + Scope	2022 : >3°C 2023 : >3°C Stable

3 si celui-ci représente plus de 40% des émissions).

Cette méthodologie a été développée dans le but de respecter l'Accord de Paris sur le climat (signé en 2015), ayant pour objectif de limiter le réchauffement climatique en dessous de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle et de poursuivre les efforts pour le limiter à 1.5°C. Elle est principalement fondée sur l'attribution d'un budget carbone par secteur d'activité à horizon 2100.

Mandarine Gestion est notamment signataire de la Net Zero Asset Manager Initiative, dont l'objectif est d'aligner une partie des encours à la trajectoire de l'accord de Paris, et de réviser cet objectif tous les ans.

Dans ce cadre, Mandarine Gestion met en œuvre une politique énergies fossiles en vue de cesser tout investissement ou à des détenir des titres d'entreprises exposées au charbon d'ici 2030.

En 2023, le Fonds s'est conformé la politique énergies fossiles de Mandarine Gestion.

Il est précisé que les indicateurs de durabilité ne font pas l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ni d'un examen par un tiers.

○ **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les indicateurs de durabilité du portefeuille sont globalement restés stables entre 2022 et 2023 dans la mesure où le portefeuille est resté investi dans des valeurs de l'univers d'investissement aux performances extra financières comparables.

○ **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

La taxinomie de l'UE définit six objectifs environnementaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire (y compris la prévention des déchets et le recyclage), la prévention et la réduction de la pollution, ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et recense les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental à des fins d'investissement. L'alignement des activités des sociétés par rapport aux objectifs de la taxinomie de l'UE est identifié et évalué pour autant que les données soient disponibles et de qualité adéquate.

Le Fonds sélectionne des investissements durables c'est-à-dire exerçant des activités économiques contribuant de manière substantielle à un objectif durable social ou environnemental (notamment la taxinomie européenne), tout en ne portant pas une atteinte significative aux autres objectifs durables et respectant un minimum de standard en termes de gouvernance.

Pour être qualifiés d'investissement durable, le Fonds bénéficie d'une notation extra-financière des émetteurs dans son univers d'investissement. La construction de cette notation s'appuie sur le système propriétaire ESG-View, qui repose sur 4 piliers : Environnement (E), Social (S), Gouvernance (G) et Parties Prenantes (PP). L'analyse des indicateurs extra-financiers les composant permet d'aboutir pour chacun des piliers à une note (« **Note ESG-View** »), comprise entre -2 et +2. L'investissement durable fait l'objet d'une définition réglementaire, selon les dispositions du règlement SFDR. Il correspond à un investissement dans une activité économique :

- 1) Contribuant significativement à un objectif environnemental (taxinomie ou non) ou social,
- 2) Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs (principe « Do Not Significantly Harm » ou « DNSH »),
- 3) et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

En plus des contraintes relatives à la promotion des caractéristiques E et S, les activités économiques qualifiées d'investissements durables doivent vérifier les points 1 à 3 ci-dessus, de la manière suivante :

- 1) **Contribution significative** : La Note ESG-View de l'émetteur devra être strictement supérieure à la moyenne, soit 0 pour une note comprise entre -2 et +2, sur le pilier E ou S, afin de pouvoir être considérée comme contribuant significativement à un l'objectif E ou S.
- 2) **Absence de préjudice important** :
 - a. L'absence de préjudice important aux autres objectifs durables est vérifiée par l'exigence d'une Note ESG-View supérieure à -1 sur les deux piliers E et S pour une note comprise entre -2 et +2. La Note ESG-View intègre des indicateurs relatifs aux principales incidences négative sur chacun des piliers E et S, permettant à la société de gestion de s'assurer que l'activité économique objet de l'investissement respecte le principe du « DNSH ».
 - b. Pour les émetteurs passant ce premier filtre, l'ensemble des 14 indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (ou Principal Adverse Impact, PAI) définis par la réglementation sont analysés, ainsi que ceux (deux au minimum) des 26 indicateurs optionnels qui sont pertinents. Des seuils sont définis sur chacun de ces indicateurs et un franchissement de seuil est considéré comme une alerte, entraînant la nécessité d'une analyse spécifique par un analyste ESG, qui conduira à l'acceptation ou au refus du statut d'investissement durable pour l'émetteur.
- 3) **Bonne gouvernance** : Enfin, l'émetteur éligible devra atteindre une Note ESG-View en matière de gouvernance supérieure à -1 afin de s'assurer que celui-ci applique certains standards minimums.

Sur la base de cette définition, 14,26% de l'actif net est durable :

- 3,17% contribue à un objectif environnemental hors taxinomie
- 7,26% contribue à un objectif social
- 3,83% contribue à un objectif environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

L'ensemble des investissements durables effectués par le Fonds ne doivent pas porter une atteinte importante à un objectif d'investissement durable. Cette absence de préjudice important à un objectif d'investissement durable est analysée de deux manières différentes par le Fonds :

1/ Au sein de la définition même de l'investissement durable.

Lors de la caractérisation d'un investissement durable, la note ESG View® de l'émetteur sur le pilier environnement et sur le pilier social doit être supérieure à -1. Dans le cas contraire, l'émetteur est considéré comme non durable.

2/ Dans le cadre de l'analyse des Principales Incidences Négatives

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des *Principales Incidences Négatives* (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?* ». Si l'émetteur enfreint l'un

des objectifs attachés aux PAI, il fait d'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Comme indiqué ci-dessus, la caractérisation de l'investissement durable est notamment fondée sur l'analyse de l'absence de préjudice important aux autres objectifs d'investissement durable est intégrée à la détermination des objectifs d'investissement durable.

Tout d'abord, le système de notation intègre une note minimale sur l'ensemble des piliers E et S composés d'indicateurs relevant des catégories environnementales et sociales. Elle est également complétée par une note minimale obligatoire orientée sur une série d'indicateurs composant le pilier d'une bonne gouvernance.

Une fois ce filtre de notation passé, chaque émetteur est analysé à l'aune des principales incidences négatives (« PAI ») telles que décrites dans la section ci-après « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ».

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux investissements qualifiable de durable.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

L'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est testé et assuré dans le cadre du processus d'identification des investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



○ **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Durant l'exercice sous revue, les PAI ont été pris en compte pour chaque investissement afin de le qualifier de durable.

Les PAI sont des indicateurs spécifiques visant à s'assurer que les émetteurs répondant à un objectif d'investissement durable, ne porte pas atteinte à un autre objectif d'investissement durable. Les indicateurs ci-dessous sont analysés sur la base de seuils sectoriels.

Emission de gaz à effet de serre (GES)	1. Les émissions de gaz à effet de serre ; 2. L'empreinte carbone ; 3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies ; 4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles ; 5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable ; 6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique ;
Biodiversité	7. Activité ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité
Eau	8. Activité ayant un impact négatif pour l'eau
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux
Sujets sociaux et relatifs aux employés	10. Violation des principes du pacte mondial des nations unies et des principes directeurs de l'OCDE relatif aux multinationales ; 11. Absence de contrôle et de conformité relatifs aux point 10. ; 12. Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes ; 13. Mixité au sein du conseil d'administration ; 14. Exposition à des armes controversées ;
Eau, déchets et autres matières (optionnel)	15. Ratio de déchets non recyclés.
Questions sociales et de personnel (optionnel)	16. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des *Principales Incidences Négatives* (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?* ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait l'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Le tableau ci-dessous liste les 15 principaux investissements du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
1^{er} janvier 2023 – 29 décembre 2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CASH-EUR		1,59%	Non applicable
NEXUS AG	Technology	0,74%	Allemagne
OMA SASTOPANKKI OYJ	Banks	0,73%	Finlande

Sword Group SA	Technology	0,73%	France
ATOSS SOFTWARE AG	Technology	0,72%	Allemagne
PVA Tepla AG	Technology	0,72%	Allemagne
TEAM INTERNET GROUP PLC	Technology	0,71%	Grande-Bretagne
CADELER A/S	Construction and Materials	0,71%	Danemark
DATAGROUP SE	Technology	0,71%	Allemagne
VETROPACK HOLDING-REGISTERED	Industrial Goods & Services	0,71%	Suisse
Evs Broadcasting Equip	Telecommunications	0,71%	Belgique
Tubacex SA	Basic Resources	0,71%	Espagne
BONESUPPORT HOLDING AB	Health Care	0,70%	Suède
SPAREKASSEN SJAELLAND-FYN AS	Banks	0,69%	Danemark
MEDCAP AB	Health Care	0,69%	Suède

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A la date de clôture, 89,08% de l'actif net du Fonds sont composés d'actifs alignés sur la promotion de caractéristique ESG et 14,26% sont des investissements durables.

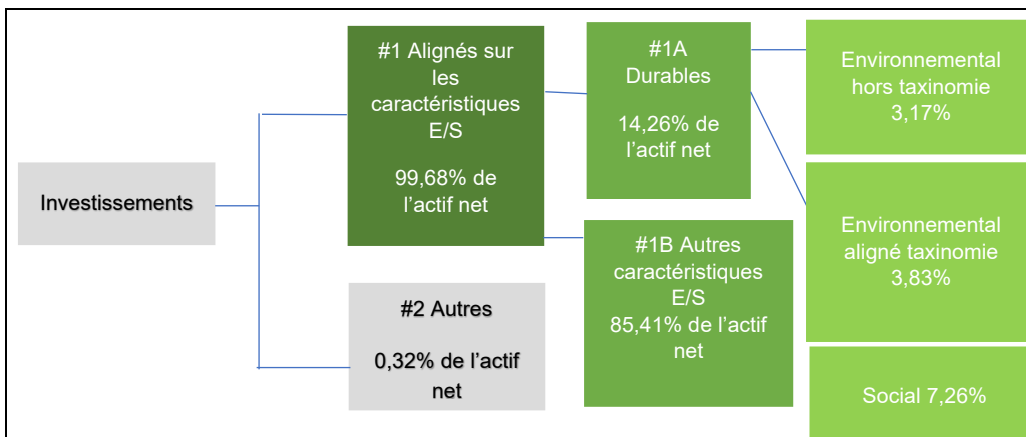
o Quelle était l'allocation des actifs ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'évolution de l'allocation des actifs par rapport à la période précédente se présente comme suit :

Investissements		2022	2023
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S		80%	99,68%
	#1A Durables	24,68%	14,26
		Environnemental alignés sur la taxinomie	0,80%
		Environnemental hors taxinomie	3,83%
		Social	17%
			3,17%
			6,88%
			7,26%
#1B Autres caractéristiques E/S		55,32%	85,41%
#2 Autres		20%	0,32%

○ **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Le tableau ci-dessous liste les secteurs du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle.

Secteurs	Proportion
Technology	19,82%
Industrial Goods and Services	13,46%
Health Care	12,70%
Financial Services	8,08%
Construction and Materials	6,45%
Energy	5,73%
Industrial Goods & Services	5,16%
Real Estate	4,56%
Utilities	4,47%
Banks	4,34%
Consumer Products and Services	3,19%
Retail	2,57%
Telecommunications	2,30%
Personal & Household Goods	2,28%
Other	2,27%

Exposition du Compartiment aux secteurs liés aux combustibles fossiles : 3,73%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Une part de 3,83% de l'actif net du Fonds avait un chiffre d'affaires aligné avec une activité considérée comme alignée avec les deux premiers objectifs environnementaux au sens de la taxinomie (changement climatique et adaptation au changement climatique). Toutefois, en l'absence de données fiables quant à la répartition entre les deux objectifs environnementaux, il n'est pas possible de communiquer cette donnée. Aucune tierce partie n'a concédé de garantie relative à la production de ces données. Ce chiffre est déterminé sur la base des chiffres directement rapportés par les émetteurs en portefeuille, tels que transmis par l'intermédiaire de Bloomberg. Les chiffres ne font l'objet d'aucun retraitement de la part de Mandarine Gestion ou de Bloomberg.

○ **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

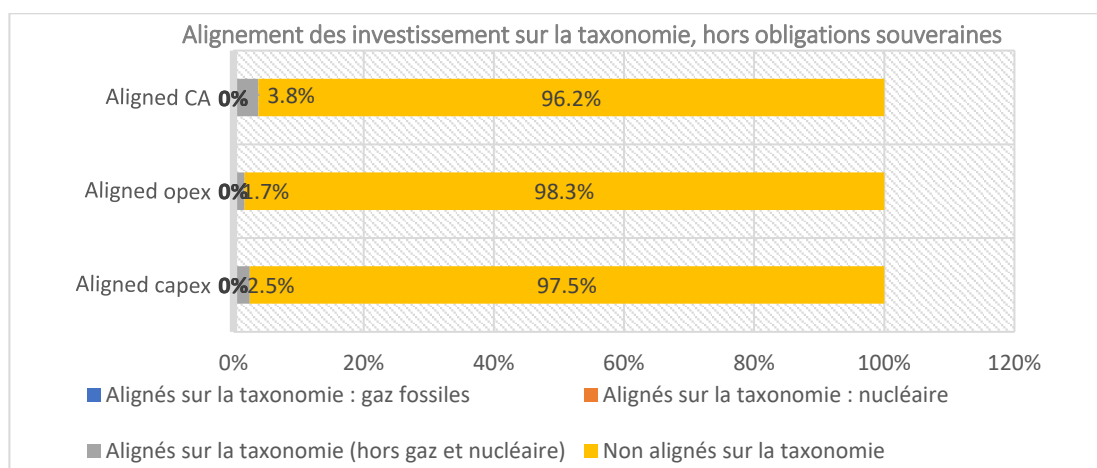
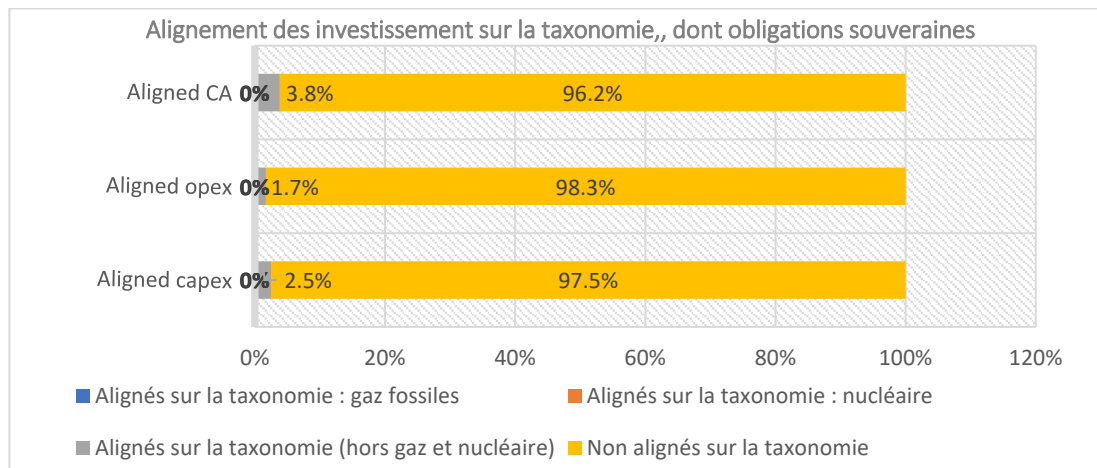
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

-du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

-des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

-des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge à gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

- **Quelle était la proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

A la date de clôture du Fonds, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,96% du portefeuille répartis comme suit :

- 0,25% dans des activités transitoires ;
- 0,71% dans des activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La part de l'actif net du Fonds ayant un chiffre d'affaires aligné sur la taxinomie de l'UE a augmenté par rapport à la période précédente, passant de 0,80% à 3,83%.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La définition de l'investissement durable sur le plan environnemental appliquée par le fonds se fonde sur une série de critères et d'indicateurs environnementaux qui ne tiennent pas compte exclusivement des critères spécifiques à la taxinomie européenne.

Cela s'explique en particulier par le fait que les données suffisamment fiables concernant l'alignement sur la taxinomie sont rares et la couverture des données reste trop faible pour se fonder sur une définition fiable de l'investissements alignés sur la taxinomie dans ce fonds.

A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 3,17%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables sur le plan social était de 7,26%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Au cours de la période de référence, la catégorie « Autres » comprenait les investissements suivants dans la limite de 20% maximum de l'actif net :

- dans des entités n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation en raison de l'absence d'information disponible ou contradictoires ;
ou
- Du cash, d'éventuels OPC dont des MMF en vue de la gestion de la trésorerie
- Le Fonds a pu avoir recours à des instruments dérivés notamment aux fins de couverture ou pour gérer les investissements dans des émetteurs cotés dans une devise autre que la devise de référence du fonds (ie : USD, GBP, CHF ...).

Les garanties environnementales ou sociales minimales consistent dans la mise en œuvre d'exclusions pour restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs qui affichent une exposition significative à certaines activités susceptibles de porter préjudice à l'environnement ou à la société au sens large :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;
- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité ;
- L'exclusion issue de sa stratégie "Best-in-Class" a conduit à l'impossibilité d'investir dans les entités représentant les 20% les moins bien notées ESG de chaque secteur de l'univers investissable.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'engagement actionnarial de la Société de Gestion a également permis de respecter les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds au cours de la période de référence.

Engagements continus	8
Engagements ciblés	17



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
Non applicable

Dénomination du produit :

Mandarine Funds - Mandarine Global
Climate Action (le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique :

LEI : 549300P1QTXFP516GB12

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social

☒ Non

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 61,56% d'investissements durables

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds a poursuivi sa promotion de caractéristiques environnementales et sociales (les « Caractéristiques E/S ») notamment par la mise en œuvre, durant la période sous revue, d'une série d'exclusions normatives et sectorielles suivantes :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité
- L'exclusion de 20% des émetteurs les moins bien notés au travers d'une approche « Best-In-Universe »

La promotion des caractéristiques E/S s'est également matérialisée au travers :

De l'analyse d'indicateurs de durabilité :

- Du suivi de la performance d'une série d'indicateurs de durabilité ;
- Comparé à la période précédente lorsqu'applicable ;

Et d'Investissements Durables :

- D'un engagement à respecter une proportion minimum d'investissement durable au sein du portefeuille durant l'exercice sous revue ;
- Ces derniers étant soumis au contrôle de l'absence de préjudice important à un autre objectif d'investissement durable ;
- Notamment par l'analyse des principales incidences négatives desdits investissements.

○ **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateurs	Description	Performance de l'indicateur
Indicateurs relatifs au capital humain	Le taux de rotation annuel des employés d'une entreprise est calculé comme étant le rapport entre la somme des départs et des arrivées et l'effectif de l'entreprise en début d'année. Les données utilisées sont fournies par les sociétés dans leurs rapports annuels. Il est exprimé ici en pourcentage pondéré d'entreprise proposant des formations à ses salariés.	6.04
Empreinte carbone	Exprimé en Mt CO2e/Mn€ investis elle correspond à la moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre correspondant aux activités directes des entreprises (scope 1), celles liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication des produits (scope 2) et celles liés aux fournisseurs de premiers rangs avec qui l'entreprise entretient des relations directes (une partie du scope 3 amont). Le calcul de l'empreinte carbone reflète les émissions de CO2 à un instant donné. Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont fournies par Trucost.	164
Indépendance du Conseil	Les membres du conseil sont considérés comme indépendants au regard des recommandations du code de gouvernance AFEP-MEDEF. Un administrateur indépendant est un membre libre d'intérêts, c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe et dépourvu de tous liens d'intérêts particuliers (actionnaire, salarié, autre...).	58%
Politique Energies fossiles	Le Fonds assure le suivi de son exposition aux énergies fossiles conformément à la politique interne dédiée de la société gestion.	15% du fonds est exposé aux énergies fossiles

En 2023, le Fonds s'est conformé la politique énergies fossiles de Mandarinne Gestion.

Il est précisé que les indicateurs de durabilité ne font pas l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ni d'un examen par un tiers.

○ ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Non Applicable.

○ **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

La taxinomie de l'UE définit six objectifs environnementaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire (y compris la prévention des déchets et le recyclage), la prévention et la réduction de la pollution, ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et recense les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental à des fins d'investissement. L'alignement des activités des sociétés par rapport aux objectifs de la taxinomie de l'UE est identifié et évalué pour autant que les données soient disponibles et de qualité adéquate.

Le Fonds sélectionne des investissements durables c'est-à-dire exerçant des activités économiques contribuant de manière substantielle à un objectif durable social ou environnemental (notamment la taxinomie européenne), tout en ne portant pas une atteinte significative aux autres objectifs durables et respectant un minimum de standard en termes de gouvernance.

Pour être qualifiés d'investissement durable, le Fonds bénéficie d'une notation extra-financière des émetteurs dans son univers d'investissement. La construction de cette notation s'appuie sur le système propriétaire ESG-View, qui repose sur 4 piliers : Environnement (E), Social (S), Gouvernance (G) et Parties Prenantes (PP). L'analyse des indicateurs extra-financiers les composant permet d'aboutir pour chacun des piliers à une note (« **Note ESG-View** »), comprise entre -2 et +2. L'investissement durable fait l'objet d'une définition réglementaire, selon les dispositions du règlement SFDR. Il correspond à un investissement dans une activité économique :

- 1) Contribuant significativement à un objectif environnemental (taxinomie ou non) ou social,
- 2) Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs (principe « Do Not Significantly Harm » ou « DNSH »),
- 3) et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

En plus des contraintes relatives à la promotion des caractéristiques E et S, les activités économiques qualifiés d'investissements durables doivent vérifier les points 1 à 3 ci-dessus, de la manière suivante :

- 1) **Contribution significative** : La Note ESG-View de l'émetteur devra être strictement supérieure à la moyenne, soit 0 pour une note comprise entre -2 et +2, sur le pilier E ou S, afin de pouvoir être considérée comme contribuant significativement à un l'objectif E ou S.
- 2) **Absence de préjudice important** :
 - a. L'absence de préjudice important aux autres objectifs durables est vérifiée par l'exigence d'une Note ESG-View supérieure à -1 sur les deux piliers E et S pour une note comprise entre -2 et +2. La Note ESG-View intègre des indicateurs relatifs aux principales incidences négative sur chacun des piliers E et S, permettant à la société de gestion de s'assurer que l'activité économique objet de l'investissement respecte le principe du « DNSH ».
 - b. Pour les émetteurs passant ce premier filtre, l'ensemble des 14 indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (ou Principal Adverse Impact, PAI) définis par la réglementation sont analysés, ainsi que ceux (deux au minimum) des 26 indicateurs optionnels qui sont pertinents. Des seuils sont définis sur chacun de ces indicateurs et un franchissement de seuil est considéré comme une alerte, entraînant la nécessité d'une analyse spécifique par un analyste ESG, qui conduira à l'acceptation ou au refus du statut d'investissement durable pour l'émetteur.

3) **Bonne gouvernance** : Enfin, l'émetteur éligible devra atteindre une Note ESG-View en matière de gouvernance supérieure à -1 afin de s'assurer que celui-ci applique certains standards minimums.

- Sur la base de cette définition, 61,56% de l'actif net est durable :

- 12,65% contribue à un objectif environnemental hors taxinomie ;
- 43,39% contribue à un objectif social
- 5,52% contribue à un objectif environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

○ **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

L'ensemble des investissements durables effectués par le Fonds ne doivent pas porter une atteinte importante à un objectif d'investissement durable. Cette absence de préjudice important à un objectif d'investissement durable est analysée de deux manières différentes par le Fonds :

1/ Au sein de la définition même de l'investissement durable.

Lors de la caractérisation d'un investissement durable, la note ESG View ® de l'émetteur sur le pilier environnement et sur le pilier social doit être supérieure à -1. Dans le cas contraire, l'émetteur est considéré comme non durable.

2/ Dans le cadre de l'analyse des Principales Incidences Négatives

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des *Principales Incidences Négatives* (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?* ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait d'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Comme indiqué ci-dessus, la caractérisation de l'investissement durable est notamment fondée sur l'analyse de l'absence de préjudice important aux autres objectifs d'investissement durable est intégrée à la détermination des objectifs d'investissement durable.

Tout d'abord, le système de notation intègre une note minimale sur l'ensemble des piliers E et S composés d'indicateurs de durabilité relevant des catégories environnementales et sociales. Elle est également complétée par une note minimale obligatoire orientée sur une série d'indicateurs composant le pilier d'une bonne gouvernance.

Une fois ce filtre de notation passé, chaque émetteur est analysé à l'aune des principales incidences négatives (« PAI ») telles que décrites dans la section ci-après « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité* ».

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements qualifiables de durable.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme ? Description détaillée :*

L’alignement sur les principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme est testé et assuré dans le cadre du processus d’identification des investissements durables.

La taxinomie de l’UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l’UE et s’accompagne de critères spécifiques de l’Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.



○ **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d’investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l’homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Durant l’exercice sous revue, les PAI ont été pris en compte pour chaque investissement afin de le qualifier de durable.

Les PAI sont des indicateurs spécifiques visant à s’assurer que les émetteurs répondant à un objectif d’investissement durable, ne porte pas atteinte à un autre objectif d’investissement durable. Les indicateurs ci-dessous sont analysés sur la base de seuils sectoriels.

Emission de gaz à effet de serre (GES)	1. Les émissions de gaz à effet de serre ; 2. L’empreinte carbone ; 3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies ; 4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles ; 5. Part de la consommation et de la production d’énergie non renouvelable ; 6. Intensité de la consommation d’énergie par secteur à fort impact climatique ;
Biodiversité	7. Activité ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité
Eau	8. Activité ayant un impact négatif pour l’eau
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux
Sujets sociaux et relatifs aux employés	10. Violation des principes du pacte mondial des nations unies et des principes directeurs de l’OCDE relatif aux multinationales ; 11. Absence de contrôle et de conformité relatifs aux point 10. ; 12. Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes ; 13. Mixité au sein du conseil d’administration ; 14. Exposition à des armes controversées ;

Eau, déchets et autres matières (optionnel)	15. Ratio de déchets non recyclés.
Questions sociales et de personnel (optionnel)	16. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des Principales Incidences Négatives (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ? », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait l'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Le tableau ci-dessous liste les 15 principaux secteurs du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
1^{er} janvier 2023 – 29 décembre 2023

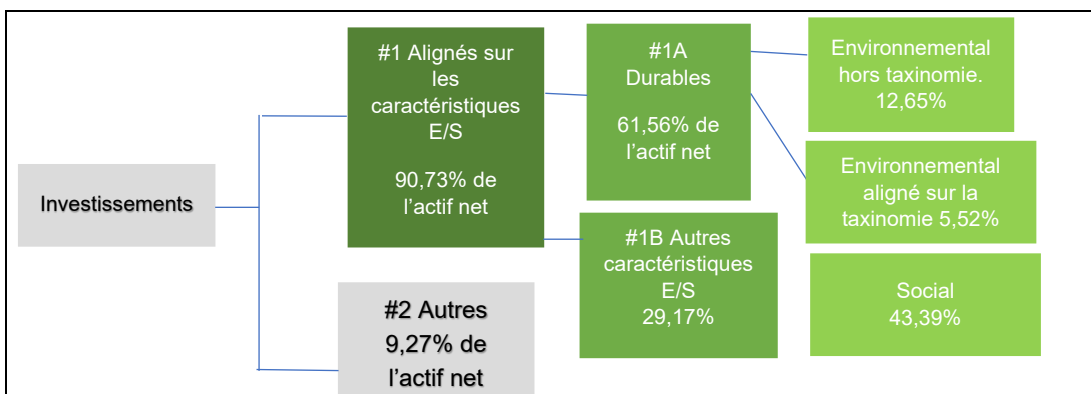
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CASH-EUR	Non applicable	7,18%	Non applicable
MICROSOFT CORP	Technology	2,29%	Etats-Unis
RWE AG	Utilities	2,26%	Allemagne
LINDE PLC	Chemicals	2,10%	Irlande
JABIL INC	Technology	2,07%	Etats-Unis
MCKESSON CORP	Personal Care, Drug and Grocery Stores	1,97%	Etats-Unis
PALO ALTO NETWORKS INC	Technology	1,94%	Etats-Unis
Banco Santander	Banks	1,92%	Espagne
VALERO ENERGY CORP	Energy	1,83%	Etats-Unis
ING GROEP NV	Banks	1,80%	Pays-Bas
CENCORA INC	Personal Care, Drug and Grocery Stores	1,79%	Etats-Unis
TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	Health Care	1,75%	Japon
DEERE & CO	Industrial Goods and Services	1,74%	Etats-Unis
MERCK & CO. INC.	Health Care	1,73%	Etats-Unis
Schneider Electric	Industrial Goods and Services	1,71%	France

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A la date de clôture, 90,73% de l'actif net du Fonds sont composés d'actifs alignés sur la promotion de caractéristique ESG et 61,56% sont des investissements durables.

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le tableau ci-dessous liste les secteurs du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle :

Secteurs	Proportion
Technology	19,86%
Utilities	7,70%
Other	7,19%
Industrial Goods and Services	6,92%
Health Care	6,77%
Personal Care, Drug and Grocery Stores	6,29%
Banks	5,77%
Energy	5,27%
Consumer Products and Services	4,05%
Travel and Leisure	3,65%
Food, Beverage and Tobacco	3,22%
Insurance	2,89%
Construction and Materials	2,73%
Retail	2,65%
Real Estate	2,18%

Exposition du Compartiment aux secteurs liés aux combustibles fossiles : 8,19%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Une part de 5,52% de l'actif net du Fonds avait un chiffre d'affaires aligné avec une activité considérée comme alignée avec les deux premiers objectifs environnementaux au sens de la taxinomie (changement climatique et adaptation au changement climatique). Aucune tierce partie n'a concédé de garantie relative à la production de ces données. Ce chiffre est déterminé sur la base des chiffres directement rapportés par les émetteurs en portefeuille, tels que transmis par l'intermédiaire de Bloomberg. Les chiffres ne font l'objet d'aucun retraitement de la part de Mandarine Gestion ou de Bloomberg.

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

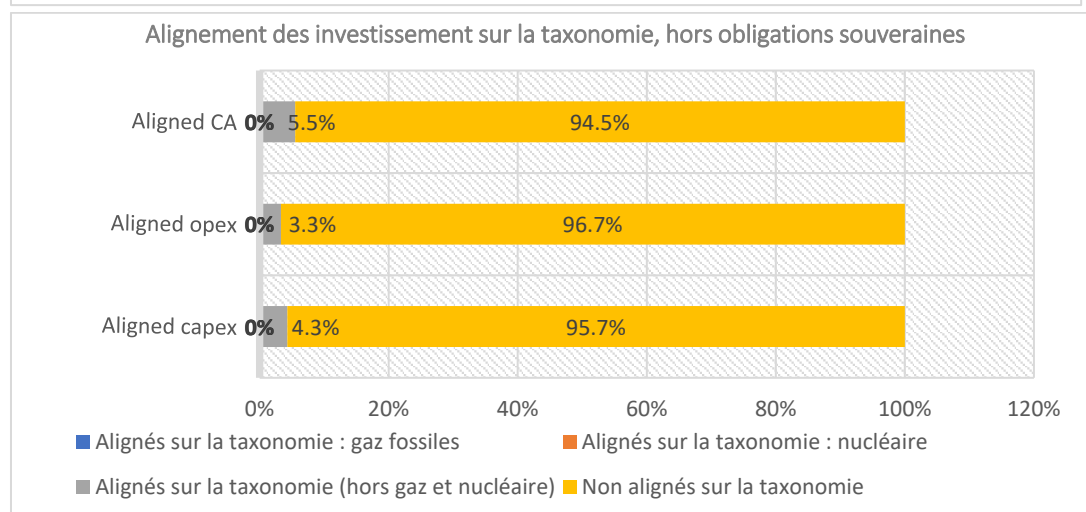
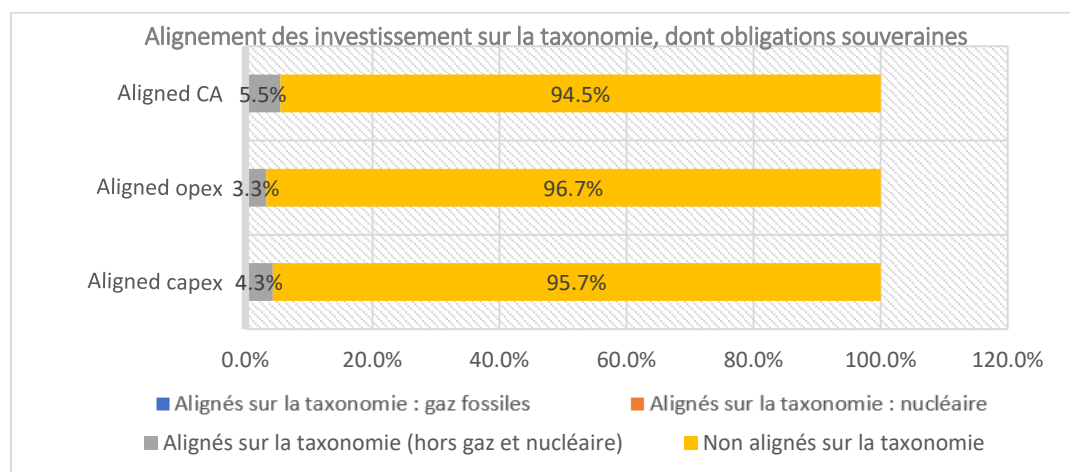
-

du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

-des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

-des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge à gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

○ **Quelle était la proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

A la date de clôture du Fonds, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 4,13% du portefeuille répartis comme suit :

- 0,02% dans des activités transitoires ;
- 4,11% dans des activités habilitantes.

○ **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non Applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La définition de l'investissement durable sur le plan environnemental appliquée par le fonds se fonde sur une série de critères et d'indicateurs environnementaux qui ne tiennent pas compte exclusivement des critères spécifiques à la taxinomie européenne.

Cela s'explique en particulier par le fait que les données suffisamment fiables concernant l'alignement sur la taxinomie sont rares et la couverture des données reste trop faible pour se fonder sur une définition fiable de l'investissements alignés sur la taxinomie dans ce fonds.

A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 12,65%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables sur le plan social était de 43,39%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Au cours de la période de référence, la catégorie « Autres » comprenait les investissements suivants dans la limite de 20% maximum de l'actif net :

- dans des entités n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation en raison de l'absence d'information disponible ou contradictoires ;
ou
- Du cash, d'éventuels OPC dont des MMF en vue de la gestion de la trésorerie
- Le Fonds a pu avoir recours à des instruments dérivés notamment aux fins de couverture ou pour gérer les investissements dans des émetteurs cotés dans une devise autre que la devise de référence du fonds (ie : USD, GBP, CHF ...).

Les garanties environnementales ou sociales minimales consistent dans la mise en œuvre d'exclusions pour restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs qui affichent une exposition significative à certaines activités susceptibles de porter préjudice à l'environnement ou à la société au sens large :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;
- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité ;

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

- Le Fonds met en œuvre une exclusion issue de sa stratégie « Best-in-universe » conduisant à l'impossibilité d'investir dans les entités représentant les 20% les moins bien notées ESG ;
- Le Fonds s'engage à ce qu'à minima 90% de son actif net fasse l'objet d'une Notation ESG.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'engagement actionnarial de la Société de Gestion a également permis de respecter les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds au cours de la période de référence.

Nombre d'assemblées générales (AG) votées	17
Taux de participation aux votes en AG (%)	50
Taux d'approbation aux résolutions (%)	90
Taux d'AG qui ont fait l'objet d'un vote négatif (%)	100
Résolution externes déposées	0
« Say on Climate ² »	0
Engagements continus	5
Engagements ciblés	5



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ? *Non applicable*

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

² résolution à l'agenda des assemblées générales, qui peut être déposée par l'entreprise elle-même ou par ses actionnaires, afin de faire voter les actionnaires chaque année sur la politique climat des entreprises cotées et assurer dès lors un dialogue permanent sur les questions environnementales

Dénomination du produit :

Mandarine Funds - Mandarine Global
Microcap (le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique :

LEI : 549300CCGBTA02LMF230

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne conduite.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social

☒ Non

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion 8,62% d'investissements durables

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le Fonds a poursuivi sa promotion de caractéristiques environnementales et sociales (les « Caractéristiques E/S ») notamment par la mise en œuvre, durant la période sous revue, d'une série d'exclusions normatives et sectorielles suivantes :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;
- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité

○ Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la période de référence, 60% de l'actif net du Fonds présente une intensité carbone inférieure à la moyenne pondérée de son indice (en tonnes CO₂e/Mn USD de chiffre d'affaires). Au 29.12.2023, la moyenne de l'empreinte Carbone du Fonds telle qu'exprimée ci-dessous était inférieure à celle de son indice (217t). Pour rappel, le Fonds entame un engagement actionnarial avec les acteurs les plus émetteurs de CO₂ de son portefeuille préalablement à la prise de décision de céder ses titres afin de connaître les éventuels engagements et les perspectives de la société visée.

Indicateurs	Description	Performance de l'indicateur
Emetteurs du portefeuille dont l'intensité carbone est inférieure à celle de l'indice	% des émetteurs en portefeuille, pondéré selon leur poids, dont l'empreinte carbone est inférieure à la moyenne pondérée de l'indice.	2022 : 62,5% 2023 : 60% Baisse
Empreinte Carbone	Exprimé en Mt CO ₂ e/Mn€ investis elle correspond à la moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre correspondant aux activités directes des entreprises (scope 1), celles liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication des produits (scope 2) et celles liés aux fournisseurs de premiers rangs avec qui l'entreprise entretient des relations directes (une partie du scope 3 amont). Le calcul de l'empreinte carbone reflète les émissions de CO ₂ à un instant donné. Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont fournies par Trucost.	2022 : 252,30t 2023 : 252,30t Stable

En 2023, le Fonds s'est conformé la politique énergies fossiles de Mandarine Gestion.

Il est précisé que les indicateurs de durabilité ne font pas l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ni d'un examen par un tiers.

○ ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Les indicateurs de durabilité du portefeuille sont globalement restés stables entre 2022 et 2023 dans la mesure où le portefeuille est resté investi dans des valeurs de l'univers d'investissement aux performances extra financières comparables.

○ Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

La taxinomie de l'UE définit six objectifs environnementaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire (y compris la prévention des déchets et le recyclage), la prévention et la réduction de la pollution, ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et recense les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental à des fins d'investissement. L'alignement des activités des sociétés par rapport aux objectifs de la taxinomie de l'UE est identifié et évalué pour autant que les données soient disponibles et de qualité adéquate.

Le Fonds sélectionne des investissements durables c'est-à-dire exerçant des activités économiques contribuant de manière substantielle à un objectif durable social ou environnemental (notamment la taxinomie européenne), tout en ne portant pas une atteinte significative aux autres objectifs durables et respectant un minimum de standard en termes de gouvernance.

Pour être qualifiés d'investissement durable, le Fonds bénéficie d'une notation extra-financière des émetteurs dans son univers d'investissement. La construction de cette notation s'appuie sur le système propriétaire ESG-View, qui repose sur 4 piliers : Environnement (E), Social (S), Gouvernance (G) et Parties Prenantes (PP). L'analyse des indicateurs extra-financiers les composant permet d'aboutir pour chacun des piliers à une note (« **Note ESG-View** »), comprise entre -2 et +2. L'investissement durable fait l'objet d'une définition réglementaire, selon les dispositions du règlement SFDR. Il correspond à un investissement dans une activité économique :

- 1) Contribuant significativement à un objectif environnemental (taxinomie ou non) ou social,
- 2) Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs (principe « Do Not Significantly Harm » ou « DNSH »),
- 3) et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

En plus des contraintes relatives à la promotion des caractéristiques E et S, les activités économiques qualifiés d'investissements durables doivent vérifier les points 1 à 3 ci-dessus, de la manière suivante :

- 1) **Contribution significative** : La Note ESG-View de l'émetteur devra être strictement supérieure à la moyenne, soit 0 pour une note comprise entre -2 et +2, sur le pilier E ou S, afin de pouvoir être considérée comme contribuant significativement à un l'objectif E ou S.
- 2) **Absence de préjudice important** :
 - a. L'absence de préjudice important aux autres objectifs durables est vérifiée par l'exigence d'une Note ESG-View supérieure à -1 sur les deux piliers E et S pour une note comprise entre -2 et +2. La Note ESG-View intègre des indicateurs relatifs aux principales incidences négative sur chacun des piliers E et S, permettant à la société de gestion de s'assurer que l'activité économique objet de l'investissement respecte le principe du « DNSH ».
 - b. Pour les émetteurs passant ce premier filtre, l'ensemble des 14 indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (ou Principal Adverse Impact, PAI) définis par la réglementation sont analysés, ainsi que ceux (deux au minimum) des 26 indicateurs optionnels qui sont pertinents. Des seuils sont définis sur chacun de ces indicateurs et un franchissement de seuil est considéré comme une alerte, entraînant la nécessité d'une analyse spécifique

par un analyste ESG, qui conduira à l'acceptation ou au refus du statut d'investissement durable pour l'émetteur.

- 3) **Bonne gouvernance** : Enfin, l'émetteur éligible devra atteindre une Note ESG-View en matière de gouvernance supérieure à -1 afin de s'assurer que celui-ci applique certains standards minimums.

Sur la base de cette définition, 8,62% de l'actif net est durable :

- 0,37% contribue à un objectif environnemental hors taxinomie ;
- 6,31% contribue à un objectif social
- 1,95% contribue à un objectif environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

○ **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

L'ensemble des investissements durables effectués par le Fonds ne doivent pas porter une atteinte importante à un objectif d'investissement durable. Cette absence de préjudice important à un objectif d'investissement durable est analysée de deux manières différentes par le Fonds :

1/ Au sein de la définition même de l'investissement durable.

Lors de la caractérisation d'un investissement durable, la note ESG View ® de l'émetteur sur le pilier environnement et sur le pilier social doit être supérieure à -1. Dans le cas contraire, l'émetteur est considéré comme non durable.

2/ Dans le cadre de l'analyse des Principales Incidences Négatives

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des *Principales Incidences Négatives* (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?* ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait d'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Comme indiqué ci-dessus, la caractérisation de l'investissement durable est notamment fondée sur l'analyse de l'absence de préjudice important aux autres objectifs d'investissement durable est intégrée à la détermination des objectifs d'investissement durable.

Tout d'abord, le système de notation intègre une note minimale sur l'ensemble des piliers E et S composés d'indicateurs relevant des catégories environnementales et sociales. Elle est également complétée par une note minimale obligatoire orientée sur une série d'indicateurs composant le pilier d'une bonne gouvernance.

Une fois ce filtre de notation passé, chaque émetteur est analysé à l'aune des principales incidences négatives (« PAI ») telles que décrites dans la section ci-après « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité* ».

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux investissements qualifiable de durable.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:*

L'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est testé et assuré dans le cadre du processus d'identification des investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



○ Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Durant l'exercice sous revue, les PAI ont été pris en compte pour chaque investissement afin de le qualifier de durable.

Les PAI sont des indicateurs spécifiques visant à s'assurer que les émetteurs répondant à un objectif d'investissement durable, ne porte pas atteinte à un autre objectif d'investissement durable. Les indicateurs ci-dessous sont analysés sur la base de seuils sectoriels.

Emission de gaz à effet de serre (GES)	1. Les émissions de gaz à effet de serre ; 2. L'empreinte carbone ; 3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies ; 4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles ; 5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable ; 6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique ;
Biodiversité	7. Activité ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité
Eau	8. Activité ayant un impact négatif pour l'eau
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux
Sujets sociaux et relatifs aux employés	10. Violation des principes du pacte mondial des nations unies et des principes directeurs de l'OCDE relatif aux multinationales ; 11. Absence de contrôle et de conformité relatifs aux point 10. ; 12. Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes ; 13. Mixité au sein du conseil d'administration ; 14. Exposition à des armes controversées ;
Eau, déchets et autres matières (optionnel)	15. Ratio de déchets non recyclés.
Questions sociales et de personnel (optionnel)	16. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des *Principales Incidences Négatives* (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le*

produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ? », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait d'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Le tableau ci-dessous liste les 15 principaux investissements du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

1^{er} janvier 2023 – 29 décembre 2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CASH-EUR	Non applicable	3,11%	Non applicable
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE	OPC	0,76%	France
OMA SAASTOPANKKI OYJ	Banks	0,43%	Finlande
FINANCIAL PRODUCTS GROUP CO	Industrial Goods and Services	0,43%	Japon
Sword Group SA	Technology	0,43%	France
PREMIUM GROUP CO LTD	Financial Services	0,42%	Japon
MEDCAP AB	Health Care	0,42%	Suède
CREEK & RIVER CO LTD	Industrial Goods & Services	0,42%	Japon
WASION HOLDINGS LTD	Industrial Goods and Services	0,42%	Hong Kong
NORTH AMERICAN CONSTRUCTION	Construction and Materials	0,42%	Canada
UFP TECHNOLOGIES INC	Health Care	0,42%	Etats-Unis
LIFEDRINK CO INC	Food, Beverage and Tobacco	0,42%	Japon
PRESTIGE INTERNATIONAL INC	Industrial Goods and Services	0,42%	Japon
SENSHU ELECTRIC CO LTD	Industrial Goods and Services	0,42%	Japon
DATAGROUP SE	Technology	0,41%	Allemagne

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A la date de clôture, 54,08% de l'actif net du Fonds sont composés d'actifs alignés sur la promotion de caractéristique ESG et 8,62% sont des investissements durables.

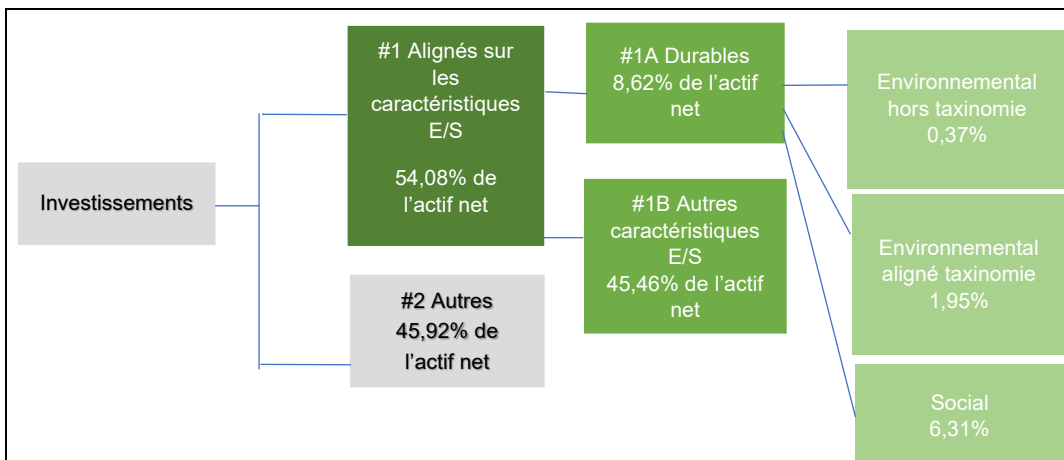
o Quelle était l'allocation des actifs ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'évolution de l'allocation des actifs par rapport à la période précédente se présente comme suit :

Investissements		2022	2023
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S		71,05%	54,08%
	#1A Durables	8,55%	8,62%
		Environnemental alignés sur la taxinomie	0,10%
		Environnemental hors taxinomie	6,10%
		Social	2,45%
	#1B Autres caractéristiques E/S	62,50%	45,46%
#2 Autres		28,95%	45,92%

○ **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Le tableau ci-dessous liste les secteurs du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle.

Secteurs	Proportion
Industrial Goods and Services	12,43%
Health Care	12,28%
Technology	11,04%
Industrial Goods & Services	7,43%
Banks	6,47%
Financial Services	5,78%
Real Estate	4,54%
Basic Resources	4,52%
Consumer Products and Services	4,41%
Retail	4,37%
Other	3,69%
Construction and Materials	3,42%
Energy	3,33%
Chemicals	2,80%
Travel and Leisure	2,29%

Exposition du Compartiment aux secteurs liés aux combustibles fossiles : 3,35%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Une part de 1,95% de l'actif net du Fonds avait un chiffre d'affaires aligné avec une activité considérée comme alignée avec les deux premiers objectifs environnementaux au sens de la taxinomie (changement climatique et adaptation au changement climatique). Toutefois, en l'absence de données fiables quant à la répartition entre les deux objectifs environnementaux, il n'est pas possible de communiquer cette donnée. Aucune tierce partie n'a concédé de garantie relative à la production de ces données ; Ce chiffre est déterminé sur la base des chiffres directement rapportés par les émetteurs en portefeuille, tels que transmis par l'intermédiaire de Bloomberg. Les chiffres ne font l'objet d'aucun retraitement de la part de Mandarine Gestion ou de Bloomberg.

○ **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

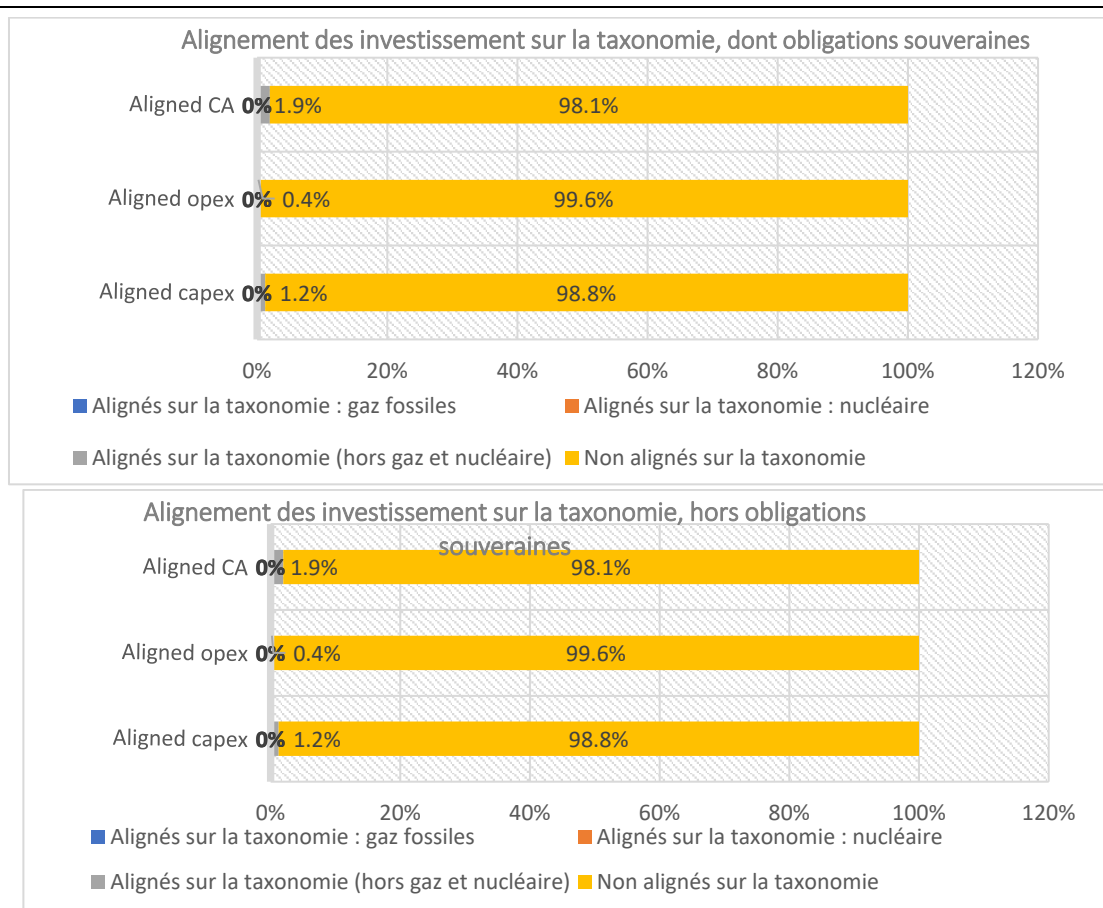
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge à gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

- **Quelle était la proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

A la date de clôture du Fonds, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,40% du portefeuille répartis comme suit :

- 0,00% dans des activités transitoires ;
- 0,40% dans des activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La part de l'actif net du Fonds ayant un chiffre d'affaires aligné sur la taxinomie de l'UE a augmenté par rapport à la période précédente, passant de 0,10% à 1,95%.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La définition de l'investissement durable sur le plan environnemental appliquée par le fonds se fonde sur une série de critères et d'indicateurs environnementaux qui ne tiennent pas compte exclusivement des critères spécifiques à la taxinomie européenne.

Cela s'explique en particulier par le fait que les données suffisamment fiables concernant l'alignement sur la taxinomie sont rares et la couverture des données reste trop faible pour se fonder sur une définition fiable de l'investissements alignés sur la taxinomie dans ce fonds.

A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 0,37%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables sur le plan social était de 6,31%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Au cours de la période de référence, la catégorie « Autres » comprenait les investissements suivants dans la limite de 50% maximum de l'actif net :

- dans des entités ayant une empreinte carbone supérieur à la moyenne de l'indice ou bien ne faisant pas état d'une publication de cette donnée ;
ou
- Du cash, d'éventuels OPC dont des MMF en vue de la gestion de la trésorerie
- Le Fonds a pu avoir recours à des instruments dérivés notamment aux fins de couverture ou pour gérer les investissements dans des émetteurs cotés dans une devise autre que la devise de référence du fonds (ie : USD, GBP, CHF ...).

Les garanties environnementales ou sociales minimales consistent dans la mise en œuvre d'exclusions pour restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs qui affichent une exposition significative à certaines activités susceptibles de porter préjudice à l'environnement ou à la société au sens large :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;
- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité

Au cours de la période de référence, la moyenne pondérée de l'empreinte carbone du Fonds est inférieure à la moyenne pondérée de l'empreinte carbone son indice de référence. Afin de réduire le risque associé à une empreinte carbone élevée, un engagement actionnarial autour de la stratégie climatique est réalisé avec les sociétés appartenant au premier décile des contributeurs de l'empreinte carbone du fonds. Une décision de gestion (maintien, renforcement, allègement, vente) est réalisée en fonction des réponses apportées par les entreprises.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'engagement actionnarial de la Société de Gestion a également permis de respecter les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds au cours de la période de référence.

Engagements continus	2
Engagements ciblés	30



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ? *Non applicable*

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?
Non applicable
- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Dénomination du produit :

Mandarine Funds - Mandarine Global Sport (le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique :

LEI : 549300XPBII6HX34M432

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social

☒ Non

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 61,56% d'investissements durables

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds a poursuivi sa promotion de caractéristiques environnementales et sociales (les « Caractéristiques E/S ») notamment par la mise en œuvre, durant la période sous revue, d'une série d'exclusions normatives et sectorielles suivantes :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité
- L'exclusion de 20% des émetteurs les moins bien notés au travers d'une approche « Best-In-Universe »

La promotion des caractéristiques E/S s'est également matérialisée au travers :

De l'analyse d'indicateurs de durabilité :

- Du suivi de la performance d'une série d'indicateurs de durabilité ;
- Comparé à la période précédente lorsqu'applicable ;

Et d'Investissements Durables :

- D'un engagement à respecter une proportion minimum d'investissement durable au sein du portefeuille durant l'exercice sous revue ;
- Ces derniers étant soumis au contrôle de l'absence de préjudice important à un autre objectif d'investissement durable ;
- Notamment par l'analyse des principales incidences négatives desdits investissements.

○ **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateurs	Description	Performance de l'indicateur
Indicateurs relatifs au capital humain	Le taux de rotation annuel des employés d'une entreprise est calculé comme étant le rapport entre la somme des départs et des arrivées et l'effectif de l'entreprise en début d'année. Les données utilisées sont fournies par les sociétés dans leurs rapports annuels. Il est exprimé ici en pourcentage pondéré d'entreprise proposant des formations à ses salariés.	2022 : 96% 2023 : 96% Stable
Empreinte Carbone	Exprimé en Mt CO2e/Mn€ investis elle correspond à la moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre correspondant aux activités directes des entreprises (scope 1), celles liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication des produits (scope 2) et celles liés aux fournisseurs de premiers rangs avec qui l'entreprise entretient des relations directes (une partie du scope 3 amont). Le calcul de l'empreinte carbone reflète les émissions de CO2 à un instant donné. Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont fournies par Trucost.	2022 : 71 2023 : 50 Stable
Diversité du Conseil	Les données utilisées sont fournies par les sociétés dans leurs rapports annuels et sont pondérées en fonction du poids de chaque société dans le fonds. Les membres du conseil sont considérés comme indépendants au regard des recommandations du code de gouvernance AFEP-MEDEF. Un administrateur indépendant est un membre libre d'intérêts, c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe et dépourvu de tous liens d'intérêts particuliers (actionnaire, salarié, autre...)	2022 : 53% 2023 : 53% Stable
Engagement des entreprises	Les données utilisées concernant l'engagement pour le Pacte Mondial proviennent des Nations Unies. Ces données binaires (Oui/Non) sont pondérées en fonction du poids relatif de chaque société dans le Fonds. Le	2022 : 6% 2023 : 17%

Pacte Mondial est une initiative des Nations Unies lancée en 2000. Aujourd'hui, à travers le monde plus de 9 600 entreprises sont signataires du Pacte Mondial. Il s'agit de la plus grande initiative internationale d'engagement volontaire en matière de développement durable.

En hausse

En 2023, le Fonds s'est conformé la politique énergies fossiles de Mandarine Gestion.

Il est précisé que les indicateurs de durabilité ne font pas l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ni d'un examen par un tiers.

○ **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les indicateurs de durabilité du portefeuille sont globalement restés stables entre 2022 et 2023 dans la mesure où le portefeuille est resté investi dans des valeurs de l'univers d'investissement aux performances extra financières comparables. On note toutefois une amélioration pour le taux des entreprises au Pacte Mondial.

○ **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

La taxinomie de l'UE définit six objectifs environnementaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire (y compris la prévention des déchets et le recyclage), la prévention et la réduction de la pollution, ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et recense les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental à des fins d'investissement. L'alignement des activités des sociétés par rapport aux objectifs de la taxinomie de l'UE est identifié et évalué pour autant que les données soient disponibles et de qualité adéquate.

Le Fonds sélectionne des investissements durables c'est-à-dire exerçant des activités économiques contribuant de manière substantielle à un objectif durable social ou environnemental (notamment la taxinomie européenne), tout en ne portant pas une atteinte significative aux autres objectifs durables et respectant un minimum de standard en termes de gouvernance.

Pour être qualifiés d'investissement durable, le Fonds bénéficie d'une notation extra-financière des émetteurs dans son univers d'investissement. La construction de cette notation s'appuie sur le système propriétaire ESG-View, qui repose sur 4 piliers : Environnement (E), Social (S), Gouvernance (G) et Parties Prenantes (PP). L'analyse des indicateurs extra-financiers les composant permet d'aboutir pour chacun des piliers à une note (« **Note ESG-View** »), comprise entre -2 et +2. L'investissement durable fait l'objet d'une définition réglementaire, selon les dispositions du règlement SFDR. Il correspond à un investissement dans une activité économique :

- 1) Contribuant significativement à un objectif environnemental (taxinomie ou non) ou social,
- 2) Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs (principe « Do Not Significantly Harm » ou « DNSH »),
- 3) et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

En plus des contraintes relatives à la promotion des caractéristiques E et S, les activités économiques qualifiés d'investissements durables doivent vérifier les points 1 à 3 ci-dessus, de la manière suivante :

- 1) **Contribution significative** : La Note ESG-View de l'émetteur devra être strictement supérieure à la moyenne, soit 0 pour une note comprise entre -2 et +2, sur le pilier E ou S, afin de pouvoir être considérée comme contribuant significativement à un l'objectif E ou S.
- 2) **Absence de préjudice important** :

- a. L'absence de préjudice important aux autres objectifs durables est vérifiée par l'exigence d'une Note ESG-View supérieure à -1 sur les deux piliers E et S pour une note comprise entre -2 et +2. La Note ESG-View intègre des indicateurs relatifs aux principales incidences négative sur chacun des piliers E et S, permettant à la société de gestion de s'assurer que l'activité économique objet de l'investissement respecte le principe du « DNSH ».
 - b. Pour les émetteurs passant ce premier filtre, l'ensemble des 14 indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (ou Principal Adverse Impact, PAI) définis par la réglementation sont analysés, ainsi que ceux (deux au minimum) des 26 indicateurs optionnels qui sont pertinents. Des seuils sont définis sur chacun de ces indicateurs et un franchissement de seuil est considéré comme une alerte, entraînant la nécessité d'une analyse spécifique par un analyste ESG, qui conduira à l'acceptation ou au refus du statut d'investissement durable pour l'émetteur.
- 3) **Bonne gouvernance** : Enfin, l'émetteur éligible devra atteindre une Note ESG-View en matière de gouvernance supérieure à -1 afin de s'assurer que celui-ci applique certains standards minimums.

Sur la base de cette définition, 61,56% de l'actif net est durable :

- 34,4% contribue à un objectif environnemental hors taxinomie ;
 - 2167% contribue à un objectif social ;
 - 5,52% contribue à un objectif environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

L'ensemble des investissements durables effectués par le Fonds ne doivent pas porter une atteinte importante à un objectif d'investissement durable. Cette absence de préjudice important à un objectif d'investissement durable est analysée de deux manières différentes par le Fonds :

1/ Au sein de la définition même de l'investissement durable.

Lors de la caractérisation d'un investissement durable, la note ESG View ® de l'émetteur sur le pilier environnement et sur le pilier social doit être supérieure à -1. Dans le cas contraire, l'émetteur est considéré comme non durable.

2/ Dans le cadre de l'analyse des Principales Incidences Négatives

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des *Principales Incidences Négatives* (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?* ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait d'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Comme indiqué ci-dessus, la caractérisation de l'investissement durable est notamment fondée sur l'analyse de l'absence de préjudice important aux autres objectifs d'investissement durable est intégrée à la détermination des objectifs d'investissement durable.

Tout d'abord, le système de notation intègre une note minimale sur l'ensemble des piliers E et S composés d'indicateurs de durabilité relevant des catégories environnementales et sociales. Elle est également complétée par une note minimale obligatoire orienté sur une série d'indicateurs composant le pilier d'une bonne gouvernance.

Une fois ce filtre de notation passé, chaque émetteur est analysé à l'aune des principales incidences négatives (« PAI ») telles que décrites dans la section ci-après « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité* ».

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements qualifiables de durable.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:*

L'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est testé et assuré dans le cadre du processus d'identification des investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



○ Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Durant l'exercice sous revue, les PAI ont été pris en compte pour chaque investissement afin de le qualifier de durable.

Les PAI sont des indicateurs spécifiques visant à s'assurer que les émetteurs répondant à un objectif d'investissement durable, ne porte pas atteinte à un autre objectif d'investissement durable. Les indicateurs ci-dessous sont analysés sur la base de seuils sectoriels.

Emission de gaz à effet de serre (GES)

1. Les émissions de gaz à effet de serre ;
2. L'empreinte carbone ;
3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies ;
4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles ;
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable ;
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique ;

Biodiversité	7. Activité ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité
Eau	8. Activité ayant un impact négatif pour l'eau
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux
Sujets sociaux et relatifs aux employés	10. Violation des principes du pacte mondial des nations unies et des principes directeurs de l'OCDE relatif aux multinationales ; 11. Absence de contrôle et de conformité relatifs aux point 10. ; 12. Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes ; 13. Mixité au sein du conseil d'administration ; 14. Exposition à des armes controversées ;
Eau, déchets et autres matières (optionnel)	15. Ratio de déchets non recyclés.
Questions sociales et de personnel (optionnel)	16. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des Principales Incidences Négatives (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ? », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait l'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Le tableau ci-dessous liste les 15 principaux secteurs du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Puma AG	Consumer Products and Services	4,25%	Allemagne
DECKERS OUTDOOR CORP	Consumer Products and Services	4,23%	Etats-Unis
FLUTTER ENTERTAINMENT PLC	Travel & Leisure	3,53%	Irlande
JD SPORTS FASHION PLC	Retail	3,03%	Grande-Bretagne
YONEX CO LTD	Consumer Products and Services	2,95%	Japon
MADISON SQUARE GARDEN SPORTS	Travel and Leisure	2,95%	Etats-Unis
LULULEMON ATHLETICA INC	Consumer Products and Services	2,76%	Etats-Unis
ASICS CORP	Personal & Household Goods	2,74%	Japon
SANLORENZO SPA/AMEGLIA	Consumer Products and Services	2,66%	Italie
FERRARI NV	Automobiles and Parts	2,66%	Pays-Bas

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

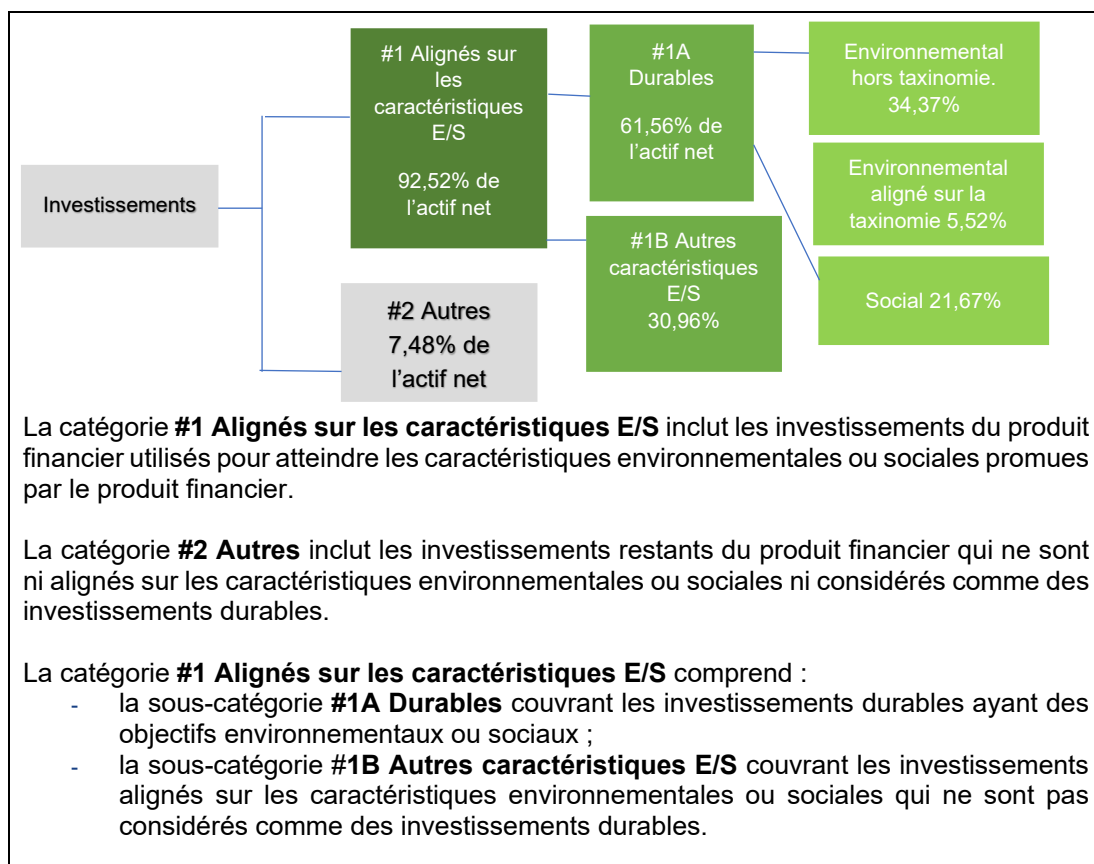
1^{er} janvier 2023 – 29 décembre 2023

VAIL RESORTS INC	Travel and Leisure	2,63%	Etats-Unis
SONY CORP		2,46%	Japon
MONCLER SPA	Consumer Products and Services	2,40%	Italie
BELLRING BRANDS INC	Food, Beverage and Tobacco	2,38%	Etats-Unis
ACUSHNET HOLDINGS CORP	Consumer Products and Services	2,36%	Etats-Unis

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A la date de clôture, 92,52% de l'actif net du Fonds sont composés d'actifs alignés sur la promotion de caractéristique ESG et 61,56% sont des investissements durables.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

L'évolution de l'allocation des actifs par rapport à la période précédente se présente comme suit :

Investissements		2022	2023
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S		80%	92,52%
	#1A Durables	35,01%	61,56%
		Environnemental alignés sur la taxinomie	0%
		Environnemental hors taxinomie	28,10%
		Social	6,91%
	#1B Autres caractéristiques E/S	44,99%	30,96%
#2 Autres		20%	7,48%

Exposition du Compartiment aux secteurs liés aux combustibles fossiles : 0%

○ **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Le tableau ci-dessous liste les secteurs du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle :

Secteurs	Proportion
Consumer Products and Services	39,00%
Personal & Household Goods	14,83%
Travel and Leisure	10,74%
Other	6,94%
Food, Beverage and Tobacco	6,21%
Media	5,93%
Technology	4,79%
Health Care	3,77%
Automobiles and Parts	3,06%
Retail	3,03%
Industrial Goods & Services	2,09%
Food & Beverage	1,79%
Industrial Goods and Services	1,28%
Chemicals	0,96%
Travel & Leisure	0,15%

 Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Une part de 5,52% de l'actif net du Fonds avait un chiffre d'affaires aligné avec une activité considérée comme alignée avec les deux premiers objectifs environnementaux au sens de la taxinomie (changement climatique et adaptation au changement climatique). Aucune tierce partie n'a concédé de garantie relative à la production de ces données. Ce chiffre est déterminé sur la base des chiffres directement rapportés par les émetteurs en portefeuille, tels que transmis par l'intermédiaire de Bloomberg. Les chiffres ne font l'objet d'aucun retraitement de la part de Mandarinie Gestion ou de Bloomberg.

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

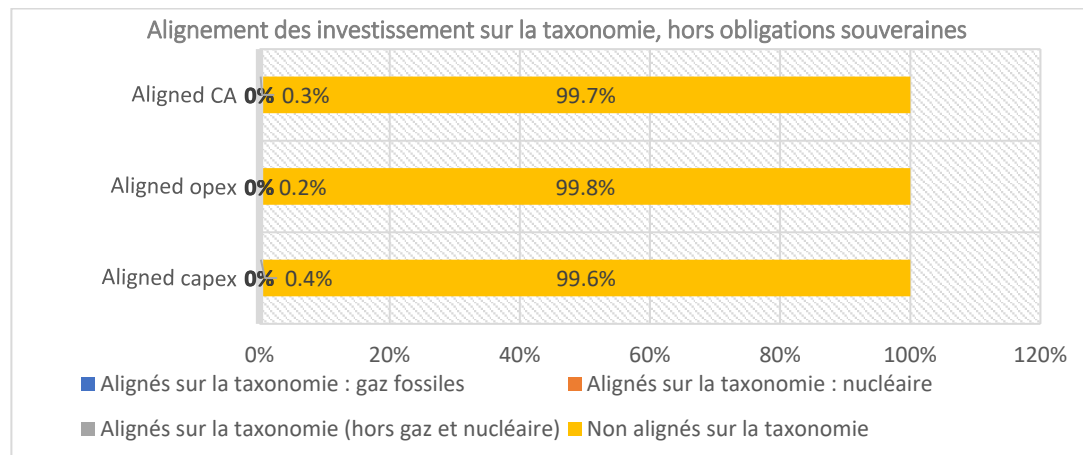
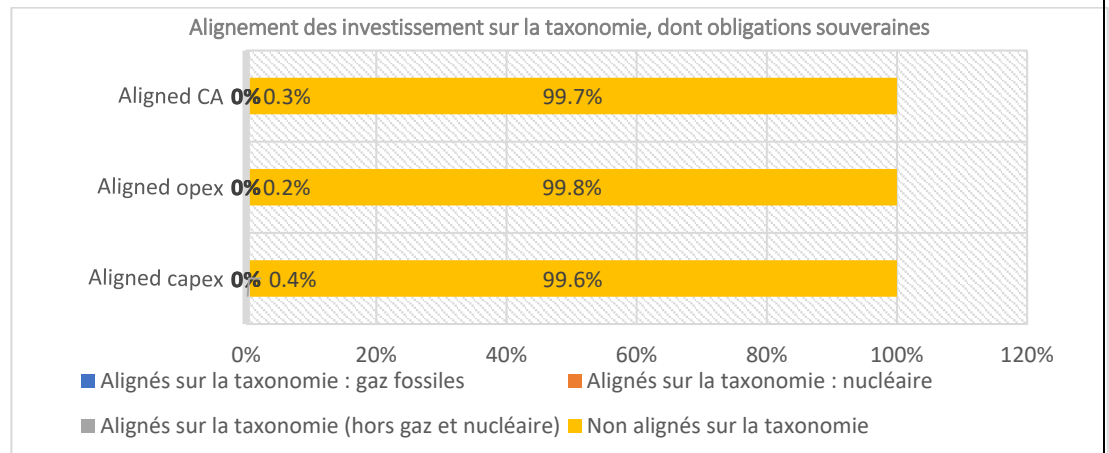
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- Quelle était la proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

A la date de clôture du Fonds, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,46% du portefeuille répartis comme suit :

- 0,16% dans des activités transitoires ;
- 0,30% dans des activités habilitantes.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge à gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La part de l'actif net du Fonds ayant un chiffre d'affaires aligné sur la taxinomie de l'UE a augmenté par rapport à la période précédente, passant de 0% à 5,52%.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La définition de l'investissement durable sur le plan environnemental appliquée par le fonds se fonde sur une série de critères et d'indicateurs environnementaux qui ne tiennent pas compte exclusivement des critères spécifiques à la taxinomie européenne.

Cela s'explique en particulier par le fait que les données suffisamment fiables concernant l'alignement sur la taxinomie sont rares et la couverture des données reste trop faible pour se fonder sur une définition fiable de l'investissements alignés sur la taxinomie dans ce fonds.

A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 34,37%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables sur le plan social était de 21,67%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Au cours de la période de référence, la catégorie « Autres » comprenait les investissements suivants dans la limite de 20% maximum de l'actif net :

- dans des entités n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation en raison de l'absence d'information disponible ou contradictoires ;
ou
- Du cash, d'éventuels OPC dont des MMF en vue de la gestion de la trésorerie
- Le Fonds a pu avoir recours à des instruments dérivés notamment aux fins de couverture ou pour gérer les investissements dans des émetteurs cotés dans une devise autre que la devise de référence du fonds (ie : USD, GBP, CHF ...).

Les garanties environnementales ou sociales minimales consistent dans la mise en œuvre d'exclusions pour restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs qui affichent une exposition significative à certaines activités susceptibles de porter préjudice à l'environnement ou à la société au sens large :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;
- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité ;
- Le Fonds met en œuvre une exclusion issue de sa stratégie « Best-in-universe » conduisant à l'impossibilité d'investir dans les entités représentant les 20% les moins bien notées ESG ;
- Le Fonds s'engage à ce qu'à minima 90% de son actif net fasse l'objet d'une Notation ESG.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques

environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'engagement actionnarial de la Société de Gestion a également permis de respecter les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds au cours de la période de référence.

Nombre d'assemblées générales (AG) votées	23
Taux de participation aux votes en AG (%)	75
Taux d'approbation aux résolutions (%)	60
Taux d'AG qui ont fait l'objet d'un vote négatif (%)	75
Résolution externes déposées	0
« Say on Climate ² »	0
Engagements continus	5
Engagements ciblés	1



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?
Non applicable

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

² résolution à l'agenda des assemblées générales, qui peut être déposée par l'entreprise elle-même ou par ses actionnaires, afin de faire voter les actionnaires chaque année sur la politique climat des entreprises cotées et assurer dès lors un dialogue permanent sur les questions environnementales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :

Mandarine Funds - Mandarine Global Transition (le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique :

LEI : 549300STO0MI250AAF54

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

☒ Oui

☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 41,0%

☒ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 50,7%

☐ Non

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Le Fonds a poursuivi son objectif durable consistant à contribuer significativement et positivement à la transition énergétique et écologique et la lutte contre le réchauffement climatique, par le financement et l'engagement des entreprises dont les activités ont été identifiées comme "eco-activités" au sens du label Greenfin®.

Dans le respect de ce référentiel, le Fonds s'est efforcé plus spécifiquement d'investir principalement dans les trois domaines d'activité que sont les énergies renouvelables, l'économie circulaire et l'adaptation au changement climatique.

Au 31.12.2023, le Fonds était investi à hauteur de:

- à 60% de l'actif net dans les entreprises de Type I - "Part Verte élevée" (celles réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités, telles que définies par la nomenclature retenue) vs 50% minimum ;

- à 30% de l'actif net dans les entreprises de Type II - "Part Verte modérée" (celles réalisant de 10% à 50% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités) vs 50% maximum;
- à 10% de l'actif net dans les entreprises de Type III - "Diversification" (celles réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités) vs 20% maximum.

Investissement Durable Le Fonds s'engage à ce que l'ensemble des émetteurs investis par le Fonds soit qualifié de durable. Pour ce faire, le Fonds bénéficie d'une notation extra-financière des émetteurs dans son univers d'investissement.

La construction de cette notation s'appuie sur le système propriétaire ESG-View, qui repose sur 4 piliers : Environnement (E), Social (S), Gouvernance (G) et Parties Prenantes (PP). L'analyse des indicateurs extra-financiers les composant permet d'aboutir pour chacun des piliers à une note (« **Note ESG-View** »), comprise entre -2 et +2. L'investissement durable fait l'objet d'une définition réglementaire, selon les dispositions du règlement SFDR. Il correspond à un investissement dans une activité économique :

- 1) Contribuant significativement à un objectif environnemental (taxinomie ou non) ou social,
- 2) Pour autant que ces investissements ne causent pas de de préjudice important à aucun de ces objectifs (principe « Do Not Significantly Harm » ou « DNSH »),
- 3) et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les activités économiques qualifiés d'investissements durables doivent vérifier les points 1 à 3 ci-dessus, de la manière suivante :

- 1) **Contribution significative** : La Note ESG-View de l'émetteur devra être strictement supérieure à la moyenne, soit 0 pour une note comprise entre -2 et +2, sur le pilier E ou S, afin de pouvoir être considérée comme contribuant significativement à un l'objectif E ou S.
- 2) **Absence de préjudice important** :
 - a. L'absence de préjudice important aux autres objectifs durables est vérifiée par l'exigence d'une Note ESG-View supérieure à -1 sur les deux piliers E et S pour une note comprise entre -2 et +2. La Note ESG-View intègre des indicateurs relatifs aux principales incidences négative sur chacun des piliers E et S, permettant à la société de gestion de s'assurer que l'activité économique objet de l'investissement respecte le principe du « DNSH ».
 - b. Pour les émetteurs passant ce premier filtre, l'ensemble des 14 indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (ou Principal Adverse Impact, PAI) définis par la réglementation sont analysés, ainsi que ceux (deux au minimum) des 26 indicateurs optionnels qui sont pertinents. Des seuils sont définis sur chacun de ces indicateurs et un franchissement de seuil est considéré comme une alerte, entraînant la nécessité d'une analyse spécifique par un analyste ESG, qui conduira à l'acceptation ou au refus du statut d'investissement durable pour l'émetteur.
- 3) **Bonne gouvernance** : Enfin, l'émetteur éligible devra atteindre une Note ESG-View en matière de gouvernance supérieure à -1 afin de s'assurer que celui-ci applique certains standards minimums.

○ **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au-delà des indicateurs relatifs aux éco-activités dont la performance est décrite dans la section « *Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?* » les indicateurs ci-dessous ont été suivis :

Indicateurs	Description	Performance
-------------	-------------	-------------

Alignement avec les accords de Paris	La stratégie d'alignement 2°C est mesurée. Elle est exprimée en % des entreprises ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement 2°C de l'Accord de Paris et est comparée à l'indice de référence. Elle est fondée sur l'initiative Science Based Targets (SBT) qui permet aux entreprises de définir et de soumettre leurs objectifs de réduction de gaz à effet de serre (Scopes 1 et 2 + Scope 3 si celui-ci représente plus de 40% des émissions).	2022 : Entre 2,7°C et 3°C 2023 : entre 1.5°C-2°C En amélioration
Eligibilité à la taxinomie de l'UE ou « part verte »	La part verte du portefeuille correspond au pourcentage de chiffre d'affaires des sociétés éligible à la taxinomie européenne. Cette taxinomie verte décrit les critères pour orienter la finance vers des activités climato-compatibles. 3 types d'activités : - Activité bas carbone ; - Activité de transition ; - et - Activité rendant possible la neutralité carbone.	2022 : 80% 2023 : 82% En amélioration
Empreinte Carbone	Exprimé en Mt CO2e/Mn€ investis elle correspond à la moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre correspondant aux activités directes des entreprises (scope 1), celles liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication des produits (scope 2) et celles liés aux fournisseurs de premiers rangs avec qui l'entreprise entretient des relations directes (une partie du scope 3 amont). Le calcul de l'empreinte carbone reflète les émissions de CO2 à un instant donné. Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont fournies par Trucost.	2022 : 165 2023 : 133 En amélioration
Suivi Greenfin	Label	Au 31.12.2022, le Fonds était investi à hauteur de: • à 70,47% de l'actif net dans les entreprises de Type I - "Part Verte élevée" (celles réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités, telles que définies par la nomenclature retenue) vs 50% minimum ;

- à 13,29% de l'actif net dans les entreprises de Type II - "Part Verte modérée" (celles réalisant de 10% à 50% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités) vs 50% maximum;
- à 6,84% de l'actif net dans les entreprises de Type III - "Diversification" (celles réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités) vs 20% maximum.

Au 31.12.2023, le Fonds était investi à hauteur de:

- à 60% de l'actif net dans les entreprises de Type I - "Part Verte élevée" (celles réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités, telles que définies par la nomenclature retenue) vs 50% minimum ;
- à 30% de l'actif net dans les entreprises de Type II - "Part Verte modérée" (celles réalisant de 10% à 50% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités) vs 50% maximum;
- à 10% de l'actif net dans les entreprises de Type III - "Diversification" (celles réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités) vs 20% maximum.

En 2023, le Fonds s'est conformé la politique énergies fossiles de Mandarine Gestion.

Il est précisé que les indicateurs de durabilité ne font pas l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ni d'un examen par un tiers.

○ **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les indicateurs de durabilité du portefeuille se sont globalement améliorés entre 2022 et 2023 dans la mesure où la gestion active a continué à privilégier les sociétés favorisant la transition énergétique.

○ **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

L'ensemble des investissements durables effectués par le Fonds ne doivent pas porter atteinte importante à un objectif d'investissement durable. Cette absence de préjudice important à un objectif d'investissement durable est analysée de deux manières différentes par le Fonds :

1/ Au sein de la définition même de l'investissement durable.

Lors de la caractérisation d'un investissement durable, la note ESG View ® de l'émetteur sur le pilier environnement et sur le pilier social doit être supérieure à -1. Dans le cas contraire, l'émetteur est considéré comme non durable.

2/ Dans le cadre de l'analyse des Principales Incidences Négatives

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des Principales Incidences Négatives (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ? », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait d'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

La caractérisation de l'investissement durable est notamment fondée sur l'analyse de l'absence de préjudice important aux autres objectifs d'investissement durable est intégrée à la détermination des objectifs d'investissement durable.

Tout d'abord, le système de notation intègre une note minimale sur l'ensemble des piliers E et S composés d'indicateurs de durabilité relevant des catégories environnementales et sociales. Elle est également complétée par une note minimale obligatoire orientée sur une série d'indicateurs composant le pilier d'une bonne gouvernance.

Une fois ce filtre de notation passé, chaque émetteur est analysé à l'aune des principales incidences négatives (« PAI ») telles que décrites dans la section ci-après « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ».

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements qualifiables de durable.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

L'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est testé et assuré dans le cadre du processus d'identification des investissements durables.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les PAI sont des indicateurs spécifiques visant à s'assurer que les émetteurs répondant à un objectif d'investissement durable, ne porte pas atteinte à un autre objectif d'investissement durable. Les indicateurs ci-dessous sont analysés sur la base de seuils sectoriels.

PAI	PAI – détails	Unités	Couverture	Valeurs du Fonds
Emission de gaz à effet de serre (GES)	1. Les émissions de gaz à effet de serre ; 2. L'empreinte carbone ; 3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies ; 4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles ; 5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable ; 6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique ;	5 : Raw Mio EUR Pourcentage 6 : GWh/mEUR	5-consommation non renouvelable (charbon) : 50,15% 5-consommation non renouvelable : 50,15% 5-consommation : 8,98% 5-production : 89,41% 6 : 86,15%	5- consommation non renouvelable (charbon) : 26,07 5-consommation non renouvelable : 59,20% 5-consommation : 0,029 5-production : 0% 6 : 0,555
Biodiversité	7. Activité ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité			
Eau	8. Activité ayant un impact négatif pour l'eau			
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux	Mio EUR	49,13%	0,307
Sujets sociaux et relatifs aux employés	10. Violation des principes du pacte mondial des nations unies et des principes directeurs de l'OCDE relatif aux multinationales ; 11. Absence de contrôle et de conformité relatifs aux point 10. ; 12. Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes ;	12 : pourcentage 13 : pourcentage	12 : 6,51% 13 : 84,85%	12 : 0,24 13 : 32,80

	13. Mixité au sein du conseil d'administration ; 14. Exposition à des armes controversées ;			
Eau, déchets et autres matières (optionnel)	15. Ratio de déchets non recyclés.			
Questions sociales et de personnel (optionnel)	16. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel			

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des *Principales Incidences Négatives* (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?* ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait d'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Le tableau ci-dessous liste les 15 principaux investissements du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

1^{er} janvier 2023 – 29 décembre 2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
WABTEC CORP	Industrial Goods and Services	3,43%	Etats-Unis
Schneider Electric	Industrial Goods and Services	3,38%	France
CASH-EUR	Non Applicable	3,37%	Non applicable
TETRA TECH INC	Construction and Materials	3,28%	Etats-Unis
CM-AM DOLLAR CASH-C	Non Applicable	3,00%	France
REPUBLIC SERVICES INC	Utilities	2,92%	Etats-Unis
LINDE PLC	Chemicals	2,89%	Irlande
EDP Renovaveis SA	Utilities	2,75%	Espagne
WASTE MANAGEMENT INC	Utilities	2,66%	Etats-Unis
AMERICAN WATER WORKS CO INC	Utilities	2,63%	Etats-Unis
ANSYS INC	Technology	2,48%	Etats-Unis
Air Liquide	Chemicals	2,43%	France
KINGSPAN GROUP PLC	Construction and Materials	2,35%	Irlande
CASH-USD	Non Applicable	2,09%	Non applicable
Stmicroelectronics	Technology	2,06%	Pays-Bas

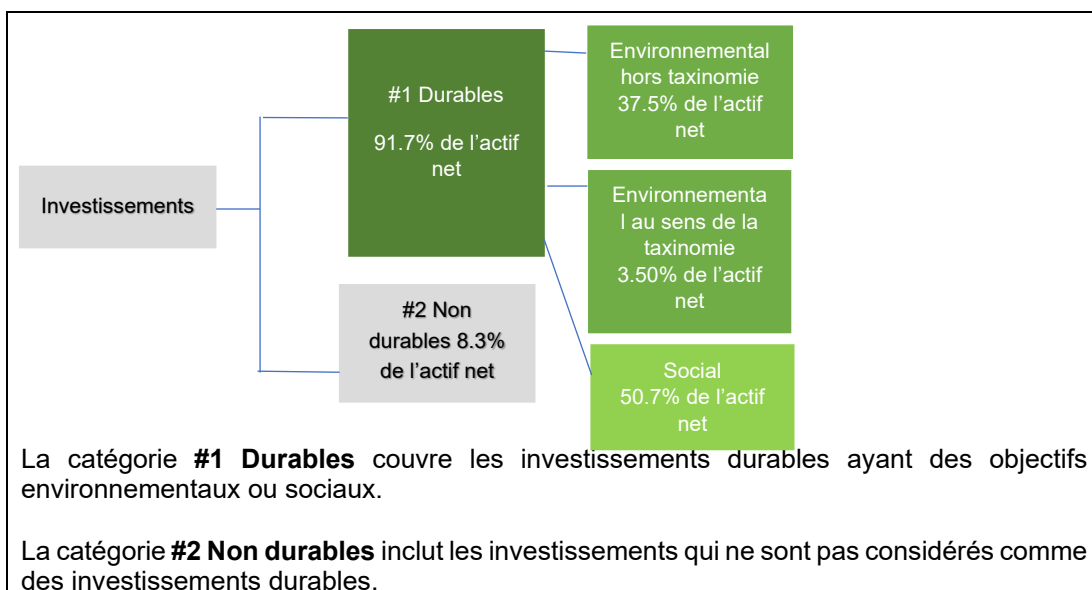


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

A la date de clôture, 91,7% de l'actif net du Fonds sont composés d'actifs durables social avec 50.7%, d'actif durables avec 37.5% environnemental hors taxinomie et 3,5% aligné à la taxinomie européenne.

Quelle était l'allocation des actifs ?



L'évolution de l'allocation des actifs par rapport à la période précédente se présente comme suit :

Investissements		2022	2023
#1 Durables		90,60%	91,7%
	Environnemental alignés sur la taxinomie	83,33%	3,50%
	Environnemental hors taxinomie	7,27%	37,5%
	Social	0%	50,7%
#2 Non durables		9,40%	8,3%

Exposition du Compartiment aux secteurs liés aux combustibles fossiles : 0%

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le tableau ci-dessous liste les secteurs du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle.

Secteurs	Proportion
Industrial Goods and Services	24,68%
Utilities	17,62%
Technology	13,40%
Construction and Materials	10,04%
Chemicals	8,50%
Other	8,48%
Energy	5,83%
Automobiles and Parts	3,34%
Food, Beverage and Tobacco	2,83%
Personal & Household Goods	1,69%
N/A	1,31%
Consumer Products and Services	0,93%
Basic Resources	0,43%
Real Estate	0,32%
Health Care	0,25%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif

environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Une part de 3,50% de l'actif net du Fonds avait un chiffre d'affaires aligné avec une activité considérée comme alignée avec les deux premiers objectifs environnementaux au sens de la taxinomie (changement climatique et adaptation au changement climatique). Toutefois, en l'absence de données fiables quant à la répartition entre les deux objectifs environnementaux, il n'est pas possible de communiquer cette donnée. Aucune tierce partie n'a concédé de garantie relative à la production de ces données. Ce chiffre est déterminé sur la base des chiffres directement rapportés par les émetteurs en portefeuille, tels que transmis par l'intermédiaire de Bloomberg. Les chiffres ne font l'objet d'aucun retraitement de la part de Mandarine Gestion ou de Bloomberg.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

-

du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

-des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

-des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

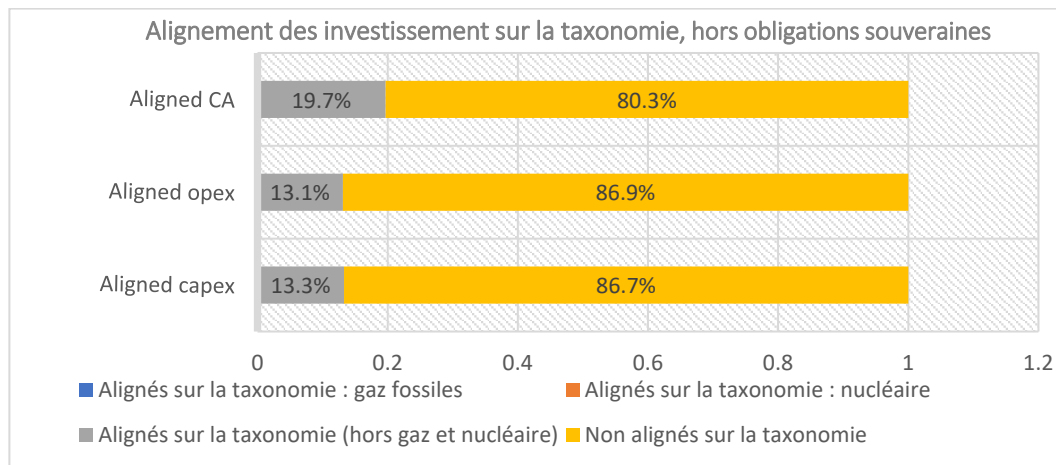
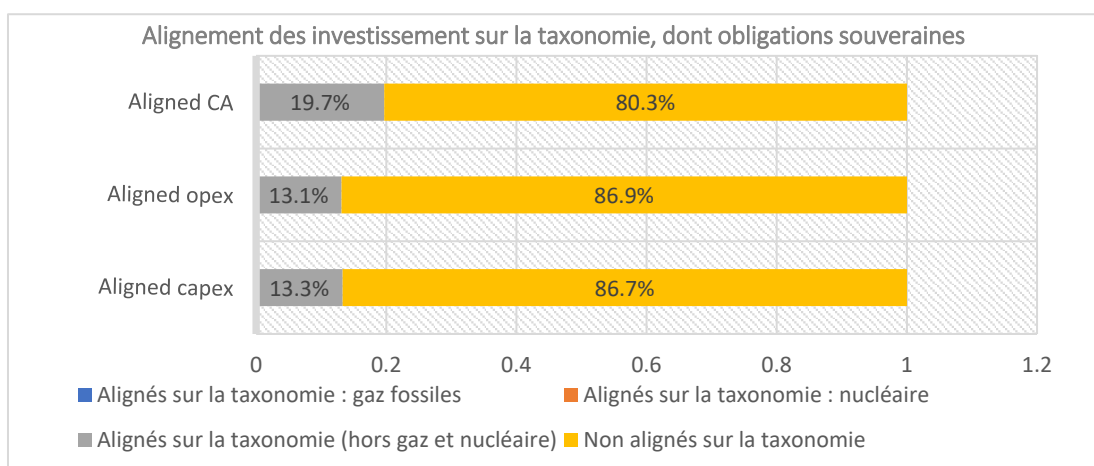
☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

***Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.**

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge à gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

A la date de clôture du Fonds, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 8,62% du portefeuille répartis comme suit :

- 0,00% dans des activités transitoires ;
- 8,62% dans des activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La part de l'actif net du Fonds ayant un chiffre d'affaires aligné sur la taxinomie de l'UE a diminué par rapport à la période précédente, passant de 7,27% à 3,50%.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La définition de l'investissement durable sur le plan environnemental appliquée par le fonds se fonde sur une série de critères et d'indicateurs environnementaux qui ne tiennent pas compte exclusivement des critères spécifiques à la taxinomie européenne.

Cela s'explique en particulier par le fait que les données suffisamment fiables concernant l'alignement sur la taxinomie sont rares et la couverture des données reste trop faible pour se fonder sur une définition fiable de l'investissements alignés sur la taxinomie dans ce fonds.

A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 37,5%.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

A la date de clôture du Fonds, la proportion d'investissements durables sur le plan social était de 50,7%.



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Dans la catégorie « Autres » de fait non durable, le Fonds a principalement investi dans les instruments suivants :

- Du cash, d'éventuels OPC dont des MMF en vue de la gestion de la trésorerie
- Le Fonds a pu avoir recours à des instruments dérivés notamment aux fins de couverture ou pour gérer les investissements dans des émetteurs cotés dans une devise autre que la devise de référence du fonds (ie : USD, GBP, CHF ...).

Les garanties environnementales ou sociales minimales consistent dans la mise en œuvre d'exclusions pour restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs qui affichent une exposition significative à certaines activités susceptibles de porter préjudice à l'environnement ou à la société au sens large :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;
- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité ;

L'exclusion issue de sa stratégie "Best-in-Class" a conduit à l'impossibilité d'investir dans les entités représentant les 20% les moins bien notées ESG de chaque secteur de l'univers investissable.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Nombre d'AG votées	17
Taux de participation aux votes en AG (%)	61
Taux d'approbation aux résolutions (%)	94
Taux d'AG qui ont fait l'objet d'un vote négatif (%)	72
Résolution externes déposées	0
Say on Climate	0
Engagements continus	11
Engagements ciblés	8



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?
Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
Non applicable

Dénomination du produit :

Mandarine Funds - Mandarine Multi-Assets (le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique :

LEI : 549300QUPU5V539GKW60

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne conduite.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social

☒ Non

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 57,61% d'investissements durables

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds a poursuivi sa promotion de caractéristiques environnementales et sociales (les « Caractéristiques E/S ») notamment par la mise en œuvre, durant la période sous revue, d'une série d'exclusions normatives et sectorielles suivantes :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité

La promotion des caractéristiques E/S s'est également matérialisée au travers :

De l'analyse d'indicateurs de durabilité :

- (i) Du suivi de la performance d'une série d'indicateurs de durabilité ;
- (ii) Comparé à la période précédente lorsqu'applicable ;

Et d'Investissements Durables :

- (i) D'un engagement à respecter une proportion minimum d'investissement durable au sein du portefeuille durant l'exercice sous revue ;
- (ii) Ces derniers étant soumis au contrôle de l'absence de préjudice important à un autre objectif d'investissement durable ;
- (iii) Notamment par l'analyse des principales incidences négatives desdits investissements.

Indicateur Synthétique de Risque de Durabilité (ISRD) :

- 2022 : 2
- 2023 : 2

Note ESG du fonds :

- 2022 : 0,81
- 2023 : 0,76

○ **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité se sont principalement manifestés par la sélectivité des titres en portefeuille, en particulier la contrainte de détenir de tout temps au moins 50% de titres durables. A la clôture de la période sous revue, 57,61% de l'actif net est durable. Plus de précisions sont apportées dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* »

En 2023, le Fonds s'est conformé la politique énergies fossiles de Mandarine Gestion.

Il est précisé que les indicateurs de durabilité ne font pas l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ni d'un examen par un tiers.

○ **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateur Synthétique de Risque de Durabilité (ISRD) :

- 2022 : 2
- 2023 : 2

Note ESG du fonds :

- 2022 : 0,81
- 2023 : 0,76

Investissement durable

- 2022 : 58,28%
- 2023 : 57,61%

Légère baisse entre 2022 et 2023.

○ **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

La taxinomie de l'UE définit six objectifs environnementaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des

ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire (y compris la prévention des déchets et le recyclage), la prévention et la réduction de la pollution, ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et recense les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental à des fins d'investissement. L'alignement des activités des sociétés par rapport aux objectifs de la taxinomie de l'UE est identifié et évalué pour autant que les données soient disponibles et de qualité adéquate.

Le Fonds sélectionne des investissements durables c'est-à-dire exerçant des activités économiques contribuant de manière substantielle à un objectif durable social ou environnemental (notamment la taxinomie européenne), tout en ne portant pas une atteinte significative aux autres objectifs durables et respectant un minimum de standard en termes de gouvernance.

Pour être qualifiés d'investissement durable, le Fonds bénéficie d'une notation extra-financière des émetteurs dans son univers d'investissement. La construction de cette notation s'appuie sur le système propriétaire ESG-View, qui repose sur 4 piliers : Environnement (E), Social (S), Gouvernance (G) et Parties Prenantes (PP). L'analyse des indicateurs extra-financiers les composant permet d'aboutir pour chacun des piliers à une note (« **Note ESG-View** »), comprise entre -2 et +2. L'investissement durable fait l'objet d'une définition réglementaire, selon les dispositions du règlement SFDR. Il correspond à un investissement dans une activité économique :

- 1) Contribuant significativement à un objectif environnemental (taxinomie ou non) ou social,
- 2) Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs (principe « Do Not Significantly Harm » ou « DNSH »),
- 3) et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

En plus des contraintes relatives à la promotion des caractéristiques E et S, les activités économiques qualifiés d'investissements durables doivent vérifier les points 1 à 3 ci-dessus, de la manière suivante :

- 1) **Contribution significative** : La Note ESG-View de l'émetteur devra être strictement supérieure à la moyenne, soit 0 pour une note comprise entre -2 et +2, sur le pilier E ou S, afin de pouvoir être considérée comme contribuant significativement à un l'objectif E ou S.
- 2) **Absence de préjudice important** :
 - a. L'absence de préjudice important aux autres objectifs durables est vérifiée par l'exigence d'une Note ESG-View supérieure à -1 sur les deux piliers E et S pour une note comprise entre -2 et +2. La Note ESG-View intègre des indicateurs relatifs aux principales incidences négative sur chacun des piliers E et S, permettant à la société de gestion de s'assurer que l'activité économique objet de l'investissement respecte le principe du « DNSH ».
 - b. Pour les émetteurs passant ce premier filtre, l'ensemble des 14 indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (ou Principal Adverse Impact, PAI) définis par la réglementation sont analysés, ainsi que ceux (deux au minimum) des 26 indicateurs optionnels qui sont pertinents. Des seuils sont définis sur chacun de ces indicateurs et un franchissement de seuil est considéré comme une alerte, entraînant la nécessité d'une analyse spécifique par un analyste ESG, qui conduira à l'acceptation ou au refus du statut d'investissement durable pour l'émetteur.
- 3) **Bonne gouvernance** : Enfin, l'émetteur éligible devra atteindre une Note ESG-View en matière de gouvernance supérieure à -1 afin de s'assurer que celui-ci applique certains standards minimums.

- Sur la base de cette définition, 57,61% de l'actif net est durable :

- 6,50% contribue à un objectif environnemental hors taxinomie
- 47,7% contribue à un objectif social
- 3,36% contribue à un objectif environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

○ Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

L'ensemble des investissements durables effectués par le Fonds ne doivent pas porter une atteinte importante à un objectif d'investissement durable. Cette absence de préjudice important à un objectif d'investissement durable est analysée de deux manières différentes par le Fonds :

1/ Au sein de la définition même de l'investissement durable.

Lors de la caractérisation d'un investissement durable, la note ESG View ® de l'émetteur sur le pilier environnement et sur le pilier social doit être supérieure à -1. Dans le cas contraire, l'émetteur est considéré comme non durable.

2/ Dans le cadre de l'analyse des Principales Incidences Négatives

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des *Principales Incidences Négatives* (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?* ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait d'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Comme indiqué ci-dessus, la caractérisation de l'investissement durable est notamment fondée sur l'analyse de l'absence de préjudice important aux autres objectifs d'investissement durable est intégrée à la détermination des objectifs d'investissement durable.

Tout d'abord, le système de notation intègre une note minimale sur l'ensemble des piliers E et S composés d'indicateurs de durabilité relevant des catégories environnementales et sociales. Elle est également complétée par une note minimale obligatoire orienté sur une série d'indicateurs composant le pilier d'une bonne gouvernance.

Une fois ce filtre de notation passé, chaque émetteur est analysé à l'aune des principales incidences négatives (« PAI ») telles que décrites dans la section ci-après « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité* ».

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qualifiables de durable.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

L'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est testé et assuré dans le cadre du processus d'identification des investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



○ Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Durant l'exercice sous revue, les PAI ont été pris en compte pour chaque investissement afin de le qualifier de durable.

Les PAI sont des indicateurs spécifiques visant à s'assurer que les émetteurs répondant à un objectif d'investissement durable, ne porte pas atteinte à un autre objectif d'investissement durable. Les indicateurs ci-dessous sont analysés sur la base de seuils sectoriels.

Emission de gaz à effet de serre (GES)	1. Les émissions de gaz à effet de serre ; 2. L'empreinte carbone ; 3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies ; 4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles ; 5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable ; 6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique ;
Biodiversité	7. Activité ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité
Eau	8. Activité ayant un impact négatif pour l'eau
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux
Sujets sociaux et relatifs aux employés	10. Violation des principes du pacte mondial des nations unies et des principes directeurs de l'OCDE relatif aux multinationales ; 11. Absence de contrôle et de conformité relatifs aux point 10. ; 12. Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes ; 13. Mixité au sein du conseil d'administration ; 14. Exposition à des armes controversées.
Eau, déchets et autres matières (optionnel)	15. Ratio de déchets non recyclés.
Questions sociales et de personnel (optionnel)	16. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des *Principales Incidences Négatives* (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?* ». Si

l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait d'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Le tableau ci-dessous liste les 15 principaux investissements du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

1^{er} janvier 2023 – 29 décembre 2023

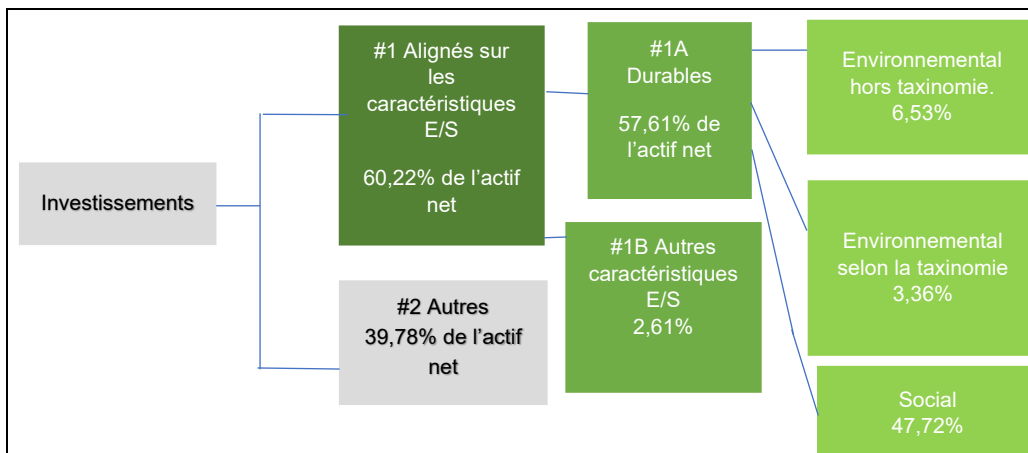
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
FRTR 0 03/25/24	Non applicable	6,40%	France
FRTR 2 1/4 05/25/24	Non applicable	6,18%	France
FRTR 1 3/4 11/25/24	Non applicable	5,19%	France
FRTR 4 1/4 10/25/23	Non applicable	4,94%	France
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE	Non applicable	3,76%	France
CASH-EUR	Non applicable	3,64%	Non applicable
Banco Santander	Banks	2,97%	Espagne
Schneider Electric	Industrial Goods and Services	2,90%	France
Cap Gemini SA	Technology	2,90%	France
DCC PLC	Industrial Goods and Services	2,83%	Irlande
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Consumer Products and Services	2,82%	France
TOTALENERGIES SE	Energy	2,76%	France
KINGSPAN GROUP PLC	Construction and Materials	2,64%	Irlande
Air Liquide	Chemicals	2,44%	France
ASML Holding NV	Technology	2,42%	Pays-Bas

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

A la date de clôture, 60,22% de l'actif net du Fonds sont composés d'actifs alignés sur la promotion de caractéristique ESG et 57,61% sont des investissements durables.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'évolution de l'allocation des actifs par rapport à la période précédente se présente comme suit :

Investissements			2022	2023
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S			58,28%	60,22%
	#1A Durables		58,28%	57,61%
		Environnemental alignés sur la taxinomie	3,69%	3,36%
		Environnemental hors taxinomie	52,31%	6,53%
		Social	2,28%	47,72%
	#1B Autres caractéristiques E/S		0%	2,61%
#2 Autres			42,72%	39,78%

○ **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Le tableau ci-dessous liste les secteurs du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle.

Secteurs	Proportion
Other	20,55%
#N/A	12,44%
Industrial Goods and Services	9,31%
Technology	8,63%
Consumer Products and Services	6,79%
Banks	6,69%
#N/A N/A	6,58%
Health Care	5,25%
Food, Beverage and Tobacco	3,68%
Energy	2,93%
Construction and Materials	2,85%
Insurance	2,56%
Automobiles and Parts	2,54%
Chemicals	2,47%
Utilities	2,39%

Exposition du Compartiment aux secteurs liés aux combustibles fossiles : 5,21%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Une part de 3,36% de l'actif net du Fonds avait un chiffre d'affaires aligné avec une activité considérée comme alignée avec les deux premiers objectifs environnementaux au sens de la taxinomie. Toutefois, en l'absence de données fiables quant à la répartition entre les deux objectifs environnementaux, il n'est pas possible de communiquer cette donnée. Aucune tierce partie n'a concédé de garantie relative à la production de ces données. Ce chiffre est déterminé sur la base des chiffres directement rapportés par les émetteurs en portefeuille, tels que transmis par l'intermédiaire de Bloomberg. Les chiffres ne font l'objet d'aucun retraitement de la part de Mandarine Gestion ou de Bloomberg.

○ **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui

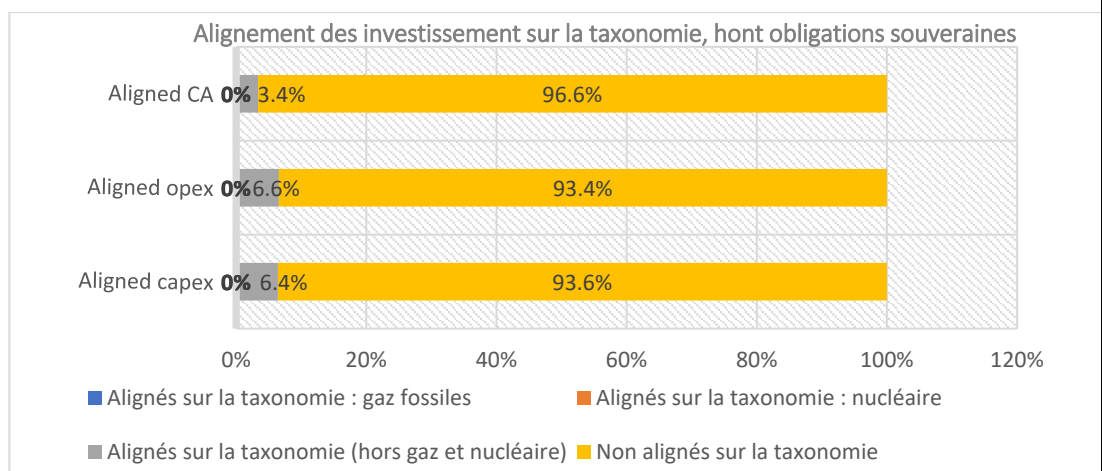
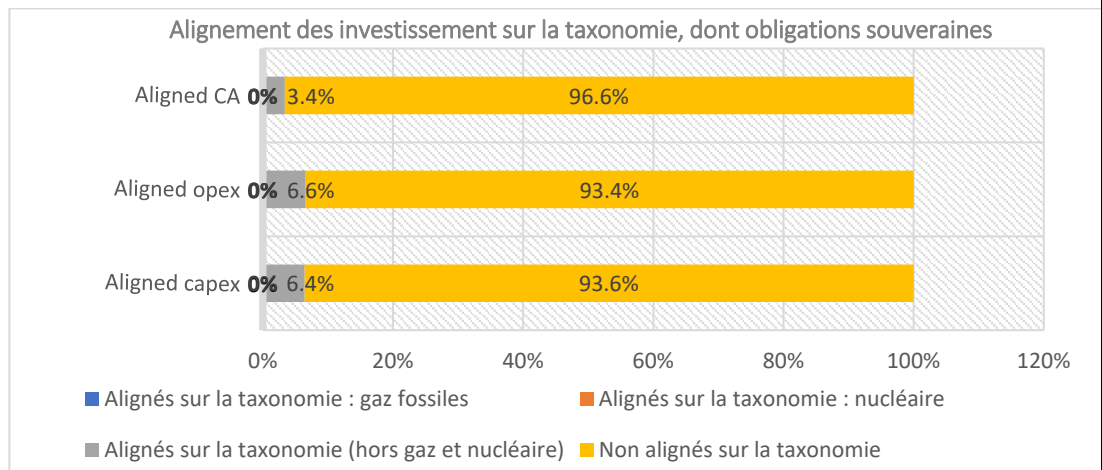
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge à gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Ce graphique représente 71% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

A la date de clôture du Fonds, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 1,33% du portefeuille répartis comme suit :

- 0,37% dans des activités transitoires ;
- 0,95% dans des activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La part de l'actif net du Fonds ayant un chiffre d'affaires aligné sur la taxinomie de l'UE a légèrement diminué par rapport à la période précédente.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La définition de l'investissement durable sur le plan environnemental appliquée par le fonds se fonde sur une série de critères et d'indicateurs environnementaux qui ne tiennent pas compte exclusivement des critères spécifiques à la taxinomie européenne.

Cela s'explique en particulier par le fait que les données suffisamment fiables concernant l'alignement sur la taxinomie sont rares et la couverture des données reste trop faible pour se fonder sur une définition fiable de l'investissements alignés sur la taxinomie dans ce fonds. A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 6,53%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables sur le plan social était de 47,72%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Au cours de la période de référence, la catégorie « Autres » comprenait les investissements suivants dans la limite de 50% maximum de l'actif net :

- dans des entités n'étant pas considérées comme durables ;
ou
- Du cash, d'éventuels OPC dont des MMF en vue de la gestion de la trésorerie
- Le Fonds a pu avoir recours à des instruments dérivés notamment aux fins de couverture ou pour gérer les investissements dans des émetteurs cotés dans une devise autre que la devise de référence du fonds (ie : USD, GBP, CHF ...).

Les garanties environnementales ou sociales minimales consistent dans la mise en œuvre d'exclusions pour restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs qui affichent une exposition significative à certaines activités susceptibles de porter préjudice à l'environnement ou à la société au sens large :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;
- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'engagement actionnarial de la Société de Gestion a également permis de respecter les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds au cours de la période de référence. Il suffit de se référer aux principales valeurs détenues communément dans les autres fonds de Mandarinne Gestion.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ? *Non applicable*

- En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?
Non applicable
- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?
Non applicable
- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?
Non applicable
- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?
Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Dénomination du produit :

Mandarine Funds - Mandarine Social Leaders (le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique :

LEI : 549300EV1PEKNIMKMI61

Objectif d'investissement durable

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

☒ Oui

☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 20,04%

☒ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 73,82%

☐ Non

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Le Fonds a poursuivi son objectif d'investissement durable durant l'exercice. Celui-ci s'est matérialisé par la sélection d'émetteurs parmi les entreprises ayant les meilleures pratiques sociales et sociétales de l'univers d'investissement. Ces émetteurs, doivent :

- Passer les filtres des différentes exclusion normatives et sectorielles du Fonds ;
- Ne pas appartenir au 20% des émetteurs les moins bien notées de l'univers ;
- Être qualifiable de durable sans causer de préjudice important à un objectif d'investissement durable ;
- Et avoir une note Social Leaders®.

En particulier, cette notation permet d'identifier les acteurs qui prennent en compte le plus efficacement les parties prenantes de sa chaîne de valeur en se fondant sur deux approches structurantes de la note : les individus et la collectivité.

Par ailleurs, les équipes de gestion s'attachent à analyser, de façon discrétionnaire, (sans qu'il s'agisse d'une contrainte d'investissement) l'évolution de la note des émetteurs

Exclusions basées sur des secteurs et des valeurs Des filtres d'exclusion sont appliqués au processus de construction du portefeuille pour restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs qui affichent une exposition significative à certaines activités susceptibles de porter préjudice à l'environnement ou à la société au sens large :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;
- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité ;
- 20% de l'univers les moins bien notés selon une approche Best in Universe ;
- Les émetteurs ayant une note Social Leaders® inférieure à 0.

Au titre de l'année 2023, la performance du Fonds était de 11,6% contre 18,6% pour son indice de référence EURO STOXX® Net Return (EUR).

Investissement Durable Le Fonds s'engage à ce que l'ensemble des émetteurs investis par le Fonds soit qualifié de durable. Pour ce faire, le Fonds bénéficie d'une notation extra-financière des émetteurs dans son univers d'investissement.

La construction de cette notation s'appuie sur le système propriétaire ESG-View, qui repose sur 4 piliers : Environnement (E), Social (S), Gouvernance (G) et Parties Prenantes (PP). L'analyse des indicateurs extra-financiers les composant permet d'aboutir pour chacun des piliers à une note (« **Note ESG-View** »), comprise entre -2 et +2. L'investissement durable fait l'objet d'une définition réglementaire, selon les dispositions du règlement SFDR. Il correspond à un investissement dans une activité économique :

- 1) Contribuant significativement à un objectif environnemental (taxinomie ou non) ou social,
- 2) Pour autant que ces investissements ne causent pas de de préjudice important à aucun de ces objectifs (principe « Do Not Significantly Harm » ou « DNSH »),
- 3) et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les activités économiques qualifiés d'investissements durables doivent vérifier les points 1 à 3 ci-dessus, de la manière suivante :

- 1) **Contribution significative** : La Note ESG-View de l'émetteur devra être strictement supérieure à la moyenne, soit 0 pour une note comprise entre -2 et +2, sur le pilier E ou S, afin de pouvoir être considérée comme contribuant significativement à un l'objectif E ou S.
- 2) **Absence de préjudice important** :
 - a. L'absence de préjudice important aux autres objectifs durables est vérifiée par l'exigence d'une Note ESG-View supérieure à -1 sur les deux piliers E et S pour une note comprise entre -2 et +2. La Note ESG-View intègre des indicateurs relatifs aux principales incidences négative sur chacun des piliers E et S, permettant à la société de gestion de s'assurer que l'activité économique objet de l'investissement respecte le principe du « DNSH ».
 - b. Pour les émetteurs passant ce premier filtre, l'ensemble des 14 indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (ou Principal Adverse Impact, PAI) définis par la réglementation sont analysés, ainsi que ceux (deux au minimum) des 26 indicateurs optionnels qui sont pertinents. Des seuils sont définis sur chacun de ces indicateurs et un franchissement de seuil est considéré comme une alerte, entraînant la nécessité d'une analyse spécifique par un analyste ESG, qui conduira à l'acceptation ou au refus du statut d'investissement durable pour l'émetteur.

- 3) **Bonne gouvernance** : Enfin, l'émetteur éligible devra atteindre une Note ESG-View en matière de gouvernance supérieure à -1 afin de s'assurer que celui-ci applique certains standards minimums.

○ **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateurs	Description	Performance
Controverses Ressources Humaines	Cet indicateur analyse les incidents liés aux violations des droits de l'homme dans les opérations de l'entreprise. Il comprend : - les incidents liés au recours au travail forcé et au travail des enfants dans les propres opérations de l'entreprise ; - les violations relatives à la rémunération et aux conditions de travail (c'est-à-dire les salaires) soulevées par les propres employés de l'entreprise ; les incidents liés aux activités de l'entreprise qui ont un impact négatif sur la santé et la sécurité des travailleurs (accidents du travail, risques pour la santé, contamination, mise en danger de la sécurité des employés).	Niveau 0 : 40% Niveau 1 : 40% Niveau 2 : 20% Niveau 3 : 0% Niveau 4 : 0% Niveau 5 : 0%
Empreinte Carbone	Exprimé en Mt CO2e/Mn€ investis elle correspond à la moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre correspondant aux activités directes des entreprises (scope 1), celles liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication des produits (scope 2) et celles liés aux fournisseurs de premiers rangs avec qui l'entreprise entretient des relations directes (une partie du scope 3 amont). Le calcul de l'empreinte carbone reflète les émissions de CO2 à un instant donné. Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont fournies par Trucost.	2022 : 113,5 2023 : 59 Cette baisse marque une amélioration.
Taux d'indépendance du Conseil	Les membres du conseil sont considérés comme indépendants au regard des recommandations du code de gouvernance en vigueur dans le pays concerné. Un administrateur indépendant est un membre libre d'intérêts, c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe et dépourvu de tous liens d'intérêts particuliers (actionnaire, salarié, autre...).	2022 : 53% 2023 : 48% En baisse
Indicateurs relatifs au capital humain	Le Fonds analyse le taux de rotation annuel des employés, les heures de formation des salariés anciens que le pourcentage d'entreprises proposant un dispositif d'actionnariat salarié.	Heures de formation : 17
Diversité Femme/Homme	La proportion de femmes dans les effectifs et le management est comparée à celle de l'indice de référence.	Dans les effectifs : 2022 : 38% 2023 : 42% En hausse

Alignement avec les accords de Paris	La stratégie d'alignement 2°C est mesurée. Elle est exprimée en % des entreprises ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement 2°C de l'Accord de Paris et est comparée à l'indice de référence. Elle est fondée sur l'initiative Science Based Targets (SBT) qui permet aux entreprises de définir et de soumettre leurs objectifs de réduction de gaz à effet de serre (Scopes 1 et 2 + Scope 3 si celui-ci représente plus de 40% des émissions). Dans ce cadre, Mandarinne Gestion met en œuvre une politique énergies fossiles en vue de cesser tout investissement ou à des détenir des titres d'entreprises exposées au charbon d'ici 2030.	Entre 2°C et 3°C Stable En 2023, le Fonds s'est conformé la politique énergies fossiles de Mandarinne Gestion.
---	---	---

Il est précisé que les indicateurs de durabilité ne font pas l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ni d'un examen par un tiers.

○ **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les indicateurs de durabilité du portefeuille sont globalement restés stables entre 2022 et 2023 dans la mesure où le portefeuille est resté investi dans des valeurs de l'univers d'investissement aux performances extra financières comparables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

○ **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

L'ensemble des investissements durables effectués par le Fonds ne doivent pas porter une atteinte importante à un objectif d'investissement durable. Cette absence de préjudice important à un objectif d'investissement durable est analysée de deux manières différentes par le Fonds :

1/ Au sein de la définition même de l'investissement durable.

Lors de la caractérisation d'un investissement durable, la note ESG View ® de l'émetteur sur le pilier environnement et sur le pilier social doit être supérieure à -1. Dans le cas contraire, l'émetteur est considéré comme non durable.

2/ Dans le cadre de l'analyse des Principales Incidences Négatives

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des *Principales Incidences Négatives* (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?* ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait l'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

La caractérisation de l'investissement durable est notamment fondée sur l'analyse de l'absence de préjudice important aux autres objectifs d'investissement durable est intégrée à la détermination des objectifs d'investissement durable.

Tout d'abord, le système de notation intègre une note minimale sur l'ensemble des piliers E et S composés d'indicateurs de durabilité relevant des catégories environnementales et sociales. Elle est également complétée par une note minimale obligatoire orienté sur une série d'indicateurs composant le pilier d'une bonne gouvernance.

Une fois ce filtre de notation passé, chaque émetteur est analysé à l'aune des principales incidences négatives (« PAI ») telles que décrites dans la section ci-après « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ».

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s'applique uniquement aux investissements qualifiables de durable.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

L'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est testé et assuré dans le cadre du processus d'identification des investissements durables.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les PAI sont des indicateurs spécifiques visant à s'assurer que les émetteurs répondant à un objectif d'investissement durable, ne porte pas atteinte à un autre objectif d'investissement durable. Les indicateurs ci-dessous sont analysés sur la base de seuils sectoriels.

PAI	PAI – détails	Unités	Couverture	Valeurs du Fonds
Emission de gaz à effet de serre (GES)	1. Les émissions de gaz à effet de serre ; 2. L'empreinte carbone ; 3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies ; 4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles ; 5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable ; 6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique ;	5 : Raw/Pourcentage 6 : GWh/mEUR	5- consommation non renouvelable : 66,13% 5- consommation : 78,36% 5-production : 89,12% 6 : 83,82%	5- consommation non renouvelable : 20,11 5-consommation : 37,31 5-production : 0% 6 : 0,177
Biodiversité	7. Activité ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité			

Eau	8. Activité ayant un impact négatif pour l'eau			
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux	Mio EUR	50,65%	0,199
Sujets sociaux et relatifs aux employés	10. Violation des principes du pacte mondial des nations unies et des principes directeurs de l'OCDE relatif aux multinationales ; 11. Absence de contrôle et de conformité relatifs aux point 10. ; 12. Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes ; 13. Mixité au sein du conseil d'administration ; 14. Exposition à des armes controversées ;	12 : pourcentage 13 : pourcentage	12 : 4,75% 13 : 91,68%	12 : 0,30 13 : 39,18
Eau, déchets et autres matières (optionnel)	15. Ratio de déchets non recyclés.			
Questions sociales et de personnel (optionnel)	16. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel			

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des Principales Incidences Négatives (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ? », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait d'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Le tableau ci-dessous liste les 15 principaux secteurs du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

1^{er} janvier 2023 – 29 décembre 2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CASH-EUR	Non applicable	5,40%	Non applicable
Schneider Electric	Industrial Goods and Services	5,17%	France
Cap Gemini SA	Technology	4,95%	France
ASML Holding NV	Technology	4,94%	Pays-Bas
Edenred	Industrial Goods and Services	4,89%	France
Stmicroelectronics	Technology	4,62%	Pays-Bas
Hermes International	Consumer Products and Services	4,55%	France
DASSAULT SYSTEMES SE	Technology	4,11%	France
ESSILORLUXOTTICA	Health Care	4,01%	France
Saint Gobain	Construction and Materials	3,70%	France
Wolters Kluwer	Media	3,65%	Pays-Bas
Kerry Group	Food, Beverage and Tobacco	3,42%	Irlande
L'Oréal	Consumer Products and Services	3,32%	France
MONCLER SPA	Consumer Products and Services	3,31%	Italie
KINGSPAN GROUP PLC	Construction and Materials	3,28%	Irlande

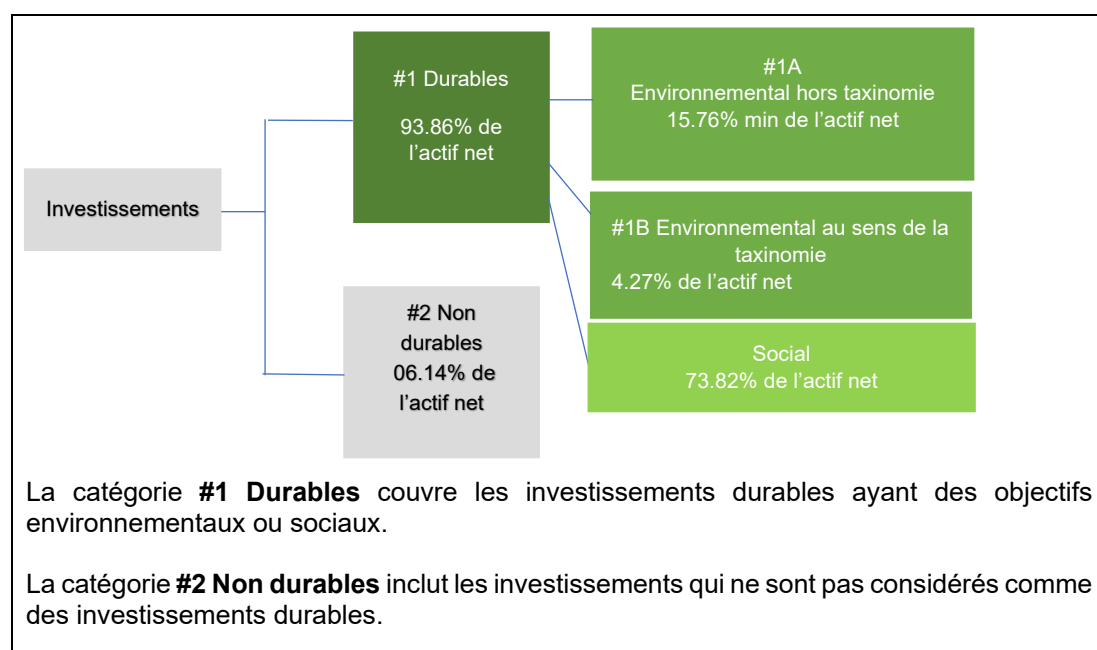


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A la date de clôture, 93,86% de l'actif net du Fonds sont composés d'actifs durable avec un objectif social et environnemental.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?



L'évolution de l'allocation des actifs par rapport à la période précédente se présente comme suit :

Investissements		2022	2023
#1 Durables		93,71%	93.86%
	Environnemental alignés sur la taxinomie	0%	4.27%
	Environnemental hors taxinomie	0%	15.76%
	Social	93,71%	73.82%
#2 Non durables		6,29%	6.14%

Exposition du Compartiment aux secteurs liés aux combustibles fossiles : 0%

○ **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Le tableau ci-dessous liste les secteurs du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle :

Secteurs	Proportion
Technology	18,75%
Industrial Goods and Services	15,13%
Health Care	14,32%
Consumer Products and Services	13,16%
Construction and Materials	7,17%
Food, Beverage and Tobacco	7,00%
Chemicals	6,67%
Other	5,40%
Banks	3,78%
Media	3,65%
Utilities	1,87%
Real Estate	0,67%
N/A	0,46%
Retail	0,37%
Automobiles and Parts	0,20%

 Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Une part de 4,27% de l'actif net du Fonds avait un chiffre d'affaires aligné avec une activité considérée comme alignée à la taxinomie de l'UE (changement climatique et adaptation au changement climatique). Toutefois, en l'absence de données fiables quant à la répartition entre les deux objectifs environnementaux, il n'est pas possible de communiquer cette donnée. Aucune tierce partie n'a concédé de garantie relative à la production de ces données. Ce chiffre est déterminé sur la base des chiffres directement rapportés par les émetteurs en portefeuille, tels que transmis par l'intermédiaire de Bloomberg. Les chiffres ne font l'objet d'aucun retraitement de la part de Mandarine Gestion ou de Bloomberg.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

-du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

-des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

-des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

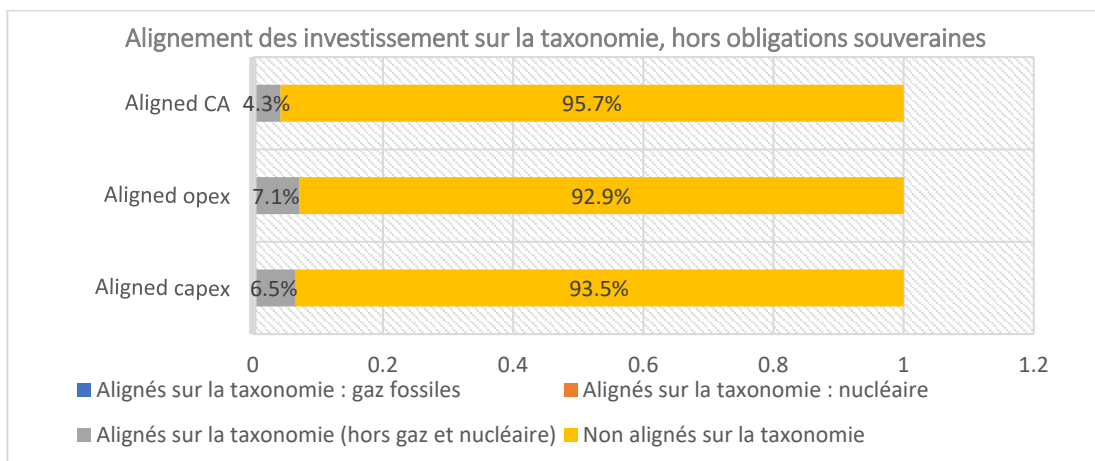
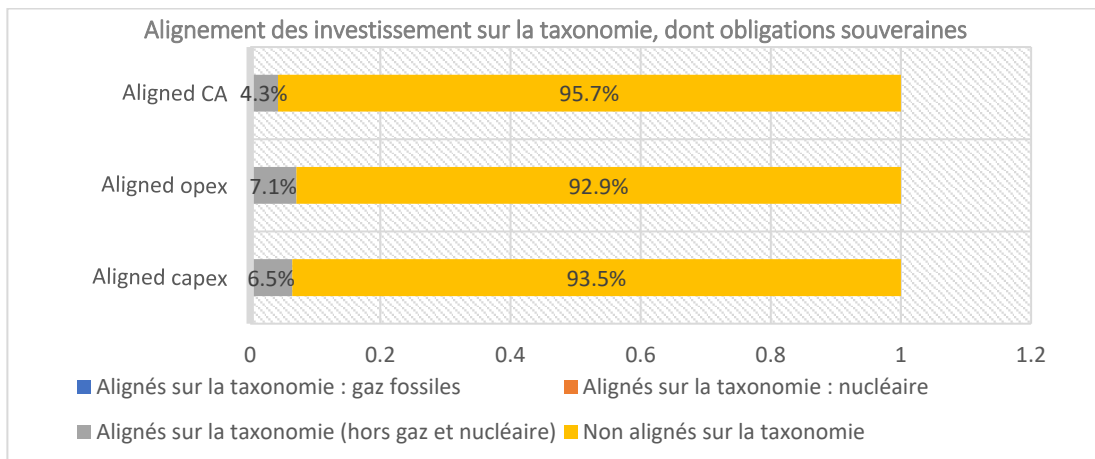
☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- Quelle était la proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

A la date de clôture du Fonds, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 2,49% du portefeuille répartis comme suit :

- 0,22% dans des activités transitoires ;
- 2,28% dans des activités habilitantes.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge à gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La part de l'actif net du Fonds ayant un chiffre d'affaires aligné sur la taxinomie de l'UE a augmenté par rapport à la période précédente, passant de 0% à 4,27%.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

A la date de clôture du Fonds, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 15,76%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables sur le plan social était de 73,82%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Dans la catégorie « Autres » de fait non durable, le Fonds a principalement investi dans les instruments suivants :

- Du cash, d'éventuels OPC dont des MMF en vue de la gestion de la trésorerie
- Le Fonds a pu avoir recours à des instruments dérivés notamment aux fins de couverture ou pour gérer les investissements dans des émetteurs cotés dans une devise autre que la devise de référence du fonds (ie : USD, GBP, CHF ...).

Les garanties environnementales ou sociales minimales consistent dans la mise en œuvre d'exclusions pour restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs qui affichent une exposition significative à certaines activités susceptibles de porter préjudice à l'environnement ou à la société au sens large :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;
- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité ;
- Le Fonds met en œuvre une exclusion issue de sa stratégie « Best-in-universe » conduisant à l'impossibilité d'investir dans les entités représentant les 20% les moins bien notées ESG ;
- Le Fonds s'engage à ce qu'à minima 90% de son actif net fasse l'objet d'une Notation ESG.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Nombre d'AG votées	20
Taux de participation aux votes en AG (%)	91
Taux d'approbation aux résolutions (%)	95
Taux d'AG qui ont fait l'objet d'un vote négatif (%)	60
Résolution externes déposées	0
Say on Climate	0
Engagements continus	5
Engagements ciblés	8



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
Non applicable

Dénomination du produit :

Mandarine Funds - Mandarine Unique
Small&Mid Caps Europe (le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique :

LEI : 549300I3D737ZMJINE38

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne conduite.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social

☒ Non

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 60,20% d'investissements durables

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le Fonds a poursuivi sa promotion de caractéristiques environnementales et sociales (les « Caractéristiques E/S ») notamment par la mise en œuvre, durant la période sous revue, d'une série d'exclusions normatives et sectorielles suivantes :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;

- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité
- L'exclusion de 20% des émetteurs les moins bien notés au travers d'une approche « Best-In-Universe »

La promotion des caractéristiques E/S s'est également matérialisée au travers :

De l'analyse d'indicateurs de durabilité :

- Du suivi de la performance d'une série d'indicateurs de durabilité ;
- Comparé à la période précédente lorsqu'applicable ;

Et d'Investissements Durables :

- D'un engagement à respecter une proportion minimum d'investissement durable au sein du portefeuille durant l'exercice sous revue ;
- Ces derniers étant soumis au contrôle de l'absence de préjudice important à un autre objectif d'investissement durable ;
- Notamment par l'analyse des principales incidences négatives desdits investissements.

○ **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateurs	Description	Performance de l'indicateur																		
Indicateur Synthétique de Risque de Durabilité (ISRD)	Construit sur la base de données ESG spécifiquement orientées risque, l'ISRD vise à établir un niveau de risque global pour chaque investissement du portefeuille considéré. Cet indicateur de suivi du risque de durabilité s'appuie sur des données externes d'un fournisseur d'informations extra-financières « Sustainalytics ». Il s'agit d'une note de mesure de risque de « durabilité » qui se décompose en 5 parties : • L'exposition au risque de l'entreprise, qui est principalement fonction des risques liés à son secteur d'activité ; • La part de risque pouvant être couverte par l'entreprise ; • La part de risque couvert par l'entreprise ; • La part de risque non couvert qui peut être couverte par l'entreprise ; • Et enfin la part de risque non couvert qui ne peut pas être couverte par l'entreprise.	2022 Catégorie : 3 – Risque modéré 2023 Catégorie : 3 – Risque modéré *** Echelle de ISRD <table> <tr> <th>Catégorie de risque de durabilité</th><th>Fourchette indicateur</th><th>Niveau de risque</th></tr> <tr> <td>1</td><td>0-10</td><td>Risque négligeable</td></tr> <tr> <td>2</td><td>10-20</td><td>Risque faible</td></tr> <tr> <td>3</td><td>20-30</td><td>Risque modéré</td></tr> <tr> <td>4</td><td>30-40</td><td>Risque significatif</td></tr> <tr> <td>5</td><td>40+</td><td>Risque sévère</td></tr> </table>	Catégorie de risque de durabilité	Fourchette indicateur	Niveau de risque	1	0-10	Risque négligeable	2	10-20	Risque faible	3	20-30	Risque modéré	4	30-40	Risque significatif	5	40+	Risque sévère
Catégorie de risque de durabilité	Fourchette indicateur	Niveau de risque																		
1	0-10	Risque négligeable																		
2	10-20	Risque faible																		
3	20-30	Risque modéré																		
4	30-40	Risque significatif																		
5	40+	Risque sévère																		
Indicateurs relatifs au capital humain	Le taux de rotation annuel des employés d'une entreprise est calculé comme étant le rapport entre la somme des départs et des arrivées et l'effectif de l'entreprise en début d'année. Les données utilisées sont fournies par les sociétés dans leurs rapports annuels.	2022 : 14,89% 2023 : 14.49% Stable																		
Empreinte Carbone	Exprimé en Mt CO2e/Mn€ investis elle correspond à la moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre correspondant aux activités directes des entreprises (scope 1), celles liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication des produits (scope 2) et celles liés aux fournisseurs de premiers rangs avec qui l'entreprise entretient des relations directes (une partie du scope 3 amont). Le calcul de l'empreinte carbone reflète les émissions de CO2 à un instant donné. Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont fournies par Trucost.	2022 : 100,89 2023 : 116 Stable.																		

Diversité du Conseil	Les données utilisées sont fournies par les sociétés dans leurs rapports annuels et sont pondérées en fonction du poids de chaque société dans le fonds. Les membres du conseil sont considérés comme indépendants au regard des recommandations du code de gouvernance AFEP-MEDEF. Un administrateur indépendant est un membre libre d'intérêts, c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe et dépourvu de tous liens d'intérêts particuliers (actionnaire, salarié, autre...)	2022 : 52,8% 2023 : 49% Baisse
Engagement des entreprises	Les données utilisées concernant l'engagement pour le Pacte Mondial proviennent des Nations Unies. Ces données binaires (Oui/Non) sont pondérées en fonction du poids relatif de chaque société dans le Fonds. Le Pacte Mondial est une initiative des Nations Unies lancée en 2000. Aujourd'hui, à travers le monde plus de 9 600 entreprises sont signataires du Pacte Mondial. Il s'agit de la plus grande initiative internationale d'engagement volontaire en matière de développement durable.	2022 : 36% 2023 : 29% Baisse
Eligibilité à la taxinomie de l'UE ou « part verte »	La part verte du portefeuille correspond au pourcentage de chiffre d'affaires des sociétés éligible à la taxinomie européenne. Cette taxinomie verte décrit les critères pour orienter la finance vers des activités climato-compatibles. 3 types d'activités : - Activité bas carbone ; - Activité de transition ; et - Activité rendant possible la neutralité carbone.	2023 : 33%
Suivi de l'alignement 2°C définis dans les accords de Paris.	Le Fonds met en œuvre un suivi de l'alignement de sa température avec la trajectoire +2°C principalement sur la base de l'initiative Science Based Targets (SBT) qui permet aux entreprises de définir et de soumettre leurs objectifs de réduction de gaz à effet de serre (Scopes 1 et 2 + Scope 3 si celui-ci représente plus de 40% des émissions). Cette méthodologie a été développée dans le but de respecter l'Accord de Paris sur le climat (signé en 2015), ayant pour objectif de limiter le réchauffement climatique en dessous de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle et de poursuivre les efforts pour le limiter à 1.5°C. Elle est principalement fondée sur l'attribution d'un budget carbone par secteur d'activité à horizon 2100. Mandarine Gestion est notamment signataire de la Net Zero Asset Manager Initiative, dont l'objectif est d'aligner une partie des encours à la trajectoire de l'accord de Paris, et de réviser cet objectif tous les ans. Dans ce cadre, Mandarine Gestion met en œuvre une politique énergies fossiles en vue de cesser tout investissement ou à des détenir des titres d'entreprises exposées au charbon d'ici 2030.	2022 : Inférieur à 2° 2023 : Inférieur à 2° Stable En 2023, le Fonds s'est conformé la politique énergies fossiles de Mandarine Gestion.

Il est précisé que les indicateurs de durabilité ne font pas l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ni d'un examen par un tiers.

○ ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Les indicateurs de durabilité du portefeuille sont globalement restés stables entre 2022 et 2023 dans la mesure où le portefeuille est resté investi dans des valeurs de l'univers d'investissement aux performances extra financières comparables.

○ **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

La taxinomie de l'UE définit six objectifs environnementaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire (y compris la prévention des déchets et le recyclage), la prévention et la réduction de la pollution, ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et recense les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental à des fins d'investissement. L'alignement des activités des sociétés par rapport aux objectifs de la taxinomie de l'UE est identifié et évalué pour autant que les données soient disponibles et de qualité adéquate.

Le Fonds sélectionne des investissements durables c'est-à-dire exerçant des activités économiques contribuant de manière substantielle à un objectif durable social ou environnemental (notamment la taxinomie européenne), tout en ne portant pas une atteinte significative aux autres objectifs durables et respectant un minimum de standard en termes de gouvernance.

Pour être qualifiés d'investissement durable, le Fonds bénéficie d'une notation extra-financière des émetteurs dans son univers d'investissement. La construction de cette notation s'appuie sur le système propriétaire ESG-View, qui repose sur 4 piliers : Environnement (E), Social (S), Gouvernance (G) et Parties Prenantes (PP). L'analyse des indicateurs extra-financiers les composant permet d'aboutir pour chacun des piliers à une note (« **Note ESG-View** »), comprise entre -2 et +2. L'investissement durable fait l'objet d'une définition réglementaire, selon les dispositions du règlement SFDR. Il correspond à un investissement dans une activité économique :

- 1) Contribuant significativement à un objectif environnemental (taxinomie ou non) ou social,
- 2) Pour autant que ces investissements ne causent pas de de préjudice important à aucun de ces objectifs (principe « Do Not Significantly Harm » ou « DNSH »),
- 3) et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

En plus des contraintes relatives à la promotion des caractéristiques E et S, les activités économiques qualifiés d'investissements durables doivent vérifier les points 1 à 3 ci-dessus, de la manière suivante :

- 1) **Contribution significative** : La Note ESG-View de l'émetteur devra être strictement supérieure à la moyenne, soit 0 pour une note comprise entre -2 et +2, sur le pilier E ou S, afin de pouvoir être considérée comme contribuant significativement à un l'objectif E ou S.
- 2) **Absence de préjudice important** :
 - a. L'absence de préjudice important aux autres objectifs durables est vérifiée par l'exigence d'une Note ESG-View supérieure à -1 sur les deux piliers E et S pour une note comprise entre -2 et +2. La Note ESG-View intègre des indicateurs relatifs aux principales incidences négative sur chacun des piliers E et S, permettant à la société de gestion de s'assurer que l'activité économique objet de l'investissement respecte le principe du « DNSH ».
 - b. Pour les émetteurs passant ce premier filtre, l'ensemble des 14 indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (ou Principal Adverse Impact, PAI) définis par la réglementation sont analysés, ainsi que ceux (deux au minimum) des 26 indicateurs optionnels qui sont pertinents. Des seuils sont définis sur chacun de ces indicateurs et un franchissement de seuil est considéré comme une alerte, entraînant la nécessité d'une analyse spécifique par un analyste ESG, qui conduira à l'acceptation ou au refus du statut d'investissement durable pour l'émetteur.
- 3) **Bonne gouvernance** : Enfin, l'émetteur éligible devra atteindre une Note ESG-View en matière de gouvernance supérieure à -1 afin de s'assurer que celui-ci applique certains standards minimums.

- Sur la base de cette définition, 60,20% de l'actif net est durable :
 - 9,7% contribue à un objectif environnemental hors taxinomie
 - 43,9% contribue à un objectif social
 - 6,60% contribue à un objectif environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

○ **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

L'ensemble des investissements durables effectués par le Fonds ne doivent pas porter une atteinte importante à un objectif d'investissement durable. Cette absence de préjudice important à un objectif d'investissement durable est analysée de deux manières différentes par le Fonds :

1/ Au sein de la définition même de l'investissement durable.

Lors de la caractérisation d'un investissement durable, la note ESG View ® de l'émetteur sur le pilier environnement et sur le pilier social doit être supérieure à -1. Dans le cas contraire, l'émetteur est considéré comme non durable.

2/ Dans le cadre de l'analyse des Principales Incidences Négatives

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des *Principales Incidences Négatives* (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?* ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait d'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Comme indiqué ci-dessus, la caractérisation de l'investissement durable est notamment fondée sur l'analyse de l'absence de préjudice important aux autres objectifs d'investissement durable est intégrée à la détermination des objectifs d'investissement durable.

Tout d'abord, le système de notation intègre une note minimale sur l'ensemble des piliers E et S composés d'indicateurs de durabilité relevant des catégories environnementales et sociales. Elle est également complétée par une note minimale obligatoire orienté sur une série d'indicateurs composant le pilier d'une bonne gouvernance.

Une fois ce filtre de notation passé, chaque émetteur est analysé à l'aune des principales incidences négatives (« PAI ») telles que décrites dans la section ci-après « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité* ».

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qualifiables de durable.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et*

L'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est testé et assuré dans le cadre du processus d'identification des investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



○ **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Durant l'exercice sous revue, les PAI ont été pris en compte pour chaque investissement afin de le qualifier de durable.

Les PAI sont des indicateurs spécifiques visant à s'assurer que les émetteurs répondant à un objectif d'investissement durable, ne porte pas atteinte à un autre objectif d'investissement durable. Les indicateurs ci-dessous sont analysés sur la base de seuils sectoriels.

Emission de gaz à effet de serre (GES)	1. Les émissions de gaz à effet de serre ; 2. L'empreinte carbone ; 3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies ; 4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles ; 5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable ; 6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique ;
Biodiversité	7. Activité ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité
Eau	8. Activité ayant un impact négatif pour l'eau
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux
Sujets sociaux et relatifs aux employés	10. Violation des principes du pacte mondial des nations unies et des principes directeurs de l'OCDE relatif aux multinationales ; 11. Absence de contrôle et de conformité relatifs aux point 10. ; 12. Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes ; 13. Mixité au sein du conseil d'administration ; 14. Exposition à des armes controversées.
Eau, déchets et autres matières (optionnel)	15. Ratio de déchets non recyclés.

Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des *Principales Incidences Négatives* (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?* ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait d'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Le tableau ci-dessous liste les 15 principaux investissements du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

1^{er} janvier 2023 – 29 décembre 2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ELIS SA	Industrial Goods and Services	3,695%	France
EDENRED	Industrial Goods and Services	3,130%	France
MONCLER SPA	Consumer Products and Services	3,052%	Italie
KINGSPAN GROUP	Construction and Materials	2,967%	Irlande
RATIONAL AG	Industrial Goods and Services	2,914%	Allemagne
INTERPUMP GROUP SPA	Industrial Goods and Services	2,751%	Italie
AMPLIFON SPA	Health Care	2,747%	Italie
SCOUT24 AG	Technology	2,523%	Allemagne
REMY COINTREAU	Food, Beverage and Tobacco	2,514%	France
CASH-EUR	Non applicable	2,486%	Non applicable
FINECOBANK SPA	Banks	2,359%	Italie
PALATINE MOMA-B	Non applicable	2,347%	France
ASM INTERNATIONAL	Technology	2,273%	Pays-Bas
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	Health Care	2,128%	France
KINEPOLIS	Media	2,112%	Belgique

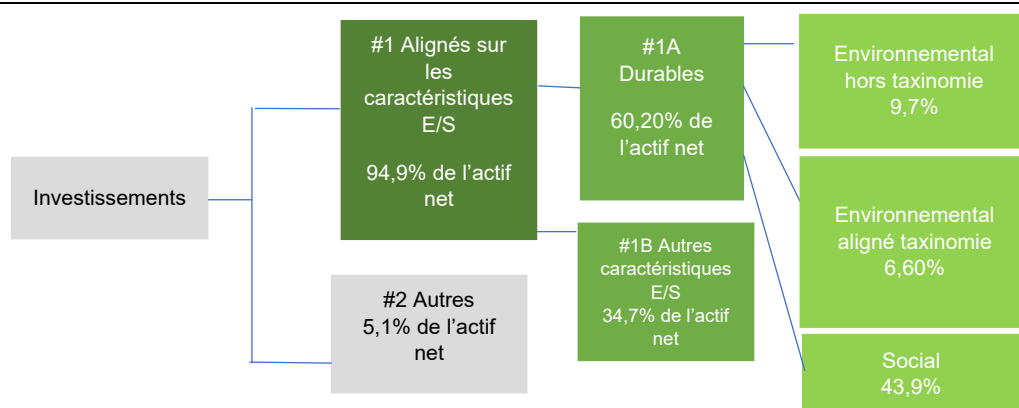
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

À la date de clôture, 94,9% de l'actif net du Fonds sont composés d'actifs alignés sur la promotion de caractéristique ESG et 60,20% sont des investissements durables.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'évolution de l'allocation des actifs par rapport à la période précédente se présente comme suit :

Investissements		2022	2023
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S		80%	94,9%
	#1A Durables	67,94%	60,20%
	Environnemental alignés sur la taxinomie	3,14%	6,60%
	Environnemental hors taxinomie	46,66%	9,7%
	Social	18,14%	43,9%
	#1B Autres caractéristiques E/S	12,06%	34,7%
#2 Autres		20%	5,1%

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le tableau ci-dessous liste les secteurs du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle.

Secteurs	Proportion
Industrial Goods and Services	19,28%
Health Care	12,37%
Technology	8,79%
Travel & Leisure	6,19%
Food, Beverage and Tobacco	5,61%
Consumer Products and Services	5,41%
Media	4,23%
Other	3,85%
Automobiles and Parts	3,72%
Retail	3,66%
Real Estate	3,41%
Financial Services	3,30%
Personal Care, Drug and Grocery Stores	3,18%
Construction and Materials	2,97%
N/A	2,83%

Exposition du Compartiment aux secteurs liés aux combustibles fossiles : 0%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Une part de 6,60% de l'actif net du Fonds avait un chiffre d'affaires aligné avec les deux premiers objectifs environnementaux au sens de la taxinomie (changement climatique et adaptation au changement climatique). Toutefois, en l'absence de données fiables quant à la répartition entre les deux objectifs environnementaux, il n'est pas possible de communiquer cette donnée. Aucune tierce partie n'a concédé de garantie relative à la production de ces données. Ce chiffre est déterminé sur la base des chiffres directement rapportés par les émetteurs en portefeuille, tels que transmis par l'intermédiaire de Bloomberg. Les chiffres ne font l'objet d'aucun retraitement de la part de Mandarine Gestion ou de Bloomberg.

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

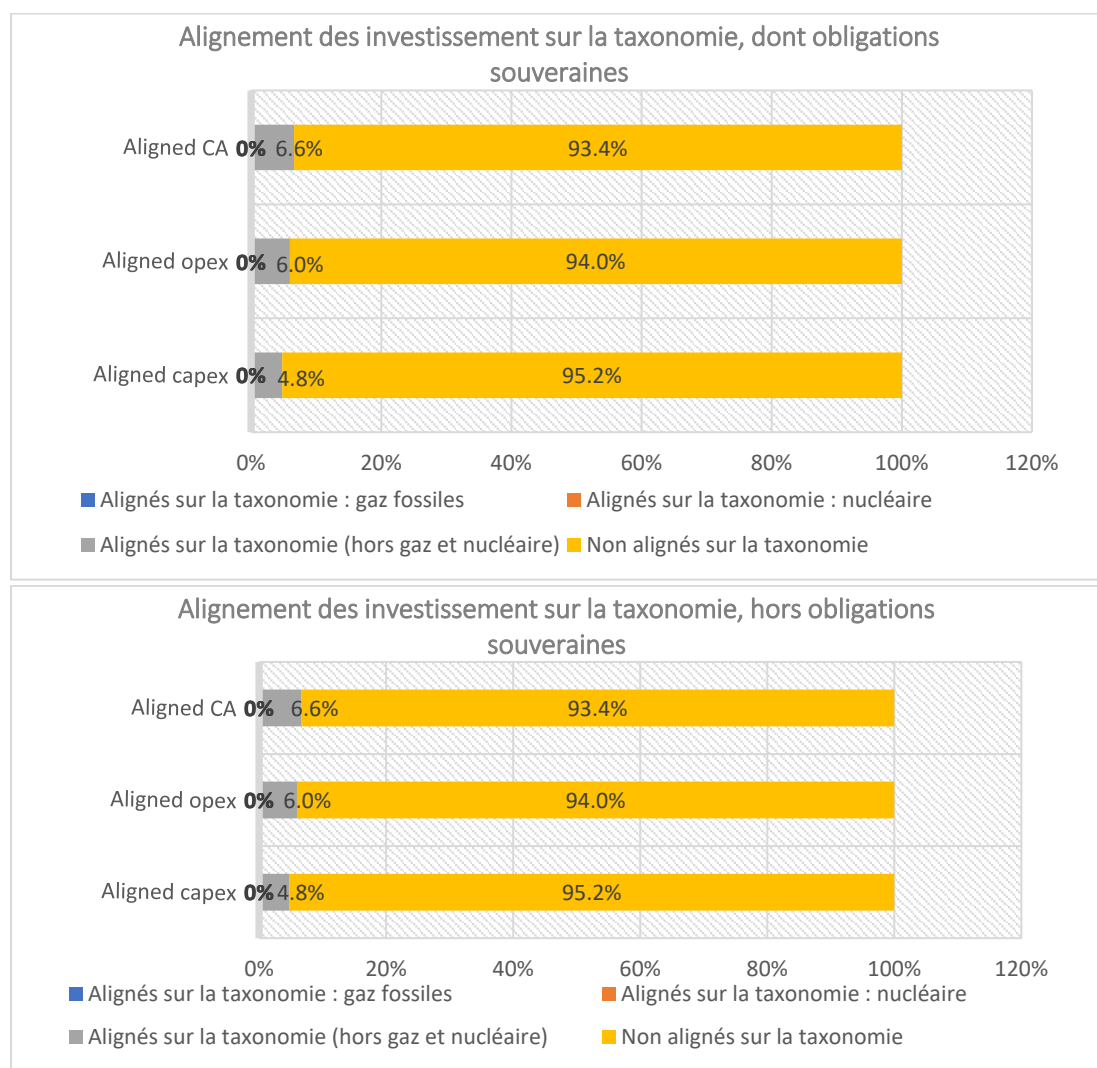
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

-du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

-des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

-des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge à gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

A la date de clôture du Fonds, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 3,50% du portefeuille répartis comme suit :

- 0,83% dans des activités transitoires ;
- 2,67% dans des activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La part de l'actif net du Fonds ayant un chiffre d'affaires aligné sur la taxinomie de l'UE a doublé par rapport à la période précédente.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La définition de l'investissement durable sur le plan environnemental appliquée par le fonds se fonde sur une série de critères et d'indicateurs environnementaux qui ne tiennent pas compte exclusivement des critères spécifiques à la taxinomie européenne.

Cela s'explique en particulier par le fait que les données suffisamment fiables concernant l'alignement sur la taxinomie sont rares et la couverture des données reste trop faible pour se fonder sur une définition fiable de l'investissements alignés sur la taxinomie dans ce fonds.

A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 9,7%.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables sur le plan social était de 43,9%.



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Au cours de la période de référence, la catégorie « Autres » comprenait les investissements suivants :

- dans des entités n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation en raison de l'absence d'information disponible ou contradictoires ;
ou
- Du cash, d'éventuels OPC dont des MMF en vue de la gestion de la trésorerie
- Le Fonds a pu avoir recours à des instruments dérivés notamment aux fins de couverture ou pour gérer les investissements dans des émetteurs cotés dans une devise autre que la devise de référence du fonds (ie : USD, GBP, CHF ...).

Les garanties environnementales ou sociales minimales consistent dans la mise en œuvre d'exclusions pour restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs qui affichent une exposition significative à certaines activités susceptibles de porter préjudice à l'environnement ou à la société au sens large :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;
- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;

- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité ;
- De plus, le Fonds met en œuvre une exclusion issue de sa stratégie « Best-in-universe » conduisant à l'impossibilité d'investir dans les entités représentant les 20% les moins bien notées ESG. Au minimum 90% de l'actif net du Fond fait l'objet d'une Notation ESG.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'engagement actionnarial de la Société de Gestion a également permis de respecter les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds au cours de la période de référence.

Nombre d'assemblées générales (AG) votées	38
Taux de participation aux votes en AG (%)	73
Taux d'approbation aux résolutions (%)	89
Taux d'AG qui ont fait l'objet d'un vote négatif (%)	80
Résolution externes déposées	0
« Say on Climate ² »	0
Engagements continus	20
Engagements ciblés	5



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ? *Non applicable*

- En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?
Non applicable
- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?
Non applicable
- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?
Non applicable
- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?
Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

² résolution à l'agenda des assemblées générales, qui peut être déposée par l'entreprise elle-même ou par ses actionnaires, afin de faire voter les actionnaires chaque année sur la politique climat des entreprises cotées et assurer dès lors un dialogue permanent sur les questions environnementales

